



deltadrone
DATA • PROCESS • EXPERTISE

Delta Drone
Société anonyme au capital de 6.127.082,75 €
Siège social : 8, chemin du Jubin 69570 Dardilly
RCS Lyon 530 740 562

Prospectus

Mis à la disposition du public à l'occasion du transfert des 24.508.331 actions composant le capital social de la Société Delta Drone du groupe de cotation E1 (placement privé) au groupe de cotation E2 (Offre au public) du marché Alternext Paris



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Prospectus le 9 décembre 2016 sous le numéro 16-571. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF ait vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés à l'AMF.

Des exemplaires du présent Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société. Le Prospectus peut également être consulté sur le site internet de la Société (<http://www.deltadrone.com/fr/>) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers. (www.amf-france.org)

Table des matières

RESUME DU PROSPECTUS	9
PARTIE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE	20
1. PERSONNES RESPONSABLES	20
1.1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS.....	20
1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	20
1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	20
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	21
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	21
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	21
2.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES NON RENOUVELLES	21
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	22
3.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ET INDICATEURS CLEFS.....	22
3.2. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	22
4. FACTEURS DE RISQUES	25
4.1. RISQUES RELATIFS AU MARCHÉ SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIETE	25
4.1.1. <i>L'accident d'un drone pourrait ralentir le développement du marché</i>	25
4.1.2. <i>La réglementation relative à l'utilisation des drones civils est récente et susceptible d'évoluer</i>	25
4.1.3 <i>Le marché des drones civils est un marché naissant avec des applications naissantes</i>	27
4.1.4. <i>Il existe des technologies et usages alternatifs et l'apparition de nouvelles technologies concurrentes ne peut être exclue</i>	27
4.1.5. <i>Le Groupe pourrait être confronté à l'avenir à des acteurs de taille très significative</i>	28
4.2. RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE	28
4.2.1. <i>Risques liés au déploiement commercial</i>	28
4.2.2. <i>Risques liés au processus de fabrication des drones civils</i>	29
4.2.3. <i>Risques liés à la propriété intellectuelle</i>	30
4.3. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE	32
4.3.1. <i>Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés</i>	32
4.3.2. <i>Risques liés à la gestion de la croissance interne</i>	33
4.3.3. <i>Risques liés à la gestion de la croissance externe et à la politique de développement international</i>	33
4.3.4. <i>Risque lié à l'absence de réunion du quorum requis pour les assemblées générales extraordinaires</i>	34
4.3.5. <i>La Société émet des instruments dilutifs qui peuvent avoir une influence sur son capital</i>	34
4.4. RISQUES FINANCIERS.....	34
4.4.1. <i>Risques liés au crédit d'impôt recherche</i>	34
4.4.2. <i>Risques liés au statut de Jeune Entreprise Innovante dont disposait Delta Drone jusque fin 2015</i>	35
4.4.3. <i>Risque liés à l'accès à des avances publiques et des emprunts</i>	35
4.4.4. <i>Risque de taux d'intérêt, de liquidité, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie</i>	35
4.4.5. <i>Risques de dilution</i>	36
4.5. RISQUES JURIDIQUES	37
4.5.1. <i>Le Groupe est dépendant de normes techniques</i>	37
4.5.2. <i>Le Groupe pourrait être amené à faire certifier ses produits</i>	37
4.5.3. <i>Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits</i>	38
4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES.....	38
4.7. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	39
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	40

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	40
5.1.1. Dénomination sociale de la Société.....	40
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	40
5.1.3. Date de constitution et durée	40
5.1.4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités	40
5.1.5. Évènements marquants dans le développement de la société.....	40
5.2. INVESTISSEMENTS	46
5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	46
5.2.2. Principaux investissements en cours de réalisation	46
5.2.3. Principaux investissements envisagés.....	46
6. APERCU DES ACTIVITES.....	47
6.1 Une chaîne de valeur complète et sans équivalent dans le monde	54
6.1.1 La gestion de la préparation et du suivi des missions	54
6.1.2 La formation des télépilotes et le réseau Delta Drone	56
6.1.3 L'acquisition des données	58
6.1.4 Le transfert, le traitement des données et la restitution des données : Cloud Information System	62
6.2 Le marché des drones professionnels et les marchés adressés par Delta Drone.....	63
6.2.1 Le marché des drones professionnels.....	63
6.2.2 Les marchés adressés par Delta Drone	66
6.3 Positionnement de Delta Drone sur le marché et environnement concurrentiel.....	73
6.3.1 La vision de Delta Drone	73
6.3.2 Panorama des concurrents	74
6.3.3 Des atouts concurrentiels remarquables de Delta Drone.....	77
6.4 Le cadre réglementaire	78
6.4.1 Quelques éléments d'introduction	78
6.4.2 Le cadre réglementaire français.....	78
6.4.3 Le cadre réglementaire aux Etats-Unis	80
6.4.4 Le cadre réglementaire en Afrique du Sud	81
6.4.5 La spécificité des produits à double usage	81
6.5 Une stratégie de croissance volontariste et ciblée	82
7. ORGANIGRAMME	83
7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE	83
7.2. PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE	84
7.3. PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE	85
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	86
8.1. PROPRIETES IMMOBILIERES	86
8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	87
9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	88
9.1 Présentation générale	88
9.2 Commentaires sur les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014	88
9.2.1 Commentaires sur le compte de résultat consolidé clos au 31 décembre 2015.....	88
9.2.2 Commentaires sur le bilan consolidé au 31 décembre 2015	93
9.3 Commentaires sur les résultats dégagés au cours du 1 ^{er} semestre clos le 30 juin 2016.....	97
9.3.1 Commentaires sur le compte de résultat semestriel consolidé clos au 30 juin 2016	97
9.3.2 Commentaires sur le bilan semestriel consolidé au 30 juin 2016.....	101
9.4 Note sur le calcul du besoin en fonds de roulement et de l'endettement financier net et sur la réconciliation du tableau de flux de trésorerie et des variations bilanciels.....	105
10. Trésorerie et capitaux.....	108
10.1 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe.....	108

10.1.1	Financement par le capital.....	108
10.1.2	Financements par emprunts	113
10.2	Flux de trésorerie	113
10.2.1	Commentaires sur les flux de trésorerie intervenus sur l'année 2015.....	114
10.2.2	Commentaires sur les flux de trésorerie intervenus sur le premier semestre 2016.....	115
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement.....	116
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux.....	116
10.5	Sources de financement nécessaires à l'avenir	117
11.	Recherche et développement, brevets, licences, marques et noms de domaine	118
11.1	Politique d'innovation	118
11.2	Brevets.....	118
11.3	Autres éléments de la propriété intellectuelle.....	118
11.3.1	Marques	118
11.3.2	Noms de domaines.....	119
12.	Tendances	120
12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice clos le 31 décembre 2015	120
12.2	Tendance connue, incertitude, demande d'engagement, ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société	121
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	122
14.	Organes d'administration, de direction de surveillance et de direction générale.....	123
14.1	Dirigeants et administrateurs.....	123
14.1.1	Conseil d'administration	123
14.1.2	Comité de Direction et comité de pilotage.....	124
14.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction.....	124
15.	Rémunérations et avantages	125
15.1	Rémunération des membres du Conseil d'administration et dirigeants.....	125
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.....	126
15.3	Titres donnant accès au capital attribués aux membres du Conseil d'administration et dirigeants.....	128
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	129
16.1	Direction de la Société	129
16.2	Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société.....	129
16.3	Comités spécialisés – Règlement intérieur.....	129
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise.....	129
17.	Salariés.....	132
17.1	Ressources humaines	132
17.1.1	Organigramme opérationnel	132
17.1.2	Nombre et répartition des effectifs.....	133
17.2	Participation des salariés dans le capital de la Société	137
17.3	Contrats d'intéressement et de participation	137
18.	Principaux actionnaires.....	138
18.1	Répartition du capital et des droits de vote.....	138
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration	139
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires	139
18.4	Contrôle de la Société	139
18.5	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle.....	140
18.6	Etat des nantissements d'actions composant le capital de la Société	140
19.	Opérations avec les apparentés	141
19.1.1	Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.....	141

19.1.2 Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.....	145
19.1.3 Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.....	149
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	153
20.1 Comptes établis pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013.....	153
20.1.1 Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.....	153
20.1.2 Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.....	178
20.1.3 Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.....	203
20.2 Vérification des informations financières historiques annuelles	225
20.2.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015	225
20.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014	227
20.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013	229
20.3 Date des dernières informations financières	231
20.4 Informations financières intermédiaires consolidées au 30 juin 2016 et rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information semestrielle	231
20.5 Politique de distribution de dividendes	262
20.5.1 Dividendes versés au cours des 5 derniers exercices.....	262
20.5.2 Politique de distribution de dividendes	262
20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	262
20.7 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	262
21. Informations complémentaires.....	263
21.1 Capital social.....	263
21.1.1 Montant du capital social	263
21.1.2 Titres non représentatifs du capital	263
21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.....	263
21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	264
21.1.5 Capital autorisé.....	273
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	274
21.1.7 Historique du capital social	274
21.2 Acte constitutif et statuts.....	276
21.2.1 Objet social (article 2)	276
21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction (articles 14 à 20)	276
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (articles 10 à 12 et article 30.2).....	281
21.2.4 Assemblées générales d'actionnaires (articles 24 à 33).....	283
21.2.5 Franchissements de seuils statutaires (article 12.4).....	286
21.2.6 Stipulations particulières régissant les modifications du capital	287
22. Contrats importants	288
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.....	291
24. Documents accessibles au public	292
25. Informations sur les participations.....	293
PARTIE 2 : INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION.....	294
1. PERSONNES RESPONSABLES	294
1.1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS.....	294

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS.....	294
1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	294
1.4 ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE.....	294
1.5 LISTING SPONSOR.....	295
2 FACTEURS DE RISQUES LIES A L'OFFRE	297
2.1 FACTEURS DE RISQUES LIES AUX ACTIONS.....	297
2.1.1 Volatilité du prix de marché des actions de la Société.....	297
2.1.2 Risque lié à l'éventualité de cessions significatives d'actions Delta Drone.....	297
2.1.3 Risque lié à de futures opérations financières sur le capital de Delta Drone.....	298
2.1.4 Absence des garanties associées aux marchés réglementés.....	298
2.1.5 Risques d'absence de liquidité du titre.....	298
2.1.6 Risques liés aux engagements de conservation.....	298
2.2 RISQUES LIES AUX OCABSA, BSPCE, BSA et AGA EMIS.....	298
2.2.1 Risques de dilution importante.....	298
2.2.2 Possible modification des modalités des OCABSA, BSPCE ou AGA.....	299
3 INFORMATIONS DE BASE.....	300
3.1 DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET.....	300
3.2 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT.....	300
3.3 INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION.....	301
3.4 RAISONS DU TRANSFERT DES ACTIONS DELTA DRONE DU GROUPE DE COTATION E1 AU GROUPE DE COTATION E2.....	301
4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE TRANSFEREES DU GROUPE DE COTATION E1 AU GROUPE DE COTATION E2 D'ALTERNEXT.....	302
4.1 NATURE ET CATEGORIE DES VALEURS MOBILIERES.....	302
4.2 DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS.....	302
4.3 FORME ET MODE D'INSCRIPTION EN COMPTE DES ACTIONS.....	302
4.4 MONNAIE D'EMISSION DES VALEURS MOBILIERES.....	302
4.5 DROITS ET RESTRICTIONS ATTACHES AUX VALEURS MOBILIERES TRANSFEREES.....	302
4.6 ELEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX OCABSA, BSPCE ET AGA.....	303
4.7 AUTORISATIONS.....	304
4.8 DATE PREVUE POUR L'ADMISSION.....	305
4.9 RESTRICTIONS A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES ACTIONS.....	305
4.10 REGLEMENTATION FRANÇAISE EN MATIERE D'OFFRES PUBLIQUES.....	305
4.10.1 Offre publique obligatoire.....	305
4.10.2 Offre publique de retrait et retrait obligatoire.....	305
4.11 OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT LANCEE PAR DES TIERS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE DURANT LE DERNIER EXERCICE ET L'EXERCICE EN COURS.....	305
4.12 REGIME FISCAL / RETENUE A LA SOURCE SUR LES REVENUS DES ACTIONS DE LA SOCIETE.....	305
5 CONDITIONS DE L'OFFRE	310
5.1 CONDITIONS DE L'OFFRE, CALENDRIER PREVISIONNEL ET MODALITES DE SOUSCRIPTION.....	310
5.2 PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES VALEURS MOBILIERES.....	310
5.3 FIXATION DU PRIX.....	310
5.4 PLACEMENT ET PRISE FERME.....	310
5.5 SERVICE FINANCIER.....	310
5.6 LISTING SPONSOR.....	310
6 ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION.....	311
6.1 INSCRIPTION AUX NEGOCIATIONS.....	311
6.2 PLACES DE COTATION.....	311
6.3 OFFRES CONCOMITANTES D'ACTIONS.....	311
6.4 CONTRAT DE LIQUIDITE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE.....	311

6.5 STABILISATION.....	311
7 DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE	312
7.1 IDENTIFICATION DES PERSONNES OU ENTITES AYANT L'INTENTION DE VENDRE	312
7.2 NOMBRE ET CATEGORIE DES VALEURS MOBILIERES OFFERTES PAR LES DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE	312
7.3 ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DES TITRES	312
8 DEPENSES LIEES A L'OFFRE.....	313
9 DILUTION.....	313
9.1 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LES CAPITAUX PROPRES	313
9.2 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE	313
10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	314
10.1 CONSEILLERS AYANT UN LIEN AVEC L'OPERATION	314
10.2 AUTRES INFORMATIONS VERIFIEES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	314
10.3 RAPPORT D'EXPERT	314
10.4 INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE.....	314
GLOSSAIRE	315

REMARQUES GENERALES

Définitions

- La « Société » désigne la société Delta Drone
- Le « Groupe » désigne la Société et ses filiales
- « Prospectus » désigne le présent Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers
- « Date du Prospectus » désigne la date à laquelle l'Autorité des Marchés Financiers a apposé son visa sur le Prospectus.

Informations sur le marché

Le présent Prospectus contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels elle opère. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources internes et externes (rapports d'analystes, études spécialisées, publications du secteur, toutes autres informations publiées par des sociétés d'études de marché, de sociétés et d'organismes publics). La Société estime que ces informations donnent une image fidèle du marché et de l'industrie dans lesquels elle opère et reflètent fidèlement sa position concurrentielle ; cependant bien que ces informations soient considérées comme fiables, ces dernières n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » page 25 de la 1^{ère} partie du Prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la Date du Prospectus, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Informations prospectives

Le présent Prospectus contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine. Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent Prospectus pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

RESUME DU PROSPECTUS

Visa AMF n°16-571 en date du 9 décembre 2016

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d' « Eléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements		
A1	Introduction et avertissements	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A2	Revente ou placement final des valeurs mobilières	Sans objet

Section B – Emetteur		
B1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	Delta Drone
B2	Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine	<p>Siège Social : 8 chemin du Jubin – 69570 Dardilly</p> <p>Forme Juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration</p> <p>Législation : Française</p> <p>Pays d'origine : France</p>

B3	Nature des opérations et principales activités	<p>Le secteur des drones civils correspond à une chaîne de valeur qui va de la conception / fabrication des systèmes de drones jusqu'à la livraison de résultats finaux utiles aux clients et basés sur une forte expertise métier.</p> <p>Acteur de premier plan du secteur, le Groupe Delta Drone conçoit et commercialise des solutions professionnelles à partir d'observations « vu du ciel », pour le compte d'une clientèle d'entreprises relevant la plupart du temps de groupes industriels et commerciaux de dimension mondiale.</p> <p>Le modèle économique du Groupe Delta Drone repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la vente de hardware (systèmes de drones) dans le cadre d'une offre combinant vente et services, - la prestation de services concernant tout ou partie de la chaîne de valeur, y compris en utilisant des moyens d'observation « vu du ciel » autres que les drones civils (satellite, avion, hélicoptère). Elle peut concerner : <ul style="list-style-type: none"> • la location de systèmes de drones, • L'utilisation d'autres moyens d'acquisition de données (avions, hélicoptères), • la réalisation de missions d'acquisition de données, • le transfert et le traitement des données, • la gestion et la traçabilité de toutes missions opérées par drone, - la concentration sur quelques secteurs d'activités pour lesquelles le Groupe dispose d'une expertise métier, - L'internationalisation de ses activités, notamment par le biais de filiales (Maroc, Afrique du Sud, Etats-Unis) et de distributeurs (Singapour, Mexique). <p>Cette stratégie est accélérée par la saisie d'opportunités de croissances externes et par des prises de participations minoritaires dans des sociétés disposant de technologies ou applications complémentaires à celles du Groupe.</p>
B4a	Tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et son secteur d'activité	<p>Les principales tendances à signaler depuis la fin du dernier exercice clos le 31 décembre 2015 concernent les thématiques suivantes :</p> <p>- Contrats d'OCABSA : Depuis le début de l'année 2016, 6 tranches d'OCABSA correspondant à 600 OCA ont été émises pour un montant de 6 millions d'euros. Au 30 septembre 2016, 550 OCA avaient été converties en actions. Parallèlement les souscriptions de 3 tranches de BSA ont entraîné un apport supplémentaire de 3 millions d'euros. Grâce à ces opérations, Delta Drone bénéficie d'une trésorerie lui permettant d'appréhender sereinement les mises en place stratégiques en cours, en garantissant sa continuité d'exploitation. Ces programmes d'émission d'OCABSA ont causé une dilution significative des actionnaires : 13 192 832 actions ont ainsi été émises, représentant 53,8% du capital social à la date du présent Prospectus. 2 tranches d'OCABSA émises en 2015 (d'un montant de 1M€ chacune) peuvent encore être souscrites par YA Global Master SPV LTD. La dilution induite ne peut être déterminée à l'avance puisqu'elle est liée à la valeur de marché au jour de l'exercice.</p> <p>- Lancement d'un nouveau site internet : Le nouveau site internet, lancé début 2016 en trois langues (français, anglais et italien), exprime la volonté de s'inscrire dans une dynamique de développement international.</p> <p>- Filiale américaine : L'annonce de l'ouverture des bureaux de la filiale Delta Drone America à Boulder (Colorado, USA) correspond à une première présence physique sur le territoire américain.</p> <p>- Filiale marocaine : A partir du mois d'avril 2016, Delta Drone Maroc a démarré une activité de post-traitement et de développement IT, grâce à l'embauche de 6 salariés en CDI.</p> <p>- Filiale sud africaine :</p>

En février 2016, Delta Drone Africa et la société RPAS Training Academy ont annoncé la création d'une joint-venture destinée à former des télépilotes de drones en Afrique du Sud utilisant des systèmes Delta Y et Delta X conçus et fabriqués par DELTA DRONE.

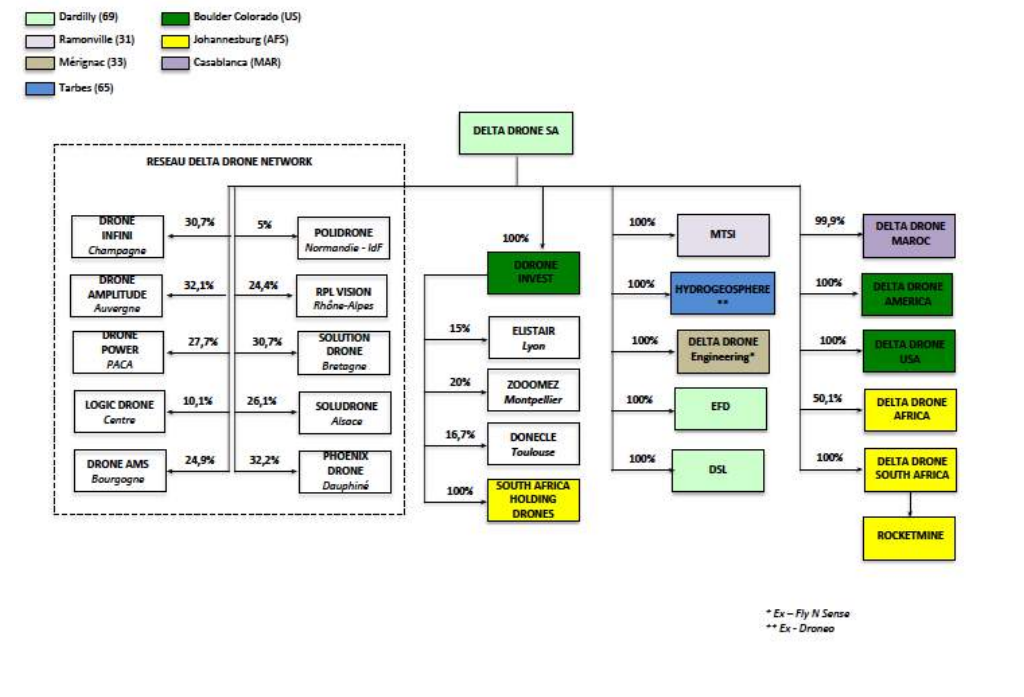
- Activités commerciales :

Au cours du premier semestre 2016 la première campagne d'inspection d'antennes de télécommunication mobile pour le compte de Orange France s'est poursuivie avec succès (plus de 100 sites réalisés). En avril Delta Drone a signé un important contrat avec le groupe GEODIS, visant à mettre au point une solution automatisée d'inventaire en entrepôt.

B5

Description du Groupe

A la date du présent Prospectus, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant (étant précisé que les pourcentages indiqués représentent à la fois le détention en capital et en droits de vote):



Delta Drone SA est la société mère.

B6

Actionnariat

Au 30/11/2016	Base non diluée			Base full diluted : AGA, BSPCE, BSA et OCABSA			
	Nom	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	%	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	%
	Christian Viguié (dont C2P France)	3 597	7 194	0,01%	2 174 430	2 178 027	6,44%
	Salariés	72 889	117 389	0,30%	665 892	710 392	1,97%
	Investisseurs	41 531	41 537	0,17%	41 531	41 537	0,12%
	Autres actionnaires nominatifs	953 687	1 400 323	3,89%	2 500 670	2 947 306	7,41%
	Total actionnaires nominatifs	1 071 704	1 566 440	4,37%	5 382 523	5 877 259	15,95%
	Total actionnaires au porteur	22 936 627	23 436 627	93,59%	27 861 926	28 361 926	82,57%
	Auto-détention	500 000	0	2,04%	500 000	0	1,48%
	TOTAL	24 508 331	25 003 067	100,00%	33 744 449	34 239 185	100,00%

La base « full diluted » présentée dans le tableau ci-dessus implique une dilution de 27,37% qui pourrait être constatée à la suite de l'émission potentielle de 9.236.118 actions nouvelles (sur la base d'un nombre d'actions post dilution de 33.744.449 actions).

		<p>Il est précisé que ces calculs sont effectués à la date du 30 novembre 2016 et ne tiennent pas compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des 599.348 actions nouvelles émises, les 1^{er}, 6 et 8 décembre 2016, à la suite de la conversion de 50 OCA : 118.986 actions nouvelles ont été émises le 1^{er} décembre (conversion de 10 OCA) 240.718 actions nouvelles ont été émises le 6 décembre (conversion de 20 OCA) et 239.644 actions nouvelles ont été émises le 8 décembre 2016 (conversion de 20 OCA). A la date du Présent Prospectus, ces émissions d'actions nouvelles n'ont pas été constatées par le Conseil d'Administration de Delta Drone. Ces 599.348 actions nouvelles vont représenter 2,39 % du capital social (sur la base d'un capital social qui sera composé de 25.107.679 actions) - de la dilution potentielle issue des deux dernières tranches d'OCABSA. le calcul ne peut être réalisé à défaut de tirage de ces tranches. 																																																																																										
B7	Informations financières sélectionnées	<p>Les tableaux ci-dessous présentent des informations financières annuelles sélectionnées au titre des exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 et des informations semestrielles sélectionnées arrêtées au 30 juin 2016. Les informations présentées dans ce paragraphe sont extraites de comptes audités (s'agissant des exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015) ou ont fait l'objet d'une revue d'examen limité (en ce qui concerne le premier semestre 2016).</p> <p>Pour rappel, la société Delta Drone a été créée en Février 2011.</p> <table border="1" data-bbox="472 902 1490 1173"> <thead> <tr> <th>Comptes consolidés en K€</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>S1 2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>342</td> <td>939</td> <td>1 216</td> <td>498</td> </tr> <tr> <td>Excédent brut d'exploitation</td> <td>(1 874)</td> <td>(5 483)</td> <td>(4 198)</td> <td>(2 825)</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation</td> <td>(2 825)</td> <td>(7 325)</td> <td>(5 648)</td> <td>(3 937)</td> </tr> <tr> <td>Résultat net consolidé</td> <td>(1 416)</td> <td>(12 248)</td> <td>(5 547)</td> <td>(4 763)</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="472 1245 1490 1984"> <thead> <tr> <th>Tableau de passage de l'EBE au Résultat En K€</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>S1 2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Excédent brut d'exploitation</td> <td>(1 874)</td> <td>(5 483)</td> <td>(4 198)</td> <td>(2 825)</td> </tr> <tr> <td>Autres produits d'exploitation</td> <td>58</td> <td>60</td> <td>33</td> <td>21</td> </tr> <tr> <td>Autres charges</td> <td>(49)</td> <td>(2)</td> <td>(5)</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Dotation aux amortissements et provisions</td> <td>(960)</td> <td>(1 900)</td> <td>(1 478)</td> <td>(1 133)</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation</td> <td>(2 825)</td> <td>(7 325)</td> <td>(5 648)</td> <td>(3 937)</td> </tr> <tr> <td>Résultat financier</td> <td>(31)</td> <td>(74)</td> <td>(16)</td> <td>(21)</td> </tr> <tr> <td>Résultat exceptionnel</td> <td>4</td> <td>(3 872)</td> <td>1</td> <td>(315)</td> </tr> <tr> <td>Impôt sur les sociétés</td> <td>1 435</td> <td>(855)</td> <td>282</td> <td>(64)</td> </tr> <tr> <td>Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition</td> <td>-</td> <td>(122)</td> <td>(180)</td> <td>(463)</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'ensemble consolidé</td> <td>(1 416)</td> <td>(12 248)</td> <td>(5 601)</td> <td>(4 800)</td> </tr> <tr> <td>Intérêts minoritaires</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>54</td> <td>(37)</td> </tr> <tr> <td>Résultat net consolidé</td> <td>(1 416)</td> <td>(12 248)</td> <td>(5 547)</td> <td>(4 763)</td> </tr> </tbody> </table>	Comptes consolidés en K€	2013	2014	2015	S1 2016	Chiffre d'affaires	342	939	1 216	498	Excédent brut d'exploitation	(1 874)	(5 483)	(4 198)	(2 825)	Résultat d'exploitation	(2 825)	(7 325)	(5 648)	(3 937)	Résultat net consolidé	(1 416)	(12 248)	(5 547)	(4 763)	Tableau de passage de l'EBE au Résultat En K€	2013	2014	2015	S1 2016	Excédent brut d'exploitation	(1 874)	(5 483)	(4 198)	(2 825)	Autres produits d'exploitation	58	60	33	21	Autres charges	(49)	(2)	(5)	-	Dotation aux amortissements et provisions	(960)	(1 900)	(1 478)	(1 133)	Résultat d'exploitation	(2 825)	(7 325)	(5 648)	(3 937)	Résultat financier	(31)	(74)	(16)	(21)	Résultat exceptionnel	4	(3 872)	1	(315)	Impôt sur les sociétés	1 435	(855)	282	(64)	Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	(122)	(180)	(463)	Résultat de l'ensemble consolidé	(1 416)	(12 248)	(5 601)	(4 800)	Intérêts minoritaires	-	-	54	(37)	Résultat net consolidé	(1 416)	(12 248)	(5 547)	(4 763)
Comptes consolidés en K€	2013	2014	2015	S1 2016																																																																																								
Chiffre d'affaires	342	939	1 216	498																																																																																								
Excédent brut d'exploitation	(1 874)	(5 483)	(4 198)	(2 825)																																																																																								
Résultat d'exploitation	(2 825)	(7 325)	(5 648)	(3 937)																																																																																								
Résultat net consolidé	(1 416)	(12 248)	(5 547)	(4 763)																																																																																								
Tableau de passage de l'EBE au Résultat En K€	2013	2014	2015	S1 2016																																																																																								
Excédent brut d'exploitation	(1 874)	(5 483)	(4 198)	(2 825)																																																																																								
Autres produits d'exploitation	58	60	33	21																																																																																								
Autres charges	(49)	(2)	(5)	-																																																																																								
Dotation aux amortissements et provisions	(960)	(1 900)	(1 478)	(1 133)																																																																																								
Résultat d'exploitation	(2 825)	(7 325)	(5 648)	(3 937)																																																																																								
Résultat financier	(31)	(74)	(16)	(21)																																																																																								
Résultat exceptionnel	4	(3 872)	1	(315)																																																																																								
Impôt sur les sociétés	1 435	(855)	282	(64)																																																																																								
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	(122)	(180)	(463)																																																																																								
Résultat de l'ensemble consolidé	(1 416)	(12 248)	(5 601)	(4 800)																																																																																								
Intérêts minoritaires	-	-	54	(37)																																																																																								
Résultat net consolidé	(1 416)	(12 248)	(5 547)	(4 763)																																																																																								

		Comptes consolidés en K€	2013	2014	2015	S1 2016
		Actif immobilisé	5 813	3 139	6 635	6 109
		Besoin en fonds de roulement (4)	1 616	(918)	161	69
		Endettement financier net (3)	(308)	71	(1 832)	(4 385)
		Capitaux propres de l'ensemble consolidé	7 716	1 722	8 195	9 858
		Autres fonds propres (1)	750	2 675	1 392	1 636
		Provisions pour risques et litiges constituées (2)	20	428	433	705
		<p>Notes</p> <p>(1) Les autres fonds propres correspondent à des avances conditionnées obtenues auprès d'Oséo et de la Région Rhône-Alpes. Pour les années 2014 et 2015, ils correspondent, également à des obligations convertibles émises au profit de Yorkville Advisors. Le détail des autres fonds propres s'établit comme suit :</p> <p>2014 : avances conditionnées : 675 K€ ; obligations convertibles : 2 000 K€</p> <p>2015 : 525 K€ d'avances conditionnées DELTA DRONE, 167 K€ d'avances conditionnées DELTA DRONE ENGINEERING et 700 K€ d'obligations convertibles</p> <p>S1 2016 : 450 K€ d'avances conditionnées DELTA DRONE, 186 K€ d'avances conditionnées DELTA DRONE ENGINEERING et 1.000 K€ d'obligations convertibles</p> <p>(2) Les provisions pour risques et litiges constituées correspondent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en 2013 exclusivement à des provisions pour IDR (indemnité de départ à la retraite), - en 2014 se décomposent entre provisions pour charges (12K€), provisions pour risques en lien avec des litiges prud'homaux (383K€) et des provisions pour IDR (33K€), - en 2015 se décomposent entre provisions pour risques en lien avec des litiges prud'homaux (387K€) et des provisions pour IDR (46K€). - au S1 2016 se décomposent entre provisions pour risques en lien avec des litiges prud'homaux (659K€) et des provisions pour IDR (46K€). <p>(3) L'endettement financier net est le solde entre tous les emprunts et dettes financières figurant au passif du bilan (y compris emprunt obligataire) d'une part, et les disponibilités augmentées du poste valeurs mobilières de placement figurant à l'actif du bilan d'autre part. Lorsque les chiffres sont indiqués entre parenthèses, il ne s'agit pas d'un endettement net, mais d'une montant de trésorerie disponible supérieur au montant des dettes financières.</p> <p>(4) Le besoin en fond de roulement représente les besoins de financement à court terme du groupe résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité opérationnelle.</p>				
		Comptes consolidés en K€	2013	2014	2015	S1 2016
		Flux net de trésorerie				
		- généré par l'activité	(2 398)	(6 661)	(4 718)	(2 730)
		- lié aux opérations d'investissements	(3 713)	(63)	(923)	(1 139)
		- lié aux opérations de financement	8 776	7 840	5 980	6 587
		Variation de la trésorerie courante nette	2 665	1 116	339	2 718
B8	Informations Pro Forma	Sans objet				
B9	Prévisions de bénéfices	Sans objet				

B10	Eventuelles réserves sur les informations financières historiques contenues dans les rapports d'audit	Sans objet : Absence de réserves sur les comptes consolidés présentés dans le Présent Prospectus (31 décembre 2013, 31 décembre 2014, 31 décembre 2015 et 30 juin 2016)
B11	Déclaration sur le fonds de roulement	Sans objet

Section C – Valeurs mobilières		
C1	Numéro, catégorie et numéro d'identification des valeurs mobilières	Les 24.508.331 actions existantes composant le capital émis de la Société à la date du présent Prospectus sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie. Les actions de la Société sont négociées sous le code ISIN : FR0011522168. Le mnémonique des actions de la Société est : ALDR.
C2	Devise d'émission	Sans Objet
C3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	Nombre d'actions émises: Sans Objet Valeur nominale des actions : 0,25€
C4	Droits attachés aux valeurs mobilières	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions de la Société sont les suivants : - droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard de la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation ; - droit à dividendes.
C5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.
C6	Existence d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	Sans Objet
C7	Politiques de dividendes	Aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société. A ce jour, la Société n'envisage pas la mise en œuvre d'une politique de versement de dividendes.

Section D – Risques

D1	<p>Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risques liés au déploiement commercial : La vitesse du déploiement commercial ne peut être anticipée avec précision puisque : <ul style="list-style-type: none"> . celle ci dépend du rythme d'adhésion des clients potentiels à son offre commerciale, la production . la commercialisation de drones ne démarre qu'à partir du second semestre 2016. Il ne peut donc pas être anticipé avec précision à quelle vitesse va se faire le déploiement commercial. . la demande pour les solutions (produits et services) de Delta Drone peut s'avérer plus limitée que ce que le Groupe anticipe (impact sur les objectifs de vente). . des difficultés peuvent survenir dans le cadre du recours à des télépilotes locaux et de la mise en place progressive d'un réseau de maintenance. . Delta Drone pourrait rencontrer des difficultés dans la mise en place du réseau d'intervenants indépendants suffisamment formés susceptibles de respecter les délais contractuels d'intervention qu'elle propose dans le cadre de son offre. . Delta Drone pourrait avoir mal quantifié ses besoins en interventions et production de pièces détachées au titre de la maintenance, compte tenu du caractère innovant et récent de l'offre proposée par la Société. - La réglementation relative à l'utilisation des drones civils est récente et susceptible d'évoluer : <ul style="list-style-type: none"> . La réglementation en France est récente et est donc susceptible de modifications. . La réglementation à l'étranger est encore souvent en gestation, rendant incertain le développement des activités de la Société à l'étranger. - Risques liés à la gestion de la croissance externe et à la politique de développement international : Le Groupe Delta Drone envisage de poursuivre sa stratégie de croissance externe sur le marché des drones civils à usage professionnel, notamment à l'étranger. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, ou qu'il viendrait à acquérir, et à dégager les synergies, revenus et autres avantages escomptés, ou encore que le Groupe ne subisse pas l'apparition de coûts ou de passifs non anticipés liés à ces acquisitions. De même, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera effectivement en mesure d'identifier ou de procéder à l'acquisition de nouvelles sociétés. Un échec de l'intégration des sociétés acquises ou des difficultés dans l'identification et l'acquisition de nouvelles cibles pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. - Le Groupe pourrait être confronté à l'avenir à des acteurs de taille très significative. Le marché des drones civils à usage professionnel devrait s'avérer de taille très significative et doté d'un potentiel de croissance important. Il est susceptible d'aiguiser l'appétit des leaders de l'aéronautique (Ils ont pour le moment pris position sur le marché des drones militaires) et entraîner leur arrivée sur ce marché. L'arrivée de tels concurrents peut se faire par des investissements massifs de recherche et développement et/ou par l'acquisition d'un des acteurs du marché du drone civil. - Risques liés au processus de fabrication des drones civils : <ul style="list-style-type: none"> . Le Groupe a produit depuis mi-2014 une flotte d'environ 50 vecteurs aériens, répartis à part égale entre un drone à voilure tournante (le Delta H) et un drone à voilure fixe (le Delta Y). Va désormais être produite en série et commercialisée, en France et à l'étranger, une gamme de drones composée du Delta X et du Delta Y. Le processus d'assemblage de ces vecteurs aériens est prévu d'être localisé dans la zone franche de Casablanca au Maroc, grâce à la filiale Delta Drone Maroc. . Le site de production de Casablanca est calibré pour une production mensuelle de 35 systèmes de drone. Des volumes de commandes supérieurs nécessiteraient un accroissement des surfaces.
----	--	--

		<p>. Le Groupe dépend de fournisseurs tiers et de sous-traitants pour la fourniture de certains composants, pièces et accessoires.</p> <p>- Le marché des drones civils est un marché naissant avec des applications naissantes : Les systèmes de drones commercialisés par la Société permettent de proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> . des solutions / des applications nouvelles susceptibles de faire évoluer des métiers. . des solutions alternatives apportant un gain de temps et/ou d'argent par rapport à des solutions déjà existantes. <p>Delta Drone a anticipé les problématiques qui en découlent en créant l'Ecole Française du Drone® et en mettant en place une équipe destinée à accompagner et soutenir le client dans ces démarches : les clients potentiels n'utiliseront couramment ses produits que lorsqu'ils auront acquis la conviction, que ces derniers offrent des avantages ou constituent une alternative indispensable aux équipements et solutions déjà existants sur le marché et dont ils maîtrisent à ce jour l'utilisation.</p> <p>- Il existe des technologies et usages alternatifs et l'apparition de nouvelles technologies concurrentes ne peut être exclue.</p> <p>- Risques liés à la propriété intellectuelle : Le Groupe suit une politique active visant à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir ou d'obtenir une protection adéquate et, par là même, de conserver tous les avantages technologiques et concurrentiels qui en découlent</p> <p>- Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés.</p> <p>- Risques liés à la gestion de la croissance interne.</p> <p>- L'accident d'un drone pourrait ralentir le développement du marché.</p> <p>- Il existe un risque lié à la procédure AMF en cours concernant le différé d'information privilégiée par la Société.</p> <p>- Il existe un risque lié à la procédure de contrôle fiscal en cours au sein de la Société et portant sur l'ensemble des déclarations fiscales et opérations susceptibles d'être examinées pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2015</p>
D2	Principaux risques propres aux valeurs mobilières	<p>La Société émet des instruments dilutifs qui peuvent avoir une influence sur son capital.</p> <p>- Risques de dilution importante : Les actionnaires ne détenant ni BSPCE, ni AGA, ni BSA, ni OCABSA peuvent être dilués de façon importante du fait de l'exercice, par leurs détenteurs, des BSPCE et/ou BSA attachés aux actions émises en rémunération de l'apport en nature des titres de la société FLY-N-SENSE et/ou OCABSA, ou de l'arrivée du terme de la période d'acquisition pour les bénéficiaires d'AGA.</p> <p>Egalement, dans la mesure où les détenteurs n'exercent pas leur OCABSA ou BSPCE ou BSA attachés aux actions émises en rémunération de l'apport en nature des titres de la société FLY-N-SENSE, leur pourcentage de participation dans le capital et les droits de vote de Delta Drone sera diminué en cas d'exercice des OCABSA ou BSPCE ou BSA attachés aux actions émises en rémunération de l'apport en nature des titres de la société FLY-N-SENSE par les autres détenteurs.</p> <p>Delta Drone a également attribué 2.450.833 actions gratuites à certains dirigeants. 1.585.243 de ces actions gratuites seront acquises le 16 décembre 2016, 725.307 actions le 30 juin 2017 et les 140.283 actions restantes le 12 octobre 2017.</p> <p>En cas d'exercice de la totalité des OCABSA, BSPCE ou BSA attachés aux actions émises en rémunération de l'apport en nature des titres de la société FLY-N-SENSE, et d'acquisition définitive des actions gratuites attribuées, 9.236.118 actions seront créées (2.450.833 actions gratuites + 4.925.299 actions issues de l'exercice des OCABSA en circulation* +</p>

		<p>313.003 actions issues de l'exercice BSPCE + 1.546.983 actions issues de l'exercice des BSA attachés aux actions émises en rémunération de l'apport en nature des titres de la société FLY-N-SENSE). Ces actions pourront représenter 27,37% du capital (sur la base d'un nombre d'actions post dilution de 33.744.449 actions).</p> <p>Ces calculs ne tiennent pas compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la dilution potentielle issue des deux dernières tranches (T9/10) d'OCABSA dont le calcul ne peut être réalisé à défaut de tirage de ces tranches ; - des 599.348 actions nouvelles émises, les 1^{er}, 6 et 8 décembre 2016, à la suite de la conversion de 50 OCA : 118.986 actions nouvelles ont été émises le 1^{er} décembre (conversion de 10 OCA) 240.718 actions nouvelles ont été émises le 6 décembre (conversion de 20 OCA) et 239.644 actions nouvelles ont été émises le 8 décembre 2016 (conversion de 20 OCA). A la date du Présent Prospectus, ces émissions d'actions nouvelles n'ont pas été constatées par le Conseil d'Administration de Delta Drone. Ces 599.348 actions nouvelles vont représenter 2,39 % du capital social (sur la base d'un capital social qui sera composé de 25.107.679 actions) <p>*sur la base théorique de l'exercice des 4.466.409 BSA et de la conversion des 50 OCA, restant en circulation au 30 novembre 2016, dans les mêmes conditions de conversion, s'agissant des OCA, que les actions émises par le CA du 03/06/2016 sur conversion des OCA T6/7.</p>
D3	Principaux risques liés à l'opération	<ul style="list-style-type: none"> - Volatilité du prix de marché des actions de la Société <p>Les prix de marché des valeurs mobilières de la Société pourraient être affectés de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales et le secteur des drones civils à usage professionnel. Les prix de marché des valeurs mobilières de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des évènements tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> . des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives du Groupe ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ; . des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle de ces sociétés ; . des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable dans les pays ou les marchés propres au secteur d'activité du Groupe ou au Groupe lui-même ; . des modifications de l'actionnariat de la Société ou de son équipe dirigeante ; et . des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cessions, etc.). <p>Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les valeurs mobilières sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des valeurs mobilières de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque lié à l'éventualité de cessions significatives d'actions Delta Drone <p>Les actions Delta Drone sont admises sur le groupe de cotation E1 du marché Alternext Paris. Ce groupe de cotation est réservé aux investisseurs qualifiés. Dès l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le présent Prospectus, les actions de la Société seront transférées sur le groupe de cotation E2, c'est-à-dire le groupe de cotation des sociétés ayant fait une offre au public et cotées en continu. Ce changement de groupe de cotation pourrait engendrer un accroissement de la liquidité de l'action. Il se pourrait que des actionnaires présents au capital de la Société profitent de cette augmentation des volumes pour procéder à des cessions significatives sur le marché.</p> <p>Ceci pourrait avoir un impact négatif sur l'évolution du cours de l'action de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque lié à de futures opérations financières sur le capital de Delta Drone <p>Delta Drone pourrait prochainement lever des fonds afin de mettre en œuvre ses projets de développements.</p> <p>Toute levée de fonds entraînant une émission de nouvelles actions entraînerait une dilution supplémentaire, pour les actionnaires de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence des garanties associées aux marchés réglementés

		<p>Le marché Alternext Paris ne constitue pas un marché réglementé. Les détenteurs de valeurs mobilières de la Société ne pourront donc pas bénéficier des garanties correspondantes. En revanche, les détenteurs de valeurs mobilières de la Société bénéficient de garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires.</p> <p>De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'offre au public de titres financiers.</p> <p>- Risques d'absence de liquidité du titre</p> <p>La Société ne peut garantir que les valeurs mobilières admises aux négociations sur le marché Alternext Paris seront l'objet de négociations par la voie d'un carnet d'ordre central et que les conditions du marché de ses titres offriront une liquidité suffisante et selon des modalités satisfaisantes.</p> <p>- Risques liés aux engagements de conservation</p> <p>Au-delà des obligations de conservation liés au mécanisme spécifique des AGA à compter du terme de la période d'acquisition, à la date du présent Prospectus, il existe un engagement de conservation spécifique de Monsieur Christian Viguié à hauteur de 434 166 actions attribuées gratuitement par les Conseils d'Administration des 12 octobre 2016, 30 juin 2016 et 16 décembre 2015, et ce pendant toute la durée de son mandat de Président directeur général au sein de la Société.</p> <p>Toutefois et à la date du présent prospectus, ces actions sont en période d'acquisition. Des cessions sont donc susceptibles d'être réalisées par les actionnaires existants.</p>
--	--	---

Section E – Offre		
E1	Montant de l'émission	Sans objet
E2a	Raisons motivant le processus de transfert	<p>Le transfert des 24.508.331 actions de la Société du groupe de cotation E1 (Placement Privé) à E2 (sociétés ayant fait une offre au public) du marché Alternext Paris a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accroître la notoriété de la Société ; - de gérer sa politique de financement afin d'assurer le développement du Groupe.
E3	Modalités et conditions de l'Offre	<p>Calendrier indicatif du transfert :</p> <p>09/12/2016 Visa de l'AMF sur le Prospectus</p> <p>12/12/2016 Publication d'un communiqué de presse par la Société</p> <p>12/12/2016 Avis Alternext Paris de transfert de groupe de cotation des actions.</p> <p>14/12/2016 Transfert du groupe de cotation E1 (Placement privé) vers le groupe de cotation E2 (Offre au public)</p>
	Intérêt, y compris conflictuel, pouvant sensiblement influencer sur l'émission / l'Offre	Sans objet
E5	Nom de la société émettrice et conventions de blocage	<p>Nom de la société émettrice: Delta Drone</p> <p>Conventions de blocage: Sans objet</p>

E6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre	Sans objet
E7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet

PARTIE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS

Christian VIGUIE, Président Directeur Général
8 chemin du Jubin – 69570 Dardilly
Téléphone : +33 4 27 46 51 07

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le Prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Prospectus.

Fait à Dardilly, le 9 décembre 2016

Christian Viguié
Président Directeur Général

1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Christian VIGUIE, Président Directeur Général
8 chemin du Jubin – 69570 Dardilly
Téléphone : +33 4 27 46 51 07

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- **TEOREM A2C**
29 avenue Félix Viallet
38000 Grenoble

Nommé lors de l'Acte constitutif de la Société en date du 25 février 2011.
Fin de mandat en date du 31 décembre 2016.

- **EXCO-FIDOGEST**
4, place du Champ de Foire
42300 Roanne

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 8 avril 2013.
Fin de mandat en date du 31 décembre 2018.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

- **Arnaud VIVIER**
29 avenue Félix Viallet
38000 Grenoble

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2016.
Fin de mandat en date du 31 décembre 2016.

- **Sylvie MIVIERE**
4, place du Champ de Foire
42300 Roanne

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 8 avril 2013.
Fin de mandat en date du 31 décembre 2018.

2.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES NON RENOUVELLES

Hormis celle relative au départ en retraite de Monsieur Alain ETIEVENT en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, Delta Drone n'a à signaler aucune démission, écart ou non « re-désignation » de commissaires aux comptes durant la période couverte par les informations financières historiques.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ET INDICATEURS CLEFS

Delta Drone est la société-mère du Groupe Delta Drone, acteur significatif du secteur des drones civils à usage professionnel. Delta Drone et ses filiales couvrent en effet l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur :

- la gestion réglementaire et sécuritaire préalable aux missions (filiale DSL – Drone Safety & Legal),
- la formation des télépilotes de drones (filiale EFD),
- la conception et la fabrication d'une gamme de drones civils (voilure fixe et voilure tournante),
- la réalisation de missions d'acquisition de données (réseau Delta Drone Network),
- Divers logiciels et algorithmes de traitement des données,

Tous les composants de la chaîne de valeur sont réunis et accessibles via un système exclusif de Cloud computing, dénommé Deltadrone CIS.

Au plan sectoriel, Delta Drone s'est doté, en interne et via divers partenariats, d'une forte expertise technique qui lui permet de se concentrer sur quelques secteurs d'activité de dimension mondiale :

- Mining Topographic Imaging & Survey (dont Mines et Carrières),
- Agriculture et Sylviculture,
- Inspection industrielle (notamment inspection d'antennes de télécommunications),
- Hydrologie,
- Visites virtuelles de sites.

Au niveau géographique, Delta Drone déploie une stratégie volontariste d'internationalisation, avec l'établissement de filiales aux Etats-Unis, au Maroc et en Afrique du Sud.

Les actions composant le capital social de la société Delta Drone sont admises aux négociations sur le marché Alternext Paris depuis juin 2013 par admission directe faisant suite à un placement privé préalable.

3.2. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent des informations financières annuelles sélectionnées au titre des exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 et des informations semestrielles sélectionnées arrêtées au 30 juin 2016. Les informations présentées dans ce paragraphe sont extraites de comptes audités (s'agissant des exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015) ou ont fait l'objet d'une revue d'examen limité (en ce qui concerne le premier semestre 2016).

Les tableaux ci-après sont extraits des informations financières communiquées au paragraphe « 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » de la 1^{ère} partie du Prospectus.

Pour rappel, la société Delta Drone a été créée en Février 2011.

Comptes consolidés en K€	2013	2014	2015	S1 2016
Chiffre d'affaires	342	939	1 216	498
Excédent brut d'exploitation	(1 874)	(5 483)	(4 198)	(2 825)
Résultat d'exploitation	(2 825)	(7 325)	(5 648)	(3 937)
Résultat net consolidé	(1 416)	(12 248)	(5 547)	(4 763)

Tableau de passage de l'EBE au Résultat En K€	2013	2014	2015	S1 2016
Excédent brut d'exploitation	(1 874)	(5 483)	(4 198)	(2 825)
Autres produits d'exploitation	58	60	33	21
Autres charges	(49)	(2)	(5)	-
Dotation aux amortissements et provisions	(960)	(1 900)	(1 478)	(1 133)
Résultat d'exploitation	(2 825)	(7 325)	(5 648)	(3 937)
Résultat financier	(31)	(74)	(16)	(21)
Résultat exceptionnel	4	(3 872)	1	(315)
Impôt sur les sociétés	1 435	(855)	282	(64)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	(122)	(180)	(463)
Résultat de l'ensemble consolidé	(1 416)	(12 248)	(5 601)	(4 800)
Intérêts minoritaires	-	-	54	(37)
Résultat net consolidé	(1 416)	(12 248)	(5 547)	(4 763)

Nous renvoyons le lecteur au paragraphe « 9.4 Note sur le calcul du besoin en fonds de roulement et de l'endettement financier net et sur la réconciliation du tableau de flux de trésorerie et des variations bilanciellés » de la 1ère partie du Prospectus, page 105, pour la réconciliation de la variation du BFR, de l'endettement financier et le passage de l'EBE et le résultat net.

Comptes consolidés en K€	2013	2014	2015	S1 2016
Actif immobilisé	5 813	3 139	6 635	6 109
Besoin en fonds de roulement (4)	1 616	(918)	161	69
Endettement financier net (3)	(308)	71	(1 832)	(4 385)
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	7 716	1 722	8 195	9 858
Autres fonds propres (1)	750	2 675	1 392	1 636
Provisions pour risques et litiges constituées (2)	20	428	433	705

Notes (1) Les autres fonds propres correspondent à des avances conditionnées obtenues auprès d'Oséo et de la Région Rhône-Alpes. Pour les années 2014 et 2015, ils correspondent, également à des obligations convertibles émises au profit de Yorkville Advisors. Le détail des autres fonds propres s'établit comme suit :

2014 : avances conditionnées : 675 K€ ; obligations convertibles : 2 000 K€

2015 : 525 K€ d'avances conditionnées DELTA DRONE, 167 K€ d'avances conditionnées DELTA DRONE ENGINEERING et 700 K€ d'obligations convertibles

S1 2016 : 450 K€ d'avances conditionnées DELTA DRONE, 186 K€ d'avances conditionnées DELTA DRONE ENGINEERING et 1.000 K€ d'obligations convertibles.

(2) Les provisions pour risques et litiges constituées correspondent :

- en 2013 exclusivement à des provisions pour IDR (indemnité de départ à la retraite),

- en 2014 se décomposent entre provisions pour charges (12K€), provisions pour risques en lien avec des litiges prud'homaux (383K€) et des provisions pour IDR (33K€),

- en 2015 se décomposent entre provisions pour risques en lien avec des litiges prud'homaux (387K€) et des provisions pour IDR (46K€).

- au S1 2016 se décomposent entre provisions pour risques en lien avec des litiges prud'homaux (659K€) et des provisions pour IDR (46K€).

(3) L'endettement financier net est le solde entre tous les emprunts et dettes financières figurant au passif du bilan (y compris emprunt obligataire) d'une part, et les disponibilités augmentées du poste valeurs mobilières de placement figurant à l'actif du bilan d'autre part. Lorsque les chiffres sont indiqués entre parenthèses, il ne s'agit pas d'un endettement net, mais d'un montant de trésorerie disponible supérieur au montant des dettes financières.

(4) Le besoin en fond de roulement représente les besoins de financement à court terme du groupe résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité opérationnelle.

Comptes consolidés en K€	2013	2014	2015	S1 2016
Flux net de trésorerie				
- généré par l'activité	(2 398)	(6 661)	(4 718)	(2 730)
- lié aux opérations d'investissements	(3 713)	(63)	(923)	(1 139)
- lié aux opérations de financement	8 776	7 840	5 980	6 587
Variation de la trésorerie courante nette	2 665	1 116	339	2 718

4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Prospectus, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Elle considère qu'à la date du Prospectus, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la Date du Prospectus, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Dans chaque section ci-dessous, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la Date du Prospectus. La survenance de faits nouveaux, soit internes au Groupe, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

4.1. RISQUES RELATIFS AU MARCHÉ SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIÉTÉ

4.1.1. L'accident d'un drone pourrait ralentir le développement du marché

Les drones à usage civil bénéficient d'un intérêt vif de la part du marché. La couverture médiatique est favorable, les clients sont avant tout sensibles aux atouts économiques et écologiques, ainsi qu'à l'impact positif en termes d'image.

Dans ce contexte, si un accident grave était occasionné par un drone (dont il résulterait une atteinte à l'intégrité des personnes ou des biens), il pourrait porter atteinte non seulement à son fabricant mais à l'ensemble de la filière. Il pourrait en résulter un ralentissement du développement d'un ou plusieurs des secteurs d'activité visés par Delta Drone. Il pourrait également en résulter une modification de la réglementation relative à l'utilisation des drones civils.

4.1.2. La réglementation relative à l'utilisation des drones civils est récente et susceptible d'évoluer

La réglementation en France est récente ; elle est donc susceptible de modifications.

La France fait figure de précurseur en Europe et dans le monde en ayant instauré une réglementation relative à la conception et à l'utilisation des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord.

L'arrêté du 11 avril 2012, auquel s'est substitué l'arrêté du 17 décembre 2015, fixe les règles relatives à la conception des drones, les conditions de leur emploi et les capacités requises des personnes qui les utilisent. L'ensemble des dispositions applicables pour réaliser des activités particulières avec un aéronef télépilote est défini dans l'arrêté.

Cette réglementation définit notamment les types de vol autorisés sous forme de 4 scénarii de vol :

- **S1** : opération en vue du télépilote se déroulant hors zone peuplée à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote
- **S2** : opération se déroulant hors vue directe, hors zone peuplée, dans un volume de dimension horizontale maximale de rayon d'un kilomètre et de hauteur inférieure à 50 mètres du sol et des obstacles artificiels, sans aucune personne au sol dans cette zone d'évolution

- **S3** : opération se déroulant en agglomération ou à proximité de personnes ou d'animaux, en vue directe et à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote
- **S4** : activité particulière (relevés, photographies, observations et surveillances aériennes) hors vue directe, hors zone peuplée et ne répondant pas aux critères du scénario S2

Pour chacun de ces scénarii, la réglementation définit les déclarations et autorisations nécessaires.

La réglementation est susceptible d'évoluer, et cette évolution pourrait nécessiter des aménagements des drones et de nouveaux développements pour satisfaire aux nouvelles exigences.

Même si le Groupe prend en considération (notamment au sein de comités d'échanges avec la DGAC - Direction Générale de l'Aviation Civile), dans le cadre de son activité, l'évolution potentielle de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits du Groupe en cas de retrait, de suspension ou de non renouvellement des autorisations de commercialisation ou la ralentir en rendant, notamment, leur production ou leur développement plus long et/ou plus coûteux.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Un renforcement de la réglementation pourrait cependant également être de nature à renforcer les barrières à l'entrée et permettrait de structurer la filière, ainsi que le niveau général de qualité et de fiabilité de celle-ci.

Enfin, au contraire, les assouplissements de la réglementation seraient synonymes d'augmentation du nombre des applications réalisables avec des drones donc d'accroissement de la taille du marché. Ils seraient cependant également susceptibles de faciliter l'apparition de nouveaux acteurs sur ce marché.

La réglementation à l'étranger est encore souvent en gestation, rendant incertain le développement des activités de la Société à l'étranger

Les pays sont à des stades différenciés en matière de réglementation relative à l'utilisation des drones. De manière générale, les réglementations en place sont récentes et disparates en termes de contenu. Ainsi les réglementations diffèrent notamment en ce qui concerne :

- Le poids et les caractéristiques techniques des drones
- La nécessité d'une certification des drones
- Les conditions requises pour télépiloter un drone
- La possibilité d'utiliser les drones en vol « hors-vue »

A ce stade, un déploiement d'envergure des systèmes de drone commercialisés par la Société pourrait être entravé par la diversité des réglementations existantes. En tout état de cause, si le marché des drones civils à usage professionnel est mondial et offre des opportunités significatives à Delta Drone, il présente à la fois un risque en termes d'exécution mais également en termes de dépenses et investissements à réaliser afin d'adapter les produits au nouveau cadre réglementaire.

Cas des Etats-Unis

Alors qu'aux Etats-Unis la réglementation relative aux drones civils restait indéfinie, la Federal Aviation Association (FAA) a publié le 21 juin 2016 des recommandations pour encadrer l'utilisation des drones civils commerciaux : Cf. paragraphe « 6.4.3 Le cadre réglementaire aux Etats-Unis » page 80.

Cas de l'Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a mis en œuvre et appliqué un ensemble exhaustif de règles contraignantes régissant les drones. En décembre 2014, la SACAA a rendu public un projet de réglementation sur les drones transposé dans la loi. Ce projet utilise une terminologie spécifique, puisque qu'il désigne les drones comme des systèmes d'aéronefs télépilotés (« Remotely Piloted Aircraft Systems » ou RPAS). Ce texte fait la distinction entre, d'une part, les drones utilisés à des fins personnelles et privées et, d'autre part, les drones utilisés à des fins commerciales, professionnelles ou non lucratives.

Cf. paragraphe « 6.4.4 Le cadre réglementaire en Afrique du Sud » page 81.

4.1.3 Le marché des drones civils est un marché naissant avec des applications naissantes

Les systèmes de drones commercialisés par la Société permettent de proposer :

- des solutions / des applications nouvelles susceptibles de faire évoluer des métiers. Ainsi, par exemple, l'utilisation des drones dans l'agriculture céréalière en complément de l'utilisation du satellite doit contribuer à des traitements ciblés et globalement au développement de l'agriculture raisonnée.
- de solutions alternatives apportant un gain de temps et/ou d'argent par rapport à des solutions déjà existantes. C'est le cas de la cubature des stocks pour les carrières, actuellement réalisée par des géomètres, ou encore de l'inspection des infrastructures d'antennes de télécommunications, aujourd'hui réalisée à la jumelle ou par nacelles.

S'il ne fait aucun doute pour la Société que les drones doivent constituer une vraie solution à terme, les clients ont besoin de s'assurer, grâce à des tests et des expérimentations sur des situations concrètes, que les drones sont d'ores et déjà suffisamment précis et fiables pour répondre à leurs attentes et besoins. Ils devront également modifier leurs habitudes et usages établis de longue date.

Du fait des contraintes d'utilisation des drones, liées notamment à la réglementation, ils ont également besoin de vérifier et de déterminer dans quelles situations concrètes l'utilisation des drones peut être envisagée et dans quelles situations ils devront continuer à recourir aux équipements et solutions dont ils maîtrisent à ce jour l'utilisation.

Ils vont également devoir faire évoluer leurs organisations, notamment par :

- la formation de leurs employés à l'utilisation des drones (certificat d'aptitude théorique et déclaration de niveau de compétences délivrée par l'exploitant)
- l'intégration des drones dans leurs procédures et manuels de sécurité
- les formalités et démarches réglementaires en tant qu'utilisateur de drones

Delta Drone a anticipé ces problématiques en créant l'Ecole Française du Drone® et en mettant en place une équipe destinée à accompagner et soutenir le client dans ces démarches. Le rythme de déploiement à grande échelle des systèmes de Delta Drone sera fonction de la capacité et de la vitesse à laquelle les clients vont traiter ces problématiques.

La Société anticipe que les clients potentiels n'utiliseront couramment ses produits que lorsqu'ils auront acquis la conviction, que ces derniers offrent des avantages ou constituent une alternative indispensable aux équipements et solutions déjà existants sur le marché et dont ils maîtrisent à ce jour l'utilisation.

Pour ces mêmes raisons, et malgré les résultats probants des tests et expérimentations sur des situations concrètes déjà réalisées et la satisfaction des utilisateurs des solutions proposées par la Société, ces mêmes clients pourraient être réticents à faire évoluer leurs pratiques au profit de solutions offertes par Delta Drone. Cette réticence serait susceptible de ralentir le rythme de déploiement de la Société et d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.1.4. Il existe des technologies et usages alternatifs et l'apparition de nouvelles technologies concurrentes ne peut être exclue

Des solutions alternatives existent sur les marchés sur lesquels Delta Drone envisage de se développer

Les produits développés par le Groupe se positionnent sur des marchés sur lesquels il existe déjà souvent des solutions alternatives dont l'utilisation est largement répandue dans certains secteurs d'activités visés par la Société. A titre d'exemple, les cubatures dans les carrières sont aujourd'hui réalisées de façon manuelle par des géomètres experts.

Même si la Société estime que les autres solutions disponibles sont souvent moins performantes que l'usage d'un drone dans la mesure, notamment, où (i) le temps nécessaire à la réalisation des mêmes prestations peut être sensiblement plus long et/ou ces prestations peuvent être plus dangereuses pour l'homme, (ii) les résultats obtenus peuvent être d'une fiabilité et/ou d'une qualité inférieure, les drones ne pourront pas remplacer ces solutions existantes dans tous les cas, notamment du fait des contraintes réglementaires spécifiques aux drones.

Le Groupe ne peut garantir par ailleurs que d'autres technologies, développées notamment par des sociétés concurrentes, permettant d'obtenir des résultats similaires ou meilleurs que ceux de Delta Drone dans un ou plusieurs secteurs au sein desquels la Société opère, ne vont pas être développées ou faire leur apparition, et donc que les technologies développées par la Société s'imposeront comme les références pour les secteurs d'activités ciblés par le Groupe.

4.1.5. Le Groupe pourrait être confronté à l'avenir à des acteurs de taille très significative

Les leaders du marché de l'aéronautique sont des acteurs de taille très significative aux ressources financières importantes. Ils ont pris position sur le marché des drones militaires, mais n'ont pas, jusqu'à présent, développé une politique active dans le domaine des drones civils. Cette situation peut s'expliquer par l'extrême différence des problématiques (dans le militaire, pas de limite de poids, ni d'utilisation, mais une course à des technologies toujours plus efficaces et l'embarquement d'armes et charges supplémentaires). Actuellement, les grands acteurs de l'aéronautique français et européens présents sur le secteur des drones militaires sont Dassault Aviation, Sagem, Thalès et BAE.

Le marché des drones civils à usage professionnel devrait s'avérer de taille très significative et doté d'un potentiel de croissance important. Il est susceptible d'aiguiser l'appétit des leaders de l'aéronautique et entraîner leur arrivée sur ce marché. L'arrivée de tels concurrents peut se faire par des investissements massifs de recherche et développement et/ou par l'acquisition d'un des acteurs du marché du drone civil.

Un concurrent pourrait ainsi développer des technologies alternatives dans un ou plusieurs des secteurs où Delta Drone s'est développé, qui pourraient s'avérer directement concurrentielles par rapport aux solutions proposées par Delta Drone.

Delta Drone se protège d'une telle situation de concurrence par une politique active de mise en place d'une chaîne de valeur complète, intégrant notamment une forte expertise métier pour le traitement des données. Par ailleurs, le Groupe consacre et continuera à consacrer des efforts significatifs à l'amélioration de ses produits existants et au développement de nouveaux produits et solutions adaptés à de nouveaux clients ou à des nouvelles indications afin de conserver son avance technologique.

4.2. RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE

4.2.1. Risques liés au déploiement commercial

Le développement du Groupe dépend pour partie du rythme d'adhésion des clients potentiels à son offre commerciale

Le Groupe compte plusieurs clients, en France et à l'étranger, dans chacun de ses secteurs cibles. Les contrats commerciaux correspondant connaissent une montée en puissance progressive depuis leur démarrage, en 2014 pour les plus anciens.

De ce fait, le chiffre d'affaires 2015 de Delta Drone est encore modeste, quoi qu'en progression par rapport à l'exercice précédent. En outre, la production et la commercialisation de drones ne démarrent qu'à partir du second semestre 2016. Il ne peut donc pas être anticipé avec précision à quelle vitesse va se faire le déploiement commercial.

Compte tenu de la réorganisation initiée en juin 2014 et de l'évolution du modèle économique, la répartition du chiffre d'affaires des exercices 2014, 2015 et du 1^{er} semestre 2016 ne reflète pas l'orientation commerciale

nouvelle. Ainsi, le premier client pour les exercices 2014 et 2015 (cf. tableau ci-dessous) devrait devenir marginal à compter de 2017 ».

Poids des principaux clients dans le chiffre d'affaires	2014	2015	S1 2016
Premier client	36,35%	15,19%	23,05%
5 premiers clients	66,79%	38,91%	72,63%

Bien que le Groupe soit en contact avancé avec des clients potentiels, il n'est pas exclu que la demande pour les solutions (produits et services) de Delta Drone soit plus limitée que ce que le Groupe anticipe. Par conséquent, Delta Drone pourrait ne pas atteindre ses objectifs de vente en 2016 et pour les années suivantes.

Par ailleurs, le développement commercial de Delta Drone nécessite le recours à des télépilotes locaux et la mise en place progressive d'un réseau de maintenance. Les éventuelles difficultés sur ces deux points sont susceptibles de ralentir le développement commercial.

En effet, il est possible que le client et/ou Delta Drone éprouve des difficultés à identifier et faire former des pilotes téléopérateurs, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur le déploiement commercial de la Société. Si ce risque devait se réaliser, l'activité, le développement, la situation financière et les perspectives du Groupe seraient impactés défavorablement.

En outre, la Société offre un service de maintenance des drones mettant en œuvre des délais d'intervention relativement courts. Elle doit donc mettre en place un réseau d'intervenants indépendants suffisamment formés susceptibles de respecter les délais contractuels d'intervention qu'elle propose dans le cadre de son offre. Par conséquent, si la Société se trouvait en difficulté pour déployer son réseau de maintenance par manque d'intervenants notamment, cette situation pourrait engendrer un manquement contractuel, une détérioration de la qualité du service et par conséquent de l'image qualitative que la Société souhaite privilégier ainsi qu'un alourdissement possible de ses charges d'exploitation.

Par ailleurs, compte tenu du caractère innovant et récent de l'offre proposée par la Société, celle-ci pourrait avoir mal quantifié ses besoins en interventions et production de pièces détachées au titre de la maintenance.

Si ces risques devaient se réaliser, ils pourraient avoir des conséquences défavorables sur l'activité, son développement et, à terme, sa situation financière.

4.2.2. Risques liés au processus de fabrication des drones civils

Le Groupe a produit depuis mi-2014 une flotte d'environ 50 vecteurs aériens, répartis à part égale entre un drone à voilure tournante (le Delta H) et un drone à voilure fixe (le Delta Y). Ces drones ont servi exclusivement à réaliser des missions Delta Drone, chaque modèle ayant à son actif plusieurs milliers d'heures de vol sans incident majeur.

Fort de l'expérience accumulée, et dans la mesure où le Groupe a mis au point des nouvelles fonctionnalités assurant une meilleure traçabilité des missions et une sécurité accrue, la décision a été prise en fin d'année 2015 de remplacer le Delta H par un nouvel appareil baptisé Delta X, mieux adapté à la nouvelle réglementation DGAC en France et aux exigences du marché international.

Les conditions sont ainsi créées de pouvoir produire en série et commercialiser, en France et à l'étranger, une gamme de drones composée du Delta X et du Delta Y. Le processus d'assemblage de ces vecteurs aériens est prévu d'être localisé dans la zone franche de Casablanca au Maroc, grâce à la filiale Delta Drone Maroc.

Des difficultés rencontrées dans les recrutements et la formation des techniciens nécessaires à la production, des retards d'approvisionnement, des dysfonctionnements ou des défauts des composants peuvent être la source de retards de production et ralentir le développement commercial du Groupe.

Le site de production de Casablanca est calibré pour une production mensuelle de 35 systèmes de drone.

Le choix des locaux de Delta Drone Maroc s'est effectué en prenant en compte une production mensuelle de 35 systèmes de drone. Ces locaux sont ainsi adaptés à ce volume de production et doivent permettre d'honorer les plannings de production dans les délais prévus.

Des volumes de commandes supérieurs nécessiteraient un accroissement des surfaces.

Delta Drone s'est assuré auprès du gestionnaire de la zone franche de Casablanca que des possibilités d'extension sont potentiellement envisageables.

Le Groupe dépend de fournisseurs tiers et de sous-traitants pour la fourniture de certains composants, pièces et accessoires.

Le drone conçu par Delta Drone est composé de pièces et composants conçus et réalisés par Delta Drone, de pièces et composants conçus par Delta Drone et produit par des sous-traitants, de pièces et composants approvisionnés auprès de tiers fournisseurs.

Le Groupe n'est véritablement dépendant d'aucune solution développée par un fournisseur. Cependant en cas de défaillance d'un fournisseur, les alternatives pourraient nécessiter un temps d'adaptation pour sélectionner un autre fournisseur et, de ce fait, provoquer des retards au niveau de la production, de la commercialisation et de la maintenance.

Le même risque pourrait être consécutif à des défauts qualitatifs, à la défaillance ou la rupture des relations contractuelles avec un sous-traitant.

Les principaux éléments constituant un drone sont des structures en fibre de carbone, des cartes électroniques, du petit outillage (vis, entretoises, etc.) Aucun élément ne représente un poids significatif dans le prix de fabrication. De même, aucun fournisseur ne détient une position significative dans le processus d'approvisionnement du Groupe en matières et composants.

Les principaux fournisseurs dans le processus de fabrication des systèmes de drones sont les fournisseurs de GCS (qui sont des ordinateurs portables), de valises de transport et de capteurs. Ils représentent ensemble près de 60% du coût de fabrication.

Il n'existe à leur égard aucun risque de rupture d'approvisionnement, dans la mesure où leurs produits sont à l'origine destinés au grand public (ce qui est le cas des ordinateurs et des capteurs). De même il n'existe aucun risque de dépendance, tant les produits alternatifs sont aisément disponibles.

4.2.3. Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe suit une politique active visant à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir ou d'obtenir une protection adéquate et, par là même, de conserver tous les avantages technologiques et concurrentiels qui en découlent

Le Groupe s'appuie pour protéger ses produits et sa technologie sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats.

Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe.

Les technologies innovantes sur lesquelles repose l'activité du Groupe sont principalement protégées par le savoir-faire du Groupe, couvrant notamment l'intégration de toutes les composantes de la chaîne de valeur nécessaire au succès du marché des drones civils à usage professionnel.

En maîtrisant sa recherche et développement et en la faisant réaliser principalement en interne, la Société s'assure la maîtrise de ses droits de propriété intellectuelle. Pour autant, il faudra s'assurer de la fidélité de ce personnel et de la titularité des droits.

Sur la titularité des droits

Les conditions de propriété et d'exploitation des résultats qui sont issus d'une collaboration conjointe avec un tiers sont variables, dépendant des projets et des cocontractants concernés.

En effet, certains accords de partenariat conclus par la Société renvoient à un accord ultérieur des partenaires visant à statuer sur la titularité des droits de propriété intellectuelle résultant de leur travail commun.

En outre, les droits d'exploitation sont, dans la plupart des cas, contractuellement réservés à Delta Drone dans le cadre desdits accords de partenariat.

Par conséquent, et en cas de désaccord persistant entre les partenaires sur la titularité desdits droits, il existe un risque que le partenaire concerné revendique les droits de propriété intellectuelle sur les résultats auxquels il a contribué et, partant, risque d'empêcher la Société d'exploiter librement la technologie développée dans le cadre de ces accords.

Sur les brevets

Antérieurement au changement de gouvernance, survenu le 28 mai 2014, l'ancienne direction du Groupe avait tenté de déposer plusieurs brevets censés protéger certaines innovations réalisées ou envisagées. Un audit mandaté par la nouvelle direction a démontré que ces demandes de brevets n'étaient pas opérantes et qu'elles avaient très peu de chances d'aboutir, eu égard à l'absence réelle de nouveauté et d'innovation contenues dans ces dossiers.

Pour cette raison, toutes les démarches ont été définitivement stoppées.

Sur le savoir-faire

Les technologies développées par la Société mettent également en œuvre un savoir-faire.

La Société ne peut pas non plus garantir que Delta Drone et sa technologie, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégés contre les concurrents et ne pourront être usurpés, ou contournés, par ces derniers. En effet, dans les contrats de collaboration et de recherche et développement conclus par le Groupe, celui-ci doit fréquemment fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation de Delta Drone.

Le Groupe cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci et il s'assure contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice subi.

Sur les marques

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser cette marque ou d'autres marques du Groupe.

Ainsi, si un tiers venait à utiliser une marque identique ou similaire dans les classes visées dans les certificats d'enregistrement, toute qualification de contrefaçon pourrait être tenue en échec si la marque était considérée comme nulle en ce qu'elle est insuffisamment distinctive et/ou trop descriptive par rapport aux produits qu'elle identifie.

Si ce risque venait à se réaliser, cela pourrait compromettre la protection des noms permettant l'identification des produits de la Société par les clients, les prospects et, d'une manière générale, le public.

En outre, compte tenu de son déploiement récent à l'international, la Société a initié le dépôt de la marque internationale Delta Drone tant dans sa forme verbale que semi-figurative, plusieurs pays étant visés par ce dépôt. Ledit dépôt est en cours d'instruction par les offices concernés. Il ne peut être exclu que ce dépôt ne puisse aboutir en l'état dans certains pays, malgré les recherches d'antériorité menées en amont, ce qui pourrait ralentir l'accès aux marchés considérés, voire amener la Société à envisager un autre dépôt.

Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et sa technologie vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.

La société ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités dans le secteur d'activité concerné.

En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mise en cause, dans une zone géographique donnée
- obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers
- trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être couteux en terme de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation

Une procédure intentée contre le Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, désorganiser son fonctionnement, compromettre tout ou partie de son activité, son image et sa réputation.

4.3. RISQUES LIÉS A L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

4.3.1. Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pourrait pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées

Le succès du Groupe dépend en grande partie de l'implication et de l'expertise de son personnel technique et commercial qualifié et de Monsieur Christian Viguié, Président Directeur Général de la Société, et investisseur dans celle-ci depuis sa création, en février 2011.

Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés du Groupe pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'évolution permanente de l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs

Le Groupe pourrait par ailleurs avoir besoin de recruter de nouveaux dirigeants, commerciaux et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités.

Or l'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Néanmoins, pour limiter ce risque, le Groupe a mis en place différents dispositifs :

- Tous les dirigeants membres du Comité de Direction se sont vus attribuer des actions gratuites,
- Des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (BSPCE) ont été attribuées à tous les collaborateurs présents à la date du 31 décembre 2015, y compris ceux des filiales.

Enfin, pour éviter le recrutement de collaborateurs par la concurrence, le Groupe a recours aux clauses de non concurrence dans les contrats de travail pour les collaborateurs clés.

4.3.2. Risques liés à la gestion de la croissance interne

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe pourrait recruter du personnel supplémentaire, notamment à l'étranger et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, le Groupe devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant
- anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants
- augmenter ses capacités de production ainsi que son stock de matières et composants

Des difficultés rencontrées par le Groupe pour gérer sa croissance pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.3.3. Risques liés à la gestion de la croissance externe et à la politique de développement international

Le Groupe est actuellement présent dans différents pays, sur plusieurs continents. Le déploiement du Groupe hors de France est donc susceptible de générer des risques et de difficultés nouvelles, du fait notamment :

- d'un manque d'expérience du Groupe dans certaines régions géographiques où il pourrait s'implanter ou être implanté,
- d'incidences fiscales défavorables,
- de restrictions quantitatives et tarifaires d'opérations d'import-export et de réglementations et pratiques protectionnistes favorisant les entreprises locales dans certains pays,
- d'un allongement éventuel des délais de paiement dans le cas de ventes réalisées dans certains pays,
- de législations et réglementations applicables aux produits et services proposées par le Groupe plus contraignantes,
- d'une protection limitée en termes de propriété intellectuelle dans certains pays,
- de l'instabilité politique et / ou économique dans certains pays dans lesquels le Groupe exerce son activité.

La concrétisation de ces facteurs de risques aurait un effet défavorable sur l'activité, le développement, les résultats et la situation financière du Groupe.

En outre, dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe met en œuvre un politique de croissance externe procédant à des acquisitions ou des prises de participations minoritaires dans diverses sociétés.

Ainsi, depuis janvier 2014, le Groupe a acquis les participations suivantes :

- 100% du capital des sociétés MTSI et Hydrogéosphère, respectivement spécialisées dans les secteurs de Mines & Carrières et de l'hydrologie,
- 100% du capital de la société Droneo, société opératrice de drones civils en France,
- 15% du capital de la société Elistair, spécialisée dans le développement et la commercialisation d'un système filaire reliant le drone au sol,
- 50,1% du capital de la société Cap Minerals Africa, spécialisée dans la commercialisation de produits et services auprès du secteur Mines et Carrières en Afrique du Sud,
- 20% du capital de la société Zooomez, spécialisée dans les visites virtuelles,
- 100% du capital de la société Fly n' Sense, acteur historique du secteur français des drones civils,
- 16,7% du capital de la société DONECLE, société spécialisée dans les systèmes d'inspection de surface notamment d'aéronefs.

- 100% du capital social de la société ROCKETMINE, société opératrice de drones civils à usages professionnels en Afrique du Sud, notamment auprès du secteur minier.

Les risques liés aux acquisitions ne sont pas d'ordre commercial, du fait de la situation émergente du marché des drones. Ce sont avant tout des risques liés aux ressources humaines (difficultés d'intégration des salariés des sociétés acquises).

S'agissant des participations minoritaires, le risque est uniquement financier (celui de voir la valeur de la participation décliner).

Le Groupe Delta Drone envisage de poursuivre sa stratégie de croissance externe sur le marché des drones civils à usage professionnel, notamment à l'étranger. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, ou qu'il viendrait à acquérir, et à dégager les synergies, revenus et autres avantages escomptés, ou encore que le Groupe ne subisse pas l'apparition de coûts ou de passifs non anticipés liés à ces acquisitions. De même, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe sera effectivement en mesure d'identifier ou de procéder à l'acquisition de nouvelles sociétés. Un échec de l'intégration des sociétés acquises ou des difficultés dans l'identification et l'acquisition de nouvelles cibles pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.3.4. Risque lié à l'absence de réunion du quorum requis pour les assemblées générales extraordinaires

En raison de l'importante dilution créée par les programmes successifs d'OCABSA signés avec le fonds d'investissement Yorkville Advisors, la Société est confrontée à un risque de ne pas réunir suffisamment d'actionnaires et de ne pas remplir les conditions de quorum requises pour les assemblées générales extraordinaires.

Ainsi, et à défaut de mobilisation de l'actionnariat diffus, la Société pourrait, à l'avenir, être dans l'impossibilité d'atteindre le quorum permettant de modifier ses statuts et, de ce fait, ne plus pouvoir procéder notamment à des augmentations de capital en vue de renforcer ses fonds propres.

4.3.5. La Société émet des instruments dilutifs qui peuvent avoir une influence sur son capital

Cf. 2^{ème} partie du Prospectus paragraphe « 2.2 Risques liés aux OCABSA, BSPCE, BSA et AGA émis » page 298 et « 4.4.5. Risques de dilution » page 36 et 1^{ère} partie du Prospectus paragraphes « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » page 264.

4.4. RISQUES FINANCIERS

4.4.1. Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités, la Société a également bénéficié jusqu'en 2015 du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat français à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Au titre des années 2013, 2014 et 2015, la Société a comptabilisé un montant de crédit d'impôt recherche à hauteur respectivement 508 K€, 439 K€ et 482 K€.

A compter de l'exercice 2016, la filiale Fly n'Sense, acquise en novembre 2015, désormais renommée Delta Drone Engineering, regroupe l'ensemble du bureau d'études du Groupe. A ce titre, c'est désormais la seule société du Groupe qui aura recours au Crédit d'Impôt Recherche.

Au titre du crédit d'impôt recherche qui sera constaté cette année et, le cas échéant, au cours des années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

Il existe un contrôle fiscal en cours, suite à notification en date du 12/10/2016, au sein de la société Delta Drone portant sur l'ensemble des déclarations fiscales et sur les opérations susceptibles d'être examinées pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2015. A la date du présent prospectus, nul ne peut présager des incidences financières qui pourraient être à supporter par la Société en cas d'éventuelles remises en cause notifiées à l'issue du contrôle.

4.4.2. Risques liés au statut de Jeune Entreprise Innovante dont disposait Delta Drone jusqu'en fin 2015

Delta Drone a abandonné le statut de JEI à compter de l'exercice 2016.

Jusqu'en 2015, et pour financer ses activités, la Société avait opté pour le statut de Jeune Entreprise Innovante (« JEI »). Ce statut a pour vocation d'apporter un soutien financier à de jeunes entreprises très actives en recherche et développement et de leur permettre de passer plus facilement le cap des premières années. Le bénéfice de ce statut est conditionné par le respect d'un certain nombre de conditions légales, lesquelles sont remplies par la Société.

Le statut de JEI permet à l'entreprise concernée de bénéficier de divers avantages fiscaux et sociaux pendant une durée de huit années.

En ce sens, et au titre des années 2013, 2014 et 2015, la Société a bénéficié d'exonérations de cotisations sociales et patronales.

Au titre des exonérations qui ont été appliquées au titre de 2013 et des années suivantes (jusqu'au terme des 8 ans), il ne peut être exclu que l'administration fiscale tente de remettre en cause le respect des conditions d'éligibilité de la Société au statut de JEI ou que le statut de JEI lui-même soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation de l'administration fiscale alors même que la Société se conformait aux conditions de ce statut. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

4.4.3. Risque liés à l'accès à des avances publiques et des emprunts

En février 2012, Oséo et la Région Rhône Alpes ont accordé à Delta Drone une avance remboursable de 750 K€. Au 31 décembre 2012, la Société avait encaissé 600 K€ et le solde, soit 150 K€, sur l'année 2013.

Par ailleurs, la Société a souscrit des emprunts bancaires pour les montants suivants :

- Sur 2012 : 450 K€
- Sur 2013 : 1 202 K€
- Sur 2014 : 100 K€

Seuls deux emprunts (d'un montant nominal de 100 K€) ont des conditions contractuelles à respecter, pouvant induire un remboursement par anticipation, en cas de défaut. Au jour de la rédaction du présent prospectus, les conditions contractuelles sont respectées par Delta Drone.

Si un non-respect des conditions devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe

4.4.4. Risque de taux d'intérêt, de liquidité, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie

A la date du présent Prospectus, le Groupe n'a pas contracté d'endettement bancaire et estime, en conséquence, ne pas être exposé à un risque significatif de crédit ou de variation de taux d'intérêt significatif.

Risque de crédit et relatif à la gestion de trésorerie

Les emprunts souscrits par Delta Drone sont à taux fixes : Cf. paragraphe « 10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement », page 116 de la 1^{ère} partie du Prospectus.

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires). Au 31 décembre 2015, les disponibilités et valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe étaient totalement placées dans des produits ayant une maturité inférieure à 12 mois.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles le Groupe fait appel.

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'avait aucun risque de contrepartie (risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles).

Risques liés au taux de change

Le Groupe est jusqu'à présent peu exposé au risque de change, compte tenu de la phase de démarrage de ses activités à l'international. Les flux liés aux activités internationales sont effectivement limités. Dès lors que ces flux deviendront plus significatifs, Le Groupe sera exposé au risque de change.

Concernant les achats, ils sont tous réalisés en euros, la plupart auprès de fournisseurs et sous-traitants français.

Toutefois, compte tenu du démarrage des activités des filiales DELTA DRONE AMERICA aux Etats-Unis et DELTA DRONE AFRICA en Afrique du Sud, ainsi que de l'acquisition de Rocketmine en Afrique du Sud, la Société pourrait à l'avenir être exposée à un risque dollar et rand.

Risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau de la direction financière. Une convention de gestion centralisée de la trésorerie, signée entre Delta Drone et ses filiales, permet de gérer les excédents et les besoins de trésorerie internes.

4.4.5. Risques de dilution

Cf. paragraphe « 2.2.1 Risques de dilution importante » page 298 de la 2^{ème} partie du Prospectus.

Delta Drone a émis des OCABSA, des BSPCE, des ABSA et attribué des actions gratuites à certains dirigeants.

En cas d'exercice de la totalité des OCABSA, BSPCE ou BSA attachés aux actions émises en rémunération de l'apport en nature des titres de la société FLY-N-SENSE, et d'acquisition définitive des actions gratuites attribuées, 9.236.118 actions seront créées (2.450.833 actions gratuites + 4.925.299 actions issues de l'exercice des OCABSA en circulation* + 313.003 actions issues de l'exercice BSPCE + 1.546.983 actions issues de l'exercice des BSA attachés aux actions émises en rémunération de l'apport en nature des titres de la société FLY-N-SENSE : cf. 1^{ère} partie du Prospectus paragraphes « 18.1 Répartition du capital et des droits de vote » page 138138 et « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » page 264). Ces actions pourront représenter 27,37% du capital (sur la base d'un nombre d'actions post dilution de 33.744.449 actions).

Ces calculs ne tiennent pas compte :

- de la dilution potentielle issue des deux dernières tranches (T9/10) d'OCABSA dont le calcul ne peut être réalisé à défaut de tirage de ces tranches ;
- des 599.348 actions nouvelles émises, les 1er et 6 décembre 2016 et 8 décembre 2016, à la suite de la conversion de 50 OCA : 118.986 actions nouvelles ont été émises le 1er décembre (conversion de 10 OCA), 240.718 actions nouvelles ont été émises le 6 décembre (conversion de 20 OCA) et 239.644 actions nouvelles ont été émises le 8 décembre (conversion de 20 OCA). A la date du Présent Prospectus, ces émissions d'actions nouvelles n'ont pas été constatées par le Conseil d'Administration de Delta Drone. Ces 599.348 actions nouvelles représenteront alors 2,39 % du capital social (sur la base d'un capital social qui sera composé de 25.107.679 actions).

*sur la base théorique de l'exercice des 4.466.409 BSA et de la conversion des 50 OCA, restant en circulation au 30 novembre 2016, dans les mêmes conditions de conversion, s'agissant des OCA, que les actions émises par le CA du 03/06/2016 sur conversion des OCA T6/7.

Financement du Groupe par émission d'OCABSA au profit de la société Yorkville SPV Ltd.

Dans le cadre du financement du développement du Groupe, la Société a procédé à l'émission de plusieurs plans d'OCABSA permettant à terme la création d'actions nouvelles au profit de leur bénéficiaire.

Attribution d'actions et de BSPCE dans le cadre de la politique de motivation des dirigeants et salariés

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, notamment dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a, depuis 2011, émis ou attribué des BSPCE. Dans le cadre de cette politique, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société.

A la Date du Prospectus, **301.000 BSPCE** en cours de validité sont attribués, donnant le droit de souscrire à **313.003 actions nouvelles** (se référer au paragraphe « cf. 1^{ère} partie du Prospectus paragraphes « 18.1 Répartition du capital et des droits de vote » page 138 et « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » page 264).

Toute attribution ou émission complémentaire entraînerait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

Emission d'ABSA en rémunération de l'apport en nature des titres de la société Fly-N-Sense

L'Assemblée générale extraordinaires des actionnaires a, en date du 30 novembre 2015, approuvé l'apport en nature de 100% des titres de la société FLY-N-SENSE consenti à la Société et a en conséquence augmenté le capital social de 386.745,75€. L'apport de titres a été rémunéré par l'émission de 1 546 983 actions nouvelles à bons de souscriptions (ci-après « BSA ») attachés de 0,25 euro de valeur nominale. Un BSA est attaché à chaque action émise. Un BSA donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société. La durée du BSA est de 24 mois à compter de l'augmentation de capital en date du 30 novembre 2015, soit jusqu'au 29 novembre 2017. Pendant cette période d'exercice les BSA sont exerçables à tout moment.

Le prix de souscription, prime d'émission incluse, des actions nouvelles à émettre sur exercice des BSA est de 2,67 euros. Les BSA sont incessibles.

4.5. RISQUES JURIDIQUES

4.5.1. Le Groupe est dépendant de normes techniques

La construction des drones civils doit respecter un certain nombre de normes techniques induites par la réglementation DGAC de décembre 2015 (Cf. paragraphe « 6.4 Le cadre réglementaire » page 78) et l'activité de la Société sera contrainte par les évolutions prévues de cette réglementation au niveau français, mais également européen ou dans d'autres pays dans lesquels Delta Drone pourrait souhaiter s'implanter.

4.5.2. Le Groupe pourrait être amené à faire certifier ses produits

A la Date du Prospectus, la réglementation française en matière de drones civils n'impose pas de soumettre les produits à un processus de certification. La Société peut donc actuellement commercialiser ses produits sans contrainte. A noter toutefois que la Société a missionné depuis le début de l'année 2016, la société Apsys, filiale de Airbus Group spécialisée dans l'audit technique et la certification aéronautique, aux fins d'évaluer les processus techniques utilisés par Delta Drone dans la conception, le design et la fabrication de ses drones.

A l'avenir, et notamment dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation européenne en cours, il est probable que les drones civils soient soumis à une obligation de certification avant leur commercialisation. Cette éventualité présente un risque pour Delta Drone dans la mesure où ce processus de certification pourrait se révéler long et coûteux, ce qui aurait un impact négatif sur la situation financière de la Société. Par ailleurs, il ne peut être exclu que la certification entraîne (i) une suspension de la production le temps que les produits soient certifiés, (ii) une adaptation des produits afin de se conformer aux exigences de la certification. Si l'un des deux cas

devait se produire, la certification aurait un impact négatif sur l'activité de la Société, son développement et sa situation financière.

Néanmoins, la Société estime que la mise en place d'une obligation de certification présente également des opportunités, car elle devrait exclure du marché des concurrents dont les produits jouissent d'une qualité et d'une fiabilité limitée, ce qui affaiblit la réputation globale du secteur. Delta Drone estime que la certification jouera un rôle structurant pour la filière et déploie des efforts auprès de la DGAC pour qu'une telle certification soit mise en place.

4.5.3. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Outre les garanties légales, le Groupe pourrait être exposé à des risques de mise en jeu de sa responsabilité lors de l'exploitation commerciale de ses produits, en particulier la responsabilité du fait des produits. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre le Groupe par des utilisateurs, les autorités réglementaires et tout autre tiers utilisant ses produits.

A ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite dans ce domaine et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant maximum de 2,2 millions d'euros par sinistre (Cf. Paragraphe « 4.6 Assurances et couverture des risques » page 38).

La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Assurances de la Société

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité.

Les polices dont bénéficie le Groupe à ce jour sont les suivantes :

Delta Drone					
N°Contrat	Compagnie	Catégorie	Description	Date effet	Prime annuelle TTC
027921265	ALLIANZ (EX GAN)	Multirisques Bureaux	8 Chemin du Jubin 69570 DARDILLY	15/10/2013	1 162,57€
140137455V	COVEA RISKS	RC Professionnelle	RC PRESTATIONS & FORMATION	01/03/2014	9 728€ (avec régularisation de prime sur CA déclaré)
140793704	COVEA FLEET	Flotte véhicules		01/01/2014	17 575,53€
XFR0075453AV15A	AXA CORPORATE SOLUTIONS	ASS RC Professionnelle	RC VOL DELTA DRONE	01/04/2015	8 072,87€
4634313	HELVETIA ASSURANCES	Bris de machines	BDM TRANSPORT DRONES	01/04/2013	12 279,30€ (avec régularisation en fin d'année sur CA et Parc drones)
AP401421	GENERALI FRANCE	Multirisques Bureaux	106 Avenue Tolosane 31520 RAMONVILLE ST AGNE	15/12/2016	805,92€
XFR0075786AV15A	AXA CORPORATE	RC Entreprise	RC CONCEPTION	01/04/2015	4 275,93€

	SOLUTIONS ASS		FABRICATION COMMERCIALISATION DE DRONES		
SV1508123	ALBINGIA	Bris de machine	SYSTÈME LIDAR	09/11/2015	5 725,7€
OBH0402264	HISCOX	Multirisques Bureaux	18 Rue de l'Arcade 75008 PARIS	29/01/2016	262,91€
RD00494975A	AIG	Pack Déplacements Professionnels		20/01/2016	1 370€
AP483979	GENERALI FRANCE	Multirisques	340 Rue de l'Eygalya 38430 MOIRANS	18/03/2016	1 514€

MTSI Hydrogéosphère					
N°Contrat	Compagnie	Catégorie	Description	Date effet	Prime annuelle TTC
AN839817	GENERALI	Multirisques Bureaux	1 place de la poste 11140 Axat	01/01/2015	627,19€
AN870963			106 av. Tolosane 31520 Ramonville St Agne	11/02/2015	1 259,17€
AP453117			14 Bd Pierre Renaudet 65000 Tarbes	01/03/2016	221,68€
AP569071			56 rue Cassiopée 74650 Chavanod	15/06/2016	543,59€

Fly N sense					
N°Contrat	Compagnie	Catégorie	Description	Date effet	Prime annuelle TTC
AP552481	GENERALI	Multirisques Bureaux	22 rue Ariane 33700 Merignac	30/05/2016	1 137,85

Le montant des charges comptabilisées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 74.246€ et 75.513€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

Delta Drone n'a pas souscrit d'assurance homme clé.

4.7. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date d'enregistrement du présent Prospectus, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, pas plus, à la connaissance de la Société, que le Groupe n'est menacé d'une telle procédure à la date d'enregistrement du présent Prospectus.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Delta Drone.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble depuis le 7 mars 2011, date de sa création, jusqu'au 30 novembre 2015, sous le numéro 530 740 562.

Depuis le 30 novembre 2015, La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon, sous le même numéro que précédemment.

5.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans s'achevant le 7 mars 2110, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social est situé 8, chemin du Jubin, 69570 Dardilly depuis le 30 novembre 2015 (Coordonnées téléphoniques du siège social : 04 27 46 51 55).

Auparavant le siège social était situé 12 rue Ampère 38000 Grenoble.

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie notamment par les dispositions du livre II de la partie législative du Code de Commerce et du livre II de la partie réglementaire dudit Code.

5.1.5. Évènements marquants dans le développement de la société

Février 2011

- Création de la société J2E qui regroupe 3 fondateurs et initiateurs du projet.
- Création le 25 février de la société Delta Drone par J2E, dont les apports en numéraire de 28.000 € constituent le capital social à la date de la constitution.
- La société C2PFrance, dont Christian Viguié est président et actionnaire à 33,3% souscrit à une première augmentation de capital de Delta Drone.

Delta Drone est le premier groupe français totalement intégré du secteur des drones civils à usage professionnel en France. Son business model consiste à proposer une solution qui associe produits (système de drone, consommables, pièces de rechange, etc.) et services (traitement des données, assistance, maintenance, assurance, archivage des données, etc.), étant précisé que l'offre de service était accessoire à l'offre produits.

En effet, l'activité de la Société consiste alors essentiellement à :

- concevoir des drones, développer les capteurs à usages professionnels et les applicatifs permettant leur utilisation dans les secteurs d'activité visés par la Société ;
- fabriquer les drones et les composants pour chacune des applications visées ;
- mettre les drones à disposition des clients par le biais de contrats adaptés à leurs besoins ;
- traiter les données brutes collectées par les drones pour restituer aux clients des informations directement exploitables.

Mars & Juillet 2011

- Deux augmentations de capital successives, de 4.903€ en mars 2011 et 4.113€ en juillet 2011, correspondant aux augmentations de capital globale primes d'émission incluses respectives de 225.047,70 € et 249.988,14 €, souscrites à chaque fois par des investisseurs privés, permettent de renforcer les fonds propres.

Janvier 2012

- Suivant décision du Président en date du 24 janvier 2012, dûment habilité à cet effet par l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 octobre 2011, il a été décidé et constaté une augmentation de capital d'une somme de 1.973€ en numéraire, correspondant à une augmentation de capital globale prime d'émission incluse de 159.911,65 €.

Février 2012

- Après plusieurs mois d'instruction du dossier, Oséo et la Région Rhône-Alpes accordent leur concours à Delta Drone sous la forme : d'avances conditionnées remboursables (750 K€) et d'un prêt participatif d'amorçage (150 K€).

Mars et avril 2012

- A l'occasion du Salon de l'Aménagement de la Montagne (SAM) qui se tient à Grenoble, Delta Drone attire un grand nombre de visiteurs et bénéficie d'une première couverture médiatique pour la présentation du premier prototype de son vecteur aérien de type VTOL (Vertical Take Off Landing), le Delta H.
- Suivant décision du président en date du 31 mars 2012, dûment habilité à cet effet par l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 octobre 2011, il a été décidé et constaté deux augmentations de capital de 5.329€ et 2.180€, correspondant aux augmentations de capital globales primes d'émission incluses respectives de 431.915,45€ et 132.500,40 €.
- Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 25 avril 2012, il a été procédé à une augmentation de capital de 976.458 € par voie d'incorporation des réserves prélevées sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par voie de création de 976.458 actions nouvelles chacune attribuées aux associés à concurrence de 21 actions nouvelles pour 1 action antérieurement détenues. Le capital social est porté à 1.022.956 €

Mai 2012

- Delta Drone met en place un plan de BSPCE réservé aux premiers salariés de l'entreprise.

Octobre 2012

- Delta Drone crée la filiale UAS Civil International (UASCI), dont l'objet est de coordonner l'ensemble des activités commerciales du Groupe. Lors de sa création, UASCI procède immédiatement à une augmentation de capital de 670 K€, essentiellement souscrite par les actionnaires historiques de Delta Drone.

Décembre 2012

- Delta Drone crée la filiale Drone Services, dont la mission est d'organiser la mise en place de l'Ecole Française du Drone[®], premier centre de formation exclusivement et spécifiquement dédié à la formation des pilotes de drones

Février 2013

- Ouverture de l'Ecole Française du Drone®

Drone Services est l'ancienne dénomination sociale de l'EFD – Ecole Française du Drone. A l'origine, Drone Services a été créée avec Monsieur Dominique Lavault, qui a été la cheville ouvrière de la conception informatique d'un système de e-learning destiné à la formation des télépilotes de drones. Une fois ce système développé, décisions ont été prises de :

- changer la dénomination sociale,
- acquérir les actions détenues par D. Lavault,
- embaucher D. Lavault en tant que salarié au sein de Delta Drone.

Pour information, D. Lavault est aujourd'hui salarié de Delta Drone America à Boulder (Colorado, USA).

- Delta Drone acquiert le solde des titres non détenus par elle au sein du capital de Drone Services et contrôle désormais 100% du capital de cette dernière, qui est alors renommée Ecole Française du Drone.

Avril 2013

- UASCI est absorbée par Delta Drone par voie de fusion
- Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 8 avril 2013 et de la fusion énoncée ci-dessus, il a été fait apport de la totalité du patrimoine UASCI. En conséquence le capital social a été augmenté de 510.232 €
- Aux termes de cette même assemblée générale mixte, Delta Drone, jusqu'alors sous forme de Société par Actions Simplifiée, adopte la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance et divise également la valeur nominale des actions par 4 pour la portée de 1,00 € à 0,25 € et multiplié corrélativement le nombre de titre par 4, soit un nombre d'actions ordinaires composant le capital social porté de 1 533 188 à 6 132 752 actions.

Juin 2013

- Aux termes des délibérations de la réunion du Directoire en date du 25 juin 2013, faisant usage de la délégation de compétence de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 8 avril 2013, la Société réalise une augmentation de capital 150.818€ réservée auprès d'investisseurs qualifiés, dont plusieurs fonds FCPI, correspondant à une augmentation de capital prime d'émission incluse de 2.950.000,08 €.
- Dans la foulée de ce placement privé, Delta Drone est cotée en bourse sur le marché d'Alternext d'Euronext Paris, le 28 juin.

Septembre 2013

- Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2013, il a été décidé (i) d'augmenter le capital social de 629.515,25 €, en rémunération de la fusion absorption de la société J2E par Delta Drone et (ii) de réduire le capital social de 598.752 € par annulation de 2.395.008 actions détenues en propre par la Société du fait de la réalisation définitive de ladite fusion.

Novembre 2013

- Aux termes de délibérations de la réunion du Directoire en date du 8 novembre 2013, et agissant sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 8 avril 2013, le capital social a fait l'objet de deux augmentations de capital décidées lors de la réunion du Directoire en date du 31 octobre 2013 de 32 334,50 € et 70 190,25 €. Il résulte de ces deux opérations que le capital social a été augmenté d'un montant de 102 524,75 €, correspondant aux augmentations de capital globales respectives primes d'émission incluses de 1 197 669,88 € et 2 670 037,11 €.

Janvier 2014

- Première opération de croissance externe avec l'acquisition des sociétés MTSI – Mining Topographic Survey and Imaging et Hydrogéosphère par voie d'échange de titres évalués globalement à la somme de

745.000 €, ayant engendré, aux termes des délibérations de l'assemblée générale mixte en date du 31 janvier 2014, une augmentation de capital de 17.169 €. Ces deux opérations permettent à Delta Drone de se doter d'une très forte expertise dans les deux secteurs clés pour le Groupe que sont les Mines & Carrières et l'hydrologie. Ces deux sociétés sœurs seront fusionnées courant juillet avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

Mai 2014

- Aux termes des délibérations de la réunion du Directoire en date du 27 mai 2014, constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée lors de la réunion du Directoire en date du 15 mai 2014, et agissant sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 8 avril 2013, il a été décidé d'augmenter le capital social de 10.260 € par voie de placement privé, correspondant à une augmentation de capital globale prime d'émission incluse de 300.002,40 €.
- L'Assemblée générale mixte du 28 mai prend acte de la démission des membres du Directoire de leurs fonctions, vote la transformation de la Société en Conseil d'administration en lieu et place de la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. A cette occasion, les anciens membres du Conseil de surveillance sont nommés administrateurs, et Christian Viguié devient Président Directeur Général.

Juillet à octobre 2014

- A la suite du changement de gouvernance, la Société entame une profonde réorganisation interne ainsi qu'un repositionnement stratégique, dictés par la volonté de la nouvelle direction de restaurer la structure financière du Groupe, ajuster au mieux ses coûts fixes face à l'incertitude du rythme de développement du marché et enfin créer les conditions d'une amélioration progressive du niveau de résultat.
- La réorganisation interne s'est traduite durant l'été par un arrêt de nombreux contrats de prestations externes et par un strict plafonnement des dépenses. Elle a également conduit à mettre en œuvre un plan de réduction des effectifs portant sur 34 postes supprimés (sur un effectif total de la Société de 67). Ce PSE a été homologué par les services de l'Etat (DIRRECTE – Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), le 8 septembre. A noter que deux des trois fondateurs de la Société ont été concernés par le PSE.
- En parallèle, la Société a revu sa politique d'activation des frais de recherche et développement et déprécié son parc de drones immobilisés et son stock, de manière à présenter une valeur de l'actif immobilisé plus conforme à la réalité de la situation.
- Enfin, aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 2 octobre 2014, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation décidée lors de sa réunion en date du 4 septembre 2014, agissant sur délégation de compétence conférée au Directoire par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 8 avril 2014, d'un montant 318.001,25 € correspondant à une augmentation de capital globale prime d'émission incluse de 2.022.487,90€ souscrite par quelques actionnaires historiques de la Société ainsi que par C2PFrance, a permis de financer cette période très difficile et turbulente pour l'entreprise.
- En octobre, le service de gestion du suivi des missions, composé d'anciens fonctionnaires de la Police Nationale, est filialisé au sein d'une nouvelle société, Drone Safety & Legal – DSL.

Sur cette période, le besoin de trésorerie a atteint 3.311K€ au cours du 1^{er} semestre 2014 et 3.413K€ au cours du 2nd semestre 2014.

Décembre 2014

- Aux termes des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2014 constatant la réalisation définitive de deux augmentations de capital décidées lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 26 novembre 2014 de respectivement 201.959,75 € et 70.960,50 €, agissant sur délégation de compétence accordée par les assemblées générales mixtes des actionnaires réunies les 8 avril 2013 et 28 mai 2014. Il résulte de ces deux augmentations de capital réservées et souscrites par différents fonds d'investissement appartenant à la société Nextstage, une augmentation de capital de 272.920,25 €, correspondant aux augmentations de capital globale primes d'émission incluses de respectivement 1.849.951,31 € et 649.998,18 €.

- L'Assemblée générale extraordinaire de la Société vote la conclusion d'un contrat d'OCABSA (Obligations Convertibles en Actions avec Bons de Souscription d'Actions) signé avec la société d'investissement américaine Yorkville Advisors, portant sur un montant global potentiel de 10 M€ de ressources additionnelles pour Delta Drone

A fin décembre 2014, la trésorerie à l'actif du bilan atteignait 4.050K€.

Février 2015

- Opération de croissance externe avec l'acquisition de 50,1% du capital de la société de droit sud-africain Cap Minerals Africa, basée à Johannesburg et spécialisée dans la distribution d'équipements et d'offres de services auprès du secteur minier en Afrique australe. La société sera renommée Delta Drone Africa à partir de juin 2015.

Mai 2015

- DDrone Invest, société d'investissement filiale à 100% de Delta Drone, prend une participation de 15% dans le capital de Elistair, société basée à Ecully (69) et spécialisée dans la conception et la commercialisation d'un système filaire pour drones très innovant.
- L'Assemblée générale mixte de la Société vote la conclusion d'un deuxième contrat d'OCABSA (Obligations Convertibles en Actions avec Bons de Souscription d'Actions) signé avec la société d'investissement américaine Yorkville Advisors, portant sur un montant global potentiel de 20 M€ de ressources additionnelles pour Delta Drone.

Juin 2015

- Acquisition de la société Droneo, société opératrice de drones professionnels basée à Tarbes (65).

Septembre 2015

- Annonce conjointe par Delta Drone et Airbus Defence & Space au sujet du lancement de la première campagne pré-opérationnelle pour Farmstar Expert combinant satellites et drones, dans le domaine de l'agriculture de grande surface.
- Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2015 constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée lors de ses réunions en date du 22 décembre 2014 et 21 mai 2015, agissant sur délégation de compétence des assemblées générales mixtes du 22 décembre 2014 et 21 mai 2015, il a été décidé d'augmenter le capital social de 1.045.068 € par la création de 4.180.272 actions ordinaires résultant de la conversion des OCA et de l'exercice des BSA émis au profit de YA GLOBAL MASTER SPV Ltd, fonds d'investissement géré par la société Yorkville Advisors, entre le 22 décembre 2014 et le 23 septembre 2015, soit une augmentation de capital globale prime d'émission incluse de 8.432.341,58€.
- Signature d'un partenariat entre Delta Drone et Insavalor, organisme de formation continue de l'INSA de Lyon, dans le domaine de la formation et de la certification.

Novembre 2015

- Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2015, la Delta Drone a acquis la société Fly n' Sense, société historique du secteur des drones civils en France, basée à Mérignac (33), par apport en nature des titres de cette dernière d'une valeur de 4.130.000 €. En contrepartie de cet apport, le capital social a été augmenté de 386.745,75 € par émission de 1.546.983 actions nouvelles à bons de souscriptions d'actions attachés de 0,25 euro de valeur nominale chacune. Quelques mois après l'opération, la société a été réorganisée pour constituer le principal pôle « bureau d'études » du Groupe. Depuis le 31 mai 2016, la société a changé de dénomination sociale et s'appelle désormais Delta Drone Engineering.

Décembre 2015

- DDrone Invest, société d'investissement filiale à 100% de Delta Drone, prend une participation de 20% dans le capital de Zoomez, société basée à Montpellier (34) et spécialisée dans la réalisation de visites virtuelles de sites.

Février 2016

- Delta Drone annonce le succès des 100 premières missions d'inspection d'antennes télécom de réseau mobile, réalisées en 2015 pour le compte de Orange France. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'un projet démarré en avril 2015.
- Lancement du nouveau site Internet du Groupe.
- Ouverture d'un bureau à Boulder (Colorado) aux Etats-Unis par Delta Drone America, filiale à 100% de Delta Drone.
- Lancement de The Drone Consortium, joint-venture entre RPAS Training Academy, société basée près de Johannesburg en Afrique du Sud, Delta Drone Africa et EFD – Ecole Française du Drone.

Avril 2016

- Signature d'un accord de partenariat entre Delta Drone America et Infinigy pour le déploiement de la solution d'inspection d'antennes sur le marché américain.
- Accord signé entre Delta Drone et Geodis pour développer en commun une solution d'inventaire automatisé en entrepôts reposant sur l'utilisation de drones.

Juin 2016

- Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2016 constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée lors de sa réunion en date du 21 mai 2015, agissant sur délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, il a été décidé d'augmenter le capital social de 1.908.917 € par la création de 7 635 668 actions ordinaires résultant de la conversion des OCA et de l'exercice des BSA émis au profit de YA GLOBAL MASTER SPV Ltd, fonds d'investissement géré par la société Yorkville Advisors, entre le 24 septembre 2015 et le 30 juin 2016, soit une augmentation de capital globale prime d'émission incluse de 7.700.243,98 €.

Septembre et octobre 2016

- Prise de participations dans les sociétés Rocketmine et Donecle (apports en numéraire financés par les ressources propres de Delta Drone).
- Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 12 octobre 2016, agissant sur délégation de compétence des assemblées générales mixtes du 25 avril 2012 et 21 mai 2015, il a été constaté deux augmentations de capital :
 - de 6 484,50 € sur exercice de 22.000 BSPCE 2012 par la création de 25.938 actions ordinaires nouvelles ;
 - de 344.223,00 € par la création de 1.376.892 actions ordinaires nouvelles résultant de la conversion des OCA et de l'exercice des BSA émis au profit de YA GLOBAL MASTER SPV Ltd, fonds d'investissement géré par la société Yorkville Advisors, entre le 30 juin 2016 et le 20 septembre 2016.Soit une augmentation de capital globale prime d'émission incluse pour ces deux augmentations de capital de 1.519.121,66€.
- Signature en date du 27 octobre 2016 d'un nouveau contrat d'émission de Bons d'Emission d'OCABSA avec Yorkville Advisors, pour un montant potentiel d'augmentation de capital de 50M€ (25M€ sur conversion des OCA et 25M€ sur exercice des BSA ayant une maturité de 4 ans à compter de leur création).

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Investissements bruts consolidés (en M€)	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Immobilisations incorporelles	2,2	0,6	NS
Immobilisations corporelles	1,5	1,2	0,6
Immobilisations financières	NS	NS	0,4
TOTAL	3,7	1,8	1,0

Depuis 2013, le Groupe a investi au total 6,5M€ qui se répartissent comme suit :

Investissements incorporels

En 2013 essentiellement des frais de R&D (2.1) et en 2014 des frais de R&D en cours (0.6)

Investissements corporels

En 2013, essentiellement des drones (1.1) et des agencements (0.2)

En 2014, essentiellement des drones (0.7) et matériel de transport (0.2)

En 2015, essentiellement des drones (0.2) et des agencements (0.3)

Investissements financiers

En 2015 il s'agit de l'achat des titres de ZOOOMEZ et ELISTAIR

Le Groupe a pris des participations dans les sociétés Rocketmine et Donecle. Ces participations ont été effectuées en numéraire et ont été financées par les ressources propres du Groupe.

5.2.2. Principaux investissements en cours de réalisation

Bien que le Groupe n'ait, à la date du présent Prospectus, pas budgété ces investissements le Groupe engage des frais de R&D pour le nouveau DELTA X et les drones DELTA X et Y.

5.2.3. Principaux investissements envisagés

Bien que le Groupe n'ait pas pris d'engagements fermes sur des investissements à venir à la date du présent Prospectus, le Groupe pourra être amené à réaliser d'autres investissements significatifs principalement au travers des prises de participation pour croissance externe.

6. APERCU DES ACTIVITES

Delta Drone, un acteur intégré et international

Le Groupe Delta Drone est un acteur reconnu du secteur des drones civils à usage professionnel. La mission de Delta Drone est d'acquérir des données vues du ciel pour le compte d'un client, de leur donner de la valeur et de les restituer simplement au professionnel. Le groupe développe ainsi une offre de service global, depuis l'acquisition des données jusqu'à leur traitement informatique au moyen d'un système d'information développé en interne et incluant soit la mise à disposition de pilotes professionnels, soit la formation de pilotes salariés du client. Ces pilotes sont formés et certifiés par l'Ecole Française du Drone, filiale du Groupe.

Après s'être réorganisé en profondeur à partir de juin 2014, le Groupe Delta Drone a consacré les deux années 2015 et 2016 à structurer son organisation et à préciser son modèle économique. Durant cette période, le chiffre d'affaires est demeuré très modeste et devrait devenir significatif à compter de 2017. A ce jour, le modèle économique du Groupe Delta Drone repose sur :

- la vente de hardware (systèmes de drones) dans le cadre d'une offre combinant vente et services,
- la prestation de services concernant tout ou partie de la chaîne de valeur, y compris en utilisant des moyens d'observation « vu du ciel » autres que les drones civils (satellite, avion, hélicoptère),
- la concentration sur quelques secteurs d'activités pour lesquels le Groupe dispose d'une expertise métier,
- l'internationalisation de ses activités, notamment par le biais de filiales (Maroc, Afrique du Sud, Etats-Unis) et de distributeurs (Singapour, Mexique).

Cette stratégie a été et sera accélérée par la saisie d'opportunités de croissances externes et par des prises de participations minoritaires dans des sociétés disposant de technologies ou applications complémentaires à celles du Groupe.

Liste des principales opérations réalisées par Delta Drone

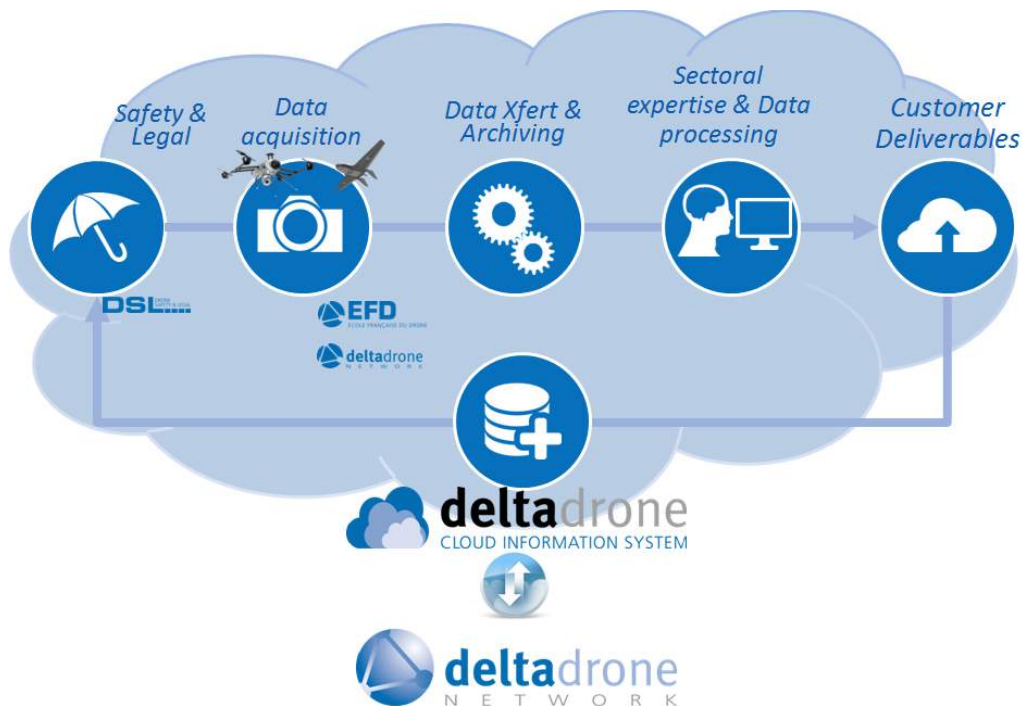
Date	Cible	Objectif recherché
Janvier 2014	MTSI et Hydrogeosphère (France)	Expertise en mines et carrières + hydrologie
Fév. 2015	Cap Minerals Africa (Afrique du Sud)	Internationalisation (première implantation en Afrique du Sud)
Mai 2015	Elistair	Technologie filaire applicable aux drones
Juin 2015	Droneo (France)	Opérateur de drones
Nov. 2015	Fly-n-Sense (France)	Renforcement des compétences en fabrication de systèmes de drones et de R&D
Déc. 2015	Zoomez	Acquisition d'un savoir faire en visite virtuelle
Fév 2016	Participations minoritaires dans des téléopérateurs de drones du réseau en France	Renforcement du réseau de téléopérateurs de drones en France
Sept. 2016	Rocketmine (Afrique du Sud)	Internationalisation (opérateur de drones leader en Afrique du Sud)
Octobre 2016	Donecle	Nouveau segment de l'inspection industrielle aéronautique + synergies dans l'inspection industrielle et sur la fabrication des systèmes de drones

Source : Société

Delta Drone et ses filiales couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur :

- la gestion réglementaire et sécuritaire préalable aux missions (filiale DSL – Drone Safety & Legal),
- la formation des télépilotes de drones (EFD – Ecole Française du Drone)
- la conception et la fabrication d'une gamme de drones civils (voilure fixe et voilure tournante),
- la réalisation de missions d'acquisition de données (réseau Delta Drone Network),
- le traitement des données et leur restitution via divers logiciels et algorithmes au sein de Cloud Information System (deltadrone CIS).

La chaîne de valeur couverte par Delta Drone



Source : Société

Pour préciser la **chaîne de valeurs** retenue par Delta Drone sur son secteur des drones civils, il convient de préciser ses principaux composants :

- ✓ **Les systèmes volants** : ils sont complexes et répondent à une réglementation précise.

Pour des raisons de sécurité, et malgré des capacités techniques très importantes liées à la qualité de l'électronique embarquée, les systèmes volants doivent évoluer dans un environnement très réglementé : ils ne peuvent évoluer qu'en-dessous de l'espace aérien réservé aux aéronefs classiques, soit à 150 m maximum au-dessus du sol et doivent toujours demeurer dans le champ de vision du télépilote qui les opère. En outre, ils doivent respecter des restrictions de vol (limitation de hauteur, interdiction de survol, etc.) dans de nombreuses zones : proximité des aéroports et autres sites aéronautiques, aires de peuplement (humain ou animal), sites protégés (villes, centrales nucléaires, prisons, bases militaires, etc.). Enfin, ils doivent être dotés de moyens de sécurité, tels des parachutes en cas de défaillance technique. Les systèmes volants demeurent en permanence sous le contrôle d'un télépilote au moyen d'une station sol (GCS – Ground Control Station). Les GCS sont des ordinateurs portables « durcis », auxquels sont ajoutés, outre les logiciels conçus et développés par Delta Drone, des éléments de connexion et de lien radio.

Au delà d'une masse de 1kg, les drones civils sont classés parmi les biens et produits à double usage, c'est-à-dire qu'ils constituent potentiellement des armes par destination. Parallèlement, la carte électronique autopilote¹, qui constitue le « cerveau » des drones, est elle-même en tant que telle classée parmi les technologies à double usage. Cette classification entraîne la nécessité, dans tous les pays signataires des accords internationaux en la matière, de respecter une démarche administrative spécifique avant toute exportation de chaque système, reposant sur un code douanier particulier.

✓ **Les charges utiles (capteurs de données) :**

Les charges utiles sont un des éléments-clé de la chaîne de valeur, dans la mesure où elles assurent la partie acquisition de données. En fonction des applications métiers, les capteurs, achetés auprès de fournisseurs, peuvent être optique (photo ou vidéo), thermique, multispectral. Les charges utiles sont pilotées par des cartes électroniques spécifiques conçues et développées par Delta Drone, dans lesquelles les instructions d'opérabilité sont paramétrées avant le vol. Elles sont elles-mêmes connectées à la carte autopilote du drone afin de réagir en fonction des paramètres de vol de la mission. Pour tous les drones conçus et fabriqués par Delta Drone, les charges utiles sont connectées mécaniquement au drone via une interface « universelle » qui permet un changement « plug and play » de la charge utile en fonction des types de missions. Un drone sans charge utile n'a aucune utilité professionnelle. Un drone, une GCS et les charges utiles associées constituent ensemble un « système de drone » : c'est la partie hardware de la chaîne de valeur, dont le prix de vente peut atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros en fonction du nombre et des types de capteurs.

✓ **Les télépilotes de drones :**

Les télépilotes de drones sont des professionnels qui doivent détenir un brevet aéronautique leur ayant permis de connaître les principales règles aéronautiques, ainsi que des connaissances en météorologie et aérologie. Ils doivent également maîtriser les processus en matière de sécurité des personnes et des biens et respecter les lois en matière de respect de la vie privée lors de survol éventuel de personnes et de biens. Les télépilotes travaillant pour Delta Drone doivent en outre suivre périodiquement des formations spécifiques métiers, adaptés aux secteurs d'activité dans lesquels les missions sont réalisées.

La plupart des missions opérées s'effectuent en mode automatique, à partir d'un plan de vol pré-programmé sur ordinateur. En effet, l'un des intérêts majeurs d'une mission drone réside dans sa répétabilité dans le temps. Il est donc impératif de rejouer exactement les mêmes plans de vol d'une période à l'autre, de manière à délivrer un résultat utile pour les clients, insérable dans une base de données historisée.

Les télépilotes sont mis à la disposition des clients dans le cadre d'un contrat de service :

- soit ils opèrent une mission de prestation de service, en utilisant un drone Delta Drone ou un drone vendu par Delta Drone au client concerné,
- soit ils agissent en tant qu'instructeur ou assistant technique auprès d'un client qui a choisi d'internaliser la fonction « télépilote » en ayant formé un de ses salariés,
- soit encore, pour les plus expérimentés, ils forment un corps d'enseignant pour la formation des nouveaux télépilotes, dans le cadre de la filiale EFD.

✓ **Le transfert et le traitement des données :**

Le transfert et le traitement des données s'effectuent au moyen de systèmes informatiques, basés sur des infrastructures de grande capacité (certaines missions dans l'agriculture ou les mines et carrières correspondent à plusieurs centaines de giga octets de données) et sur des chaînes logicielles.

Ces chaînes logicielles résultent d'une intégration de logiciels existants, combinée à des algorithmes développés en interne par Delta Drone. Chaque secteur d'activité adressé par Delta Drone, excepté l'agriculture, dispose de sa chaîne de traitement spécifique, développé en collaboration avec les experts métiers du Groupe ou des partenaires extérieurs. Dans le cas de l'agriculture, les données sont traitées par Airbus DS dans le cadre de Farmstar.

Le transfert et le traitement des données sont facturés aux clients dans le cadre de contrats de prestations de service.

✓ **La gestion et la traçabilité des missions :**

La gestion et la traçabilité des missions sont entièrement assurées grâce au système IT « deltadrone Cloud Information System » développé en interne.

¹ L'autopilote (carte autopilote) enregistre les paramètres du plan de vol que va suivre le drone.

Chaque client dispose d'un accès sécurisé et dédié à son espace personnel, dans lequel il peut i) suivre l'état d'avancement de ses missions, ii) connaître tous les paramètres de la mission (protocoles de vols, restrictions, autorisations spécifiques, etc.) iii) visualiser et télécharger les résultats des missions, iv) archiver les missions passées.

En interne, deltadrone CIS est opéré conjointement par la filiale DSL – Drone Security & Legal et par le Customer service. L'équipe DSL, composée exclusivement d'anciens fonctionnaires de police, gendarmes et contrôleurs aériens militaires, est chargée d'analyser les sites des missions à venir, de gérer tous les processus d'autorisation de vol auprès de l'administration, de superviser les qualifications des télépilotes et de contrôler le strict respect des procédures de sécurité des personnes et des biens. Elle a la responsabilité finale d'autoriser les missions : cette instruction est transmise automatiquement depuis deltadrone CIS à la GCS du drone missionné, en indiquant le jour, l'heure, le lieu, la nature de la mission, l'identité du télépilote et bien sûr le numéro d'immatriculation du drone. En cas d'omission ou d'erreur dans l'un de ces paramètres, le drone ne peut pas décoller.

Le Customer service gère quant à lui le planning des missions, l'état de disponibilité des drones ainsi que leur maintenance. Il centralise également les compte rendus systématiques de mission que les télépilotes ont la charge de remplir sur deltadrone CIS (en cas d'absence de compte-rendu, la mission n'est pas marquée comme terminée dans le système et le défaut est inscrit dans le carnet de vol du télépilote).

Le système deltadrone CIS est organisé en modules, le module 1 étant le module de base de suivi d'une mission et les autres modules constituant des options d'accès à des fonctionnalités additionnelles (gestion de flotte, gestion de groupes de pilotes, accès à des traitements « do it yourself »). Certains de ces modules sont encore en phase de test.

L'accès à deltadrone CIS sera prochainement commercialisé par voie d'abonnement. Pour l'heure, il est intégré dans le prix des contrats de service en cours.

Quelques éléments d'histoire sur le secteur et sur la stratégie choisie par Delta Drone sur le secteur des drones civils professionnels

Le secteur des drones civils présente un profil paradoxal : les observateurs s'accordent à lui prédire un avenir radieux, alors que, dans le même temps, la totalité des acteurs de la filière peine à mettre en place un modèle économique viable. Pour comprendre cette situation, il faut en premier lieu rappeler quelques points d'histoire, en second lieu décrire ce qui compose le secteur des drones civils et qui apparaît comme les segments de la chaîne de valeurs : des systèmes volants, à voilure fixe ou à voilure tournante, sans personne à bord, opérés depuis le sol par des télépilotes en mode manuel ou automatique. Ces systèmes embarquent des capteurs de diverses sortes, permettant d'acquérir des données « vu du ciel », qui sont ensuite analysées et traitées au moyen d'outils informatiques pour au final donner un résultat, un livrable.

Quelques points d'histoire :

Les engins volants sans personne à bord existent depuis longtemps : les drones militaires d'une part (depuis plus de 60 ans), les aéromodèles de loisir d'autre part. L'apparition des drones civils date de quelques années. Elle est liée aux progrès technologiques considérables en matière de matériaux composites, de miniaturisation électronique et de mise au point de nouvelles générations de batteries. A cet égard, on peut considérer que les drones civils s'inscrivent dans une forme de « continuité technologique » par rapport à la téléphonie mobile. La mise au point de nouveaux types de moteurs « brushless »² a également fortement contribué à l'essor du secteur : associés aux batteries électriques, ils ont permis la mise au point de systèmes légers capables d'emporter des charges utiles (capteurs) aboutissant à une nouvelle capacité d'observation « vu du ciel ». Les aéromodèles de loisir ont profité de ces évolutions technologiques : leur nouvelle facilité d'utilisation et leur capacité à également embarquer des capteurs optiques (photos et vidéos) ont entraîné une très large démocratisation de leur usage, ouvrant la voie au nouveau secteur des drones de loisir. Ce mouvement a été largement amplifié par l'émergence d'entreprises proposant ces nouveaux « jouets » à des prix très abordables pour le grand public. Dès lors, la tentation a été immédiate d'utiliser ces nouveaux « drones de loisir » à des fins professionnelles, dans un premier temps pour simplement prendre de nouvelles images spectaculaires, avec des angles de prises de vue très novateurs et attractifs, dans un second temps pour de multiples autres applications.

Pour autant, le succès fulgurant des drones de loisir a généré plusieurs effets pervers qui pèsent aujourd'hui sur le développement du secteur des drones civils à usage professionnel :

² Les moteurs « brushless » ou sans balai constituent une innovation en termes de fonctionnement qui réduit le niveau sonore, la consommation électrique et le poids du dispositif tout en ayant une durée de vie importante.

. Il crée le sentiment que le drone est un produit low cost. Ce phénomène est largement alimenté par les fabricants de drones de loisir, qui s'appuient sur un très large marché B to C : face à cette concurrence, les fabricants de drones civils à usage professionnel peinent à commercialiser des engins beaucoup plus onéreux ;

. A l'inverse des drones civils à usage professionnel qui sont soumis à des règles drastiques d'exportation (dans la mesure où ils relèvent des produits et biens à double usage), les drones de loisir sont librement commercialisés, y compris sur Internet ;

. Les fabricants de drones de loisir se déclarent également acteur de la filière des drones civils à usage professionnel, tout en conservant une démarche relevant d'une logique de marché B to C, générant une grande confusion dans l'esprit des utilisateurs potentiels de solutions drones ;

. Il accroît fortement le risque d'un usage détourné des drones à des fins délictueuses voire terroristes, ce qui entrainerait inéluctablement de fortes turbulences pour l'ensemble du secteur. A cet égard, les exemples d'événements annonciateurs de futurs incidents majeurs sont multiples, tous étant survenus avec des drones de loisir : atterrissage inopiné d'un drone aux pieds de la chancelière Angela Merkel, crash d'un drone dans le jardin de la Maison Blanche à Washington, etc.

..... **Incidences sur la stratégie des acteurs du drone civil professionnel :**

Pour s'adapter à cette situation les acteurs du drone professionnel doivent tenir compte de plusieurs axes stratégiques :

. un modèle économique reposant uniquement sur la fabrication (et la commercialisation) de drones civils est difficilement tenable économiquement, face à la concurrence des entreprises fabriquant des drones de loisir : l'enjeu est de déployer une offre plus globale, centrée sur d'autres segments de la chaîne de valeur du secteur (les capteurs, le traitement des données, etc.).

. la fabrication reste cependant un vecteur de différenciation et de valeur ajoutée si elle est combinée à d'autres services. En effet, elle permet de ne pas être soumis à l'utilisation « forcée » de drones de loisir (ou issus de cette filière). De plus, la maîtrise de la technologie induit un contrôle du paramétrage des instructions de vol contenus dans la carte autopilote du système, au service d'une parfaite adaptation des plans de vol aux métiers adressés, y compris sur le plan de la sécurité. Enfin, la fabrication d'engins spécifiques permet de se démarquer définitivement du monde du loisir et d'accompagner l'inexorable durcissement de la réglementation.

. La vente de drones doit s'inscrire dans le cadre de la vente d'une solution, c'est-à-dire y compris les services afférents à la gestion des missions, au traitement des données, à la formation des télépilotes, etc. Il convient de noter également qu'une vente associant produit et services présente l'avantage d'intégrer le prix du drone dans un devis global, et d'ainsi contrecarrer l'effet de comparaison avec les prix pratiqués dans la filière des drones de loisir.

Pour Delta Drone, dans la logique de développer des solutions professionnelles pertinentes à partir d'observations « vu du ciel », il faut :

. appréhender le drone comme un moyen d'acquisition de données parmi d'autres, en s'efforçant de combiner les moyens plutôt que de les opposer. De ce fait, une chaîne de valeur pertinente et efficiente doit inclure la maîtrise des autres sources d'acquisition que sont le satellite, l'avion et l'hélicoptère. Le véritable enjeu réside dans la capacité à faire converger des données issues de sources différentes dans un système de traitement unique ;

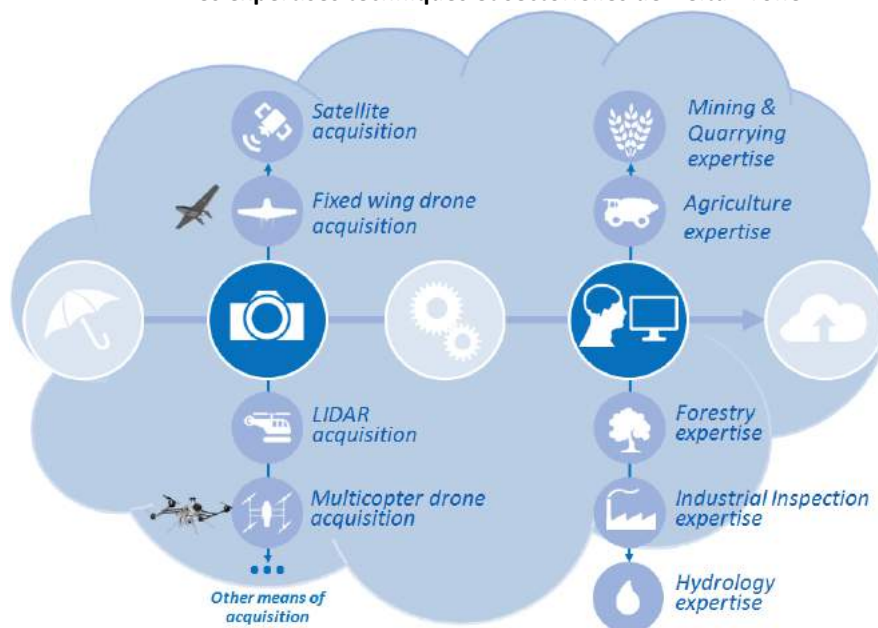
. convaincre les clients de l'utilité des solutions proposées, en disposant des compétences d'experts métiers et en verticalisant son offre au service de secteurs d'activité ciblés, dans lesquels l'observation vue du ciel représente un avantage évident en termes économiques et au plan de la sécurité des personnels ;

. raisonner à l'échelle internationale : comme pour toutes les industries où l'innovation technologique est déterminante, le secteur des drones civils à usage professionnel est mondial, ne serait-ce parce qu'il s'adresse en priorité à des secteurs eux-mêmes mondialisés : mines et carrières, agriculture et sylviculture, télécommunications, etc.

La stratégie de Delta Drone s'inscrit donc dans une volonté d'offrir aux professionnels le moyen le plus adapté pour « voir du dessus ». Le drone est le vecteur le plus porteur en termes d'innovation mais, dans nombre de cas, il ne peut remplacer d'autres moyens aériens comme l'hélicoptère, l'avion ou le satellite. Delta Drone a choisi de se positionner sur l'ensemble de la chaîne de valeurs en ciblant quelques secteurs d'application a priori à plus fort potentiel et dont les usages sont communs quels que soient les pays ; il s'est doté en outre d'une forte expertise technique qui lui permet de se concentrer sur ces secteurs à dimension mondiale :

- Mining Topographic Imaging & Survey (dont Mines et Carrières et cartographie),
- Agriculture et Sylviculture,
- Inspection industrielle (notamment inspection d'antennes de télécommunications),
- Hydrologie,
- Visites virtuelles de sites.

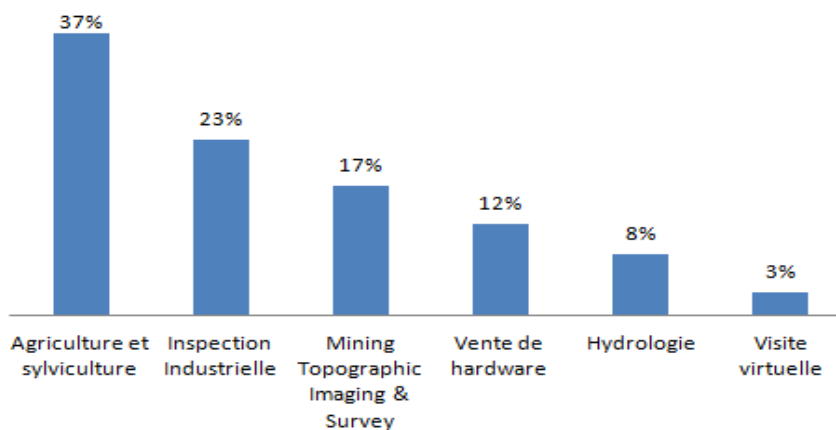
Les expertises techniques et sectorielles de Delta Drone



Source : Société

L'ambition du groupe est de réaliser un chiffre d'affaires de 7 M€ à horizon 2017 avec une activité de prestations de services représentant l'essentiel des ventes (88%) devant la vente de matériels / hardware (12%). Au 30 juin 2016, l'intégralité des ventes est réalisée dans la prestation de services. Par secteur d'activité, la répartition des ventes serait la suivante :

Décomposition des ventes Delta Drone estimées à horizon 2017



Source : Société

Avant 2014, il n'était pas possible de ventiler une répartition sectorielle du chiffre d'affaires, dans la mesure où celui-ci était constitué d'une multitude de « missions tests » dans des secteurs très variés, dont plusieurs n'ont pas été retenus dans la définition stratégique des secteurs cibles. Depuis 2014, la répartition du chiffre d'affaires a évolué comme suit :

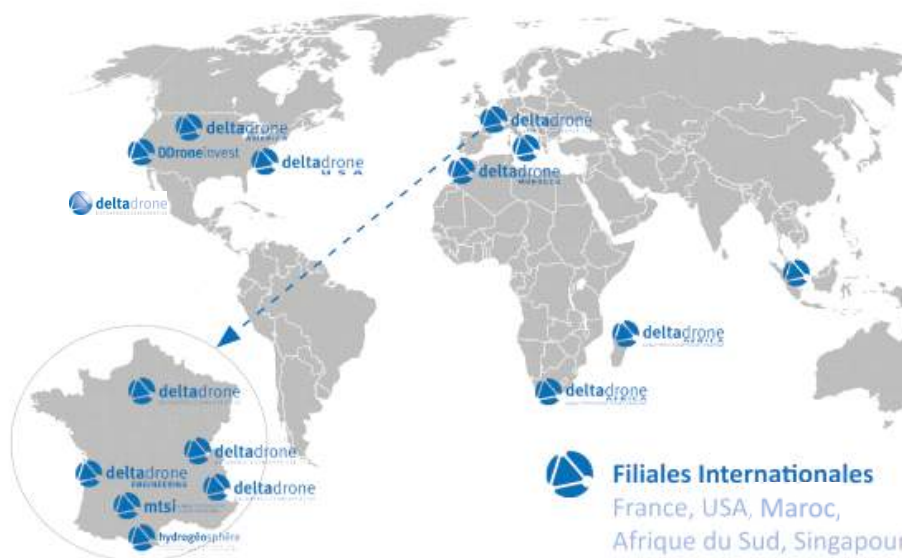
Décomposition sectorielle des ventes Delta Drone

	2014	2015	S1 2016
Hydrologie	29%	24%	33%
Mining Topographic Imaging & Survey	25%	55%	36%
Agriculture & Sylviculture	41%	18%	10%
Inspection industrielle	3%	3%	21%
Autres	2%		
Total	100%	100%	100%

Source : Société

Au niveau géographique, Delta Drone déploie une stratégie volontariste d'internationalisation, avec l'établissement de filiales aux Etats-Unis, au Maroc et en Afrique du Sud ainsi que de trois distributeurs en Italie (firstentreprise), au Mexique (Skytactic) et à Singapour (Luzkad).

Présence de Delta Drone en France et à l'international



Source : Société

Un secteur du drone en effervescence

D'abord centré sur le grand public, les drones ont très vite intéressé le monde professionnel civil (le segment militaire correspond à des déterminants propres qui ne sont pas traités ici). Un drone, lors de son vol, embarque une charge utile tels une caméra vidéo, un appareil photo, des capteurs multi spectraux, infrarouge.

La visée des drones permet ainsi la capture de données aériennes qui par la suite peuvent être traitées et analysées (exemples : modèles numériques, cartographie, thermographie, etc.).

Selon la Fédération Française du Drone, l'audiovisuel reste aujourd'hui en France le secteur qui regroupe le plus grand nombre de professionnels (en général indépendants) du drone. Les utilisations sont très variées de la photo/vidéo d'événements privés à la retransmission en direct d'événements plus importants comme le Tour de France ou la réalisation de reportage pour les grandes chaînes de télévision. Au-delà de ce segment, les applications industrielles peuvent se répartir en plusieurs catégories :

- Construction, BTP, Mines et carrières : Topographie – Suivi de chantier, Modélisation 3D, Inspection d'ouvrages, Cartographie et topographie, Calcul de cubatures, Monitoring de stock
- Réseaux électricité Oil & Gaz : cartographie de corridors – Longue Distance, Maintenance, sécurité, Inspection d'ouvrage
- Agriculture & sylviculture : surveillance, suivi des cultures, cartographie de massifs forestiers, etc.
- Surveillance et sécurité de sites industriels et de sites sensibles

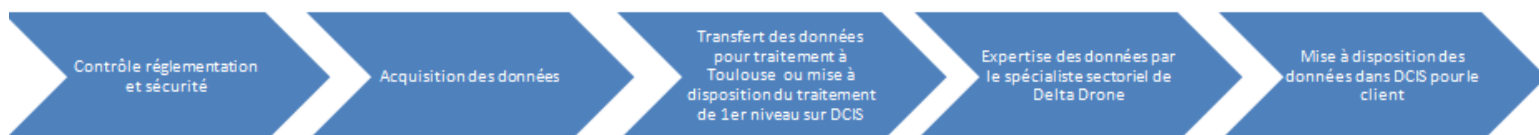
Très médiatisé, le secteur professionnel peine pourtant à trouver son modèle économique auprès de clients grands comptes parfois attentistes. L'enjeu est donc de disposer de ressources suffisantes pour financer l'arrivée à plus de maturité du marché et de capter les positions clés. Des regroupements d'acteurs sont déjà d'actualité et l'aspect capitalistique du secteur justifie des levées de fonds de grande ampleur notamment sur le marché américain.

En termes de taille selon une étude Marketsandmarkets, le marché mondial des drones civils professionnels représente 1,4 Mds \$ en 2015 et devrait atteindre 5,6 Mds \$ dès 2020 avec une croissance moyenne annuelle de 32% répartie sur tous les continents.

6.1 Une chaîne de valeur complète et sans équivalent dans le monde

Delta Drone a choisi de se positionner sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour offrir une solution complète aux clients à la fois en termes d'acquisition de données (satellite, drone, hélicoptères + LIDAR) et en termes de gestion de la mission.

Déroulement d'une mission type



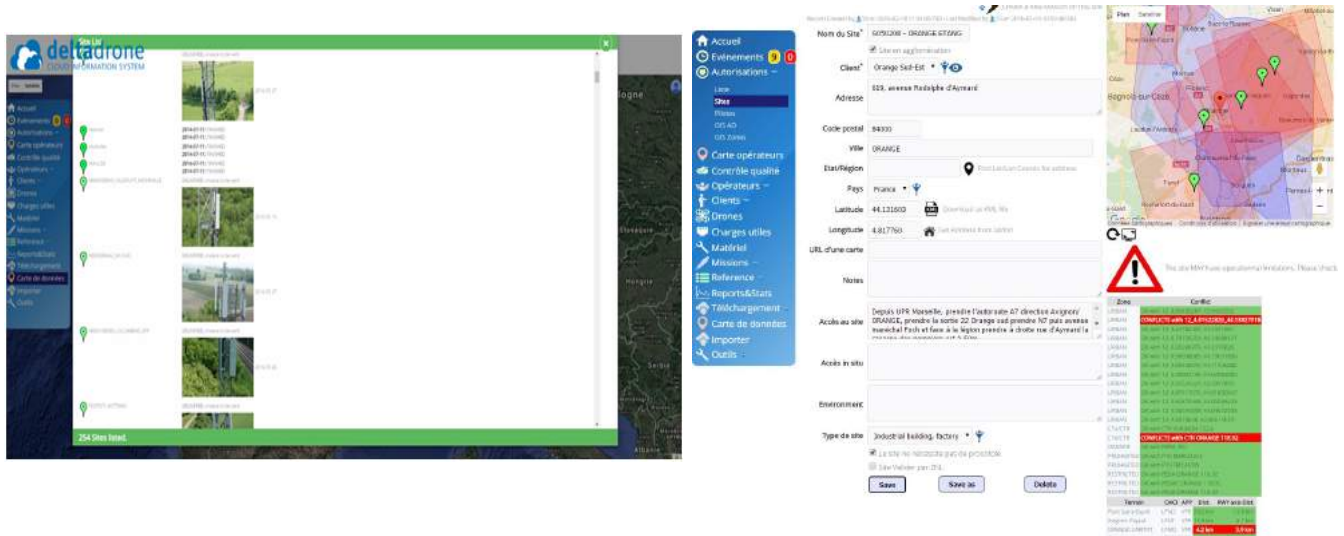
6.1.1 La gestion de la préparation et du suivi des missions

La gestion de toutes les missions est réalisée grâce à Deltadrone Cloud Information System – CIS, système d'information exclusif conçu et développé par Delta Drone. CIS permet de suivre en temps réel toutes les étapes du déroulement d'une mission, depuis la création du site jusqu'à la mise à disposition des livrables au client. En effet, chaque client dispose d'un accès sécurisé à CIS, au sein duquel un espace client dédié lui est réservé.

Delta Drone respecte un protocole qui assure la traçabilité des opérations à chaque instant.

1. Le lieu où doit se dérouler une mission future est décrit par le client grâce à des coordonnées de longitude et de latitude. Ces informations de localisation géographique sont transmises à la filiale DSL, qui effectue une pré-validation de la mission, le cas échéant en précisant les différentes autorisations, et dérogations à obtenir. Cette étape déclenche l'opération de « création du site » sur CIS.

Captures d'écran d'une prévisualisation de site avant une mission d'inspection



Source : Société

« Drone Safety & Legal » – DSL, filiale à 100% de Delta Drone est exclusivement dédiée à la gestion de la prévention des risques, à la préparation et l'administration des missions, en considération des lois et règlements en vigueur, notamment les Arrêtés Ministériels du 17 décembre 2015. Composée exclusivement d'anciens fonctionnaires de police, et de gendarmes et d'anciens militaires spécialistes de la gestion du trafic aérien, l'équipe DSL est en lien permanent avec les autorités de l'Etat pour assurer le plus haut niveau de sécurité publique.

2. DSL effectue ensuite les démarches nécessaires auprès des administrations concernées aux fins d'obtenir toutes les autorisations nécessaires. Parallèlement, le service exploitation (Customer service) de Delta Drone définit le calendrier de mission (dates possibles en fonction notamment de la météo, choix du télépilote, inscription de la mission au planning de post-traitement, etc.). Une fois tous ces éléments obtenus et archivés sur CIS, le service exploitation procède à l'opération de « création de mission » sur CIS.
3. Le télépilote, assisté par le Customer service-crée les plans de vols nécessaires à la mission et il les dépose sur CIS.
4. La validation de tous les prérequis pour le bon déroulement de la mission permet d'autoriser la mission sur CIS, entraînant le déverrouillage du drone (sans cette autorisation, un système de sécurité empêche tout décollage du drone). Au plus tard la veille de la réalisation de la mission, DSL informe les services de police ou de gendarmerie concernés au plan local du projet de mission. Parallèlement, des avis de mission sont adressés à la DGAC ainsi que, le cas échéant, aux autorités concernées (militaires, préfecture, etc.)

A noter que tous les éléments d'une mission (plan des sites, protocoles, rapport de mission, etc.) font l'objet d'espaces dédiés dans DCIS.

La sécurité lors des missions d'acquisition

- Tous les personnels Delta Drone ou opérant pour le compte de Delta Drone sont tenus de porter des équipements de protection individuelle (EPI) lors des missions de survol de drone.
- Ils doivent également définir un périmètre de sécurité pour les zones de décollage et d'atterrissage, en s'assurant qu'il est respecté par toute personne se trouvant éventuellement sur le site.
- Chaque mission fait l'objet d'un « rapport de mission » sous forme d'un document formulaire, adressé à DSL, au Customer service et, le cas échéant, au responsable du réseau.
- En cas d'incident significatif, un rapport d'incident, joint au rapport de mission, est adressé par DSL à la DGAC.

6.1.2 La formation des télépilotes et le réseau Delta Drone

La formation des pilotes

En France, l'Ecole Française du Drone (société créée en 2013 en tant que filiale à 100% de Delta Drone) est destinée à former des télépilotes aptes à opérer un vol automatique de drone, en conformité avec la réglementation de la Direction Générale de l'Aviation Civile. Disposant d'un agrément de formation, l'Ecole Française du Drone dispense une formation amenant à un brevet d'Etat délivré par la DGAC et à une certification professionnelle officielle, spécifiquement conçue pour les futurs télépilotes de drone (télépilotage en vols automatiques et manuels). La formation dure 110h.

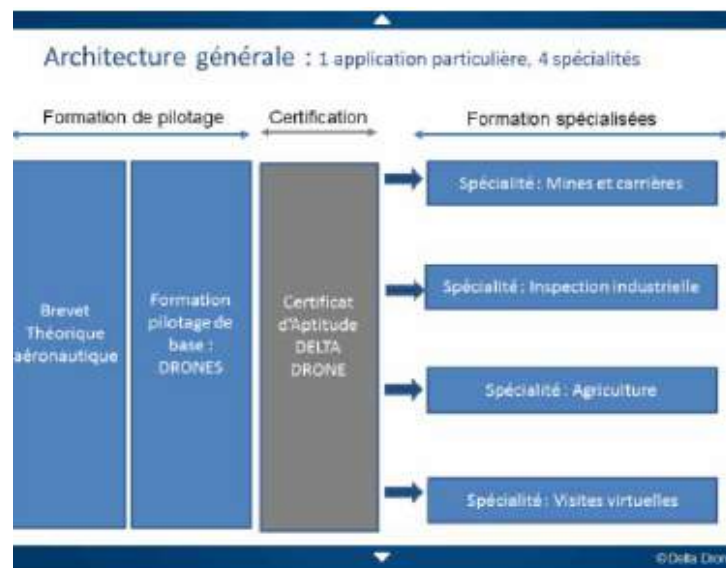
Depuis 2013, l'Ecole Française du Drone a formé plus de 350 personnes et a développé un des cursus de formation les plus complets du marché, incluant les formations suivantes :

- Pilotage de drones multirrotors en mode manuel et automatique
- Pilotage de drones à voilure fixe en mode automatique
- Spécialisation métiers telles que l'inspection industrielle, les mines et carrières, l'agriculture et les visites virtuelles ; qui correspondent aux spécialités de Delta Drone.

Et, en partenariat avec INSAVALOR, organisme de formation continue de l'INSA de LYON:

- Thermographie des bâtiments
- Titre professionnel de niveau master 1 de chef de projets spécialisé en drone.

Descriptif de la formation dispensée par l'Ecole Française du Drone



Source : Société

Planning de formation de l'Ecole Française du Drone

Cursus	Type de formation	Durée
Mise en place de la formation	présentiel	7 h
Théorie Vol à voile	à distance	75 h
Brevet ULM	DSAC	
Théorie drone	présentiel	16 h
Pratique drone	pratique	12 h

Source : Société

En Afrique du Sud, Delta Drone a mis en place un accord important en matière de formation en créant The Drone Consortium, une Joint-venture entre RPAS Training Academy et Delta Drone Africa en février 2016. L'objectif est de mettre en commun les expertises des deux entreprises et de former des télépilotes de drones en Afrique du Sud utilisant des systèmes fabriqués par Delta Drone. RPAS Training Academy est la première école de formation de télépilotes certifiée par la SACAA (South Africa Civil Aviation Authority). Le cursus de formation développé par RPAS Training Academy se déroule durant deux semaines et demie et inclut d'une part une formation théorique en 9 modules (intégrant la préparation à la licence radio), d'autre part une formation pratique opérée sur le site « Klippan RPAS training airfield » dans la région de Johannesburg, enregistré auprès de la SACAA. L'examen de validation des compétences est placé sous l'autorité de la SACAA.

Le réseau Delta Drone Network

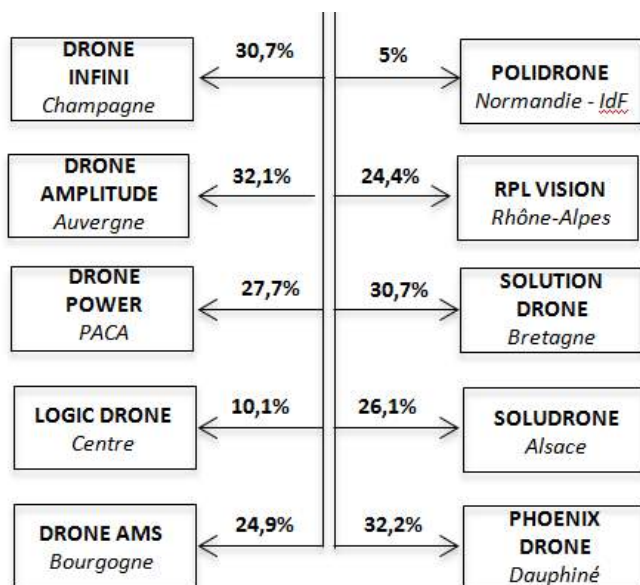
Delta Drone Network est un réseau d'opérateurs de drones civils à usage professionnel en France et à l'international qui interviennent en tant qu'experts d'acquisition d'image par drones pour Delta Drone. Il fédère et regroupe des entrepreneurs du drone souhaitant bénéficier d'un cadre structuré et bénéficiant des meilleures pratiques techniques, organisationnelles et légales. Tous les membres du réseau Delta Drone Network ont été formés par l'EFD et bénéficient de mises à niveau de compétences régulières.

Les avantages du réseau Delta Drone sont nombreux :

- La sécurité des opérations,
- De nombreuses missions sur des secteurs d'activités ciblés,
- La formation périodique (sessions de remise à niveau) et accompagnement des télépilotes,
- La gestion des missions via Cloud Information System.

En France, dix sociétés forment le réseau Delta Drone Network soit 12 pilotes disponibles constituant un premier niveau de maillage du territoire français. Delta Drone est actionnaire minoritaire de toutes les structures. Delta Drone est devenu actionnaire minoritaire de toutes les structures disposant d'un réseau de téléopérateurs de proximité.

Le réseau Delta Drone Network en France (taux de détention de Delta Drone en %)



Source : Société

Hors métropole, le réseau Delta Drone Network compte deux membres : KTS en Afrique du Sud et MAPALI sur l'île de la Réunion.

6.1.3 L'acquisition des données

La volonté de Delta Drone est d'être présent sur la plupart des dispositifs d'acquisition des données depuis le ciel avec des extensions au gré des acquisitions réalisées et en fonction des secteurs adressés.

6.1.3.1 Les drones

Delta Drone conçoit et fabrique des systèmes de drone (vecteur aérien, capteurs, station de contrôle au sol, logiciels embarqués, logiciels de plans de vol), qui sont obligatoirement opérés en liaison avec le système CIS, de manière à assurer en toutes circonstances un niveau maximum de sécurité ainsi qu'une parfaite traçabilité des missions.

Cette stratégie résulte de trois considérations :

- La volonté de disposer de matériels strictement conformes à la réglementation, dotés de tous les équipements de sécurité (parachutes, redondance des commandes, identification des systèmes, etc.)
- Le respect des règles européennes et internationales en matière d'exportations, même temporaires, de produits et technologies à double usage (cf. paragraphe « 6.4 Le cadre réglementaire » page 78), qui nécessite une démarche complexe lors de tout transfert à l'étranger de systèmes de drones, qu'ils soient vendus ou simplement mis à disposition.
- Le choix stratégique de ne pas utiliser de drones en provenance de pays ou de fabricants qui ne respectent pas les règles relatives aux produits et technologies à double usage.

Le Groupe possède une flotte d'une quarantaine de drones, constituée de systèmes à voilure fixe et de systèmes à voilure tournante. Tous ces appareils sont opérés la plupart du temps en mode automatique³ et peuvent

³ Le mode « pilotage automatique » d'un drone permet d'enclencher les systèmes d'auto-stabilisation, de limitation de la hauteur et de la vitesse de vol, ainsi que les options de contrôles de vol et de retour automatique.

embarquer différents capteurs en fonction des missions (électro-optique, infrarouge, multispectral, etc.). A fin septembre 2016, 13 drones H et 11 drones Y de Delta Drone sont en mission

Après une pause dans la fabrication de drones entre 2014 et 2015 pour mettre à plat la stratégie, tout en continuant d'utiliser la flotte existante, la fabrication de 10 drones X et 10 drones Y nouvelle génération a commencé en 2016 avec chacun un autopilote Delta Drone propriétaire, nécessaire pour constituer le plan de vol dans des conditions optimales.

- **Le Delta X** est le nouveau drone du groupe de type hélicoptère. Il remplace le Delta H avec des innovations complémentaires. Il est en matériaux composites, à décollage et atterrissage vertical, de masse à vide de 5,8 kg permettant d'emporter des charges utiles jusqu'à 1,5kg. Le Delta X est équipé de l'interface de connexion ICG® permettant de connecter les charges utiles compatibles dans une logique « plug and play ».

Opéré par un télépilote qualifié, le Delta X est adapté pour tous travaux de précision ou dans des environnements aériens complexes.

- Voilure tournante – quadrirotor
- Décollage et atterrissage verticaux
- Vitesse de vol de 0 à 65 km/h
- Vent maximum : 50 km/h
- Système de parachute de secours (Scénario)
- Masse à vide : 5,8 kg
- Autonomie : 15-20 min
- Envergure : 150 cm
- Image de précision
- Proximité des ouvrages
- Scénarios DGAC en France : S1, S2, S3



- Source : Société

Le Delta X a été homologué auprès de la DGAC le 26 septembre 2016. 10 unités ont été fabriquées à fin septembre 2016.

- **Le Delta Y** est un vecteur aérien de type « avion » à voilure fixe. Il permet de couvrir de longues distances et d'effectuer des vols à 150 m de hauteur (hauteur réglementaire définie par la DGAC).

Opéré par un télépilote qualifié, le Delta Y est préconisé pour les travaux sur des surfaces étendues, ou des distances importantes.

- Voilure fixe de type avion
- Décollage automatique
- Atterrissage : système exclusif de précision
- Vitesse de vol : 50 km/h
- Vent maximum : 20 à 35 km/h
- Masse : 2 kg
- Autonomie : 45 min
- Envergure : 152 cm
- Surface de couverture : 80 Ha
- Vol d'altitude (< 150 m)
- Grande autonomie
- Scénarios DGAC en France : S2, S4



Source : Société

6.1.3.2 Le système Helley-Smith

Le système Helley-Smith est un système « marin » d'acquisition des données utilisé par la filiale Hydrogéosphère. Il s'agit d'un système développé par Hydrogéosphère et inspiré des systèmes mis au point par l'USGS (United States Geological Survey) destiné à réaliser des prélèvements de sédiments en déplacement dans une tranche de 10 à 15 cm au-dessus du fond du lit des cours d'eau. Il en existe de différentes formes, et de différentes tailles.

Le déplacement des sédiments est étroitement fonction du débit du cours d'eau, autrement dit plus le débit est élevé, plus la rivière est capable de transporter des éléments de plus en plus gros. Cet appareil sert donc d'une part à déterminer la quantité de matériaux charriés en fonction du débit, mais également à qualifier le type et la granulométrie des éléments transportés.

In fine, ce type de mesure a un très grand intérêt pour plusieurs raisons:

- Il permet d'aider à définir à quelle vitesse par exemple peuvent se remplir des retenues de barrage, et donc à améliorer la continuité écologique des cours d'eau en laissant passer les sédiments par vannages aux moments propices.
- Il aide également en complément d'autres outils à la compréhension des phénomènes de modification morphologique des lits de rivières (incisions, méandrages, tressages, changements des lignes d'écoulements, impacts sur les milieux écologiques, matériels et humains).

Exemples de dispositif Helley-Smith



Source : Société

6.1.3.3 Système RFID Tag - RFID (Radio Frequency Identification) ou Pit –Tag pour l'hydromorphologie

Le principe de la RFID est une méthode pour marquer et récupérer des données à distance en utilisant des marqueurs appelés transpondeurs ou radio-étiquettes, plus connus sous le nom de RFID Tag. Il s'agit de très petits éléments qu'il est possible d'incorporer à différents objets ou produits comme les vêtements, les colis, les véhicules, ou même être implantés dans des êtres vivants. Ils comprennent une antenne associée à une micro-puce électronique, qui répondent à des sollicitations radio-émises par un émetteur-récepteur, en transmettant un code associé à une base de données. Hydrogéosphère utilise cette technique pour le marquage des cailloux, pierres et blocs présents dans les sédiments des cours d'eau pour les suivre et ainsi comprendre à la fois la vitesse, la trajectoire, et le déplacement de ceux-ci.

Grâce à cette technologie il est possible de comprendre et d'analyser les phénomènes complexes de transports solides au fond des cours d'eau :

- Vitesse de recharge sédimentaire et de remplissage en fonction de la granulométrie ;
- Mouvements et transformations morphologiques des cours d'eau ;
- Compréhension de l'efficacité du transit sédimentaire à hauteur des barrages.

Marquage des cailloux par système RFID Tag



Source : Société

6.1.3.4 Système LIDAR

Le LIDAR (Laser Imaging Detection And Ranging) est une technologie de mesure à distance fondée sur l'analyse des propriétés d'un faisceau de lumière renvoyé vers son émetteur. Elle calcule directement un nuage de points permettant de cartographier en 3D la surface d'un site avec une précision de quelques centimètres, en faisant abstraction du couvert végétal. Son poids fait qu'il ne peut être transporté par un drone mais par un hélicoptère, que Delta Drone loue selon la localisation de la mission à réaliser. L'investissement dans ce dispositif (LIDAR + système d'accroche) a représenté un coût de 300 K€ destiné à renforcer la compétitivité de l'offre de Delta Drone en matière d'acquisition de données.

Ce dispositif permet des acquisitions de données à faible vitesse et basse altitude, rendant possible des densités de points jusqu'à 250 pts/m². Il permet également des relevés linéaires.

L'hélicoptère équipé du LIDAR



Source : Société

- Système héliporté conforme aux règles aéronautiques avec STC
- LIDAR + Base inertielle, + GNSS (GPS, Glonass, Beidou, Galileo)
- Fréquence Laser 820 Hz, 200 Rates/seconde
- 750 000 points/seconde
- Gestion du multi-échocs

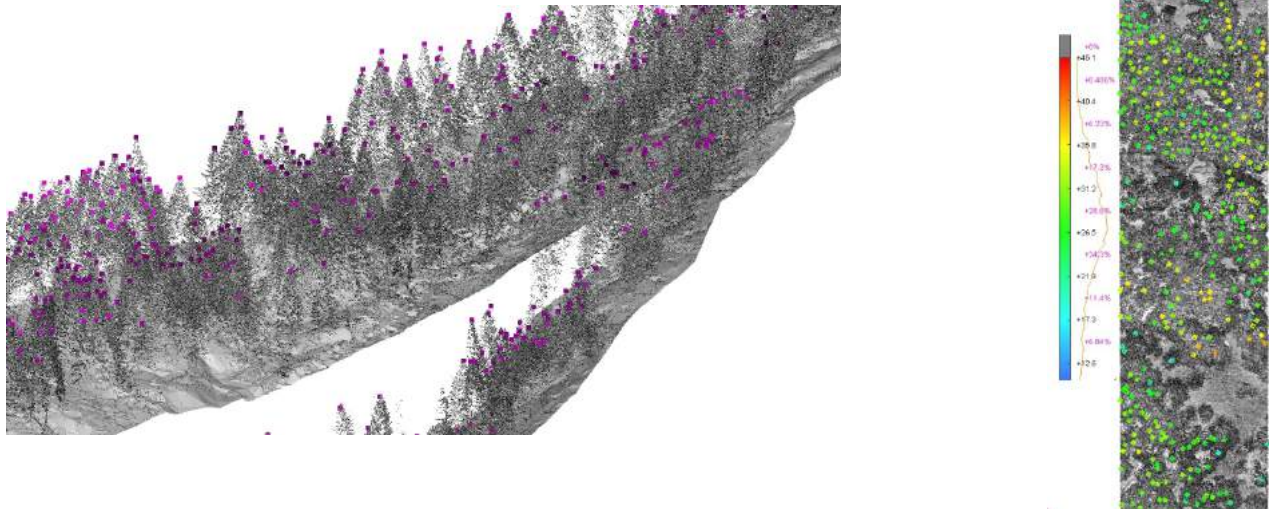
Les applications en topographie sont nombreuses et peuvent concerner des grandes surfaces : éboulements, glissements de terrain, tracés de route, de chemins, de pistes de ski, etc., analyse de bassins versants, contrôle de

conduites forcées, mesures de hauteurs (canopée, enneigement, etc.), bilans de couverture végétale, plans d'urbanisme.

Delta Drone a également développé une solution à base de LIDAR dans le secteur de la sylviculture. Cette solution permet d'inventorier et in fine d'évaluer un massif forestier en identifiant avec précision :

- Le nombre d'arbres et la distinction entre feuillus et résineux ;
- La géolocalisation, la hauteur et le diamètre sous poitrine de chaque arbre.

Photos d'une mission d'analyse de données sur forêt avec le LIDAR



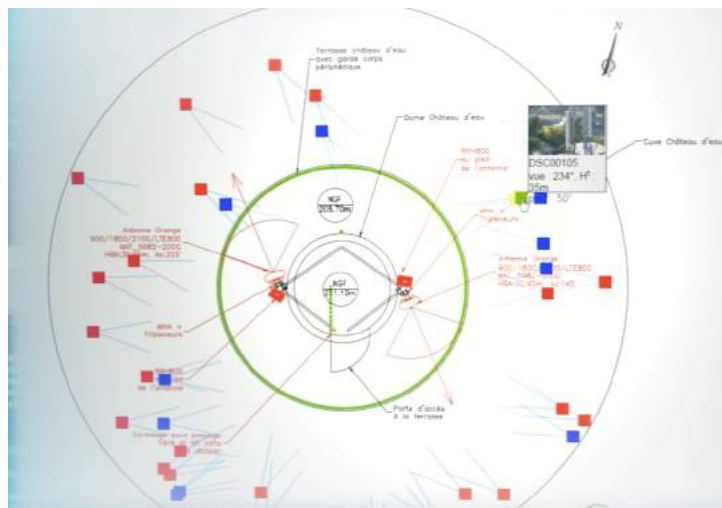
Source : Société

6.1.4 Le transfert, le traitement des données et la restitution des données : Cloud Information System

Une fois la mission réalisée, le pilote transmet via Internet, grâce à une liaison dédiée et sécurisée, les données acquises au centre de post-traitement basé à Toulouse et au Maroc (5 personnes au total). Son rôle est de récupérer les données et de les traiter grâce aux algorithmes mis au point sur préconisation des experts métiers du groupe.

Une fois les opérations de traitement effectuées, le résultat final (le livrable) est posté par le service post-traitement sur CIS, dans l'espace personnel du client concerné. Ce dernier peut alors télécharger quand il le souhaite ces éléments.

Exemple de livrable sur une mission d'inspection d'antenne



Source : Société

CIS permet ainsi le suivi intégral en temps réel et l'archivage de tous les paramètres d'une mission (documentation réglementaire, disponibilité des systèmes et des pilotes, plans de vol, durée des missions, identité des pilotes, etc.).

CIS peut également être une plate-forme de traitement des données, accessible à tout opérateur de drones externe qui souhaiterait sous-traiter la partie « post-traitement des données », afin de se concentrer sur son métier de télépilote et offrir à ses propres clients le meilleur de la technologie en matière d'expertise métier.

6.2 Le marché des drones professionnels et les marchés adressés par Delta Drone

6.2.1 Le marché des drones professionnels

6.2.1.1 En France ⁴

Le marché du drone a **démarré dans le secteur des loisirs et a pris son envol avec trois acteurs principaux** (Parrot, DGI, 3 DRobotics). Ce segment est à distinguer de celui du militaire (avec des sociétés totalement dédiées) et du monde du professionnel. Le marché professionnel a débuté en avril 2012, après la publication des arrêtés ministériels de la Direction générale de l'aviation civile.

Quelques définitions pour préciser le secteur :

Un drone est un aéronef autonome ou piloté à distance par un opérateur. Il peut transporter des capteurs (caméra, appareil photographique, détecteur d'infrarouges, etc.) pour réaliser des missions dans des secteurs variés : agriculture, journalisme, inspection d'infrastructures... Au-delà de l'appareil, le drone est un système comprenant des logiciels, des capteurs et des stations de pilotage au sol. Le drone peut se présenter sous plusieurs formes : les drones à voilure tournante permettant un décollage vertical, les drones à voilure fixe disposant d'une autonomie plus grande et d'une capacité de couvrir de plus grandes surfaces. On peut voir le drone comme un moyen supplémentaire de capter des données depuis le ciel, en complément du topographe, de l'avion ou hélicoptère ou encore du satellite.

Deux principaux types d'acteurs évoluent dans le secteur :

- Les constructeurs de drones spécialisés dans la fabrication d'aéronefs sans pilote. Ils ont un savoir-faire en matière d'ingénierie et de R&D, s'approvisionnent auprès de fournisseurs pour assembler les composants de l'appareil. Certains d'entre eux développent leurs propres systèmes embarqués (capteur, avionique, etc.) et de contrôle. Le drone peut par la suite être commercialisé ou exploité à son propre compte. A noter que la conception ex nihilo d'un drone peut prendre plusieurs années et nécessite un **investissement minimum de 4 à 5 M€**.
- Les exploitants de drones qui disposent en France d'une autorisation auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour faire voler un aéronef sans pilote. Ils disposent de compétences pour piloter un drone à distance et proposer des services à valeur ajoutée (cartographie de mines, inspection d'infrastructures, réalisation de photographies aériennes, etc). Ces exploitants doivent déposer un Manuel d'Activités Particulières (« MAP ») auprès de la DGAC.

Delta Drone est à la fois constructeur et exploitant de drones.

Selon Xerfi, les grands déterminants du marché sont à l'heure actuelle :

- La réglementation, un facteur déterminant et une contrainte (nécessaire) pour les missions ;
- La demande des clients, souvent de grands donneurs d'ordre et qui hésitent entre attentisme, internalisation ou mise en concurrence des prestataires possibles pour faire baisser les prix parfois au détriment de la qualité ;
- La concurrence de produits dérivés du drone de loisir comme ceux de DJI, 3D Robotics ou Mikrokopter ;
- La diversité des utilisations possibles du drone et la nécessité d'offrir des offres complètes ;
- L'impérative internationalisation dans un secteur où les réglementations et les places se dessinent rapidement ;
- L'innovation produit notamment au niveau des batteries.

⁴ Les données de cette partie sont issues de l'étude Xerfi de septembre 2015 sur « le marché des drones professionnels et de loisir en France »

Le principal moteur de l'utilisation du drone dans le domaine professionnel réside soit dans le gain de productivité permis par le drone par rapport aux technologies alternatives, soit par un usage véritablement innovant :

- Dans l'agriculture, où le drone résout le problème de la nébulosité (couverture nuageuse).
- Dans le domaine de l'inspection d'ouvrage, les drones réduisent les risques pris par les salariés dans le cadre de missions de contrôle d'ouvrage d'art par des cordistes.
- Dans la surveillance réseau, les drones viennent en remplacement des équipes à pied.

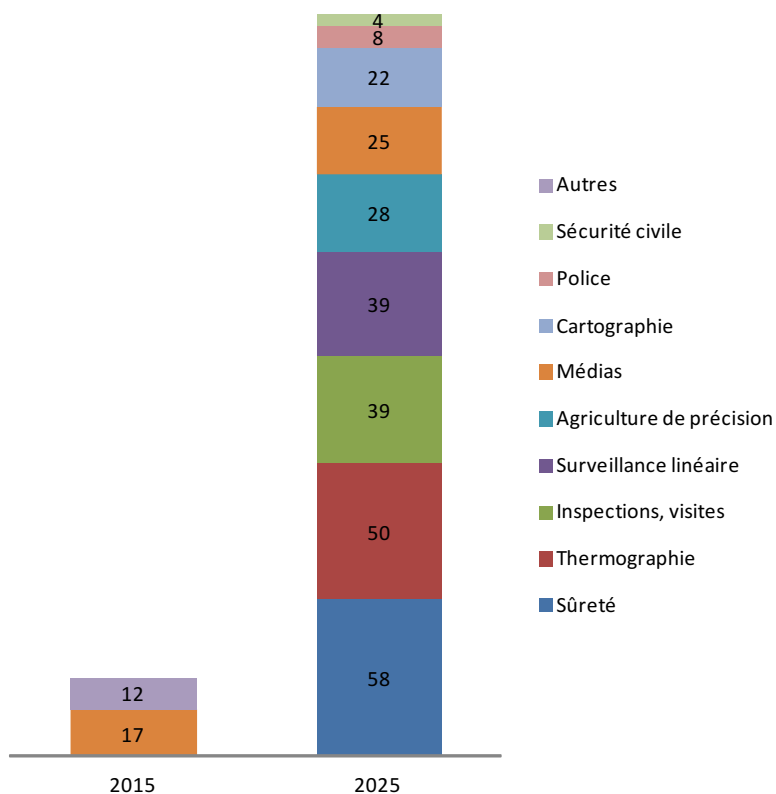
Tous ces nouveaux débouchés attirent de nombreux opérateurs et auto-entrepreneurs. Alors que Xerfi avait recensé 400 exploitants de drones en avril 2014, ce sont plus de 1 500 opérateurs qui étaient présents sur le marché des drones professionnels en juin 2015.

Le marché français des drones de loisirs représentait autour de 75 M€ en 2014 (Xerfi), celui des drones professionnels 20 M€ (15 M€ en 2013, 8 M€ en 2012). En termes de débouchés professionnels, l'agriculture et la cartographie sont des segments en pleine croissance.

Le marché français des drones par segment en M€

D'après l'Usine Nouvelle citant une étude du cabinet Oliver Wyman, le marché des drones civils professionnels pourrait progresser de 29 M€ en 2015 à 273 M€ porté par la création de secteurs économiquement viables dans la sûreté, la thermographique, les inspections / visite et la surveillance linéaire.

Source : Usine nouvelle citant le cabinet Oliver Wyman

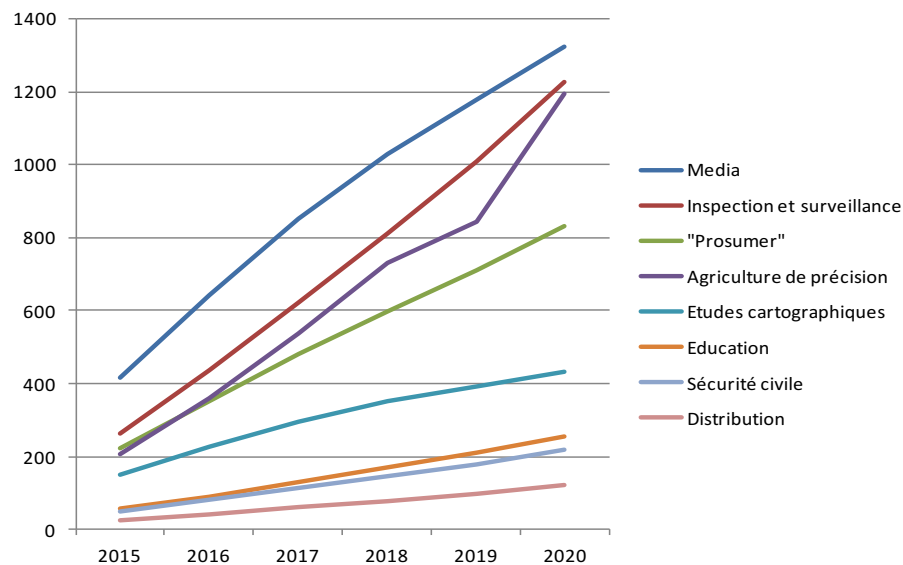


6.2.1.2 Au niveau mondial⁵

Le marché mondial des drones professionnels devrait passer de 1,4 Md\$ en 2015 à près de 5,6 Md\$ en 2020 soit une **progression moyenne annuelle de 32%**. Marqué par la prédominance des medias, le marché serait porté par la cartographie, l'agriculture de précision, et l'inspection et la surveillance. La croissance du marché est relativement uniforme entre l'Amérique, l'Europe et l'Asie-Pacifique.

Le tableau ci-dessous reprend les estimations de croissance, sur la période 2015-2020, par principaux types de marchés des Drones Professionnels :

Le marché des Drones Professionnels par segment entre 2015 et 2020 (en M\$)

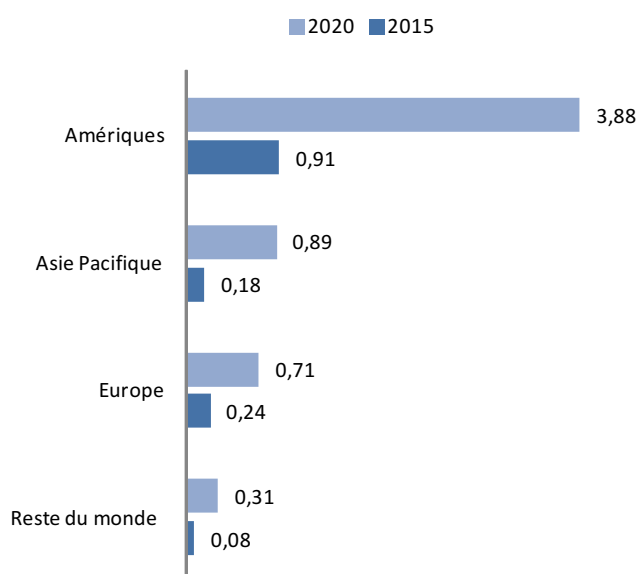


Source : Marketsandmarkets

La zone Amériques domine le marché et représente environ deux tiers des ventes, portée notamment par l'utilisation de drones à usage audiovisuel. Toutes les zones devraient croître de façon exponentielle d'ici 2020.

⁵ Source de cette partie : l'étude Markets&Markets d'octobre 2015 « UAV Drones Market by Type (Fixed Wing, Rotary Blade, Nano, Hybrid), Application (Law Enforcement, Precision Agriculture, Media and Entertainment, Retail), & Geography (Americas, Europe, APAC, RoW) - Analysis & Forecast to 2020 » issue du document de référence de Parrot

Le marché des Drones Professionnels par région entre 2015 et 2020 (en Md \$)



Source : Marketsandmarkets

6.2.2 Les marchés adressés par Delta Drone

Delta Drone a choisi de cibler quelques marchés prioritaires pour concentrer son expertise et ses investissements sur ces segments à un niveau mondial avec en général de grands donneurs d'ordre

Quelques références clients

AGRICULTURE	
HYDROLOGIE	
INSPECTION INDUSTRIELLE	
MINES & CARRIERES	

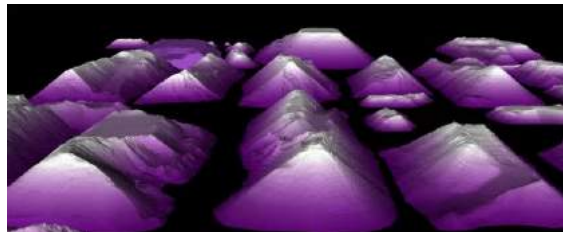
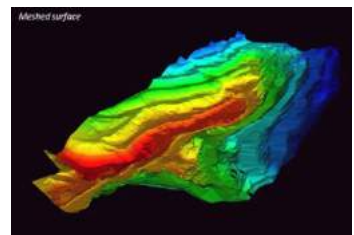
Source : Société

6.2.2.1 Mining Topographic Survey & Imaging

L'utilisation de drones à des fins d'études et de mesure des sols attire principalement les grands acteurs du BTP et des exploitants de carrières et de mines. Les drones peuvent en effet être équipés de capteurs pour la cartographie numérique, et réaliser des missions de mesure de volume des matériaux stockés en monticules tels que les granulats, les minerais ou le sable. Sur ce segment, les drones ont un réel avantage concurrentiel par rapport au dispositif actuel et de multiples applications :

- Topographie de sites d'extraction ;
- Audit de site effectué par ortho-photographie HD, générant un Modèle Numérique de Terrain HD (avec courbes de niveaux) ;
- Plan réglementaire ;
- Bilans matières & valorisation instantanée (Smart Data) : mensuels, semestriels et annuels, minerai brut, parcs de stockage et/ou de transfert, hangars, calcul des réserves, vérification du phasage et édition de plan etc. ;
- Contrôle de déblais : terrassement routier et ferroviaire, décapages ou extraction minière etc. ;
- Audit Sécurité : calcul des hauteurs de talus de sécurité, calcul de largeur des routes de passage & détection de pentes à risques etc.

Exemples de réalisation et rendu de missions Mines & Carrières chez Delta Drone



Source : Société

Exemple de mission : A titre d'exemple, en mars 2015, MTSI (filiale à 100% de DELTA DRONE) est intervenue en urgence auprès du Conseil Général des Hautes-Pyrénées suite au glissement de terrain de Gazost pour fournir un état topographique post-glissement, lui permettant ainsi d'évaluer plus précisément la situation, de créer un projet réaliste de jonction avec le hameau en maîtrisant les coûts et de conserver un historique d'informations extrêmement dense.

6.2.2.2 Agriculture

L'utilisation du drone pour l'agriculture de précision en complément du satellite est une voie extrêmement porteuse. L'imagerie par drones est en moyenne plus chère que le satellite mais présente de nombreux avantages : la résolution de l'image est supérieure, le rendu est fiable même dans des conditions climatiques difficiles (il vole sous la barrière nuageuse). Voici les grandes applications possibles chez Delta Drone en association avec des partenaires de renom :

- Préconisation azotée : Conseils de conduite des cultures sur blé, orge et colza en fonction de l'état du couvert végétal observé à partir d'images issues de satellites, d'avions et de drones. Ces conseils ont pour objectif d'aider les agriculteurs à piloter les intrants de leurs parcelles en fonction de l'optimum agronomique observé. Cette prestation est proposée dans le cadre des services de Farmstar Expert, développé par Airbus Defense & Space et Institut Arvalis. En effet, avec FARMSTAR Expert Drone, une

offre combinant satellite et drone a été développée et deux ans après l'annonce des premières expérimentations en 2013, le démarrage de ce service est effectif pour la campagne 2015-2016.

- Phénotypage : Caractérisation des variétés végétales, à partir d'observations multispectrales, sur des parcelles test et au sein de fermes expérimentales afin de déterminer les traits agronomiques qui les caractérisent. Le phénotypage concerne tous les types de culture (céréales, oléagineux, maïs, soja, pomme de terre, betteraves, riz, etc.).

6.2.2.3 Hydrologie – Hydrogéologie

Ce segment est porté par la filiale Hydrogeosphère dont l'activité est un peu à part dans le groupe mais des recherches sur une utilisation des drones dans cette activité sont à l'étude.

A ce stade, les missions de cette filiale regroupent les applications suivantes :

- 1. Mesure de débit : ADCP (Accoustic Doppler Current Profiler), dilution, courantométrie, contrôles des débits réservés, dilution, équipement de télé-mesures et de contrôles à distance, LSPIV (Large Scale Particle Image Velocimetry) par drone (en développement) ;

Exemples de missions hydrologie



Source : Société

- 2. Hydrogéologie : Équipements et mesures en milieux difficiles (suivis souterrains,...), étude et protection de la ressource en eau, piézométrie, suivi qualitatif de nappe, traçage par coloration, périmètre de protection, réhabilitation de captage, simulation de pollution, caractéristiques de nappes, essais de pompages ;

Exemples de missions d'hydrogéologie



Source : Société

- 3. Hydromorphologie : Prélèvement en charriage à l'Helley-Smith, granulométrie, transport solide, analyse sédimentaire, traçage par marqueur RFID, étude et protection de la ressource en eau ;



Source : Société

- 4. Qualité : Matière en suspension, physico-chimie, paramètres azotés ;

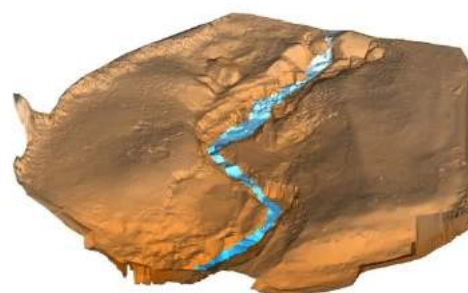
Exemple de missions de contrôle qualité



Source : Société

- 5. Topographie : Réalisations de volumes sédimentaires : stockages en retenues, atterrissements, projet de chenalisation, ouvrages d'arts, barrages, profils en longs et en travers, bathymétrie ;
- 6. Continuité écologique : diagnostic d'ouvrage, dimensionnement de franchissement piscicole, montage du dossier d'autorisation et de déclaration, dossier loi sur l'eau (France) ;
- 7. Suivi et contrôle environnemental, études d'impact.

Exemple de missions de suivi environnemental



6.2.2.4 Inspection industrielle

Ce segment est bien développé chez Delta Drone tant en France qu'à l'international. Il consiste en plusieurs activités spécifiques :

- Inspection d'antennes cellulaires : relevés visuels, détection de corrosion et de points de fragilité, inventaire de pièces, géo-référencement des antennes et insertion des vues dans un plan de masse, vue planisphérique multi-résolution 3D ;
- Inspection de pylônes du réseau électrique : structure du pylône, éléments d'écartement, contrôle d'attaches & isolants, relevés visuels, détection de corrosion et de points de fragilité, inventaire de pièces ;
- Inspection de cheminées industrielles : relevés visuels, détection de points de fragilité, détection de fuites en observation électro-optique et en infrarouge, etc. ;
- Lignes électriques – Infrastructures.

Exemple de missions d'inspection industrielle : photos prises par drone d'une antenne téléphonique et d'une torchère



Source : Société

Quelques statistiques pour évaluer le marché en France

Infrastructures	
Chemin de fer	29 273 km de lignes 1742 tunnels 26 733 ponts et viaducs 22 323 murs de soutènement et perrés 1 142 passerelles sur voirs
Ouvrages d'art	622 barrages 16 000 châteaux d'eau 266 000 ponts routiers
Production d'énergie	25 centrales thermiques 58 réacteurs nucléaires dans 19 centrales 239 barrages hydroélectriques 8.1 GW de puissance installée dans l'éolien et 4.3 GW dans le solaire
Réseau de transport d'énergie	1,3 million de km de lignes électriques 32 000 km de gazoducs 8 000 km de pipeline
Sites industriels soumis à déclaration/autorisation	450 000 installations soumises à déclaration 43 600 établissements détenant au moins une installation soumise à autorisation

Source : Etude Xerfi oct 2015

Quelques réalisations et partenariats représentent bien le dynamisme de ce segment :

- Pour Orange : Delta Drone a réalisé une mission d'inspection industrielle avec plus de 100 inspections d'antennes télécom de réseau mobile d'avril à fin 2015, pour le compte d'Orange France. Ces missions ont pu être opérées grâce au déploiement du réseau Delta Drone Network et à la mise au point d'un livrable très élaboré correspondant aux besoins des services de maintenance ;
- Delta Drone a signé un contrat avec Geodis en avril 2016 pour développer une solution unique d'inventaire en entrepôts par drones : des tests sont réalisés chez Geodis à partir d'un drone conçu par les équipes d'ingénierie de Delta Drone. Il combine un robot au sol, doté d'une batterie lui assurant l'énergie nécessaire pour parcourir un entrepôt et un quadricoptère équipé de caméras haute- définition et du système filaire ELISTAIR. L'ensemble, doté d'une technologie de géolocalisation indoor, fonctionne en totale autonomie pendant les heures de fermeture du site. La solution déployée, qui assure le comptage et le reporting des données en temps réel, vise à intégrer toute la chaîne de valeur, y compris la partie traitement des données et restitution dans le système d'information de Geodis (WMS). Le drone est un prototype unique. A terme, cette solution pourra être mise à disposition des 300 entrepôts gérés par Geodis dans le monde, représentant 6 millions de m2 ainsi qu'à toutes les entreprises disposant de sites d'entrepôts dans le monde.

Delta Drone a par ailleurs investi dans la société Elistair qui conçoit, fabrique et commercialise des stations d'alimentation filaires pour drones civils. La technologie développée apporte aux drones une autonomie illimitée et une sécurisation des communications et du volume d'opérations. Développé en partenariat avec le laboratoire Ampère de l'Ecole Centrale de Lyon, le système breveté est composé d'un micro-fil de 150 mètres assurant l'alimentation et le transfert des données par fibre optique. La station au sol assure la gestion de l'enroulement de façon automatisée. Elistair cible les marchés de l'inspection de structures, de la sécurité, du broadcast et des télécommunications.

Plus récemment (octobre 2016), Delta Drone a investi dans la société Donecle, qui développe des systèmes de drones capables d'inspecter automatiquement de grandes structures 20 fois plus rapidement que les méthodes actuelles. La société vise en priorité le marché aéronautique : actuellement l'inspection visuelle d'un avion de ligne

de dure en moyenne 8 heures, chaque heure d'immobilisation causant une perte de plusieurs milliers d'euros pour une compagnie aérienne. Donecle propose une solution d'inspection 100% automatique utilisant un essaim de drones pour scanner la surface de l'avion et répertorier en temps réel les défauts ou impacts présents sur la carlingue. L'inspection est réalisée en 20 minutes, faisant gagner aux compagnies aériennes l'équivalent de quatre vols Paris-Toulouse, ce à chaque inspection

6.2.2.5 Visites virtuelles de sites

Ce segment est encore en phase de développement et consiste en une offre multiple :

- Combinaison d'images 360° panoramiques sphériques « vues du ciel » et d'images au sol, avec insertion de cheminements virtuels pour naviguer dans le site observé.
- Visites virtuelles disponibles via un lien HTTP ou un QR code pour visionnage sur ordinateur, tablettes, smartphones ou en immersion totale (réalité virtuelle).
- Sites remarquables.
- Localités, villages et paysages.
- Sites industriels.
- Urbanisme.
- Lieux de mémoire.

Sur ce segment, Delta Drone réalisé une opération d'investissements dans la société Zoomez en janvier 2016. Basée à Montpellier (34), Zoomez est une société qui réalise des médias interactifs, principalement photos 360° et visites virtuelles, dédiés à la valorisation du patrimoine naturel, culturel, industriel et plus généralement touristique, selon un modèle de financement mutualisé innovant associant des partenaires publics et privés. La banque d'images à 360°, initiée par Zoomez en 2012 est la plus importante de France avec près de 800 sites à caractère patrimonial collectés à ce jour. En s'appuyant sur l'utilisation systématique de drones civils pour ses prises de vues à 360°, Delta Drone et Zoomez envisagent d'importantes synergies.

6.2.2.6 Synthèse des moyens d'acquisition et applications par secteur

Les moyens d'acquisitions utilisés par secteur (++ très utilisé, + utilisé, - peu utilisé, ou pas utilisé)

Secteur	Drone voileure fixe	Drone voileure tournante	Lidar	Helley Smith et RFID
Mining Topographic Survey & Imaging	++	+	++	
Agriculture & sylviculture	++	++	++	
Inspection industrielle	-	++		
Visite virtuelle	-	++		
Hydrologie				++

Secteur	Applications	Leadership	Expertise Groupe	Expertise partenaires
Mining Topographic Survey & Imaging	Stocks, relevés de front, MNT, cartographie, relevés Lidar, etc.	Afrique du Sud	MTSI Delta Drone Africa	
Agriculture, Sylviculture, Eau	Préconisation azotée, phénotypage, gestion des forêts, mesure débits et qualité de l'eau, etc.	Europe, USA	Delta Drone SA Hydrogéosphère MTSI	Farmstar Cabinet Coudert (expert forestier)
Inspection industrielle	Antennes telco, cheminées, etc.	USA	Delta Drone America Delta Drone Maroc	Elistair
Visites immersives	Solutions multimédia (sites industriels)	Europe	Delta Drone SA Delta Drone Maroc	Zoomez
Support	Applications	Leadership	Expertise Groupe	Expertise partenaires
Gestion des missions	Autorisations & Sécurité	Europe	DSL	
Formation des pilotes	Cursus de base & Sessions métiers, Master 1 gestion de projet	Europe	EFD	RPAS Academy INSAvalor

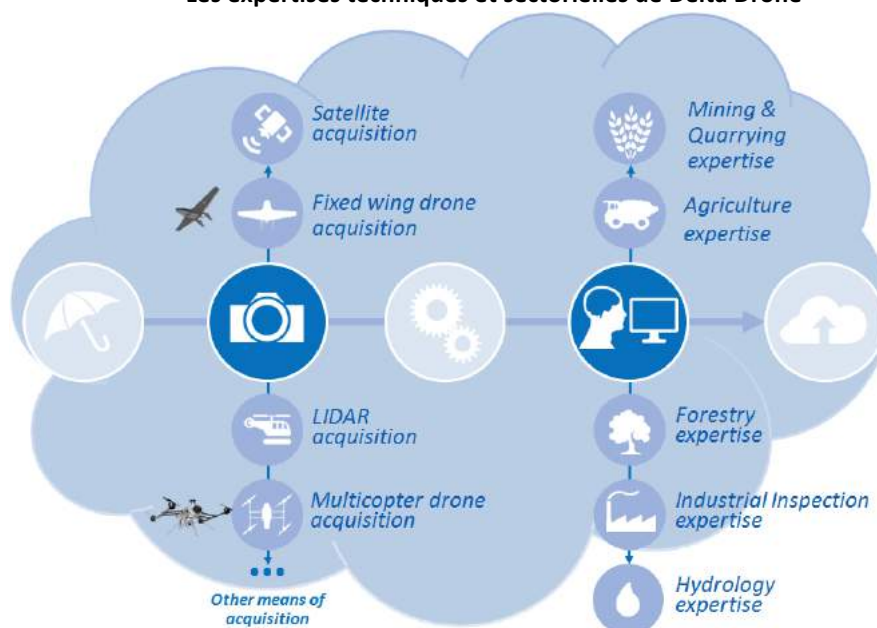
Source : Société

6.3 Positionnement de Delta Drone sur le marché et environnement concurrentiel

6.3.1 La vision de Delta Drone

Delta Drone a fait le choix d'emblée de **considérer le drone comme un outil intégré à un système à valeur ajoutée pour le client**. Cette stratégie d'être présent sur l'ensemble de la chaîne de valeurs de l'acquisition de données, à la formation des télépilotes en passant par le traitement et la restitution des données sans oublier la sécurité des missions et la fabrication des drones ; fait de **Delta Drone un acteur complet du marché**. Sa vision du marché est d'emblée mondiale, pour accompagner ses clients sur des marchés ciblés et bénéficier des opportunités de croissance, en Afrique du Sud, Etats-Unis par exemple.

Les expertises techniques et sectorielles de Delta Drone



6.3.2 Panorama des concurrents

Delta Drone évolue sur un marché en construction avec de multiples acteurs attirés par les opportunités du drone et des mouvements de concentration. Le tableau ci-dessous liste les principaux concurrents présents par segment :

Quelques concurrents par secteur

Secteur	
Mines & carrières	Redbird (France), Skycatch (USA), Precision Hawk (USA)
Agriculture	Airinov (France, Parrot), Precision Hawk (USA)
Inspection industrielle	Diadès (France), Air Marine (France)
Visite virtuelle	Beaucoup d'indépendants

Source : Société

Le seul acteur coté est Parrot qui détient 59% de Airinov

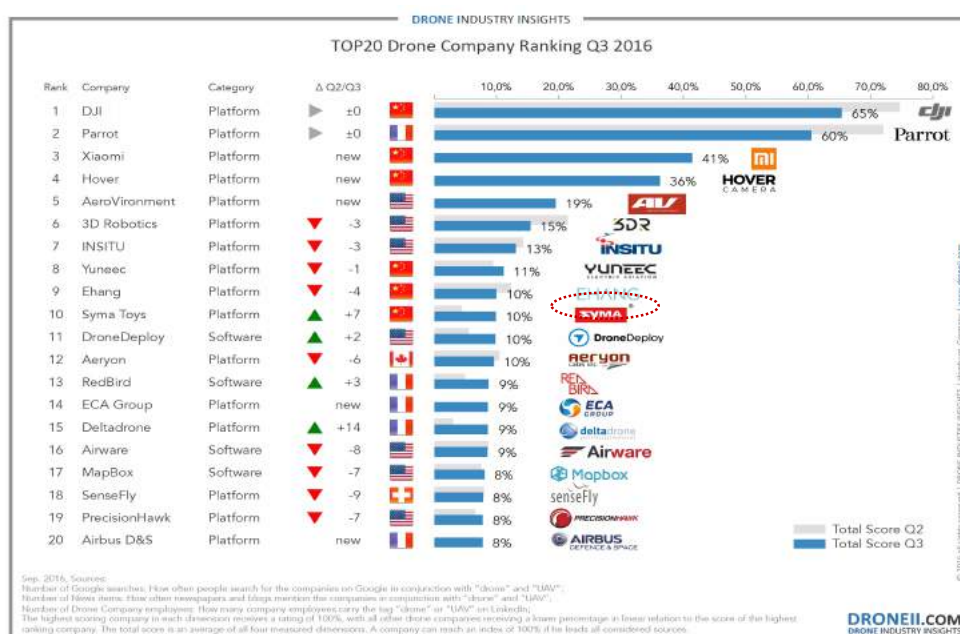
6.3.2.1 Dans le monde

Au niveau mondial, DJI est le leader incontesté du secteur de la fabrication des drones, essentiellement de loisirs :

- DJI (430 M€ CA 2014 – Chine, non coté) : le constructeur chinois de drones grand public (Phantom 3 notamment) a développé une gamme professionnelle avec une forte présence dans l'audiovisuel, il veut développer des solutions software pour inciter les développeurs à proposer de nouvelles applications dans les secteurs de l'agriculture et l'énergie ;
- Parrot (183 M€ CA 2015 dont 28 M€ dans le segment professionnel – France, coté sur Euronext) : fondé en 1994, Parrot est spécialisé dans les produits de haute technologie. Il propose des dispositifs de connectivité embarqués aux constructeurs et des produits électroniques multimédias. Il a démarré dans les drones civils grand public et a construit une offre professionnelle (filiales Sensefly, Pix4D, Micasense, Airinov dans l'agriculture) ;
- 3D Robotics (16 M€ CA 2014 – USA, non coté) : constructeur de drones à usage de loisir et professionnel.

Aux États-Unis, le marché des drones a connu des levées de fond très élevées (plus de 150 M\$ cumulés à mi 2015) avec des investisseurs comme les géants de l'industrie technologique (Intel, Qualcomm ou encore de Google.ui).

Ci-après figure un classement de « notoriété » au niveau mondial des acteurs de drones réalisé par Droneii.com



Les principaux acteurs américains sont les suivants :

Société	Pays	Date de création	Chiffre d'affaires	Activité
Precision Hawk	USA	2010	50 clients, 45 salariés (2014)	Développe des solutions pour les drones professionnels, plateforme de cloud ; avec une orientation-marquée dans l'agriculture
Skycatch	USA	2013	Nd	Développe des drones autonomes et des logiciels embarqués pour l'obtention en temps réel de vidéos HD depuis l'appareil
Airware	USA	2011	nd	Traitement de données, cloud, à usage professionnel / a racheté le français Redbird en septembre 2016
Skyfront	USA	2014	nd	Start up travaillant sur l'optimisation de l'autonomie du drone
Gatewing	USA	1978	nd	Acteur des drones, belge à l'origine, racheté par Trimble en 2012 (groupe américain de 2,3 Mds \$ de chiffre d'affaires spécialisé dans le matériel de topographie) pour étoffer son offre. Trimble vient de revendre en octobre 2016 sa division drones à Delair Tech.

6.3.2.2 En France

En France, selon la fédération professionnelle du drone civil, environ 1.500 entreprises sont aujourd'hui homologuées par la DGAC et sont autorisées à faire voler des drones à des fins professionnelles. Parmi ces sociétés, on trouve des opérateurs de drones réalisant des prestations de services, des constructeurs et des centres de formation. **A l'exception de quelques grandes entreprises (cf ci-après) qui ont leur propre département spécialisé, la plupart des acteurs du marché sont des PME et la moitié sont auto-entrepreneurs.**

Les grands groupes industriels qui ont choisi d'internaliser un département « drones » sont les suivants :

- Dans l'inspection, Bureau Veritas dispose d'un pôle dédié au drone ;
- La SNCF cherche à déployer en test drones pour ses installations ferroviaires ;
- Bouygues Energie et Services est une filiale de Bouygues Construction, elle utilise des drones pour des prestations d'inspection, réalisation de bilan thermique, suivi de chantier. Le pôle drone gère une flotte de plusieurs appareils (Inova Drone), dispose de son équipe de pilotes et d'un bureau d'études pour le traitement des données ;
- Vinci a développé un pôle drones.

Les principaux concurrents ou acteurs du drone en France sont présentés ci-après :

Société	Pays	Date de création	Chiffre d'affaires	Activité
Delair Tech	France	2011	2 M€ (2015)	Participation de Parrot –Start-up toulousaine spécialisée dans la conception de drones civils à usage professionnel. Elle propose également des équipements matériels et des logiciels dédiés à la réalisation de missions civiles. Elle vient de racheter la division drones de Trimble.
Novadem	France	2006	0,5 M€ (2013)	Conception et réalisation de drones, spécialisé sur le militaire. Technologie LPS (local positioning system) pour l'inspection automatisée d'ouvrages complexes par drone quand la communication GPS est altérée
Technidrone	France	2013	0,7 M€ (2014)	Prestations de services aériens avec traitement de données et formation de télépilotes

Redbird	France	2013	0,4 (2014)	M€	Missions de surveillance et de détection d'avaries à partir de drones. Trois secteurs : les réseaux d'infrastructures, la construction et l'agriculture de précision. Racheté par l'américain Airware en septembre 2016
Air Marine	France	1993	1,8 (2013)	M€	Spécialisée dans l'acquisition et l'exploitation de données par voie aérienne (avions et drones depuis 2012 notamment pour GRTgaz). Missions : topographie, inspection d'ouvrages, thermographie et d'agriculture de précision. Filiale d'AMAE
Azur Drones	France	2015	nd		Opérateur de drones techniques en topographie, thermographie et diagnostic + formation de télépilotes
Diadès	France	2008	1,9 (2014)	M€	Société du groupe Setec, spécialisée le diagnostic des structures, utilise des drones.
Exametrics	France	2012	0,1 (2014)	M€	Prestations de services dans les domaines de la topographie, l'agriculture de précision, la modélisation 3D, et l'inspection technique / le drone est l'outil principal d'acquisitions de données
Drone Volt <i>(coté sur Alternext)</i>	France	2011	3,5 (2015)	M€	Vente de drones civils pour les professionnels
Euro Photo Ballon	France	2008	0,15 (2015)	M€	Réseau de photographes franchisés utilisant des ballons captifs et des drones pour des prises de vues aériennes. Il opère sous la marque Balloïde Photo
Pixiel	France	2011	Nd (15 salariés)		Production et commercialisation de drones, et formation au pilotage de ses appareils. Domaines : l'inspection d'ouvrage ; - le relevé topographique aérien ; - la photographie et reportages ; - la thermographie ; - les films ; - la surveillance et la sécurité.
Flying Eye	France	2009	1,4 (2014)	M€	Spécialisée dans la fabrication, l'exploitation et la formation au télépilotage de drones civils à usage professionnel
Visiodrones	France	2011	nd		Expertise civile et militaire / techniques de capture d'image aérienne, de traitement logiciel et de conseil.
Innova Drone	France	2013	nd		Constructeur de drones industriels

6.3.2.3 En Europe

Beaucoup d'acteurs sont allemands.

Société	Pays	Date de création	Chiffre d'affaires	Activité
Microdrones	Allemagne	2005	nd	Fabricant et vendeur de drones type hélicoptère à usage professionnel
Asctec	Allemagne	2007	nd	Fabricant de drones type hélicoptère à usage professionnel, se réclame de 1000 systèmes utilisés dans le monde, racheté par Intel en 2016
Microkopter	Allemagne	2008	nd	Fabricant de drones de loisirs type hélicoptère, dont une partie est utilisée par le monde professionnel

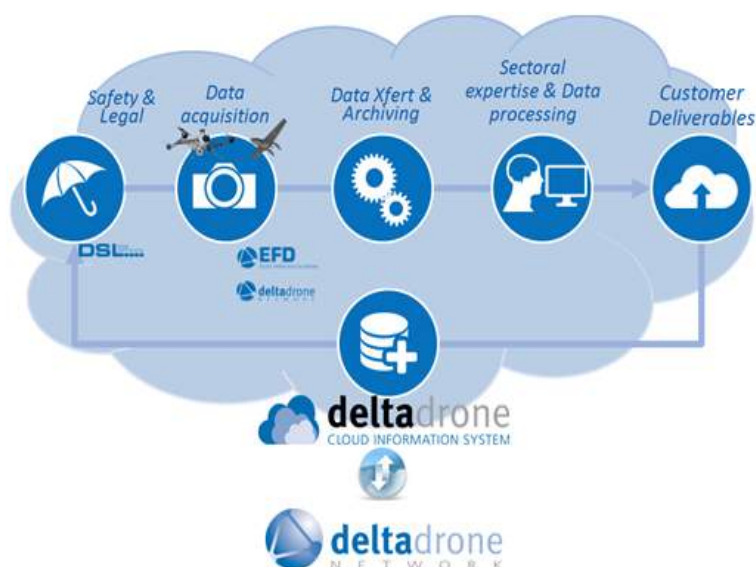
AerialTronics	Pays-Bas	2011	nd	Conception et fabrication de systèmes drones multirotor+ plateforme de données. Segments ; Sécurité, Inspection, Mapping, Agriculture. Racheté par un groupe indonésien en 2015
Aibotix	Allemagne	2010	nd	Fabricant de multicoptères, filiale de Leica (groupe Hexagon), principal concurrent mondial de Trimble

6.3.3 Des atouts concurrentiels remarquables de Delta Drone

Sur ce marché des drones en pleine construction, les forces de Delta Drone sont les suivantes ;

- Une intégration complète de la **chaîne de valeurs** sans équivalent qui regroupe : la formation des pilotes, le contrôle d'un réseau de télépilotes, la gestion de la sécurité des missions, le suivi des missions d'acquisitions et le traitement des données dans un système dédié et disponible sur le Cloud, sans oublier la production en interne des drones

La chaîne de valeurs intégrée de Delta Drone



Source : Société

- o **L'intégration de la fabrication des drones** au sein du groupe le différencie de la plupart des acteurs du monde professionnel qui utilisent des drones et donc des autopilotes construits par des tiers – parfois chinois à moindre coût- sans pouvoir paramétrer finement leur plan de vol et donc l'adapter aux besoins du client.

Concernant la production, il convient de rappeler que le Groupe a produit depuis mi-2014 une flotte d'environ 50 vecteurs aériens, répartis à part égale entre un drone à voilure tournante (Delta H) et un drone à voilure fixe (Delta Y). Ces drones ont servi à réaliser des missions Delta Drone, chaque modèle ayant à son actif plusieurs milliers d'heures de vol sans incident majeur. Dans la mesure où le Groupe a mis au point de nouvelles fonctionnalités assurant une meilleure traçabilité des missions et une sécurité accrue, la décision a été prise en fin d'année 2015 de remplacer le Delta H par un nouvel appareil baptisé Delta X, mieux adapté à la nouvelle réglementation DGAC en France et aux exigences du marché international. Depuis 2016, des drones X et Y sont donc fabriqués dans le Groupe (à partir de 2017 sur le site de Casablanca exclusivement).

- Une **implantation internationale solide** avec trois points d'ancrage entre la France, l'Afrique du Sud (avec le contrôle du leader Rocketmine dont la consolidation sera effective dès novembre 2016) et les Etats-Unis (où un bureau a été ouvert en 2016 pour démarrer une prospection commerciale active qui devrait

porter ses fruits dès 2017). Cette triple implantation lui permet de bénéficier de la croissance du secteur sur ces trois marchés porteurs ;

- Une **approche verticale des missions sur cinq métiers ciblés** avec plusieurs moyens d'acquisition disponibles (drone, satellite, hélicoptère) en s'appuyant sur des partenaires reconnus dans leur domaine comme Airbus DS ou Orange et un ensemble d'experts dédiés en interne ;
- Une **trésorerie disponible importante** (7,2 M€ à fin juin 2016) et une capacité à réaliser des opérations de croissance externe dans un secteur où l'intensité capitalistique est importante et où certains acteurs commencent à devenir exsangues.

Les principales opérations de croissance externe réalisées

Date	Cible	Activité	Nb de salariés
Sept. 2016	Rocketmine (Afrique du Sud)	Opérateurs de drones dans le secteur minier	13
Nov. 2015	Fly-n-Sense (France)	Opérateur de drones	17
Juin 2014	Droneo (France)	Opérateur de drones	1
Juin 2014	MTSI et Hydrogeosphère (France)	Opérateur de drones	8

Source : Société

6.4 Le cadre réglementaire

6.4.1 Quelques éléments d'introduction

D'un point de vue général, la responsabilité de la réglementation applicable au drone revient à l'autorité de sécurité de l'aviation civile puisque l'espace de vol du drone - situé à moins de 150 mètres- coïncide avec celui des aéronefs en période de décollage et atterrissage. Les grandes problématiques de la réglementation concernent :

- s'agissant d'un dispositif contrôlé à distance par un télépilote, la question de savoir quelle est la zone maximale de distance raisonnable autorisée entre l'opérateur et le drone ;
- l'accréditation et le degré de formation du télépilote ;
- la prévention des chutes d'appareils et des collisions en cas de survol de zones peuplées par exemple ; avec un dispositif d'autorisations de vol multiples ;
- la mise en place d'autorisations sur l'appareil même.

Dans certains pays, la réglementation applicable à l'utilisation des drones n'existe pas ou est en cours d'élaboration. Dans d'autres pays où Delta Drone est présent, à savoir notamment la France et les Etats-Unis, l'utilisation des drones civils est réglementée mais sujette à évolution permanente. Au niveau européen, l'idée d'une harmonisation est en réflexion : le Parlement européen et l'Agence de sécurité aérienne travaille actuellement sur un projet de réglementation sur l'utilisation des drones professionnels et de loisir.

La complexité des mesures réglementaires prises justifie le recours à des experts comme ceux de la filiale DSL de Delta Drone pour maîtriser l'ensemble des dispositions légales avant le démarrage d'une mission. Le recours à ce type d'experts (anciens de la police/armée) est également primordial pour assurer la sécurité des personnes et des biens au sol.

6.4.2 Le cadre réglementaire français

Dans la réglementation des drones, la France a fait preuve d'une réelle avant-garde avec une réglementation qui existait depuis 2012. Deux nouveaux arrêtés « drones » du 17 décembre 2015 sont en vigueur depuis le 1er janvier 2016 et remplacent les arrêtés du 11 avril 2012 :

- L'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent ;

- L'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.

Les nouveaux décrets font la distinction entre les "aéromodèles" (les drones destinés à un usage de loisir ou de compétition) et ceux, professionnels, destinés à des "activités particulières" (relevés topographiques, observations et surveillances aériennes...).

Pour information, « les règles d'usage d'un drone de loisir » sont les suivantes :

- Interdiction de voler au dessus des zones peuplées (agglomérations et rassemblement de personnes). Il est interdit de s'approcher à 50 mètres des limites d'une agglomération ou à moins de 150 mètres d'un rassemblement de personnes. Le texte de loi interdit même de faire voler son drone au dessus d'un rassemblement d'animaux.
- Interdiction de voler à plus de 150 mètres. Altitude à partir de laquelle le domaine aérien est réservé aux aéronefs habités.
- Interdiction de voler à proximité des aérodromes ou de toute autre structure destinée à l'atterrissage ou au décollage d'aéronefs.
- Interdiction de survoler les no-fly zones telles que les bases militaires, les centrales nucléaires, les maisons d'arrêt ou toute autre zone d'accès réglementé.
- Le drone doit rester en "vue directe" de son télépilote.
- Interdiction de voler la nuit.
- La prise de photos ou de vidéos est autorisée tant qu'elle ne fait pas l'objet d'une exploitation commerciale et qu'elle respecte la vie privée comme le définit la loi.
- Un usage ne respectant pas ces règles de sécurité est passible d'une peine maximale d'un an d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende. Le texte de loi rappelle également que "le télépilote d'un drone est responsable des dommages causés par l'évolution de l'aéronef ou les objets qui s'en détachent aux personnes et aux biens de la surface".

Pour les drones professionnels comme ceux de Delta Drone, réalisant des activités dites « particulières », la réglementation établit quatre scénarios avec des procédures strictes à suivre pour chaque situation. Le schéma ci-après résume les quatre scénarios prévus de vol d'un aéronef :



Source : Fédération Professionnelle du Drone Civil

La réglementation applicable en matière d'activités particulières est donc fonction de la catégorie d'aéronef en question, et du scénario dans lequel le télépilote se trouve. Dans le cadre des activités particulières, les constructeurs doivent obtenir de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) une "attestation de conception de type" qui précise notamment la catégorie de l'aéronef, la nature de l'activité envisagée et le scénario de mission

(S1 à S4). Les opérateurs doivent figurer sur une liste établie par la DGAC qui mentionne notamment la nature de l'activité, le scénario de mission, le constructeur et le modèle d'aéronef utilisé. Les télépilotes doivent avoir obtenu un certificat d'aptitude théorique de licence de pilote (a minima celle de pilote d'ULM) et disposer d'une déclaration de niveau de compétence. Enfin, les autorisations de vol passent par le dépôt préalable auprès de la Préfecture d'une Obligation de déclarations d'activité. A noter que les aéronefs utilisés à l'intérieur d'espaces clos et couverts ne sont pas soumis aux obligations de l'arrêté.

En 2016, le 24 octobre, une nouvelle loi a été promulguée pour faire encore évoluer la réglementation de l'usage des drones, afin de responsabiliser les usagers et de prévenir les usages indésirables. Elle sera complétée et précisée par des décrets à venir. Elle prévoit déjà entre autre :

- un régime d'enregistrement par voie électronique des drones au-delà d'un certain poids qui sera défini par décret ;
- le signalement électronique et lumineux obligatoire des drones ;
- des peines pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende en cas de survol de zones non autorisées ainsi que la confiscation du drone.

L'Assemblée nationale a établi à 800 grammes (poids du drone) le seuil à partir duquel ces dispositions s'appliquent.

6.4.3 Le cadre réglementaire aux Etats-Unis

Alors qu'aux Etats-Unis la réglementation relative aux drones civils restait indéfinie, la Federal Aviation Association (FAA) a publié le 21 juin 2016 des recommandations pour encadrer l'utilisation des drones civils commerciaux. La réglementation, mise en application à compter du mois d'août précise les points suivants pour les drones pesant moins de 25kg :

- La hauteur de vol est fixée à 122 mètres avec une vitesse maximale de 160 km/h. L'aéronef peut dépasser la limite d'altitude à condition de toujours voler à moins de 122 mètres d'un bâtiment.
- L'opérateur doit avoir au moins 16 ans et doit avoir passé un examen de trois heures dans un centre agréé. Il y a donc la création d'un brevet spécifique aux pilotes de drones comprenant notamment un test théorique et une vérification des antécédents par la TSA (Transportation Security Administration)
- L'engin doit être enregistré auprès de la FAA avant de pouvoir décoller.
- Les vols de nuit sont interdits mais il est possible de voler à l'aube et au crépuscule.
- Le pilote doit toujours avoir le drone dans sa ligne de mire (vol à vue).
- Il est interdit de piloter depuis un avion, mais il est possible de le faire depuis une voiture en mouvement, dans les lieux peu habités.
- Il est possible d'attacher des charges au drone, à condition qu'elles ne diminuent pas les capacités de vol de l'engin.
- Aucune restriction n'a été publiée quant au respect de la vie privée ; cependant, la FAA fournira à tous les utilisateurs les lignes directrices à respecter et les mesures peuvent varier selon les Etats.
- Des délais d'attente réduits pour recevoir les autorisations de vol correspondantes : à partir du moment où l'ensemble des critères définis par la FAA est respecté, l'opérateur de drones peut exercer son activité sans faire de requête spécifique, ni de déclaration d'activité aux autorités. Le temps d'attente pour l'obtention des autorisations va donc être réduit à zéro pour les opérateurs concernés, alors qu'il était d'environ 6 mois jusqu'à présent.

6.4.4 Le cadre réglementaire en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a mis en œuvre et appliqué un ensemble exhaustif de règles contraignantes régissant les drones. En décembre 2014, la SACAA a rendu public un projet de réglementation sur les drones transposé dans la loi. Ce projet utilise une terminologie spécifique, puisque qu'il désigne les drones comme des systèmes d'aéronefs télépilotés (« Remotely Piloted Aircraft Systems » ou RPAS). Ce texte fait la distinction entre, d'une part, les drones utilisés à des fins personnelles et privées et, d'autre part, les drones utilisés à des fins commerciales, professionnelles ou non lucratives. Ces derniers nécessitent l'obtention d'une licence de pilote spécifique, délivrée par une école ou une institution accréditée par la SACAA. Par ailleurs, les drones sont classés en fonction de l'énergie cinétique, ainsi que de leur hauteur et de leur poids. La SACAA peut accorder des autorisations spécifiques pour les opérations de nuit, les opérations à proximité des personnes, des biens, des structures, des bâtiments et des routes publiques. En outre, les vols hors vue peuvent être autorisés dans certaines circonstances.

6.4.5 La spécificité des produits à double usage

Les drones civils à usage professionnel et les technologies associées entrent dans le champ des biens et produits à double usage. A ce titre, il font l'objet d'une réglementation particulière en matière d'exportation, même temporaire, qui relève du Règlement (UE) N°388/2012 du parlement européen et du conseil du 19 avril 2012, portant modification du règlement (CE) N°428/2009 du Conseil instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage.

Cette réglementation en vigueur au sein de l'Union Européenne prolonge les accords internationaux nés de l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage (12 mai 1996) qui est un régime multilatéral de contrôle des exportations mis en place par 41 Etats afin de coordonner leurs politiques en matière d'exportations d'armements conventionnels et de biens et technologies à double usage. Sous son régime, la seule obligation est de notifier les transferts d'armes. La décision de transférer revient uniquement au vendeur. Parmi les Etats membres : l'Afrique du Sud, la France, l'Italie, les Etats-Unis, la Suisse.

Face à la menace d'un détournement toujours possible de drones à des fins non légales, voire terroristes, Delta Drone a pris un engagement permanent et fort vis-à-vis de ses clients, décrit en 5 points :

- Les drones conçus et fabriqués par Delta Drone sont immatriculés individuellement et systématiquement déclarés aux autorités françaises et également dans tous les pays où le groupe opère (en conformité avec les réglementations locales).
- Lors d'une mission à réaliser hors de France, l'envoi des drones sur place est précédé du respect de l'ensemble des démarches auprès du service des douanes relatives aux biens et produits à double usage.
- Delta Drone affirme qu'aucun drone conçu et fabriqué par l'entreprise ne pourra être utilisé à des fins autres que des missions à usage civil et dans le respect des lois et règlements.
- L'image d'un client de Delta Drone ne pourra jamais être affectée par l'utilisation frauduleuse d'un appareil du même type que ceux utilisés pour son compte.
- En cas de survenance d'un incident grave en liaison avec des actes terroristes, frauduleux ou de malveillance, Delta Drone s'engage à mener une intense bataille médiatique pour défendre sa déontologie et la bonne réputation de ses clients.

6.5 Une stratégie de croissance volontariste et ciblée

Le plan de marche de la stratégie du Groupe Delta Drone, depuis le changement de gouvernance intervenu le 28 mai 2014, peut se résumer comme suit :

- **Etape 1 : la refondation (second semestre 2014) :**
 - Arrêt de fabrication de drones nécessitant des process complexes et coûteux, sans aucune perspective commerciale crédible,
 - Restauration de la structure financière
 - Réorganisation de l'entreprise
- **Etape 2 : les bases du développement (exercice 2015) :**
 - Obtention des moyens financiers suffisants (OCABSA)
 - Création des bases du développement international (Delta Drone America, Delta Drone Africa)
 - Mise au point d'expertises métiers (agriculture avec Farmstar, inspection d'antennes avec Orange, MTSI avec Lidar embarqué sous hélicoptère, etc.)
 - Validation du modèle opérateurs de proximité / traitement centralisé des données (Delta Drone Network)
 - Nouvelle conception de drones « connectés » pour garantir la traçabilité et la gestion des missions
 - Mise au point de Cloud System pour encapsuler l'ensemble de la chaîne de valeur
- **Etape 3 : le déploiement (exercice 2016)**
 - Accélération de la formation d'un carnet de commandes pluriannuel
 - Contrats commerciaux dans les zones visées / les secteurs adressés
 - Lancement d'un nouveau site Internet trilingue (www..com)
 - Première participation au salon mondial AUVSI Exponential à New Orleans (Louisiane, USA)
 - Lancement de la commercialisation des drones connectés (drones + abonnement cloud system)
 - Renforcement de l'infrastructure SI (transfert des données).

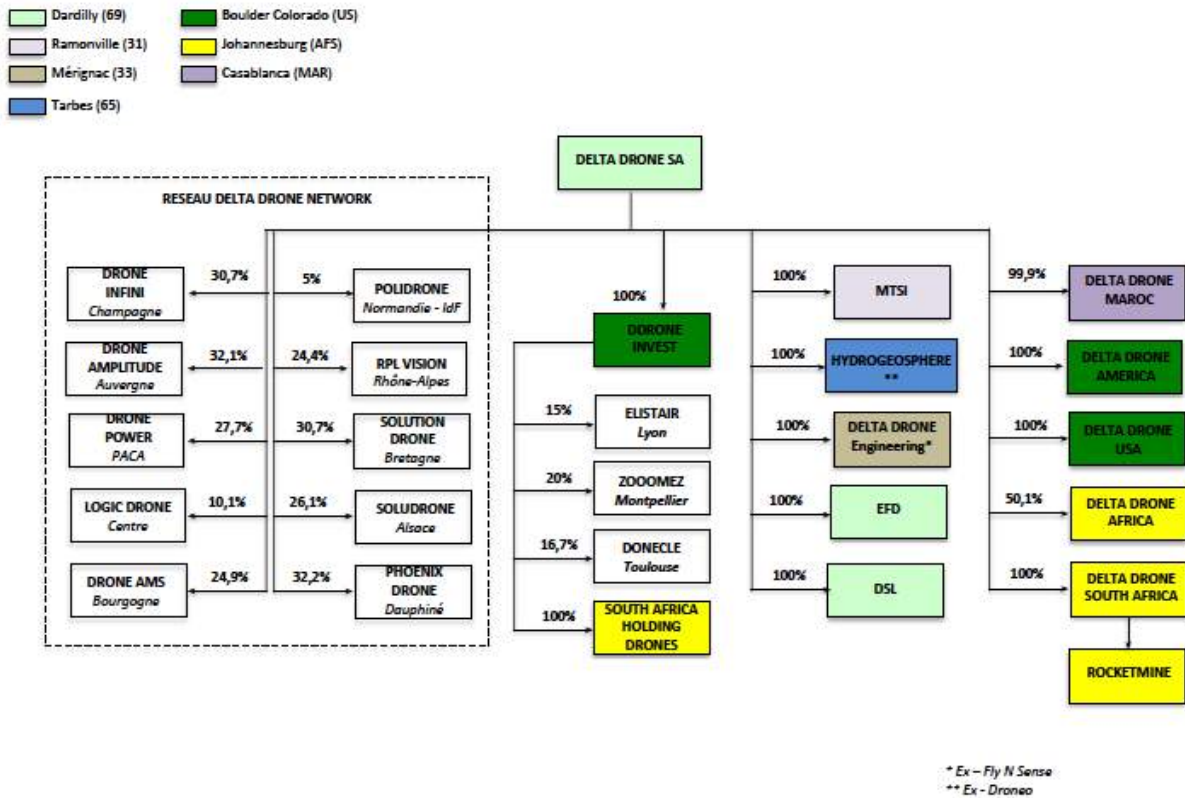
2015 a été une année cruciale pour Delta Drone : l'offre commerciale a été clarifiée et les bases internationales ont été établies : Etats-Unis, Afrique du Sud. En parallèle, l'accent a été mis, sur la mise au point des outils devant former une chaîne de valeur complète et commercialisable partout dans le monde.

Pour les années à venir et comme évoqué, la stratégie de développement du Groupe Delta Drone est de poursuivre son développement par croissance interne sur les expertises métiers identifiées grâce aux partenariats existants et de poursuivre l'approfondissement de son offre de services au client. Des opérations de croissance externe ciblées peuvent permettre d'accélérer ces acquisitions de compétences.

7. ORGANIGRAMME

7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la date du présent Prospectus, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant (étant précisé que les pourcentages indiqués représentent à la fois le détention en capital et en droits de vote) :



Delta Drone n'a jusqu'à présent perçu aucun dividende au titre de ces participations et n'a pris aucun engagement de recapitalisation qui excéderait, le cas échéant ses obligations légales.

Les activités des sociétés du Groupe sont décrites au paragraphe « 6. Aperçu des activités » page 47 de la 1ère partie du Prospectus.

Les fonctions exercées par les dirigeants de la Société dans la filiale sont décrites au paragraphe « 14.1 Dirigeants et administrateurs » page 123 de la 1ère partie du Prospectus.

La répartition des effectifs salariés du Groupe est présentée au paragraphe « 17. Salariés » page 132 de la 1ère partie du Prospectus.

Il existe des pactes d'associés pour chacune des sociétés dans lesquelles DDrone Invest (société d'investissement) détient une participation minoritaire. Les sociétés concernées sont Elistair, Zoomez et Donecle. Il n'existe pas d'autre pacte d'associés au sein du Groupe.

7.2. PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE

A la Date du Prospectus, la Société détient 13 filiales (dont 5 filiales en France et 8 filiales à l'étranger) et détient 13 participations minoritaires en France.

Les filiales françaises :

MTSI – Mining Topographic Survey & Imaging (SAS filiale à 100% de Delta Drone SA) : société basée à Ramonville Sainte Agne (31), en périphérie de Toulouse. La société est spécialisée dans les secteurs mines & carrières, génie civil et topographie. Ce sont les ingénieurs géologues et topographes de MTSI qui ont mis au point les solutions de traitement pour imagerie et Lidar (terrestre et aérien) utilisés par le Groupe. MTSI dispose également d'un établissement secondaire à Annecy (74).

Hydrogéosphère (SAS filiale à 100% de Delta Drone SA) : société dont le siège social est à Tarbes (65), spécialisée dans diverses applications liées à l'eau, basées sur une expertise de 15 ans d'activité dans le domaine des cours d'eau et des nappes. La société dispose d'un établissement secondaire à Axat (11).

La société est issue de la cession en juillet 2016 par MTSI de sa branche d'activité hydrologie à la société Dronéo, renommée Hydrogéosphère.

Delta Drone Engineering (SAS filiale à 100% de Delta Drone SA) : Delta Drone Engineering est la nouvelle dénomination de la société Fly n' Sense, acquise par Delta Drone en novembre 2015. Le changement de nom a été réalisé en mai 2016, après réorganisation de la société, devenue exclusivement le bureau d'ingénierie du Groupe. La société est basée à Mérignac (33).

EFD – Ecole Française du Drone (SAS filiale à 100% de Delta Drone SA) : Ecole de formation de pilotes de drones en France.

DSL – Drone Safety & Legal (SAS filiale à 100% de Delta Drone SA) : la société est spécialisée dans le suivi et la gestion de la réglementation et de la sécurité publique adaptée au secteur des drones civils.

Les filiales étrangères

Delta Drone Maroc (SA de droit marocain filiale à 99,9% de Delta Drone SA) : Basée à Casablanca, la société est le centre technique de post-traitement et de développement IT du Groupe. La société est également destinée à intégrer le site d'assemblage des drones produits par le Groupe.

Delta Drone America (Société de droit américain filiale à 100% de Delta Drone SA) : Basée à Boulder (Colorado), a pour mission de développer et coordonner l'ensemble des activités du Groupe aux Etats-Unis.

Delta Drone USA (société de droit américain filiale à 100% de Delta Drone SA) : société en sommeil jusqu'à présent, elle a vocation à porter divers accords de partenariat avec des entreprises américaines.

Delta Drone Africa (société de droit sud-africain, filiale à 50,1% de Delta Drone SA) : basée à Johannesburg, la société a pour mission de développer les activités du Groupe dans toute la zone de l'Afrique australe et Océan Indien.

Delta Drone South Africa (société de droit sud-africain, filiale à 100% de Delta Drone) : la société, dont le siège est à Johannesburg, porte l'ensemble des actifs « Rocketmine » acquis auprès de la société PDT. La société loue ses télépilotes et ses systèmes de droit à la société **Rocketmine** (qu'elle détient à 25%), qui réalise les missions en Afrique du Sud. Ce dispositif est mis en place pour satisfaire à la réglementation sud-africaine.

DDrone Invest (société de droit américain filiale à 100% de Delta Drone SA) : DDrone Invest est une société d'investissement dont la mission est de prendre des participations minoritaires dans des sociétés et start-up qui évoluent dans l'univers des drones civils à usage professionnel.

South Africa Drone Holding (société de droit sud-africain filiale à 100% de Delta Drone SA) : société en sommeil.

Les participations :

Elistair (SAS dont DDrone Invest détient 15%) : Basée à Lyon (69), Elistair conçoit, développe et commercialise un système filaire très innovant qui permet de relier le drone à un système sol qui alimente le vecteur aérien en énergie, lui conférant une autonomie quasi illimitée. Le câble de liaison permet également de récupérer en temps réel les données acquises.

Zoomez (SAS dont DDrone Invest détient 20%) : Basée à Montpellier (34), Zoomez est spécialisée dans la réalisation de visites virtuelles de sites.

Donecle (SAS dont DDrone Invest détient 16,67%) : basée à Toulouse (31), la société développe des systèmes de drones capables d'inspecter automatiquement de grandes structures 20 fois plus rapidement que les méthodes actuelles. La société vise en priorité le marché aéronautique

Les 10 autres sociétés françaises dont lesquelles Delta Drone SA détient une participation minoritaires sont toutes des opérateurs de drones, membres du réseau Delta Drone Network :

- Drone Infini (région Champagne)
- Drone Amplitude (région Auvergne)
- Drone Power (région PACA)
- Drone AMS (région Bourgogne)
- Polidrone (régions Normandie & Ile de France)
- RPL Vision (région Rhône-Alpes)
- Solution Drone (région Bretagne)
- Soludrone (région Alsace)
- Phoenix Drone (région Dauphiné)
- Logic Drone (région Centre)

Et deux autres participations inférieures à 1%.

7.3. PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE

Les principaux flux financiers entre les sociétés du Groupe résultent des conventions intra-groupe évoquées au paragraphe « 22. Contrats importants du présent Prospectus » page 288.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. PROPRIETES IMMOBILIERES

La Société exerce ses activités dans les locaux dont elle est locataire aux termes d'un bail conclu aux prix et conditions conformes à ceux du marché avec des sociétés qui n'ont aucun lien, direct ou indirect avec les dirigeants de la Société. Delta Drone n'est propriétaire d'aucun bien immobilier.

Société titulaire du bail	Adresse	Nature des locaux	Surface	Date d'entrée en vigueur	Échéance	Loyer mensuel
Delta Drone	8, chemin du Jubin 69570 Dardilly	Bureaux	315 m ²	15/10/2013	14/10/2022	3 957€
Delta Drone	106 avenue TOLOSANE 31520 Ramonville Ste Agne	Bureaux	130 m ²	07/12/2015	Bail 3/6/9	975€
Delta Drone	18, rue de l'Arcade 75008 Paris	Bureaux	71 m ²	01/02/2016	31/01/2025	2 485€
Delta Drone	340 rue de l'Eygala 38430 Moirans	Bureaux	130 m ²	15/03/2016	14/03/2018	1 300€
Delta Drone	8, chemin du Jubin 69570 Dardilly	Bureaux	105 m ²	01/02/2014	31/01/2023	1 390€
MTSI	106 avenue TOLOSANE 31520 Ramonville Ste Agne	Bureaux	180 m ²	01/03/2015	Bail 3/6/9	1350€
MTSI	57 rue Cassiopée Parc Altaïs 74650 CHAVANOD	Bureaux	78 m ²	15/06/2016	14/06/2022	890€
Hydrogéosphère	1 place de la Gare 11400 Axat	Bureaux	155 m ²	01/07/2014	30/06/2023	708€
Hydrogéosphère	14 Boulevard Pierre RENAUDET 65000 TARBES	Bureaux	24 m ²	01/03/2016	31/01/2019	264€
Delta Drone Engineering	Parc Cadéra Sud 22 rue Ariane 33700 Mérignac	Bureaux local atelier +	286 m ²	01/05/2016	30/04/2025	1 687,50€
Dronéo	14 Boulevard Pierre RENAUDET 65000 TARBES	Bureaux	31 m ²	01/07/2015	30/04/2017	248€
Delta Drone Maroc	Résidence ALMAWLID B34 étage 3 Bd Benkaddour Casablanca	Locaux d'activités	NC	01/02/2016	28/02/2019	1 400 € (15 000 MAD)
Delta Drone America	Boulder (CO, USA)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Delta Drone Africa	Augusta House - Inanda Greens Business Parks, 54 Wierda road west, Sandton 2196 Johannesburg – South Africa	Bureaux	231 m ²	01/04/2015	31/03/2018	3 100 € (50 000 ZAR)

8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

L'utilisation des drones présente des avantages écologiques indéniables en ce sens que pour plusieurs secteurs d'activité, elle est susceptible de remplacer des engins beaucoup plus lourd, à moteur thermique, tels que des hélicoptères.

Le drone est à la fois extrêmement plus léger (8 kg pour le Delta X, 2 kg pour le Delta Y) et il fait appel à une propulsion électrique.

Delta Drone a pris en compte dans son processus de fabrication la collecte et la valorisation des déchets tels que matériaux de coupe (métalliques et plastiques), produits pétrochimiques, batteries et solvants.

La valorisation de ces déchets est confiée à des entreprises spécialisées dans ce retraitement.

9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le présent chapitre est consacré à la présentation des résultats et de la situation financière du groupe Delta Drone. Les comptes consolidés sont établis en normes françaises.

Le lecteur est invité à lire le présent chapitre au regard de l'ensemble du présent Prospectus. Il est en particulier invité à prendre connaissance du descriptif de l'activité de la Société exposé au chapitre 6 « Aperçu des activités » du présent Prospectus. De la même façon, le lecteur est invité à prendre connaissance des états financiers des exercices clos au 31 décembre 2013, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015, dont l'annexe, pour chaque exercice, fait partie intégrante, et qui sont présentés au paragraphe « 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » page 153 de la 1^{ère} partie du présent Prospectus.

9.1 Présentation générale

Le Groupe présente des comptes consolidés en normes françaises sur les exercices 2015, 2014 et 2013.

9.2 Commentaires sur les exercices clos les 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

L'année 2015 a permis de continuer la mise en place de la nouvelle organisation du Groupe, indispensable pour maîtriser les développements futurs.

Sur le plan opérationnel, l'année a été celle des premiers contrats commerciaux significatifs, avec Orange France et avec Farmstar (Airbus DS). Dans les deux cas, ces activités devraient fortement croître au cours des années futures, en France et à l'étranger.

Enfin, l'acquisition de Fly n' Sense en novembre marque la volonté de se doter d'un pôle ingénierie expérimenté, en liaison étroite avec les besoins des clients.

Nous renvoyons le lecteur au paragraphe « 9.4 Note sur le calcul du besoin en fonds de roulement et de l'endettement financier net et sur la réconciliation du tableau de flux de trésorerie et des variations bilanciels » page 105 pour la réconciliation entre l'EBE et le résultat net.

9.2.1 Commentaires sur le compte de résultat consolidé clos au 31 décembre 2015

9.2.1.1 Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 1.216K€ au 31 décembre 2015. Ce chiffre correspond à une facturation de prestation de services « hors groupe ». La progression ressort à 29.5% par rapport à l'exercice précédent.

CA en K€	2014	2015	Evolution en %
Missions	733	1 139	55,4%
Formation	206	77	-62,6%
Total	939	1 216	29,5%

Le chiffre d'affaires missions qui représente 93.7% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2015 (vs 78% au 31 décembre 2014) est en progression de 55.4%. A contrario le chiffre d'affaires formation dont la part relative au chiffre d'affaires consolidé est de 6.3% (vs 22% fin 2014) est en baisse de 62.6%.

L'année 2015 a permis de continuer la mise en place de la nouvelle organisation du groupe, indispensable pour maîtriser les développements futurs.

Sur le plan opérationnel, l'année a été celle des premiers contrats commerciaux significatifs, avec Orange France et avec Farmstar (Airbus DS). Dans les deux cas, ces activités devraient fortement croître au cours des années futures, en France et à l'étranger.

Enfin, l'acquisition de Fly n' Sense (cf. infra) marque la volonté de se doter d'un pôle ingénierie expérimenté. La société a été renommée Delta Drone Engineering en mai 2016.

L'analyse des activités des filiales françaises et participations détenues à 100% s'établit comme suit :

CA en K€	2014	2015	Evolution en %
Ecole française du drone	247	117	-52,5%
MTSI Hydrogeosphere	427	635	48,5%
Drone Safety & Legal	-	82	ns
FLY-N-SENSE	197	367	86,4%
Droneo	-	55	ns

Les sociétés MTSI et Hydrogéosphère ont fusionné courant juillet avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, la société Hydrogéosphère est spécialisée dans les relevés topographiques haute définition et l'ingénierie dédiée au monde minier, aux carrières et aux spécialistes de l'eau.

La société Dronéo est un opérateur de drones civils basé à Tarbes (65) réalisant des missions sur l'ensemble de l'arc pyrénéen pour le compte de grands donneurs d'ordres publics et privés.

En juillet 2016, la branche d'activité Hydrogéosphère a été apportée à la société Dronéo, qui de ce fait a changé de nom pour se renommer Hydrogéosphère.

La société Drone Safety & Legal a été créée en novembre 2014. Cette société a pour vocation de s'occuper des autorisations administratives nécessaires pour effectuer en toute sécurité des missions par l'usage de drones civils. La société FLY-N-SENSE a été acquise à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2015, la société conçoit et fabrique des systèmes de drones à voilure tournante et à voilure fixe. Cette acquisition représente plusieurs atouts complémentaires, dont essentiellement le fait de disposer d'une équipe d'ingénieurs expérimentés qui contribue, en lien étroit avec les ingénieurs Delta Drone, à l'amélioration technique des systèmes de drone actuellement en service,

En outre, la société Delta Drone a procédé à une opération de croissance externe à l'étranger avec l'acquisition de 50.1% du capital de la société Cap Minerals Africa. Cette dernière est une société de droit Sud-Africain basée à Johannesburg (AFS). La société a pris pour dénomination sociale Delta Drone Africa en juin 2015. Cette société sud africaine a réalisé 4,2K€ de chiffre d'affaires en 2015 (correspondant à des facturations essentiellement issues de l'ancienne activité de Cap Minerals Africa) et 15K€ de chiffre d'affaires au cours du 1^{er} semestre 2016 (essentiellement sur l'île de la Réunion).

Enfin, Delta Drone a poursuivi la structuration de son développement international en constituant trois sociétés aux Etats-Unis, toutes immatriculées dans l'Etat du Delaware :

- Delta Drone USA ;
- Delta Drone Invest ;
- Delta Drone America.

Au 31 décembre 2015, la filiale Delta Drone Maroc (créée en janvier 2014) était en sommeil depuis sa création.

9.2.1.2 Résultat opérationnel consolidé

Données en K€	2014	2015
Chiffre d'affaires	939	1 216
Production stockée	144	-85
Production immobilisée	508	189
Subventions d'exploitation	9	-16
Achats consommés	-1 212	-292
Impôts taxes et versements assimilés	-136	-111
Charges de personnel	-3 775	-2 405
Autres charges externes	-1 960	-2 694
Excédent brut d'exploitation	-5 483	-4 198
Autres produits de gestion	60	33
Autres charges de gestion	-2	-5
Dotations aux amortissements	-1 900	-1 478
Résultat d'exploitation	-7 325	-5 648

La perte opérationnelle s'établit à - 5 648K€ au 31 décembre 2015 en réduction de 1 677€ par rapport à la même période en 2014.

- **Autres produits d'exploitation**

L'analyse des autres produits d'exploitation de 121K€ fin décembre 2015 s'analyse comme suit :

Données en K€	2014	2015	Evolution en %
Production stockée	144	-85	ns
Production immobilisée	508	189	-62,8%
Subvention d'exploitation	9	-16	ns
Transfert de charges	53	31	-41,5%
Autres produits et reprises de provisions	7	2	-71,4%
Total	721	121	-83,2%

- **Achats consommés et charges externes**

La marge brute s'établit à 1 045 K€ au 31 décembre 2015 soit 85.9% du chiffre d'affaires contre 448K€ au 31 décembre 2014 (47.7% du chiffre d'affaires)

Données en K€	2014	2015
Chiffre d'affaires	939	1216
Autres produits d'exploitation	721	121
Achats consommés	1212	292
Marge brute	448	1045

La forte baisse des achats consommés résulte de la réorganisation du Groupe initiée à partir de juin 2014, date du changement de gouvernance. A compter de cette date, et durant tout l'exercice 2015, la production de drones a été stoppée, afin de revoir en profondeur l'organisation générale du Groupe. L'arrêt de la fabrication a donc entraîné un moindre recours à des achats de pièces et composants.

Données en K€	2014	2015	Evolution en %
Charges externes	1 960	2 694	+37.44%

Les charges externes se sont élevées à 2 694K€ fin 2015 en hausse de 37.4% par rapport à fin 2014. Elles représentent 221.5% du chiffre d'affaires contre 208.7% en 2014.

- **Charges de personnel**

Un des éléments marquants de 2015 concerne la baisse significative des charges de personnel du groupe qui se sont élevées à 2 405K€ en 2015 contre 3 775K€ au 31 décembre 2014, soit une baisse de 36.3%.

Charges de personnel en K€	2014	2015	Evolution en %
Traitements et salaires	2 871	1 794	-37,5%
Charges sociales	904	611	-32,4%
Effectif	43	52	20,9%

Il convient de rappeler le changement de stratégie globale de la société qui s'est accompagné, entre autres, d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi dont la mise en œuvre s'est effectuée au cours du dernier trimestre 2014 et dont les impacts positifs sont observés dès 2015.

Au 31 décembre 2014, l'effectif du Groupe est de 43 salariés, après impact du PSE qui a entraîné la suppression de 33 postes de travail.

Au 31 décembre 2015, l'effectif du Groupe est de 52 salariés. Cette évolution résulte :

- . de la suppression de 11 postes de travail au cours du 1^{er} semestre 2015,
- . de l'embauche de 2 salariés
- . des acquisitions de Dronéo et Fly n' Sense, entraînant l'augmentation des effectifs de 18 salariés.

- **Autres composantes du résultat opérationnel :**

Données en K€	2014	2015	Evolution en %
Impôts et taxes	136	111	-18,4%
Dotations aux amortissement	1 900	1 478	-22,2%
Autres charges d'exploitation	2	5	150,0%

Le montant des impôts et taxes s'est inscrit à 111K€ fin 2015 contre 136K€ fin 2014, soit une baisse de 18.4%.

Le montant des dotations aux amortissements nettes des reprises s'établit à 1 478K€ au 31 décembre 2015 en baisse de 22.2% par rapport à l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

La baisse du montant des dotations aux amortissements résulte de la décision de déprécier certains actifs figurant au bilan, notamment des immobilisations incorporelles qui ne semblaient pas correspondre à une valeur conforme. Cette politique s'inscrit dans le cadre du plan de réorganisation initié mi-2014, et dont un des volets importants était de restaurer la structure financière du Groupe en présentant des comptes en cohérence avec la situation réelle du Groupe.

- **L'EBE**

L'excédent brut d'exploitation ressort à -4.198K€ fin 2015 contre un déficit de - 5.483K€ pour l'année précédente.

9.2.1.3 Résultat net

Les principales composantes du résultat net sont présentées ci-après :

Données en K€	2014	2015
Résultat d'exploitation	-7 325	-5 648
Résultat financier	-74	-56
Résultat courant des sociétés intégrées	-7 399	-5 704
Résultat exceptionnel	-3 872	1
Mise en équivalence	0	0
Impôts sur les bénéfices	855	-282
Dotations aux amortissements écarts d'acquisition	122	180
Résultat net de l'ensemble consolidé	-12 248	-5 601
Intérêts minoritaires	0	-54
Résultat net	-12 248	-5 547

Le résultat financier se décompose comme suit :

Données en K€	2014	2015
Produits des participations	13	0
Produits de cession de VMP	65	0
Autres intérêts et versements assimilés	15	61
Gains de change	1	0
Reprises de provisions financières	2	10
Total des produits financiers	96	71
Charges d'intérêts	58	78
Charges nettes sur cession de VMP	98	0
Pertes de change	5	10
Dotations aux provisions financières	9	3
Autres charges financières	0	36
Total des charges financières	170	127
Résultat financier	-74	-56

Dans le cadre du plan de réorganisation mis en œuvre à partir de juin 2014, la principale mesure relative à l'endettement financier a été de conclure un moratoire avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes au sujet de la principale dette financière, d'un montant de 980 K€. Ce moratoire a permis de différer de 18 mois l'échéancier de remboursement de cette dette.

Plus généralement, le coût de l'endettement demeure modeste.

L'analyse du résultat exceptionnel s'établit comme suit :

Données en K€	2014	2015
Produits sur opérations de gestion	66	79
Produits de capital	0	0
Reprises de provisions exceptionnelles	0	750
Total des produits exceptionnels	66	829
Charges sur opérations de gestion	255	169
Charges sur opérations de capital	837	294
Dotations aux provisions exceptionnelles	2 846	365
Total des charges exceptionnelles	3 938	828
Résultat exceptionnel	-3 872	1

Le produit d'impôt sur les bénéfices de 282K€ est principalement composée du crédit d'impôt recherche généré par Delta Drone et par Fly n' Sense partiellement compensé par la charge d'impôt dégagée par l'imputation des frais d'augmentation de capital sur les primes d'émission.

Résultat net par action

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Delta Drone par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

Données en €	2015	2014	2014 pro forma
Bénéfice (déficit) de la période	-5 547 246	-12 248 295	-12 248 295
Nombre d'actions à la clôture	15 852 421	10 506 519	15 852 421
Résultat par action	-0,35	-1,17	-0,77

Résultat par action dilué

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Delta Drone par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés, ajusté de l'impact maximal de l'exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises et des obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions émis fin 2014 et non encore exercés.

Données en €	2015	2014	2014 pro forma
Bénéfice (déficit) de la période	-5 547 246	-12 248 295	-12 248 295
Nombre potentiel d'actions à la clôture	18 147 721	13 148 516	18 147 721
Résultat dilué par action	-0,31	-0,93	-0,67

Il convient de préciser les éléments suivants :

- Le Conseil d'administration a attribué 2 247 140 actions gratuites en cours d'acquisition ;
- 323 000 BSPCE ont été attribués gratuitement (308 000 restent attribués à la date du présent Prospectus)
- 2 tranches d'OCABSA émises en 2015 (d'un montant de 1M€ chacune) peuvent encore être souscrites par YA Global Master SPV LTD. La dilution induite ne peut être déterminée à l'avance puisqu'elle est liée à la valeur de marché au jour de l'exercice.

Cf. paragraphe « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » page 264.

9.2.2 Commentaires sur le bilan consolidé au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015 le total du bilan consolidé s'établit à 13.263K€ contre 8.699K€ au 31 décembre 2014.

9.2.2.1 Eléments d'actifs

- Actifs immobilisés

Au 31 décembre 2015, le total des actifs immobilisés s'établit à 6.635K€ contre 3.139K€ au 31 décembre 2014 et se décompose de la façon suivante :

Données nettes en K€	2014	2015
Ecart d'acquisition	488	4 319
Immobilisations incorporelles	1 553	841
Immobilisations corporelles	1 054	975
Immobilisations financières	44	500
Titres mis en équivalence	0	0
Actifs Immobilisés	3 139	6 635

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif des sociétés MTSI et Hydrogéosphère, un écart d'acquisition de 610K€ a été déterminé et constaté à l'actif du bilan consolidé du groupe. Suite aux acquisitions de l'année 2015, 2 nouveaux écarts d'acquisition ont été constatés sur Dronéo pour un montant de 18K€ et sur Fly n'sense pour un montant de 4.003K€. Un écart d'acquisition négatif de 10K€ enregistré sur Delta Drone Africa a été passé en déduction de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition.

L'analyse des immobilisations incorporelles à fin 2015 fait ressortir les éléments suivants :

Données nettes en K€	Concessions et brevets	Frais de développement	Immobilisations en cours	Total
Valeur nette au 31/12/2014	74	964	515	1553
Acquisitions	40		10	50
Cessions	-40			-40
Reclassements	34			34
Dotations/Reprises	-26	-424	-306	-756
Solde net à la clôture 31/12/2015	82	540	219	841

Afin de conforter la valeur nette retenue pour les frais de recherche et de développement, un test de dépréciation a été réalisé par la Direction, sur la base de l'évolution prévisible de l'activité au cours des exercices à venir et du développement du réseau Delta Drone, et ce, au moyen d'une évaluation basée sur la méthode dite « discounted cash flows ».

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux titres Zoomez, société non consolidé et détenue à 20%, mais sur laquelle Delta Drone n'a aucune influence et Elistair, acquis par la filiale Delta Drone Invest et enfin, à des dépôts et cautionnement versés dans le cadre des contrats de locations souscrits par les différentes entités du groupe.

- Actifs circulants

Au 31 décembre 2015 le total des actifs courants à 6.628K€ contre 5.560K€ au 31 décembre 2014. L'évolution est présentée ci-dessous :

Données nettes en K€	2014	2015
Stocks	155	171
Avances et acomptes versés	1	1
Créances clients et avances versées	384	820
Autres créances	888	1 165
Impôts différés actifs	38	17
Comptes de régularisation	42	55
Valeurs mobilières de placement	53	41
Disponibilités et instruments de trésorerie	3 999	4 358
Actif circulant	5 560	6 628

Les stocks s'élèvent à 171K€ au 31 décembre 2015 contre 155K€ au 31 décembre 2014 et s'analysent comme suit :

Données en K€	2014	2015
Matières premières	410	275
En-cours de production	0	5
Produits intermédiaires et semi-finis	204	114
Valeur brute	614	394
Provisions sur matières premières et marchandises	285	149
Provisions sur produits intermédiaires et semi-finis	174	74
Provisions pour dépréciation	459	223
Valeur nette au 31/12/2015	155	171

La baisse du montant brut des stocks résulte de la décision d'arrêter temporairement la fabrication de nouveaux drones.

En outre, l'examen du stock existant a entraîné la mise au rebut et la dépréciation de certains composants et matières. Cette politique de dépréciation a été particulièrement marquée en 2014.

Le poste clients et comptes rattachés s'établit au 31 décembre 2015 à 820K€ contre 384K€ au 31 décembre 2014 et se décompose de la manière suivante :

Données nettes en K€	2014	2015
Clients et comptes rattachés	343	756
Facture à établir	43	81
Provisions	2	17
Valeur nette au 31/12/2015	384	820

L'évolution du poste « clients et comptes rattachés » marque l'accroissement de l'activité commerciale du Groupe, ainsi que le développement du réseau Delta Drone Network, à qui des conditions préférentielles de règlement ont été consenties.

Les autres créances et impôts différé actif s'établissent à 1.182K€ au 31 décembre 2015 contre 926K€ un an auparavant.

Données nettes en K€	2014	2015
Avances et acomptes versés	0	1
Créances fiscales et sociales	433	294
Impôt sur les bénéfices	455	672
Autres créances d'exploitation	0	198
Impôts différés actifs	38	17
Valeur nette au 31/12/2015	926	1 182

Ce poste est essentiellement composé de créances fiscales et de subvention non encore versée. La variation des créances fiscales et sociales s'explique principalement par les comptes de TVA qui font régulièrement l'objet de remboursements. Le poste impôt sur les bénéfices correspond au crédit impôt recherche.

La société a comptabilisé un impôt différé actif correspondant à la créance d'IS lié au CICE, aux frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission, à l'impact lié au retraitement des crédits baux et à la provision pour un départ à la retraite. Il est rappelé que la créance d'impôt différé liée au déficit reportable de 2013 a été dépréciée en totalité et qu'aucune créance d'impôt liée au déficit reportable de l'année 2015 n'a été constatée.

Les comptes de régularisation de 55K€ en 2015 (vs 42K€ en 2014) sont composés uniquement de charges constatées d'avance.

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'établissent au 31 décembre 2015 à 4 389K€ contre 4 050K€ au 31 décembre 2014, et se décompose de la façon suivante :

Données nettes en K€	2 014	2 015
Valeurs nettes mobilières de placement	53	41
Disponibilités	3 999	4 358
Concours bancaires	2	10
Trésorerie nette	4 050	4 389

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de titres d'autocontrôle dont la moins-value latente est provisionnée à hauteur de 2K€.

Le niveau satisfaisant de disponibilités résulte du mode de financement adopté par le Groupe, basé sur les contrats OCABSA signés avec le fond américain Yorkville Advisors. Le montant des disponibilités évolue en fonction du rythme d'exercice des bons d'émissions d'OCABSA, et le Groupe attend poursuivre une politique de sécurisation de ses ressources, qui consiste à maintenir un niveau de trésorerie couvrant a minima deux ans de fonctionnement à venir.

9.2.2.2 Eléments de passifs

- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés s'établissent à 8.195K€ au 31 décembre 2015 contre 1.722K€ au 31 décembre 2014. La part des minoritaires ressort à -37K€ à fin décembre.

Données en K€	2014	2015
Capital	2 626	3 963
Primes	12 393	25 089
Réserves Légales et autres réserves	-1 049	-15 273
Résultat net	-12 248	-5 547
Provisions règlementées	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Total des capitaux propres part du groupe	1 722	8 232
Intérêts minoritaires	0	-37
Capitaux propres de l'ensemble	1 722	8 195

Au cours de l'année 2015, 22 augmentations de capital successives ont été réalisées accroissant le capital social de 1 336 475€ et le nombre d'actions de 5 345 901. Le nombre de créations nettes de titres sur la période s'élève à 5 345 901 actions ordinaires.

Lors des augmentations de capital successives, les frais d'opération ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 440K€.

- Autres passifs

Le total des passifs « hors capitaux propres » figurant au passif du bilan consolidé s'élève à 5 068K€ fin 2015 contre 6 977K€ fin 2014.

Données en K€	2014	2015
Autres fonds propres	2 675	1 392
Provisions	428	433
Emprunts obligataires	0	0
Autres emprunts et dettes financières	1 446	1 165
Total passifs non courants	4 549	2 990
Concours bancaires	2	10
Dettes fournisseurs et avances reçues	1 136	1 200
Autres dettes	1 269	868
Comptes de régularisation	21	0
Total passifs courants	2 428	2 078
Total passifs non courants et courants	6 977	5 068

Les autres fonds propres d'un montant de 1 392K€ au 31 décembre 2015 (vs 2 675K€ en 2014) correspondent aux avances conditionnées versées en 2012 et 2013 par Oséo et la Région Rhône-Alpes, ainsi qu'à l'emprunt convertible qui sera obligatoirement converti en actions par YA sans possibilité d'en demander le remboursement.

Il est à noter que les avances perçues en 2012 et 2013 ont commencé à être remboursées à hauteur de 150K€ en 2015.

Le total de l'endettement financier consolidé au 31 décembre 2015 s'élève à 1 175K€ contre 1 448K€ en 2014. Au 31 décembre 2015, les ratios mentionnés dans les contrats d'emprunt sont tous respectés.

Grâce aux mesures adoptées dans le cadre du plan de réorganisation de 2014, le poste « dettes fournisseurs et avances reçus » est désormais sous contrôle. Il incorpore néanmoins pour moitié des dettes vis-à-vis de créanciers anciens, nées à l'époque de la direction précédente du Groupe.

A fin 2015, ces dettes sont toujours comptabilisées au bilan, mais elles font l'objet de négociations dont l'issue devrait intervenir à un horizon raisonnable.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 200K€ fin 2015 contre 1 136K€ fin 2014. Le solde étant principalement composé de dettes sociales et fiscales.

Les échéances des créances et dette d'exploitation est majoritairement à moins d'un an.

9.3 Commentaires sur les résultats dégagés au cours du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2016

Le changement de gouvernance intervenu le 28 mai 2014 avait ouvert une période 2014 – 2016, au cours de laquelle il avait été prévu, compte tenu d'une situation globale très dégradée, de procéder, dans un premier temps à une phase de réorganisation et de restauration des équilibres financiers, dans un second temps à une phase de refondation, de nature à créer une base saine et solide pour envisager l'expansion future. Ce plan de marche a bien été respecté, et tous les éléments sont aujourd'hui en place pour engager une période de croissance forte, résolument axée sur un développement international, et articulée autour de la monétisation d'une chaîne de valeur complète, sans équivalent sur le marché émergent des drones civils à usage professionnel.

9.3.1 Commentaires sur le compte de résultat semestriel consolidé clos au 30 juin 2016

9.3.1.1 Chiffre d'affaires semestriel consolidé

CA en K€	S1 2015	S1 2016	Evolution en %
Missions	352	486	38,1%
Formation	48	12	-75,0%
Total	400	498	24,5%

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 498K€ au 30 juin 2016. Ce chiffre correspond à une facturation de prestation de services « hors groupe ». La progression ressort à 24,5% par rapport au 1^{er} semestre 2015.

Le chiffre d'affaires missions qui représente 97,6% du chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2016 (vs 88% au 30 juin 2015) est en progression de 38,1% par rapport à celui constaté au 30 juin 2015. A contrario le chiffre d'affaires formation dont la part relative au chiffre d'affaires consolidé est de 2,4% au 30 juin 2016 (vs 12% au 30 juin 2015) est en baisse de 75%.

L'analyse des activités des filiales françaises et participations détenues à 100% s'établit comme suit :

CA en K€	S1 2015	S1 2016	Evolution en %
Ecole française du drone	48	12	- 75 %
MTSI Hydrogeosphere	130	213	+ 33.85 %
Drone Safety & Legal	0	0	N/A
FLY-N-SENSE	N/A	5	N/A
Droneo	NS	3.5	N/A

9.3.1.2 Résultat opérationnel semestriel consolidé

Données en K€	S1 2015	S1 2016
Chiffre d'affaires	400	498
Production stockée	-6	-60
Production immobilisée	188	630
Subventions d'exploitation	-15	-20
Achats consommés	-88	-60
Impôts taxes et versements assimilés	-36	-70
Charges de personnel	-1 153	-1 842
Autres charges externes	-1 220	-1 901
Excédent brut d'exploitation	-1 930	-2 825
Autres produits de gestion	20	21
Autres charges de gestion	-2	0
Dotation aux amortissements	-731	-1 133
Résultat d'exploitation	-2 643	-3 937

La perte opérationnelle s'établit à - 3.937K€ au 30 juin 2016, contre - 2 643 K€ au 30 juin 2015.

- Autres produits d'exploitation

L'analyse des autres produits d'exploitation de 571K€ au 30 juin 2016 s'analyse comme suit :

Données en K€	S1 2015	S1 2016	Evolution en %
Production stockée	-6	-60	900,0%
Production immobilisée	188	630	235,1%
Subvention d'exploitation	-15	-20	33,3%
Transfert de charges	19	19	0,0%
Autres produits et reprises de provisions	1	2	100,0%
Total	187	571	205,3%

La forte progression de la production immobilisée traduit la reprise de la production de drones, ainsi que la mise au point du nouveau Delta X, drone à voilure tournante.

- Achats consommés et charges externes

Données en K€	S1 2015	S1 2016
Chiffre d'affaires	400	498
Autres produits d'exploitation	187	571
Achats consommés	88	60
Marge brute	499	1009

La marge brute s'établit à 1.009K€ au 30 juin 2016 soit 203% du chiffre d'affaires contre 499K€ au 30 juin 2015 (125% du chiffre d'affaires)

Données en K€	S1 2015	S1 2016	Evolution en %
Charges externes	1 220	1 901	+ 55,8 %

Les charges externes se sont élevées à 1.901 K€ au 30 juin 2016 en hausse de 55,8 % par rapport au 30 juin 2015. Elles représentent 381,7 % du chiffre d'affaires contre 305 % au 30 juin 2015.

L'accroissement de 681 K€ des autres achats et charges externes correspond pour une bonne part au démarrage de Delta Drone America aux Etats-Unis et de Delta Drone Maroc à Casablanca.

- **Charges de personnel**

Charges de personnel en K€	S1 2015	S1 2016	Evolution en %
Traitements et salaires	858	1 333	55,4%
Charges sociales	295	509	72,5%
Effectif	41	44	7,3%

L'accroissement de 689 K€ des frais de personnel résulte de l'entrée de Fly n' Sense dans le périmètre de consolidation et des embauches réalisées aux Etats-Unis, en Afrique du Sud et au Maroc.

Au 30 juin 2016, l'effectif du Groupe est de 44 salariés (contre 41 au 30 juin 2015).

- **Autres composantes du résultat opérationnel :**

Données en K€	S1 2015	S1 2016	Evolution en %
Impôts et taxes	36	70	94,4%
Dotations aux amortissement	731	1 133	55,0%
Autres charges d'exploitation	2	0	-100,0%

- **L'EBE**

L'excédent brut d'exploitation ressort à -2.825K€ au premier semestre 2016 contre un déficit de -1.930K€ pour le premier semestre 2015.

9.3.1.3 Résultat net

Les principales composantes du résultat net sont présentées ci-après :

Données en K€	S1 2015	S1 2016
Résultat d'exploitation	-2 643	-3 937
Résultat financier	-48	-21
Résultat courant des sociétés intégrées	-2 691	-3 958
Résultat exceptionnel	-192	-315
Mise en équivalence	0	0
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	-2	-64
Dotations aux amortissements écarts d'acquisition	61	463
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 946	-4 800
Intérêts minoritaires	-22	-37
Résultat net	-2 924	-4 763

Le résultat financier se décompose comme suit :

Données en K€	S1 2015	S1 2016
Produits des participations	0	0
Produits de cession de VMP	2	0
Autres intérêts et versements assimilés	34	31
Gains de change	0	1
Reprises de provisions financières	5	2
Total des produits financiers	41	34
Charges d'intérêts	-51	-31
Charges nettes sur cession de VMP	0	0
Pertes de change	-11	-2
Dotations aux provisions financières	0	-3
Autres charges financières	-27	-19
Total des charges financières	-89	-55
Résultat financier	-48	-21

L'analyse du résultat exceptionnel s'établit comme suit :

Données en K€	S1 2015	S1 2016
Produits sur opérations de gestion	31	0
Produits de capital	0	0
Reprises de provisions exceptionnelles	294	583
Total des produits exceptionnels	325	583
Charges sur opérations de gestion	-62	-61
Charges sur opérations de capital	-178	-47
Dotations aux provisions exceptionnelles	-277	-790
Total des charges exceptionnelles	-517	-898
Résultat exceptionnel	-192	-315

La charge d'impôt sur les bénéfices de 64K€ prend en compte le crédit d'impôt recherche généré par Delta Drone Engineering pour un montant de 104K€.

Résultat net par action

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Delta Drone par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

Données en €	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Bénéfice (déficit) de la période	-4 763 253	-2 926 044	-5 547 246
Nombre d'actions à la clôture	23 105 501	13 563 096	15 852 421
Résultat par action	-0,21	-0,22	-0,35

Résultat par action dilué

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Delta Drone par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés, ajusté de l'impact maximal de l'exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises et des obligations convertibles en actions assorties de

bons de souscription d'actions dans le cadre des contrats d'émission d'OCABSA en 2014 et en 2015, et non encore exercés.

Données en €	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Bénéfice (déficit) de la période	-4 763 253	-2 926 044	-5 547 246
Nbre d'actions potentiel à la clôture	27 157 306	14 244 485	18 147 721
Résultat dilué par action	-0,18	-0,21	-0,31

Il convient également de préciser les éléments suivants :

- Dans le cadre de la délégation de pouvoirs de l'assemblée générale du 30/11/2015, le Conseil d'administration a prévu l'attribution conditionnelle de 2 310 550 actions gratuites (actions existantes ou à émettre).

- Suivi du contrat d'émission OCABSA 2015 postérieurement au 30 juin 2016 :

La 7ème tranche d'Obligations Convertibles en Actions émises en juin 2016, a été convertie sur le mois d'août 2016, donnant lieu à la création de 909 309 actions ;

La 8ème tranche d'Obligations Convertibles en Actions a été émise en septembre 2016. A cette occasion 777 604 BSA ont été créés et sont non encore utilisés. Courant septembre 2016, 50 Obligations Convertibles en Actions ont été converties, donnant lieu à la création de 467 583 actions ;

Outre, les 50 Obligations Convertibles en Actions afférentes à la 8ème tranche restant à convertir au 30 novembre 2016⁶, il reste deux tranches de 100 Obligations Convertibles en Actions à souscrire (ou non) par YORKVILLE ADVISORS. La dilution de ces dernières est impossible à déterminer à l'avance car elle est liée à la valeur de marché de l'action DELTA DRONE lors de la conversion des obligations en actions.

9.3.2 Commentaires sur le bilan semestriel consolidé au 30 juin 2016

Au 30 juin 2016, le total du bilan consolidé s'établit à 15.410€ contre 10.031€ au 30 juin 2015.

9.3.2.1 Eléments d'actifs

- Actifs immobilisés

Au 30 juin 2016, le total des actifs immobilisés s'établit à 6.109K€ contre 2.671K€ au 30 juin 2015 et se décompose de la façon suivante :

Données nettes en K€	S1 2015	S1 2016
Ecart d'acquisition	428	3 855
Immobilisations incorporelles	1 137	593
Immobilisations corporelles	1 006	848
Immobilisations financières	100	813
Titres mis en équivalence	0	0
Actif immobilisé	2 671	6 109

La majeure partie des écarts d'acquisition est afférente à la prise contrôle exclusive de la société FLY-N-SENSE sur la fin de l'exercice 2015. L'écart d'acquisition comptabilisé, d'un montant de 4 003 K€ (en valeur brute et faisant l'objet d'un amortissement sur 5 ans), est lié au savoir-faire technique de la société FLY-N-SENSE, qui s'est traduit

⁶ 599.348 actions nouvelles ont été émises, les 1^{er}, 6 et 8 décembre 2016, à la suite de la conversion de 50 OCA : 118.986 actions nouvelles ont été émises le 1^{er} décembre (conversion de 10 OCA) 240.718 actions nouvelles ont été émises le 6 décembre (conversion de 20 OCA) et 239.644 actions nouvelles ont été émises le 8 décembre 2016 (conversion de 20 OCA). A la date du Présent Prospectus, ces émissions d'actions nouvelles n'ont pas été constatées par le Conseil d'Administration de Delta Drone. Ces 599.348 actions nouvelles vont représenter 2,39 % du capital social (sur la base d'un capital social qui sera composé de 25.107.679 actions).

par la conception au cours du 1^{er} semestre 2016 du drone « DELTA X », système de drone à voilure tournante qui a été homologué en septembre 2016 par la DGAC.

L'analyse des immobilisations incorporelles au S1 2016 fait ressortir les éléments suivants :

Données nettes en K€	Concessions et brevets	Frais de développement	Immobilisations en cours	Total
Valeur nette au 31/12/2015	82	540	219	841
Acquisitions	23	529	0	552
Cessions	0			0
Reclassements	-22		22	0
Dotations/Reprises	-19	-540	-241	-800
Solde net au 30/06/2016	64	529	0	593

Les immobilisations incorporelles, exclusion faite des écarts d'acquisition, du Groupe Delta Drone sont composées en grande partie, au 30 juin 2016, des frais de recherche et développement engagés pour la mise au point du vecteur aérien Delta X.

- Actifs circulants

Au 30 juin 2016 le total des actifs courants à 9.301K€ contre 7.360K€ au 30 juin 2015.

L'évolution est présentée ci-dessous :

Données nettes en K€	S1 2015	S1 2016
Stocks	128	133
Avances et acomptes versés	7	0
Créances clients et avances versées	386	370
Autres créances	1 055	1 457
Impôts différés actifs	38	13
Comptes de régularisation	99	142
Valeurs mobilières de placement	29	72
Disponibilités et instruments de trésorerie	5 618	7 114
Actif circulant	7 360	9 301

Les stocks s'élèvent à 133K€ au 30 juin 2016 contre 128K€ au 30 juin 2015 et s'analysent comme suit :

Données en K€	S1 2015	S1 2016
Matières premières	390	223
En-cours de production	0	0
Produits intermédiaires et semi-finis	198	59
Valeur brute	588	282
Provisions sur matières premières et marchandises	-285	-119
Provisions sur produits intermédiaires et semi-finis	-174	-30
Provisions pour dépréciation	-459	-149
Valeur nette au 30/06/2016	129	133

Le poste clients et comptes rattachés s'établit au 30 juin 2016 à 370K€ contre 386K€ au 30 juin 2015 et se décompose de la manière suivante :

Données nettes en K€	S1 2015	S1 2016
Clients et comptes rattachés	327	331
Facture à établir	66	61
Provisions	-7	-22
Valeur nette au 30/06/2016	386	370

Les autres créances et impôts différé actif s'établissent à 1.470K€ au 30 juin 2016 contre 1.100K€ un an auparavant.

Données nettes en K€	S1 2015	S1 2016
Avances et acomptes versés	7	0
Créances fiscales et sociales	452	481
Impôt sur les bénéfices	603	755
Autres créances d'exploitation	0	221
Impôts différés actifs	38	13
Valeur nette au 30/06/2016	1 100	1 470

Ce poste est essentiellement composé de créances fiscales et de subvention non encore versée. La variation des créances fiscales et sociales s'explique principalement par les comptes de TVA qui font régulièrement l'objet de remboursements. Le poste impôt sur les bénéfices correspond au crédit impôt recherche.

La société a comptabilisé un impôt différé actif correspondant à la créance d'IS lié au CICE, aux frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission, à l'impact lié au retraitement des crédits baux et à la provision pour un départ à la retraite.

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'établissent au 30 juin 2016 à 7.106K€ contre 5.647K€ au 30 juin 2015, et se décompose de la façon suivante :

Données nettes en K€	S1 2015	S1 2016
Valeurs nettes mobilières de placement	29	71
Disponibilités	5 618	7 114
Concours bancaires	(1)	(79)
Trésorerie nette	5 646	7 106

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de titres d'autocontrôle dont la moins-value latente est provisionnée à hauteur de 4K€.

Le niveau satisfaisant de disponibilités résulte du mode de financement adopté par le Groupe, basé sur les contrats OCABSA signés avec le fond américain Yorkville Advisors. Le montant des disponibilités évolue en fonction du rythme d'exercice des bons d'émissions d'OCABSA, et le Groupe attend poursuivre une politique de sécurisation de ses ressources, qui consiste à maintenir un niveau de trésorerie couvrant a minima deux ans de fonctionnement à venir.

9.3.2.2 Eléments de passifs

- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés s'établissent à 9.858K€ au 30 juin 2016 contre 5.057K€ au 30 juin 2015. La part des minoritaires ressort à -76K€ à fin juin 2016 (contre -8K€ un an auparavant).

Données en K€	S1 2015	S1 2016
Capital	3 391	5 776
Primes	17 830	29 743
Réserves Légales et autres réserves	-13 232	-20 822
Résultat net	-2 924	-4 763
Provisions règlementées	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Total des capitaux propres part du groupe	5 065	9 934
Intérêts minoritaires	-8	-76
Capitaux propres de l'ensemble	5 057	9 858

Au cours de du 1^{er} semestre 2016, des augmentations de capital successives ont été réalisées accroissant le capital social de 1.813.270€ et le nombre d'actions de 7.253.081.

Lors des augmentations de capital successives, les frais d'opération ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 325K€.

- Autres passifs

Le total des passifs « hors capitaux propres » figurant au passif du bilan consolidé s'élève à 5.552K€ au 30 juin 2016 contre 4.974K€ 30 juin 2015.

Données en K€	S1 2015	S1 2016
Autres fonds propres	600	636
Provisions	420	705
Emprunts obligataires	500	1 000
Autres emprunts et dettes financières	1 255	1 086
Total passifs non courants	2 775	3 427
Concours bancaires	1	79
Dettes fournisseurs et avances reçues	1 064	1 049
Autres dettes	1 127	997
Comptes de régularisation	7	0
Total passifs courants	2 199	2 125
Total passifs non courants et courants	4 974	5 552

Les autres fonds propres d'un montant de 636K€ au 30 juin 2016 (vs 600K€ 30 juin 2015) correspondent aux avances conditionnées versées obtenues par les sociétés Delta Drone et Delta Drone Engineering. L'emprunt convertible sera obligatoirement converti en actions par Yorville Advisors sans possibilité d'en demander le remboursement.

Le total de l'endettement financier consolidé au 30 juin 2016 (hors emprunt obligataire) s'élève à 1.165K€ contre 1.256€ en 30 juin 2015. Au 30 juin 2016, les ratios mentionnés dans les contrats d'emprunt sont tous respectés.

Grâce aux mesures adoptées dans le cadre du plan de réorganisation de 2014, le poste « dettes fournisseurs et avances reçus » est désormais sous contrôle. Il incorpore néanmoins pour moitié des dettes vis-à-vis de créanciers anciens, nées à l'époque de la direction précédente du Groupe.

A fin 2015, ces dettes sont toujours comptabilisées au bilan, mais elles font l'objet de négociations dont l'issue devrait intervenir à un horizon raisonnable.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1.049K€ au 30 juin 2016 contre 1.064K€ au 30 juin 2015. Le solde étant principalement composé de dettes sociales et fiscales.

Les échéances des créances et dette d'exploitation est majoritairement à moins d'un an.

9.4 Note sur le calcul du besoin en fonds de roulement et de l'endettement financier net et sur la réconciliation du tableau de flux de trésorerie et des variations bilancielle

A titre d'information, les variations des éléments bilanciaux repris dans le tableau de flux de trésorerie ne peuvent pas être contrôlées par simple différence entre les montants figurant en ouverture et en clôture des états financiers consolidés.

En effet, le tableau de flux de trésorerie retrace les soldes des comptes des sociétés acquises et entrant dans le périmètre de consolidation à leur date d'acquisition comme des soldes d'ouverture et ne considère que les flux à compter de la date d'acquisition jusqu'à la clôture de l'exercice comme des variations de l'exercice.

Afin d'illustrer le propos, les réconciliations entre la vision « lecture directe des états financiers » et le montant retenu dans le tableau de trésorerie pour la variation du Besoin en Fonds de Roulement et l'endettement pour les exercices 2015 et du 30 juin 2016 sont présentées ci-après.

Il convient de noter que l'exercice 2015 a enregistré des entrées de périmètre alors que le 30 juin 2016 a évolué avec un périmètre stable.

- Calcul du besoin en fonds de roulement et de l'endettement financier net :

Besoin en fonds de roulement: le besoin en fond de roulement est le solde entre les postes d'actif circulant figurant à l'actif du bilan et les postes de passif d'exploitation figurant au passif.

Il est calculé de la manière suivante :

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (en K€)	2013	2014	2015	S1 2016
Stock et encours	479	155	171	133
Avances et acomptes versés	258	1	1	-
Créances clients et comptes rattachés	234	384	820	370
Autres créances	811	888	1 165	1 457
Impôt différé actif	1 176	38	17	13
Compte de régularisation actif	30	42	55	142
TOTAL ACTIF CIRCULANT (A)	2 988	1 508	2 229	2 115
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	880	1 136	1 200	1 049
Autres dettes	485	1 269	868	997
Compte de régularisation passif	7	21	-	-
TOTAL PASSIF D'EXPLOITATION (B)	1 372	2 426	2 068	2 046
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (A) - (B)	1 616	-918	161	69

Endettement financier net : l'endettement financier net est le solde entre tous les emprunts et dettes financières figurant au passif du bilan (y compris emprunt obligataire) d'une part, et les disponibilités augmentées du poste valeurs mobilières de placement figurant à l'actif du bilan d'autre part.

ENDETTEMENT FINANCIER NET (en K€)	2013	2014	2015	S1 2016
Emprunts et dettes financières	1 876	1 446	1 165	1 086
Autres fonds propres (avances conditionnées et obligations convertibles)	750	2 675	1 392	1 636
Concours bancaires	-	2	10	79
Emprunts et dettes financières (A)	2 626	4 123	2 567	2 801
Valeurs mobilières de placement	65	53	41	72
Disponibilités	2 869	3 999	4 358	7 114
Trésorerie (B)	2 934	4 052	4 399	7 186
ENDETTEMENT FINANCIER NET (A) - (B)	-308	71	-1 832	-4 385

- Réconciliation au 31 décembre 2015

Postes composant le BFR (en K€)	Lecture directe bilan consolidé				Ecart	Prise en compte entrées de périmètre à date d'acquisition			
	31.12.2014	31.12.2015	Variation BFR	Variation BFR du TFT		Fly n sense	DD Africa	DRONEO	Réconciliation
Stocks et en-cours	-155	-171	-16	27	43	43			43
Avances et acomptes versés	-1	-1	0	0	0				0
Créances clients et avances versées	-384	-820	-436	-234	202	186	9	7	202
Autres créances	-888	-1165	-277	66	343	330	13		343
Créance d'impôt		30	30	30	0				
Compte de régularisation	-42	-55	-13	-9	4		3	1	4
Dettes fournisseurs et avances reçues	1136	1200	64	-64	-128	-120	-5	-3	-128
Autres dettes	1269	868	-401	-297	104	85	16	3	104
Comptes de régularisation	21		-21	-168	-147	-147			-147
Réconciliation BFR Bilan - BFR TFT	956	-114	-1070	-649	421	377	36	8	421

Postes composant l'endettement (en K€)	Lecture directe bilan consolidé				Ecart	Prise en compte entrées de périmètre à date d'acquisition				
	31.12.2014	31.12.2015	Variation	Variation du TFT		Fly n sense	DD Africa	DRONEO	DD USA	Réconciliation
Emprunts auprès des établissements de crédit	1315	1092	-223	-235	-12			-12		-12
Retraitement crédit bail	131	73	-58	-58	0					0
Ajustements intra groupe				-89	-89				-89	-89
Sous-total	1446	1165	-281	-382	-101					-101
Autres fonds propres	2675	1392	-1283	-1450	-167	-167				-167
Réconciliation endettement bilan - TFT	4121	2557	-1564	-1832	-268	-167	0	-12	-89	-268

- Réconciliation au 30 juin 2016

Postes composant le BFR (en K€)	Lecture directe bilan consolidé			Variation BFR du TFT	Réconciliation
	31.12.2015	30.06.2016	Variation BFR		
Stocks et en-cours	-171	-133	38	38	0
Avances et acomptes versés	-1		1	1	0
Créances clients et avances versées	-820	-370	450	450	0
Autres créances	-1165	-1457	-292	-292	0
Créance d'impôt	30	17	-13	-13	0
Compte de régularisation	-55	-142	-87	-87	0
Dettes fournisseurs et avances reçues	1200	1049	-151	-151	0
Autres dettes	868	997	129	129	0
Comptes de régularisation			0		0
Réconciliation BFR Bilan - BFR TFT	-114	-39	75	75	0

Postes composant l'endettement (en K€)	Lecture directe bilan consolidé			Variation du TFT	Réconciliation
	31.12.2015	30.06.2016	Variation		
Emprunts auprès des établissements de crédit	1092	1043	-49	-49	0
Retraitement crédit bail	73	43	-30	-30	0
Sous-total	1165	1086	-79	-79	0
Autres fonds propres	1392	1636	244	244	0
Réconciliation endettement bilan - TFT	2557	2722	165	165	0

Tableau de passage de l'EBE au Résultat En K€	2013	2014	2015	S1 2016
Excédent brut d'exploitation	(1 874)	(5 483)	(4 198)	(2 825)
Autres produits d'exploitation	58	60	33	21
Autres charges	(49)	(2)	(5)	-
Dotations aux amortissements et provisions	(960)	(1 900)	(1 478)	(1 133)
Résultat d'exploitation	(2 825)	(7 325)	(5 648)	(3 937)
Résultat financier	(31)	(74)	(16)	(21)
Résultat exceptionnel	4	(3 872)	1	(315)
Impôt sur les sociétés	1 435	(855)	282	(64)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	(122)	(180)	(463)
Résultat de l'ensemble consolidé	(1 416)	(12 248)	(5 601)	(4 800)
Intérêts minoritaires	-	-	54	(37)
Résultat net consolidé	(1 416)	(12 248)	(5 547)	(4 763)

10. Trésorerie et capitaux

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres consolidés part du Groupe de Delta Drone sont de 8.232K€ contre 1.722€ au 31 décembre 2014.

Au 30 juin 2016, les capitaux propres consolidés part du Groupe de Delta Drone sont de 9.934K€.

10.1 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe

Au 31 décembre 2015, le montant total du poste trésorerie et équivalent de trésorerie détenu par le groupe s'élève à 4 389K€ contre 4 050K€ au 31 décembre 2014.

Au 30 juin 2016, le montant total du poste trésorerie et équivalent de trésorerie détenu par le Groupe est de 7 107 K€ (net du découvert).

Cette trésorerie provient principalement des levées de fonds réalisées par voie d'augmentation de capital successives, d'émissions obligataires convertibles en action.

10.1.1 Financement par le capital

Cf. paragraphe « 21.1.7 Historique du capital social » page 274 qui retrace l'évolution du capital social.

Delta Drone a procédé à une première émission d'OCABSA, en décembre 2014, puis une seconde émission d'OCABSA, en mai 2015, lesquelles ont induit une augmentation des capitaux propres de 7 932 488,21€ sur l'exercice 2015 et ont également permis de constituer un niveau de trésorerie suffisant pour garantir l'exploitation de la Société sur plusieurs mois. Cf. les 2 derniers tableaux du présent paragraphe lesquels synthétisent, pour chacune de ces 2 émissions d'OCABSA, les montants numéraires perçus, le nombre de valeurs mobilières converties ou exercées et le nombre d'actions créées.

Au 30 septembre 2016, 620 OCA ont été converties en actions, permettant une augmentation de 5,3 millions d'euros des capitaux propres. Parallèlement et sur cette même période, les souscriptions de 2 tranches de BSA ont entraîné un apport supplémentaire de 7,6 millions d'euros.

Le groupe a reçu un total de 31,3M€ (avant imputation des frais sur les primes d'émission) à travers des augmentations de capital réalisées depuis sa création. Ces levées de fonds successives sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Date	Nature de l'opération	Montant brut levé en K€
25/02/2011	Création de la société - Apport en numéraire	28 000,00 €
25/03/2011	Apport en numéraire	225 047,70 €
25/07/2011	Apport en numéraire	249 988,14 €
24/01/2012	Apport en numéraire	159 911,65 €
31/03/2012	Apport en numéraire	431 915,45 €
	Apport en numéraire	132 500,00 €
25/06/2013	Apport en numéraire	2 950 000,08 €
08/11/2013	Apport en numéraire	1 197 669,88 €
	Apport en numéraire	2 670 037,11 €
27/05/2014	Apport en numéraire	300 002,40 €
02/10/2014	Apport en numéraire	2 022 487,90 €
11/12/2014	Apport en numéraire	1 849 951,31 €
	Apport en numéraire	649 998,18 €
22/12/2014	Exercice BSA T1	500 000,04 €
30/12/2014	Exercice BSA T1	499 998,73 €

09/01/2015	Exercice BSA T2	500 000,04 €
14/01/2015	Exercice BSA T2	499 998,73 €
15/01/2015	Conversion OCA T1	1 003 477,22 €
20/01/2015	Exercice BSA T3	500 000,04 €
03/02/2015	Exercice BSA T3	499 998,73 €
18/02/2015	Conversion OCA T2	504 027,78 €
20/02/2015	Conversion OCA T2	252 083,33 €
09/03/2015	Conversion OCA T2	252 743,06 €
11/03/2015	Conversion OCA T3	251 875,00 €
01/04/2015	Conversion OCA T3	758 125,00 €
09/04/2014	Conversion OCA T4	1 000 000,00 €
21/05/2015	Conversion OCA T5	251 076,39 €
25/06/2015	Conversion OCA T5	252 256,94 €
13/07/2015	Conversion OCA T5	505 763,89 €
03/09/2015	Conversion OCA T1	150 083,33 €
23/09/2015	Conversion OCA T1	250 833,33 €
07/10/2015	Conversion OCA T1	301 583,33 €
22/10/2015	Conversion OCA T1	201 472,22 €
10/11/2015	Conversion OCA T1	90 900,00 €
30/11/2015	Conversion OCA T1	10 126,40 €
30/11/2015	Conversion OCA T2	300 208,33 €
30/11/2015	Apport FLY N SENSE	4 130 000,00 €
11/01/2016	Conversion OCA T2	201 277,78 €
01/02/2016	Conversion OCA T2	252 326,39 €
16/02/2016	Conversion OCA T2	232 619,44 €
22/02/2016	Conversion OCA T2	20 244,45 €
16/03/2016	Exercice BSA T3/4/5	1 000 555,56 €
28/04/2016	Exercice BSA T3/4/5	2 001 111,11 €
22/02/2016	Conversion OCA T3/4/5	915 000,00 €
23/02/2016	Conversion OCA T3/4/5	1 169 999,52 €
08/06/2016	Conversion OCA T6/7	350 291,67 €
30/06/2016	Conversion OCA T6/7	652 527,78 €
08/08/2016	Conversion OCA T6/7	504 583,33 €
23/08/2016	Conversion OCA T6/7	505 625,00 €
09/09/2016	Conversion OCA T8	300 000,00 €
20/09/2016	Conversion OCA T8	200 333,33 €
12/10/2016	Exercice de BSPCE	8 580,00 €
TOTAL		31 329 181,73 €

OCABSA I : autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2014.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble de montants numéraires perçus, du nombre de valeurs mobilières converties ou exercées et ainsi du nombre d'actions créées :

Date	Type d'opération	Tranche	Nombre d'OCA converties	Conversion des OCA : Actions nouvelles	Nombre de BSA exercés	Exercice des BSA : Actions nouvelles	Nombre total d'actions créées sur Conversion des OCA et exercice des BSA	Augmentation de capital en nominal	Prime d'émission	Augmentation globale de capital
22/12/2014	Exercice de BSA	T1			381 971	381 971		95 492,75 €	404 507,29 €	500 000,04 €
30/12/2014	Exercice de BSA	T1			381 970	381 970		95 492,50 €	404 506,23 €	499 998,73 €
12/01/2015	Exercice de BSA	T2			381 971	381 971		95 492,75 €	404 507,29 €	500 000,04 €
15/01/2015	Exercice de BSA	T2			381 970	381 970		95 492,50 €	404 506,23 €	499 998,73 €
15/01/2015	Conversion OCA	T1	100	301 705				75 426,25 €	928 050,97 €	1 003 477,22 €
21/01/2015	Exercice de BSA	T3			381 971	381 971		95 492,75 €	404 507,29 €	500 000,04 €
04/02/2015	Exercice de BSA	T3			381 970	381 970		95 492,50 €	404 506,23 €	499 998,73 €
18/02/2015	Conversion OCA	T2	50	142 703				35 675,75 €	468 352,03 €	504 027,78 €
20/02/2015	Conversion OCA	T2	25	71 371				17 842,75 €	234 240,58 €	252 083,33 €
09/03/2015	Conversion OCA	T2	25	72 689				18 172,25 €	234 570,81 €	252 743,06 €
11/03/2015	Conversion OCA	T3	25	72 480				18 120,00 €	233 755,00 €	251 875,00 €
01/04/2015	Conversion OCA	T3	75	300 128				75 032,00 €	683 093,00 €	758 125,00 €
09/04/2015	Conversion OCA	T4	100	394 321				98 580,25 €	901 419,75 €	1 000 000,00 €
21/05/2015	Conversion OCA	T5	25	82 754				20 688,50 €	230 387,89 €	251 076,39 €
25/06/2015	Conversion OCA	T5	25	90 544				22 636,00 €	229 620,94 €	252 256,94 €
13/07/2015	Conversion OCA	T5	50	193 408				48 352,00 €	457 411,89 €	505 763,89 €
TOTAL			500	1 722 103	2 291 823	2 291 823	4 013 926	1 003 481,50 €	7 027 943,42 €	8 031 424,92 €

OCABSA II : autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2015.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des montants numériques perçus, du nombre de valeurs mobilières converties ou exercées et ainsi du nombre d'actions ainsi créées :

Date	Type d'opération	Tranche	Nombre d'OCA converties	Conversion des OCA : Actions nouvelles	Nombre de BSA exercés	Exercice des BSA : Actions nouvelles	Nombre total d'actions créées sur Conversion des OCA et exercice des BSA	Augmentation de capital en nominal	Prime d'émission	Augmentation globale de capital
04/09/2015	Conversion OCA	T1	15	60 910				15 227,50 €	134 855,83 €	150 083,33 €
23/09/2015	Conversion OCA	T1	25	105 436				26 359,00 €	224 474,33 €	250 833,33 €
08/10/2015	Conversion OCA	T1	30	126 875				31 718,75 €	269 864,58 €	301 583,33 €
22/10/2015	Conversion OCA	T1	20	84 192				21 048,00 €	180 424,22 €	201 472,22 €
11/11/2015	Conversion OCA	T1	9	38 730				9 682,50 €	81 217,50 €	90 900,00 €
30/11/2015	Conversion OCA	T1	1	4 333				1 083,25 €	9 043,15 €	10 126,40 €
30/11/2015	Conversion OCA	T2	30	128 458				32 114,50 €	268 093,83 €	300 208,33 €
11/01/2016	Conversion OCA	T2	20	103 166				25 791,50 €	175 486,28 €	201 277,78 €
01/02/2016	Conversion OCA	T2	25	206 149				51 537,25 €	200 789,14 €	252 326,39 €
16/02/2016	Conversion OCA	T2	23	300 930				75 232,50 €	157 386,94 €	232 619,44 €
22/02/2016	Conversion OCA	T2	2	23 031				5 757,75 €	14 486,70 €	20 244,45 €
22/02/2016	Conversion OCA	T3	100	1 138 288				284 572,00 €	715 983,56 €	1 000 555,56 €
23/02/2016	Conversion OCA	T4 et T5	200	2 276 563				569 144,00 €	1 431 967,11 €	2 001 111,11 €
16/03/2016	Exercice de BSA	T3			1 000 000	1 000 000		250 000,00 €	665 000,00 €	915 000,00 €
28/04/2016	Exercice de BSA	T4			1 278 688	1 278 688		319 672,00 €	850 327,52 €	1 169 999,52 €
08/06/2016	Conversion OCA	T6	35	297 613				74 403,25 €	275 888,42 €	350 291,67 €
30/06/2016	Conversion OCA	T6	65	628 639				157 159,75 €	495 368,03 €	652 527,78 €
08/08/2016	Conversion OCA	T7	50	451 730				112 932,50 €	391 650,83 €	504 583,33 €
23/08/2016	Conversion OCA	T7	50	457 579				114 394,75 €	391 230,25 €	505 625,00 €
09/09/2016	Conversion OCA	T8	30	276 243				69 060,75 €	230 939,25 €	300 000,00 €
20/09/2016	Conversion OCA	T8	20	191 340				47 835,00 €	152 498,33 €	200 333,33 €
TOTAL			750	6 900 205	2 278 688	2 278 688	9 178 893	2 294 726,50 €	7 316 975,80 €	9 611 702,30 €

Le tableau suivant récapitule, pour l'ensemble OCABSA émis, le nombre d'actions créées et le solde d'OCABSA en circulation au 30 novembre 2016:

Date autorisation AG	Bénéficiaire	Date Conseil d'Administration	Intitulé	OCABSA émis			OCABSA exercés		Nombre d'actions nouvelles émises	Solde OCABSA en circulation	
				Montant émis (€)	Nombre de BSA émis	Nombre d'OCA émis	Exercice des BSA	Exercice des OCA		Solde de BSA	Solde de OCA
22 décembre 2014 montant nominal maximal de 5M€ réparties en 5 tranches de 1M€	YA Global Master SPV LTD	CA du 22/12/2014	T1	1 000 000 €	763 941	100	763 941	100	1 065 646	0	0
		CA du 22/12/2014	T2	1 000 000 €	763 941	100	763 941	100	1 050 704	0	0
		CA du 19/01/2015	T3	1 000 000 €	763 941	100	763 941	100	1 136 549	0	0
		CA du 09/04/2015	T4	1 000 000 €	253 228	100	0	100	394 321	253 228	0
		CA du 27/04/2015	T5	1 000 000 €	277 161	100	0	100	366 706	277 161	0
21 mai 2015 montant nominal maximum de 10M€ réparties en 10 tranches de 1M€		CA du 31/08/2015	T1	1 000 000 €	359 841	100	0	100	420 476	359 841	0
		CA du 26/11/2015	T2	1 000 000 €	361 794	100	0	100	761 734	361 794	0
		CA du 18/02/2016	T3	1 000 000 €	3 278 688	300	2 278 688	300	5 693 552	1 000 000	0
			T4	1 000 000 €							
			T5	1 000 000 €							
	CA du 03/06/2016	T6	1 000 000 €	1 436 781	200	0	200	1 835 561	1 436 781	0	
		T7	1 000 000 €								
	CA du 08/09/2016	T8	1 000 000 €	777 604	100	0	50	467 583	777 604	50	
	N/A	T9	- €	-	-	-	-	-	-	-	
	N/A	T10	- €	-	-	-	-	-	-	-	
Total				13 000 000 €	9 036 920	1 300	4 570 511	1 250	13 192 832	4 466 409	50

Deux tranches de la seconde émission d'OCABSA (de 1.000.000€ chacune) autorisées par l'AG du 21 mai 2015 n'ont pas encore été utilisées par YA Global Master SPV LTD.

A la date du 30 novembre 2016, les programmes d'émission d'OCABSA peuvent être distingués comme suit:

- les OCABSA souscrits et exercés: ces OCABSA ont entraîné l'émission de 13.192.832 actions nouvelles, représentant 53,8% du capital social à la date du présent Prospectus.
- les OCABSA souscrits mais non exercés: 4.466.409 BSA et 50 OCA n'avaient pas été exercés au 30 novembre 2016. Sur la base théorique d'une conversion des 4.466.409 BSA et des 50 OCA restant en circulation à la date du présent Prospectus, et sur la base, s'agissant des OCA, d'hypothétiques conditions de conversion identiques à celles des T6/7 émises par le CA du 03/06/2016, 4.925.299 actions nouvelles pourraient être créées et représenter 16,7% du capital social (calcul effectué sur la base d'un capital social composé de 29.433.630 actions soit le nombre d'actions actuelles augmenté des 4.925.299 actions théoriquement ainsi émises).
- les OCABSA non souscrits: 2 tranches d'OCABSA émises en 2015 (d'un montant de 1M€ chacune) peuvent encore être souscrites par YA Global Master SPV LTD. La dilution induite ne peut être déterminée à l'avance puisqu'elle est liée à une moyenne des cours de bourse précédent l'exercice.

A la date du présent prospectus, il reste non plus d'OCA en circulation puisque 599.348 actions nouvelles ont été émises, les 1^{er}, 6 et le 8 décembre 2016, à la suite de la conversion de 30 OCA :

- 118.986 actions nouvelles ont été émises le 1er décembre (conversion de 10 OCA) ; puis,
- 240.718 actions nouvelles ont été émises le 6 décembre (conversion de 20 OCA) puis,
- 239.644 actions nouvelles ont été émises le 8 décembre (conversion de 20 OCA).

Ces émissions d'actions nouvelles n'ont pas été constatées par le Conseil d'Administration de Delta Drone. Ces 599.348 actions nouvelles vont représenter 2,39 % du capital social (sur la base d'un capital social qui sera composé de 25.107.679 actions).

10.1.2 Financements par emprunts

Au 31 décembre 2015 le groupe disposait de passifs financiers d'un montant global de 1 175 K€ dont la composition et l'échéancier sont présentés ci-dessous :

Données en K€	A moins d'un an	de un à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts auprès des Ets de crédit	112	980	0	1092
Crédit-bail	40	33	0	73
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Total dettes non courantes	152	1013	0	1165
Concours bancaires	10	0	0	10
Total dettes courantes	10	0	0	10
Total des emprunts et dettes financières	162	1 013	0	1 175

Au 30 juin 2016 le groupe disposait de passifs financiers d'un montant global de 1 165 K€ dont la composition et l'échéancier sont présentés ci-dessous :

Données en K€	A moins d'un an	de un à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts auprès des Ets de crédit	79	964	0	1 043
Crédit-bail	34	9	0	43
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Total dettes non courantes	113	973	0	1 086
Concours bancaires	79	0	0	79
Total dettes courantes	79	0	0	79
Total des emprunts et dettes financières	192	973	0	1 165

10.2 Flux de trésorerie

La variation nette de trésorerie au 31 décembre 2015 s'analyse comme suit :

Données en K€	2014	2015
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-6 661	-4 718
<i>dont capacité d'autofinancement</i>	<i>-5 266</i>	<i>-4 147</i>
<i>dont variation du BFR</i>	<i>-1 395</i>	<i>-571</i>
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-63	-923
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	7 840	5 980
Variation de trésorerie	1 116	339
Trésorerie d'ouverture	2 934	4 050
Trésorerie de clôture	4 050	4 389

Au 30 juin 2016, la variation nette s'analyse comme suit :

Données en K€	S1 2015	S1 2016
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 2 579	- 2 730
<i>dont capacité d'autofinancement</i>	- 2 132	- 2 805
<i>dont variation du BFR</i>	- 447	75
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 210	- 1 139
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 389	6 587
Variation de trésorerie	1 600	2 718
Trésorerie d'ouverture	4 050	4 389
Trésorerie de clôture	5 650	7 107

10.2.1 Commentaires sur les flux de trésorerie intervenus sur l'année 2015.

10.2.1.1. Flux de trésorerie liés à l'activité

Au 31 décembre 2015 les flux nets de trésorerie consommés par l'activité opérationnelle s'établissent à -4 718K€. Ils comprennent principalement une insuffisance d'autofinancement liée aux pertes enregistrées par le groupe (- 4 147K€) ainsi qu'une consommation de trésorerie liée à la variation du BFR (-571K€).

Les principales composantes de l'insuffisance d'autofinancement sont les suivantes :

Données en K€	2015
Résultat net part du groupe	-5 547
résultat net part des minoritaires	-54
Dotations aux amortissements et provisions	1 344
Produits et charges sans incidence sur la trésorerie	110
Insuffisance d'autofinancement	-4 147

L'évolution du BFR résulte de l'accroissement du BFR actif (clients et comptes rattachés, autres créances) et de la diminution du BFR passif, notamment des dettes sociales en liaison avec la baisse significative de l'effectif (impact du PSE).

10.2.1.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement ont représenté une consommation de trésorerie de 923K€ au cours de l'exercice 2015 et se répartit comme suit :

Données en K€	2015
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-40
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-610
Acquisitions d'immobilisations financières	-475
Cessions d'immobilisations	52
Trésorerie nette / acquisitions & cessions d'immobilisations de filiales	150
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-923

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles concernent principalement des frais de recherche et développement : la production de drones pour les besoins propres de et l'agencement de nouveaux locaux (essentiellement ceux de Moirans, Paris).

10.2.1.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement se sont élevés à 5 980K€ au cours de l'exercice 2015 et se décomposent de la façon suivante :

Données en K€	2015
Augmentations de capital ou apports	7 920
Variation des autres fonds propres	-17
Endettement financier	0
Désendettement financier	-1 923
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 980

L'essentiel des flux de financements sont relatifs aux diverses augmentations de capital constatées au cours de l'exercice soit à travers la conversion d'obligations convertibles, soit à l'exercice de bons de souscription d'action, soit à la prise de participation dans la société Fly n'Sense.

10.2.2 Commentaires sur les flux de trésorerie intervenus sur le premier semestre 2016

10.2.1.1. Flux de trésorerie liés à l'activité

Au 30 juin 2016 les flux nets de trésorerie consommés par l'activité opérationnelle s'établissent à -2 730K€. Ils comprennent principalement une insuffisance d'autofinancement liée aux pertes enregistrées par le Groupe (-2.805K€) ainsi qu'un gain de trésorerie liée à la variation du BFR (75K€).

Les principales composantes de l'insuffisance d'autofinancement sont les suivantes :

Données en K€	S1 2016
Résultat net part du groupe	-4 763
résultat net part des minoritaires	-37
Dotations aux amortissements et provisions	1 873
Impôts différés	64
Produits et charges sans incidence sur la trésorerie	58
Insuffisance d'autofinancement	-2 805

10.2.1.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement ont représenté une consommation de trésorerie de 1 139K€ au cours du premier semestre 2016 et se répartit comme suit :

Données en K€	S1 2016
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-552
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-266
Acquisitions d'immobilisations financières	-321
Cessions d'immobilisations	0
Trésorerie nette / acquisitions & cessions d'immobilisations de filiales	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 139

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles concernent principalement des frais de recherche et développement : la production du DELTA X et l'agencement de nouveaux locaux (essentiellement ceux de Moirans, Paris).

10.2.1.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement se sont élevés à 6 587K€ au cours du premier semestre 2016 et se décomposent de la façon suivante :

Données en K€	S1 2016
Augmentations de capital ou apports	6 467
Variation des autres fonds propres	0
Endettement financier	331
Désendettement financier	-211
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	6 587

L'essentiel des flux de financements sont relatifs aux diverses augmentations de capital constatées au cours du semestre soit à travers la conversion d'obligations convertibles, soit à l'exercice de bons de souscription d'action.

10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement

A la date du présent Prospectus, les dettes financières se présentent comme suit :

	Montant	Date de fin	Taux	Echéance		
				Mensuelle	Trimestrielle	Annuelle
CERA - 150 Keuros	150 000 €	05/06/2019	2,95%	2 691,97 €		
BPA - 50 Keuros	50 000 €	30/07/2017	0,00%	833,33 €		
BPA - 50 Keuros	50 000 €	30/07/2017	4,00%	920,83 €		
CERA - 50 Keuros	50 000 €	05/06/2019	2,95%	897,32 €		
CIC OSEO - 150 Keuros	150 000 €	30/03/2020	7,03%		7 500 €	
CERA - 950 Keuros	950 000 €	05/10/2019	2,60%	1 199,10 €		
CA - 252 Keuros	252 000 €	31/12/2020	2,00%			38 937,01 €
CA - 100 Keuros	100 000 €	16/04/2019	3,00%	1 796,87 €		
Total	1 752 000 €			8 339,42 €	7 500 €	38 937,01 €
Avances remboursables						
CIC OSEO - 375 Keuros	375 000 €	30/06/2018	0,00%		18 750,00 €	
CIC OSEO - 375 Keuros	375 000 €	30/06/2018	0,00%		18 750,00 €	
Total	750 000 €				37 500,00 €	

Les emprunts sont à taux fixe.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Néant

10.5 Sources de financement nécessaires à l'avenir

Delta Drone a procédé à plusieurs augmentations de capital au cours des derniers mois : cf. paragraphes "21.1 Capital social » page 263, « 10.2 Flux de trésorerie » page 113, «10.1.1 Financement par le capital » page 108 et « 5.1.5. Évènements marquants dans le développement de la société » page 40 de la 1^{ère} partie du Prospectus.

Au 30 juin 2016 le groupe disposait de passifs financiers d'un montant global de 1 165 K€ dont la composition et l'échéancier sont présentés ci-dessous :

Données en K€	A moins d'un an	de un à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts auprès des Ets de crédit	79	964	0	1 043
Crédit-bail	34	9	0	43
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Total dettes non courantes	113	973	0	1 086
Concours bancaires	79	0	0	79
Total dettes courantes	79	0	0	79
Total des emprunts et dettes financières	192	973	0	1 165

11. Recherche et développement, brevets, licences, marques et noms de domaine

11.1 Politique d'innovation

En 2015, Delta Drone a poursuivi ses efforts de Recherche & Développement, notamment dans la mise au point de capteurs embarqués et de solutions informatiques de traitement de données.

11.2 Brevets

Néant.

11.3 Autres éléments de la propriété intellectuelle

11.3.1 Marques

Marque	Classes	Pays	Numéro de dépôt	Date du dépôt	Numéro enregistrement	Date enregistrement	Echéances renouvellement	Pays désignés
Bio Drone	08, 28, 42	France	12 3 928 301	19/06/2012	12 3 928 301	19/06/2012	19/06/2022	
Delta Droid	09, 12, 25, 35, 37	France	12 3 954 240	17/10/2012	12 3 954 240	17/10/2012	17/10/2022	
Delta Drone	09, 12, 38, 41, 42	France	15 4 227 308	19/11/2015	15 4 227 308	19/11/2015	19/11/2025	
		International	1 301 608	31/03/2016	z1 301 608	31/03/2016	31/03/2026	Australie, Union Européenne (Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, OAPI (Burkina Faso, Bénin, Centrafricaine (République), Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Guinée (République de), Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Comores, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo), Etats Unis
	09	Afrique du Sud	2016/09452	07/04/2016				
	09, 12, 38, 41, 42	Canada	1 776 311	08/04/2016				
	12, 42	Afrique du Sud	2016/09453 2016/09454	07/04/2016 07/04/2016				
Delta Drone Innovative Aeronautics	12, 35, 37, 41	France	13 3 992 418	23/03/2013	13 3 992 418	23/03/2013	23/03/2023	
Delta Pod	09, 12, 25, 35, 37		12 3 954 243	17/10/2012	12 3 954 243	17/10/2012	17/10/2022	
Drone 2.0	09, 28, 42	Union Européenne	010 925 022	30/05/2012	010 925 022	30/05/2012	30/05/2022	Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France (Polynésie Française), Royaume-Uni, Grèce, Croatie, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie
	09, 25, 28, 42		11 3 836 724	06/06/2011	11 3 836 724	06/06/2011	06/06/2021	
Drone International	09, 12, 25, 35, 37	France	12 3 954 235	17/10/2012	12 3 954 235	17/10/2012	17/10/2022	
Ecole de formations	25, 28, 41		12 3 909 177	29/03/2012	12 3 909 177	29/03/2012	29/03/2022	

française du drone							
Ecole du drone français			12 3 905 016	15/03/2012	12 3 905 016	15/03/2012	15/03/2022
Ecole française du drone			12 3 904 990	15/03/2012	12 3 904 990	15/03/2012	15/03/2022
Innovation 2.0	07, 09, 12, 35, 37, 38, 42		12 3 892 253	27/01/2012	12 3 892 253	27/01/2012	27/01/2022
Les jeunes talents du sport	25		12 3 932 373	06/07/2012	12 3 932 373	06/07/2012	06/07/2022
UAS 2.0	09, 25, 28, 42		11 3 836 722	06/06/2011	11 3 836 722	06/06/2011	06/06/2021
UAS civil international	09, 12, 25, 35, 37		12 3 954 231	17/10/2012	12 3 954 231	17/10/2012	17/10/2022
UAV 2.0	09, 25, 28, 42		11 3 836 740	06/06/2011	11 3 836 740	06/06/2011	06/06/2021
UAVIS	09, 42		13 3 991 467	20/03/2013	13 3 991 467	20/03/2013	20/03/2023

11.3.2 Noms de domaines

autorisation-dsl.com	dronesafetylegal.com	energy-drones.com	prestadrone.fr
data-drone.com	dronesafetylegal.org	energydrones.fr	prestadrone.com
data-drone.fr	dronesecuritelegal.com	energy-drones.fr	prestadrone.fr
ddroneinvest.fr	dronesecuritelegal.fr	hydrogeosphere.com	thermographiedrone.com
deltadrone.com	dronesecuritelegal.org	hydrogeosphere.fr	thermographie-drone.com
delta-drone.com	drone-services.fr	inspectiondrone.com	thermographiedrone.fr
deltadrone.fr	drones-service.fr	inspection-drone.com	thermographiedrones.com
delta-drone.fr	drone-venture.com	inspectiondrone.fr	thermographie-drones.com
deltadroneafrica.com	drone-venture.fr	inspection-drone.fr	thermographiedrones.fr
drone-conseils-securite.eu	ecolefrancaisedudrone.org	inspectiondrones.com	thermography-drone.com
drone-invest.fr	energydrone.com	inspection-drones.com	
drone-investissement.com	energy-drone.com	mtsi-europe.eu	
drone-investissement.fr	energydrones.com	prestadrone.com	

12. Tendances

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice clos le 31 décembre 2015

- Contrats d'OCABSA :

Depuis le début de l'année 2016, 6 tranches d'OCABSA correspondant à 600 OCA ont été émises pour un montant de 6 millions d'euros.

Au 30 septembre 2016, 550 OCA avaient été converties en actions. Parallèlement les souscriptions de 3 tranches de BSA ont entraîné un apport supplémentaire de 3 millions d'euros.

Grâce à ces opérations, Delta Drone bénéficie d'une trésorerie lui permettant d'appréhender sereinement les mises en place stratégiques en cours, en garantissant sa continuité d'exploitation.

Ces programmes d'émission d'OCABSA ont causé une dilution significative des actionnaires : 13 192 832 actions ont ainsi été émises, représentant 53,8% du capital social au 30 novembre 2016.

Ce nombre va être porté à 13.792.180 actions émises soit 54,9% du capital suite à l'émission de 599.348 actions nouvelles, les 1er, 6 et 8 décembre 2016, en conséquence de la conversion des 50 OCA qui restaient en circulation..

4.466.409 BSA restent en circulation à la date du présent Prospectus.

Egalement, 2 tranches d'OCABSA émises en 2015 (d'un montant de 1M€ chacune) peuvent encore être souscrites par YA Global Master SPV LTD. La dilution induite ne peut être déterminée à l'avance puisqu'elle est liée à la valeur de marché au jour de l'exercice.

- Lancement d'un nouveau site internet :

Le nouveau site internet, lancé début 2016 en trois langues (français, anglais et italien), exprime la volonté de s'inscrire dans une dynamique de développement international.

- Filiale américaine :

L'annonce de l'ouverture des bureaux de la filiale Delta Drone America à Boulder (Colorado, USA) correspond à une première présence physique sur le territoire américain.

- Filiale marocaine :

A partir du mois d'avril 2016, Delta Drone Maroc a démarré une activité de post-traitement et de développement IT, grâce à l'embauche de 6 salariés en CDI.

- Filiale sud africaine :

En février 2016, Delta Drone Africa et la société RPAS Training Academy ont annoncé la création d'une joint-venture destinée à former des télépilotes de drones en Afrique du Sud utilisant des systèmes Delta Y et Delta X conçus et fabriqués par DELTA DRONE.

- Acquisition de Rocketmine en Afrique du Sud:

L'acquisition de Rocketmine constitue une opportunité majeure pour étendre les activités du Groupe en Afrique Australe : en effet, la société dispose de contrats de missions par drones avec plusieurs sites miniers en Afrique du Sud et apparaît comme l'une des sociétés leader du secteur en Afrique.

- Prise de participation dans Donecle :

Cette opération a été réalisée par la filiale DDrone Invest et correspond à un investissement financier réalisé dans une start-up très prometteuse, spécialisée dans l'inspection automatique par drones de grandes structures, notamment aéronautiques.

- Activités commerciales :

Au cours du premier semestre 2016 la première campagne d'inspection d'antennes de télécommunication mobile pour le compte de Orange France s'est poursuivie avec succès (plus de 100 sites réalisés). En avril Delta Drone a signé un important contrat avec le groupe GEODIS, visant à mettre au point une solution automatisée d'inventaire en entrepôt.

12.2 Tendance connue, incertitude, demande d'engagement, ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

Les drones professionnels à usage civil adressent un marché mondial à très fort potentiel, largement vierge à ce jour.

La France apparaît comme l'un des principaux pays précurseurs, avec l'adoption le 11 avril 2012 d'une réglementation relative aux aéronefs sans pilote, étant précisé que cette réglementation a été actualisée le 17 décembre 2015. Pour autant, le marché n'est que naissant. Le choix stratégique de DELTA DRONE est de n'adresser des marchés qu'après avoir identifié des solutions professionnelles innovantes.

En outre, la partie « drone » proprement dite n'est qu'un maillon de la chaîne de valeur nécessaire à mettre en place et contrôler pour espérer délivrer des solutions à fort potentiel commercial. Il convient donc de penser précisément le secteur dans sa globalité, en structurant son organisation de manière cohérente et pour intégrer tous les aspects de la problématique.

13. Prévisions ou estimations du bénéfice

La Société n'entend pas présenter de prévisions ou estimations de bénéfice.

14. Organes d'administration, de direction de surveillance et de direction générale

14.1 Dirigeants et administrateurs

14.1.1 Conseil d'administration

L'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2014 a désigné:

Nom, prénom, date de naissance	Durée du mandat	Fonctions	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Monsieur Christian Viguié né le 21/08/1958 8 chemin du Jubin, 69570 Dardilly	Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Président Directeur Général	<u>Gérant</u> : - CVC SARL <u>Président</u> : - C2P France
Monsieur Oliver Lambert né le 11/06/1955 Aéroport de Marseille Provence 13700 Marignane`		Administrateur	<u>Administrateur</u> : - Australian Aerospace - Eurocopter Malaisie - Vector Aerospace
Monsieur Bruno Pavlovsky né le 08/11/1962 135 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine			<u>Président</u> : - Activités mode Chanel - Eres - Paraffection <u>Administrateur</u> : - Comité Colbert en qualité de Président de la société Eres - Rémy Cointreau <u>Membre du Comité Exécutif</u> : - Conseil de direction de la Fédération de la couture
Madame Anne Trotoux-Coppermann Née le 17/10/1966 Ecole Polytechnique, route de Saclay, 91128 Palaiseau			Néant
Monsieur Pierre Conte né le 24/04/1960 57 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine			<u>Président</u> : - Group M France - Audipresse <u>Administrateur</u> : - OJD - CESP
Monsieur Jacques Rivoal né le 05/06/1958 11 avenue de Boursonne 02600 Villers-Cotterêts			<u>Président du Directoire</u> : - Volkswagen Group France SA <u>Vice-Président du Conseil de Surveillance</u> : - Volkswagen Holding Financière SA

A la connaissance de la Société et au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'une des personnes susvisées,
- aucune des personnes susvisées n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'une des personnes susvisées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et aucune des personnes susvisées n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les administrateurs (à l'exception, bien sur, de Monsieur Christian Viguié) ont été choisis pour leur indépendance et la position qu'ils occupent dans leurs sociétés respectives, dont ils sont tous dirigeants importants. Outre leur expérience professionnelle qui leur permet d'apporter de précieux conseils à la société, il apporte un réseau à Delta Drone.

14.1.2 Comité de Direction et comité de pilotage

Deux structures de direction ont été constituées au cours de l'exercice 2015 : un comité de direction et un comité de pilotage.

Ces structures de direction sont essentielles dans la mise en œuvre des développements stratégiques que ceux ci soient commerciaux, techniques ou consistent dans des opérations de croissance externe. Le comité de Direction compte 6 membres, tous domiciliés au 8 chemin du Jubin, 69570 Dardilly (siège social de Delta Drone) :

- Le Président Directeur Général : Christian Viguié
- Les Directeurs Généraux Adjointes : David Morio, Serge Mourguiart et Valery Broyer
- La Responsable des Ressources Humaines Groupe : Sandra Honel
- La Directrice Administratif et Financier : Odile Constance

Le comité de pilotage compte 10 membres :

- Les Directeurs Généraux Adjointes : David Morio, Serge Mourguiart et Valery Broyer
- Le Responsable du Bureau d'études : Thierry Decamps
- Le Directeur Général MTSI et Hydrogéosphère Xavier Perrot
- Le Responsable du customer service : Christophe Yziquel
- Le Responsable Traitement : Nicolas Satie
- Le Directeur de l'Ecole française du drone : Stéphane Mandon
- Le Directeur Technique Hydrogéosphère : Fabien Levard
- Le Responsable de la filiale Sud-Africaine et coordinateur ventes hardware monde : Richard Sanz

Ces comités se réunissent chaque mois, soit physiquement soit par visioconférence.

14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

Néant.

15. Rémunérations et avantages

15.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration et dirigeants

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, l'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par Middlednext. Le tableau n°2 de la « Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les Prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 » est présenté ci-dessous :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social						
Christian Viguié, Président Directeur Général	2015		2014		2013	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe consolidée*	100 395	100 395	69 848	69 848	135 000	135 000
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Honoraires C2P**	187 500	187 500	75 000	75 000		
Avantages en nature***	3 203	3 203	3 320	3 320		
Total	291 098	291 098	148 168	148 168	135 000	135 000

* Rémunération versée intégralement au titre de son mandat de Directeur général de la Société (statut « assimilé salarié »)

** Ces honoraires correspondent à la commission perçue par C2P sur la réalisation de levées de fonds.

*** Tous ces avantages en nature correspondent à des véhicules de fonction.

Aucun contrat de travail n'a été signé entre Delta Drone et Monsieur Christian Viguié.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social						
Joël Desmaris	2015		2014		2013	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe consolidée			39 522	39 522	27 000	27 000
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature*			4 560	4 560	5 131	5 131
Total			44 082	44 082	32 131	32 131

* Tous ces avantages en nature correspondent à des véhicules de fonction.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social						
	2015		2014		2013	
Frédéric Serre	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe consolidée (contrat de travail)			126 694	126 694	133 500	133 500
Rémunération Président du Directoire			18 000	18 000	32 400	32 400
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature*			5 362	5 362	7 503	7 503
Total			150 056	150 056	173 403	173 403

* Tous ces avantages en nature correspondent à des véhicules de fonction.

Aucune autre rémunération n'a été versée durant la période mentionnée.

Jetons de Présence :

Les membres du Conseil d'administration n'ont perçu aucune rémunération de quelque nature que ce soit au titre de leur mandat de membre du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

	CONTRAT DE TRAVAIL		REGIME DE RETRAITE	
	OUI	NON	OUI	NON
M. Christian Viguié, Président Directeur Général Date de début de mandat en qualité de Président et Directeur Général : 30/05/2014 Date de fin de mandat en qualité de Président et Directeur Général : 31/12/2017		X		X
M. Joël Desmaris, ancien membre du Directoire Date de début de mandat : 08/04/2013 Date de fin de mandat : 28/05/2014		X		X
M. Frédéric Serre, ancien Président du Directoire Date de début de mandat : 08/04/2013 Date de fin de mandat : 28/05/2014		X		X
Mme Anne Trotoux-Coppermann, administratrice Date de début de mandat : 28/05/2014 Date de fin de mandat : 31/12/2017		X		X
M. Pierre Conte, administrateur, Date de début de mandat : 28/05/2014 Date de fin de mandat : 31/12/2017		X		X

	CONTRAT DE TRAVAIL		REGIME DE RETRAITE	
	OUI	NON	OUI	NON
M. Olivier Lambert, administrateur, Date de début de mandat : 28/05/2014 Date de fin de mandat : 31/12/2017		X		X
M. Bruno Pavlovsky, administrateur, Date de début de mandat : 28/05/2014 Date de fin de mandat : 31/12/2017		X		X
M. Jacques Rivoal, administrateur, Date de début de mandat : 28/05/2014 Date de fin de mandat : 31/12/2017		X		X

15.3 Titres donnant accès au capital attribués aux membres du Conseil d'administration et dirigeants

Des BSPCE et des actions gratuites ont été émis par la Société (cf. paragraphe « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » page 264) et ont ainsi été attribués à des membres du Conseil d'Administration et dirigeants du Groupe:

Bénéficiaire	Qualité	Actions gratuites			BSPCE			Total actions potentielles
		Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre de BSPCE	Nombre d'actions potentielles	Conditions d'exercice	
Christian VIGUIE	Président Directeur Général	1 395 013	16-déc-15	16-déc-16	0	0	Chaque BSPCE donne droit à souscrire à 1 action de la Société au prix de 4,17 € du 1er juillet 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2017 inclus, sous la condition de	2 170 833
		635 537	30-juin-16	30-juin-17				
		140 283	12-oct-16	12-oct-17				
Serge MOURGUIART	Directeur Commercial	63 410	16-déc-15	16-déc-16	12 000	14 076	disposer de manière ininterrompue de la qualité de salarié ou mandataire de la Société ou de ses filiales existantes ou à venir au jour de l'exercice des BSPCE	84 076
		6 590	30-juin-16	30-juin-17				
David MORIO	Directeur Général Adjoint "Commercial"	63 410	16-déc-15	16-déc-16	12 000	12 000	Chaque BSPCE donne droit à souscrire à 1 action de la Société au prix de 2,34 € du 1er juillet 2019, soit jusqu'au 31 décembre 2019 inclus, sous la condition de	82 000
		6 590	30-juin-16	30-juin-17				
Xavier PERROT	Directeur Général MTSI et Hydrogéosphère	63 410	16-déc-15	16-déc-16	12 000	12 000	disposer de manière ininterrompue de la qualité de salarié ou mandataire de la Société ou de ses filiales existantes ou à venir au jour de l'exercice des BSPCE	82 000
		6 590	30-juin-16	30-juin-17				
Valery BROYER	Directeur Général Adjoint	70 000	30-juin-16	30-juin-17	0	0		70 000

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 Direction de la Société

Par décision en date du 30 mai 2014, le Conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président et Directeur général. Ainsi, la Société est représentée à l'égard des tiers par M. Christian Viguié en tant que Président-directeur général.

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2015.

Le taux de présence des administrateurs a été de 96% (présence physique ou bien par visioconférence).

Les mandats exercés par M. Christian Viguié sont présentés au paragraphe « 14.1 Dirigeants et administrateurs » page 123 de la 1^{ère} partie du présent Prospectus

16.2 Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société

Les conventions suivantes concernent Monsieur Christian Viguié, Président Directeur Général de Delta Drone, et font fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes (cf. paragraphe : « 19.1.1 Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 » page 141) :

- Un mandat d'assistance et conseil en vue de la recherche d'investisseurs a été signé le 22 mai 2015 entre Delta Drone et C2P France, Société détenue par Monsieur Christian Viguié, Président Directeur Général de Delta Drone.
- Une convention de gestion de trésorerie a été signée le 1^{er} janvier 2015 entre Delta Drone et Delta Drone Maroc.

16.3 Comités spécialisés – Règlement intérieur

Le 30 Mai 2014, le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur précisant les règles de composition et de fonctionnement du Conseil d'Administration.

16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

Depuis le 30 Mai 2014, le Conseil d'administration a décidé d'utiliser comme référentiel en matière de gouvernance d'entreprise le code de gouvernement d'entreprise établi par Middlednext et l'ensemble des recommandations y figurant (« Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » de Middlednext datant d'octobre 2009 mis à jour en septembre 2016).

Cf. paragraphe « 14.1.2 Comité de Direction et comité de pilotage » page 124 de la 1^{ère} partie du Prospectus s'agissant des comités de direction et de pilotage constitués depuis 2015.

La Société n'a pas d'administrateur élu par les salariés.

En revanche, la Société considère qu'elle dispose, d'ores et déjà, en les personnes de (Mme Anne Trotoux-Coppermann et MM Olivier Lambert, Bruno Pavlovsky,, Pierre Conte, et Jacques Rivoal), de 5 administrateurs indépendants, au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2016 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'Autorité des Marchés Financiers dans la mesure où aucun de ces 5 administrateurs :

- n'est salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ni salarié ou mandataire social dirigeant de l'une de ses filiales et ne l'a été au cours des cinq dernières années ;
- n'est client, fournisseur ou banquier significatif de la Société, ou dont la Société représenterait une part significative de l'activité et ne l'a été au cours des deux dernières années ;
- n'est actionnaire de référence de la Société ou ne détient un pourcentage de droit de vote significatif ;
- n'a de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'a été auditeur de la Société au cours des six dernières années.

Recommandations du Code MiddleNext	Adoptée	Sera adoptée *	En cours de réflexion	Non applicable
I. LE POUVOIR DE « SURVEILLANCE »				
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X			
R2 : Conflits d'intérêts	X			
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X			
R4 : Information des membres du Conseil	X			
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X			
R6 : Mise en place de comités ¹				X
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil				X
R8 : Choix de chaque administrateur	X			
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R10 : Rémunération de l'administrateur				X
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil		X		
R12 : Relation avec les « actionnaires »	X			
II. LE POUVOIR EXECUTIF				
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »		X		
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X			
R16 : Indemnités de départ	X			
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	X			
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions ²				X
R19 : Revue des points de vigilance	X			

(1) Compte tenu de la taille de l'entreprise, il n'a pas été mis en place de comités spécialisés.

(2) Compte tenu de l'importance du rôle du Président Directeur Général au stade actuel de développement de la Société, il est important de pouvoir disposer d'une enveloppe maximum d'incentive que représente tant les AGA que les BSPCE. Il n'est pas exclu à l'avenir que ces modalités d'incentive puissent être ouvertes plus largement au profit de salariés stratégiques.

*De manière générale, les recommandations que la Société envisage d'adopter dans le tableau ci-dessus seront mises en place dans les 12 mois suivant la date du présent Prospectus.

A la date du présent prospectus, aucun comité délégué au conseil d'administration n'a été créé.

Administrateur	Administrateur indépendant ¹	Année première nomination	Echéance du mandat
M. Christian Viguié, Président Directeur Général	NON	2014	2017
Mme Anne Trotoux- Coppermann, administratrice	OUI	2014	2017
M. Pierre Conte, administrateur	OUI	2014	2017
M. Olivier Lambert, administrateur	OUI	2014	2017
M. Bruno Pavlovsky, administrateur	OUI	2014	2017
M. Jacques Rivoal, administrateur	OUI	2014	2017

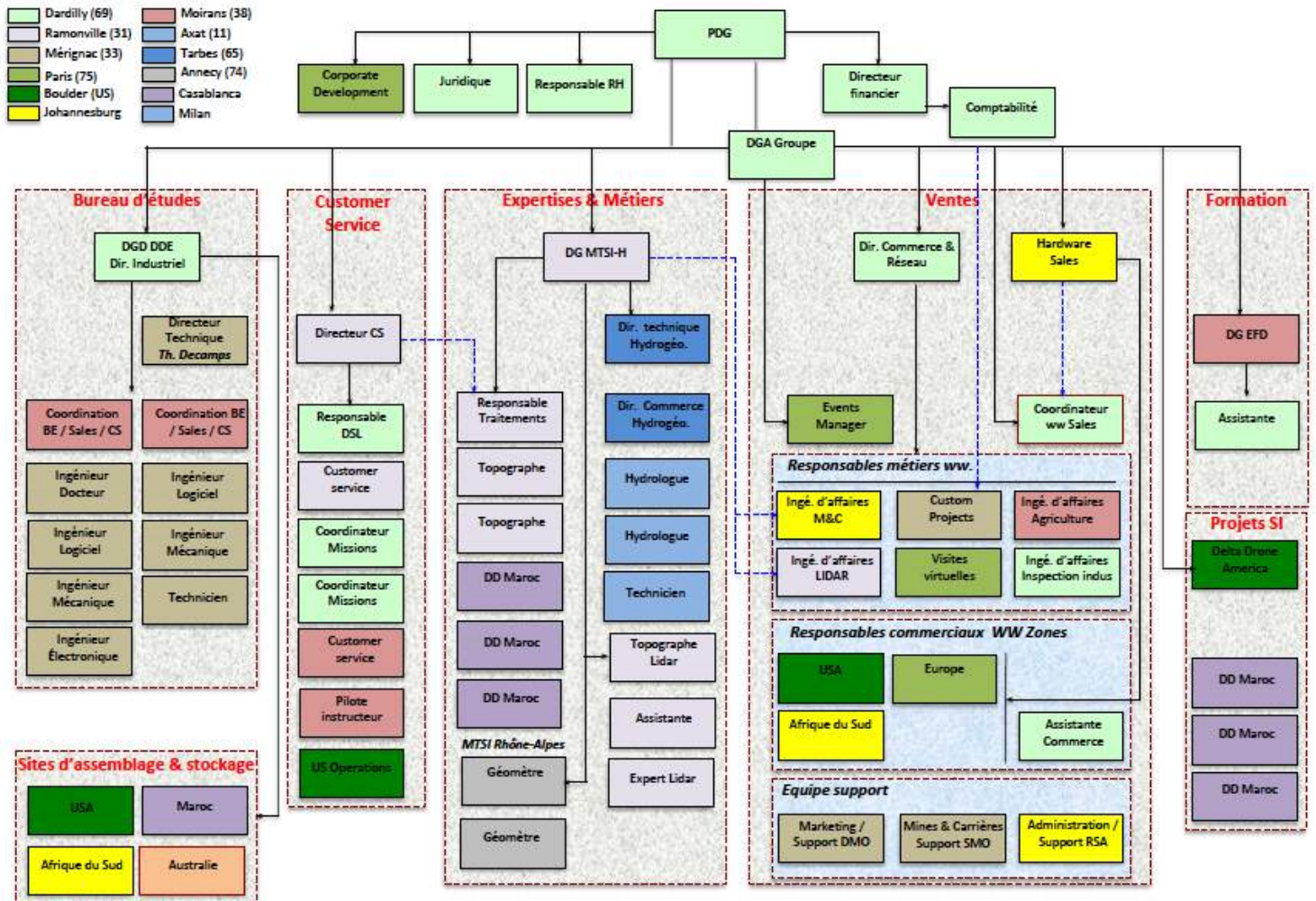
¹ Les critères d'indépendance selon la recommandation R3 du code de gouvernance Middledext sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des 5 dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des 2 dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des 6 dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

17. Salariés

17.1 Ressources humaines

17.1.1 Organigramme opérationnel



17.1.2 Nombre et répartition des effectifs

GROUPE DELTA DRONE						
Société	Nombre CDI	Nombre CDD	Nombre stagiaires	Nombre prestataires	Personne détaché	Total
Delta Drone SA	27	2	1	-	(4)	26
Delta Drone Engineering	8	-		-	-	8
MTSI	4	1		-	1	6
Hydrogéosphère	5	1		-		6
DSL	2	-		-	1	3
EFD	-	1		-	2	3
Delta Drone Africa	3	-		1		4
Delta Drone America	3	-		-		3
Delta Drone Maroc	6	-		-		6
TOTAL	58	5	1	1	-	65

La répartition des effectifs par filiale, par fonction et par zone géographique est détaillée dans les tableaux ci-après :

DELTA DRONE SA				
N°	Fonction	Catégorie	Autre / Commentaire	Base
1	PDG	Cadre		Dardilly
2	DGA	Cadre		Dardilly
3	Directeur Commercial Fra	Cadre		Dardilly
4	DG MTSI	Cadre	Détaché MTSI	Ramonville
5	Directeur Industriel	Cadre	DGD Delta Drone Engineering	Dardilly
6	Directeur Financier	Cadre		Dardilly
7	Responsable RH	Cadre		Dardilly
8	Responsable CS	Cadre		Ramonville
9	Expert visites virtuelles	Cadre	Secrétaire Codir	Paris
10	Responsable DSL	Cadre	Détachée DSL	Dardilly
11	Coordination ww. Sales	Cadre		Dardilly
12	Expert Agriculture	Cadre		Moirans
13	DG EFD	Cadre	Détaché EFD	Moirans
14	Business Development	Cadre		Mérignac
15	Coordination BE / Sales / CS	Cadre		Moirans
16	Coordination BE / Sales / CS	Cadre		Moirans
17	Instructeur pilote	Cadre	Détaché EFD	Moirans
18	Sales Europe	Cadre		Paris
19	Technicien CS	ETAM		Moirans
20	Adjoint responsable CS	Cadre		Ramonville
21	Assistante commerce	ETAM		Dardilly
22	Assistante DGA	Cadre	Marketing	Mérignac
23	Assistante SMO	Cadre	Commercial M&C	Mérignac
24	Service juridique	ETAM	CDD 3 ans (doctorante)	Dardilly
25	Event Manager	Cadre	CDD	Paris
26	Comptabilité	ETAM		Dardilly
27	Corporate Development	Stagiaire		Paris
28	Responsable traitements	Cadre	Responsable service traitement DD Maroc	Ramonville
29	Service traitements	Cadre		Ramonville
30	Pilote	Cadre	Accident du travail éternel	Moirans

DELTA DRONE ENGINEERING (anciennement Fly N'Sense)				
N°	Fonction	Catégorie	Autre / Commentaire	Base
1	Directeur Technique	Cadre		Mérignac
2	Ingénieur BE	Cadre	Docteur imagerie	Mérignac
3	Ingénieur BE	Cadre	Mécanique	Mérignac
4	Ingénieur BE	Cadre	Electronique	Mérignac
5	Ingénieur BE	Cadre	Electronique	Mérignac
6	Ingénieur BE	Cadre	Mécanique	Mérignac
7	Ingénieur BE	Cadre	Mécanique	Mérignac
8	Technicien BE	ETAM		Mérignac

MTSI				
N°	Fonction	Catégorie	Autre / Commentaire	Base
1	Géomètre	Cadre		Ramonville
2	Assistante	ETAM	Administration sites Ramonville / Axat	Ramonville
3	Géomètre	Cadre	MTSI Rhône-Alpes	Annecy
4		ETAM	CDD - MTSI Rhône Alpes	Annecy
5	Géomètre	Cadre		Ramonville

HYDROGÉOSPHERE				
N°	Fonction	Catégorie	Autre / Commentaire	Base
1	Directeur Technique	Cadre		Tarbes
2	Responsable commercial	Cadre		Tarbes
3	Hydrogéologue	Cadre		Axat
4	Hydrogéologue	Cadre		Axat
5	CDD	Cadre		Axat
6	Technicien - opérateur	ETAM		Axat

DSL / DRONE SAFETY & LEGAL				
N°	Fonction	Catégorie	Autre / Commentaire	Base
1	Coordinateur Missions	Cadre		Dardilly
2	Coordinateur Missions	Cadre		Dardilly

ECOLE FRANCAISE DU DRONE			
Fonction	Catégorie	Autre / Commentaire	Base
CDD	ETAM		Dardilly

DELTA DRONE AFRICA				
N°	Fonction	Catégorie	Autre / Commentaire	Base
1	DG	na	Prestataire / coordinateur ww. Hardware sales	Johannesbourg
2	Sales Africa	na		Johannesbourg
3	Assistante	na	Administration site Johannesburg	Johannesbourg
4	Expert Mines & Carrières	na		Johannesbourg

DELTA DRONE AMERICA				
N°	Fonction	Catégorie	Autre / Commentaire	Base
1	Ingénieur SI	Cadre		Boulder
2	US Sales	Cadre		Boulder
3	US Operations	Cadre		Boulder

DELTA DRONE MAROC				
N°	Fonction	Catégorie	Autre / Commentaire	Base
1	Ingénieur SI	na		Casablanca
2	Ingénieur SI	na		Casablanca
3	Ingénieur SI	na		Casablanca
4	Ingénieur SI	na		Casablanca
5	Technicien traitements	na		Casablanca
6	Technicien traitements	na		Casablanca

Les salariés bénéficient de formations à leur demande, dès lors que la demande est cohérente avec le poste occupé.

S'agissant du suivi des salariés, ceux-ci font l'objet d'un entretien individuel par an auquel s'ajoute un second entretien organisé tous les deux ans.

Le turn-over est quasiment nul si l'on met de côté les licenciements intervenus dans le cadre du PSE.

Delta Drone a effectivement mis en place un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) en octobre 2014. Dans ce cadre, Delta Drone a été amené à supprimer 44 postes en un peu moins de 2 ans, à savoir : 33 postes en octobre 2014, 7 postes en février 2015 puis 4 postes en juillet 2015.

S'agissant de la fidélisation et motivation des salariés, les commerciaux disposent de rémunérations variables qui sont fonction des résultats.

Egalement, des BSPCE ont été émis pour tous les salariés présents au 31 décembre 2015 (cf. ci-dessous).

17.2 Participation des salariés dans le capital de la Société

Les salariés se sont vus attribuer 165 000 BSPCE en 2012, 141 000 BSPCE en 2013 et 300 000 BSPCE en 2015.

301.000 BSPCE n'ont pas été exercés et peuvent donner droit à 313.003 actions Delta Drone.

La liste des bénéficiaires est présentée au paragraphe « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » page 264.

Ces BSPCE peuvent permettre aux salariés porter leur participation dans le capital social de Delta Drone à 2,04% (contre 0,30% à la date du Présent Prospectus)⁷.

Cf. paragraphe « 18.1 Répartition du capital et des droits de vote ».

17.3 Contrats d'intéressement et de participation

Néant

⁷ sur une base diluée des BSPCE, BSA, Actions gratuites et des OCABSA évoqués dans le paragraphe « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital »

18. Principaux actionnaires

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 30/11/2016	Base non diluée			Base diluée des AGA			Base diluée des OCABSA			Base diluée des BSPCE			Base diluée des BSA Fly N'Sense		
Nom	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	%	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions totales	%	Nombre d'actions créées**	Nombre d'actions totales	%	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions totales	%	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions totales	%
Christian Viguié (dont C2P France*)	3 597	7 194	0,01%	2 170 833	2 174 430	8,22%	0	3 597	0,01%	0	3 597	0,01%	0	3 597	0,01%
Salariés	72 889	117 389	0,30%	280 000	352 889	1,33%	0	72 889	0,25%	313 003	385 892	1,55%	0	72 889	0,28%
Investisseurs	41 531	41 534	0,17%	0	41 531	0,16%	0	41 531	0,14%	0	41 531	0,17%	0	41 531	0,16%
Autres actionnaires nominatifs	953 687	1 400 323	3,89%	0	953 687	3,60%	0	953 687	3,24%	0	953 687	3,84%	1 546 983	2 500 670	9,60%
Total actionnaires nominatifs	1 071 704	1 566 440	4,37%	2 450 833	3 522 537	13,31%	0	1 071 704	3,64%	313 003	1 384 707	5,58%	1 546 983	2 618 687	10,05 %
Total actionnaires au porteur	22 936 627	23 436 627	93,59%	0	22 936 627	86,69%	4 925 299	27 861 926	94,66%	0	22 936 627	92,41 %	0	22 936 627	88,03 %
Auto-détention	500 000	0	2,04%	0	500 000	1,89%	0	500 000	1,70%	0	500 000	2,01%	0	500 000	1,92%
TOTAL	24 508 331	25 003 067	100%	2 450 833	26 459 164	100%	4 925 299	29 433 630	100%	313 003	24 821 334	100%	1 546 983	26 055 314	100%

* Christian Viguié est actionnaire unique de C2P France depuis juillet 2016. Il en détenait auparavant 33,33%.

** sur la base théorique de l'exercice des 4.466.409 BSA et de la conversion des 50 OCA, restant en circulation à la date du présent Prospectus, dans les mêmes conditions de conversion, s'agissant des OCA, que les actions émises par le CA du 03/06/2016 sur conversion des OCA T6/7 et d'une cession immédiate sur le marché de l'intégralité des actions ainsi émises, par le porteur des OCABSA (Yorkville Global Master SPV Ltd).

Au 30/11/2016	Base non diluée			Base full diluted : AGA, BSPCE, BSA et OCABSA		
Nom	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	%	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	%
Christian Viguié (dont C2P France*)	3 597	7 194	0,01%	2 174 430	2 178 027	6,44%
Salariés	72 889	117 389	0,30%	665 892	710 392	1,97%
Investisseurs	41 531	41 537	0,17%	41 531	41 537	0,12%
Autres actionnaires nominatifs	953 687	1 400 323	3,89%	2 500 670	2 947 306	7,41%
Total actionnaires nominatifs	1 071 704	1 566 440	4,37%	5 382 523	5 877 259	15,95%
Total actionnaires au porteur	22 936 627	23 436 627	93,59%	27 861 926	28 361 926	82,57%
Auto-détention	500 000	0	2,04%	500 000	0	1,48%
TOTAL	24 508 331	25 003 067	100,00%	33 744 449	34 239 185	100,00%

La base « full diluted » présentée dans le tableau ci-dessus implique une dilution de 27,37% qui pourrait être constatée à la suite de l'émission potentielle de 9.236.118 actions nouvelles (sur la base d'un nombre d'actions post dilution de 33.744.449 actions).

Il est précisé que les calculs des tableaux ci-dessus sont effectués à la date du 30 novembre 2016 et ne tiennent pas compte :

- des 599.348 actions nouvelles émises, les 1^{er}, 6 et 8 décembre 2016, à la suite de la conversion de 50 OCA : 118.986 actions nouvelles ont effectivement été émises le 1^{er} décembre (conversion de 10 OCA), 240.718 actions nouvelles ont été émises le 1^{er} décembre (conversion de 20 OCA) et 239.644 actions nouvelles ont été émises le 8 décembre (conversion de 20 OCA). A la date du Présent Prospectus, ces émissions d'actions nouvelles n'ont pas été constatées par le Conseil d'Administration de Delta Drone. Ces 599.348 actions nouvelles vont représenter 2,39 % du capital social (sur la base d'un capital social qui sera composé de 25.107.679 actions)
- de la dilution potentielle issue des deux dernières tranches d'OCABSA. Le calcul ne peut être réalisé à défaut de tirage de ces tranches.

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

L'actionnariat de Delta Drone est composé à plus de 95,6% d'actionnaires au porteur, lesquels ne sont pas représentés au Conseil d'administration de Delta Drone.

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, et conformément aux statuts (article 30), un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard de la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire.

Compte tenu du fait que 95,6% des actions Delta Drone soient des actions au porteur, les droits de vote double sont peu nombreux. Ils représentent moins de 2% des droits de vote au 30 septembre 2016. De ce fait, la différence entre le nombre de droits de vote et le nombre d'actions est peu significative.

18.4 Contrôle de la Société

A la date du Présent Prospectus, aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société.

En conséquence, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

18.5 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

A la date du présent Prospectus, et à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société.

18.6 Etat des nantissements d'actions composant le capital de la Société

Néant

19. Opérations avec les apparentés

Les conventions règlementées conclues entre Delta Drone, ses administrateurs, et le Président-directeur général ou avec des sociétés ayant des administrateurs, des directeurs généraux, des membres du Conseil d'administration communs avec Delta Drone sont présentées dans les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2013, 2014, et 2015 figurant ci dessous :

19.1.1 Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

TEOREM - A2C

29 avenue Félix Viallet
38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO FIDOGEST

4 place du Champ de Foire
42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 5 544 812,25 Euros

530 740 562 RCS Lyon

Siège social : 8, Chemin du Jubin – 69570 DARDILLY

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

- Exercice clos le 31 décembre 2015 -

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

❶ - Mandat pour mission d'assistance et de conseil donné à la société C2P France

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 mai 2015

Actionnaire concerné : **Monsieur Christian VIGUIE**

Nature et objet : Une mission d'assistance et de conseil pour rechercher des investisseurs qui souscriraient à une opération d'augmentation de capital et/ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société a été confiée à la société C2P France selon un mandat signé le 22 mai 2015. Le présent mandat a été signé pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 22 décembre 2015. La rémunération de C2P France a été fixée forfaitairement à 62 500 euros par tranche de 2.5 millions d'euros d'investissement réalisé ; la rémunération globale de C2P France étant toutefois plafonnée à 250 000 euros H.T.

Modalités : Un montant de **187 500 euros H.T.** a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

❶ - Convention de gestion de trésorerie avec la société DELTA DRONE MAROC

Actionnaire concerné : **Monsieur Christian VIGUIE**

Nature et objet : Une convention de gestion de trésorerie a été signée en date du 1^{er} janvier 2015 entre les sociétés DELTA DRONE et DELTA DRONE MAROC. Les opérations de trésorerie constatées entre les deux entités et réalisées sous forme d'avances remboursables sont limitées à la somme de 1 000 000 d'euros et rémunérées au taux de 2,5 % l'an.

Modalités : Au 31 décembre 2015, l'avance en compte courant réalisée par la société DELTA DRONE au profit de la société DELTA DRONE MAROC est de **3 967 euros**. Un produit de **31 euros** a été comptabilisé au titre des intérêts.

②- Convention de gestion de trésorerie avec la société DELTA DRONE AFRICA

Actionnaire concerné : **Monsieur Christian VIGUIE**

Nature et objet : Une convention de gestion de trésorerie a été signée le 29 mai 2015 entre les sociétés DELTA DRONE et DELTA DRONE AFRICA (ex CAP MINERALS AFRICA).
Les opérations de trésorerie constatées entre les deux entités et réalisées sous forme d'avances remboursables sont limitées à la somme de 1 000 000 d'euros et rémunérées au taux de 2,5 % l'an.

Modalités : Au 31 décembre 2015, l'avance en compte courant réalisée par la société DELTA DRONE au profit de la société DELTA DRONE MAROC est de **100 075 euros**.
Un produit de **771 euros** a été comptabilisé au titre des intérêts.

Ces deux conventions n'ont pas été autorisées par oubli.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des articles R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

①- Prestations de services et de répartition de frais généraux avec la société ECOLE FRANCAISE DU DRONE

Actionnaire concerné : **Monsieur Christian VIGUIE**

Nature et objet : Autorisation d'une convention de prestations de services et de répartition de frais généraux, signée en date du 1^{er} mars 2013, entre la société DELTA DRONE et sa filiale la société DRONE SERVICES, devenue ECOLE FRANCAISE DU DRONE.
A cette date, la société DELTA DRONE était sous forme de SAS, et n'avait pas, de ce fait, l'obligation d'autoriser les conventions.
Cette convention a donc été approuvée par le Conseil de Surveillance du 23 juillet 2013. Elle définit les modalités de prestations d'assistance en matière comptable, financière, informatique et administrative fournies par la société DELTA DRONE à la société DRONE SERVICES, devenue ECOLE FRANCAISE DU DRONE.
Les prestations sont rémunérées sur la base du coût complet outre une marge de 8 %.
La convention prend effet à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2013 et se renouvelle par tacite reconduction.

Un avenant a été signé le 1^{er} mars 2015. Celui-ci prévoit une rémunération sur la base du coût complet sans marge additionnelle. L'avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il convient de relever que cette convention a été déclassée en 2016.

Modalités : Un montant de **177 670 euros** a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice à ce titre.

2- Convention de gestion de trésorerie avec la société ECOLE FRANCAISE DU DRONE

Actionnaire concerné : **Monsieur Christian VIGUIE**

Nature et objet : Une convention de gestion de trésorerie a été signée en date du 10 novembre 2012 entre les sociétés DELTA DRONE, UASCI et DRONE SERVICES (devenue ECOLE FRANCAISE DU DRONE). Suite à la fusion entre les sociétés DELTA DRONE et UASCI, la présente convention continue à s'appliquer entre les sociétés DELTA DRONE et DRONE SERVICES (devenue ECOLE FRANCAISE DU DRONE). Les opérations de trésorerie constatées entre les deux entités et réalisées sous forme d'avances remboursables sont limitées à la somme de 1 000 000 d'euros et rémunérées au taux de 2,5 % l'an.

Il convient de relever que cette convention a été déclassée en 2016.

Modalités : Au 31 décembre 2015, l'avance en compte courant réalisée par la société DELTA DRONE au profit de la société DRONE SERVICES est de **293 990 euros**. Un produit de **3 497 euros** a été comptabilisé au titre des intérêts.

Fait à GRENOBLE et à ROANNE, le 20 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM – A2C

EXCO FIDOGEST



CHEVALLIER

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Jean- Luc LANNES

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Les opérations avec des apparentés ont représenté 15,6% du CA social 2015 de Delta Drone.

Les deux conventions réglementées qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le conseil d'administration ont fait l'objet d'une validation a posteriori par l'assemblée générale du 30 juin 2016.

19.1.2 Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

TEOREM - A2C

29 avenue Félix Viallet

38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO FIDOGEST

4 place du Champ de Foire

42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 3 173 827.25 Euros

530 740 562 RCS Grenoble

Siège social : 12 rue Ampère – 38000 GRENOBLE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

- Exercice clos le 31 décembre 2014 -

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

❶ - Mandat pour mission d'assistance et de conseil donné à la société C2P France

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 mai 2014

Actionnaire concerné : **Monsieur Christian VIGUIE**

Nature et objet : Une mission d'assistance et de conseil pour rechercher des investisseurs qui souscriraient à une opération d'augmentation de capital et/ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société a été confiée à la société C2P France selon un mandat signé le 1^{er} juin 2014. Le présent mandat a été signé pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014. La rémunération de C2P France a été fixée forfaitairement à 75 000 euros par tranche de 2.5 millions d'euros d'investissement réalisé ; la rémunération globale de C2P France étant toutefois plafonnée à 150 000 euros H.T.

Modalités : Un montant de **150 000 euros H.T.** a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice au titre de cette convention.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des articles R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

❶ - Prestations de services avec la société GERAS & Co

Procès-verbal du Conseil de Surveillance du 8 avril 2013

Actionnaire concerné : **Monsieur Joël DESMARIS**

Nature et objet : Une convention de prestations de services a été signée entre les sociétés GERAS & Co et UASCI en date du 1^{er} octobre 2012. Celle-ci avait pour but de définir les modalités des diverses prestations apportées par la société GERAS & Co moyennant une rémunération de 6 000 euros H.T. mensuel. Suite à la fusion des sociétés UASCI et DELTA DRONE, les sociétés GERAS & Co et DELTA DRONE ont décidé de poursuivre cette convention au bénéfice de la société DELTA DRONE. Autorisation d'un avenant à la convention initiale substituant la société DELTA DRONE à la société à UASCI en tant que bénéficiaire et fixant la rémunération, à compter du 1^{er} avril 2013, à 9 000 euros H.T. mensuel. Les autres clauses, charges et conditions de la convention initiale restent inchangées.

La présente convention a pris fin le 1^{er} juin 2014 suite à la fin du mandat de membre du directoire de Joël DESMARIS.

Modalités : Un montant de **54 000 euros H.T.** a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice au titre de cette convention.

②- Prestations de services et de répartition de frais généraux avec la société DRONE SERVICES (devenue ECOLE FRANCAISE DU DRONE)

Procès-verbal du Conseil de Surveillance du 23 juillet 2013

Actionnaire concerné : **Monsieur Christian VIGUIE**

Nature et objet : Autorisation d'une convention de prestations de services et de répartition de frais généraux, signée en date du 1^{er} mars 2013, entre la société DELTA DRONE et sa filiale la société DRONE SERVICES, devenue ECOLE FRANCAISE DU DRONE. A cette date, la société DELTA DRONE était sous forme de SAS, et n'avait pas, de ce fait, l'obligation d'autoriser les conventions. Cette convention a donc été approuvée par le Conseil de Surveillance du 23 juillet 2013. Elle définit les modalités de prestations d'assistance en matière comptable, financière, informatique et administrative fournies par la société DELTA DRONE à la société DRONE SERVICES, devenue ECOLE FRANCAISE DU DRONE. Les prestations sont rémunérées sur la base du coût complet outre une marge de 8 %. La convention prend effet à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2013 et se renouvelle par tacite reconduction.

Modalités : Un montant de **37 066 euros** a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice à ce titre.

③- Prestations de services avec Pierre TOURETTE

Procès-verbal du Conseil de Surveillance du 22 octobre 2013

Actionnaire concerné : **Monsieur Pierre TOURETTE**

Nature et objet : Autorisation d'une convention de prestations de services, à durée indéterminée, entre la société DELTA DRONE et Monsieur Pierre TOURETTE. Cette convention, signée en date du 23 octobre 2013 définit les modalités de réalisation de prestations correspondant notamment à des missions d'assistance et de conseil en matière d'organisation des services, de développement et de positionnement commercial que la société DELTA DRONE pourrait confier à Monsieur Pierre TOURETTE. La rémunération de ces prestations, a été fixée à 1 500 euros H.T. par jour travaillé à la demande expresse de la société. Cette convention a pris fin le 1^{er} juin 2014.

Modalités : Un montant de **61 500 euros** a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice au titre de cette convention ; réparti de la manière suivante :

- 21 000 euros en charge d'exploitation
- 40 500 euros en charge exceptionnelle

④ - Convention de gestion de trésorerie avec la société DRONE SERVICES (devenue ECOLE FRANCAISE DU DRONE)

Actionnaire concerné : **Monsieur Christian VIGUIE**

Nature et objet : Une convention de gestion de trésorerie a été signée en date du 10 novembre 2012 entre les sociétés DELTA DRONE, UASCI et DRONE SERVICES (devenue ECOLE FRANCAISE DU DRONE). Suite à la fusion entre les sociétés DELTA DRONE

et UASCI, la présente convention continue à s'appliquer entre les sociétés DELTA DRONE et DRONE SERVICES (devenue ECOLE FRANCAISE DU DRONE). Les opérations de trésorerie constatées entre les deux entités et réalisées sous forme d'avances remboursables sont limitées à la somme de 1 000 000 d'euros et rémunérées au taux de 2,5 % l'an.

Modalités : Au 31 décembre 2014, l'avance en compte courant réalisée par la société DELTA DRONE au profit de la société DRONE SERVICES est de **108 897 euros**. Un produit de **939 euros** a été comptabilisé au titre des intérêts.

Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale du 28 mai 2014, sur rapport spécial des Commissaires aux Comptes du 30 avril 2014.

❶ - Mission confiée au Président du Conseil de Surveillance

Procès-verbal du Conseil de Surveillance du 25 février 2014

Actionnaire concerné : **Monsieur Christian VIGUIE**

Nature et objet : Le Conseil de Surveillance a confié à Monsieur Christian VIGUIE, pour la période allant du 1^{er} mars 2014 au 31 décembre 2014, une mission exceptionnelle d'accompagnement sur les perspectives de développement de la société et de développement de partenariats. Cette mission inclut l'identification de partenariats potentiels ainsi que leur négociation. Le conseil a décidé d'allouer à Monsieur Christian VIGUIE, dans le cadre de cette mission, une rémunération exceptionnelle globale de 36 000 euros brut. La présente convention a pris fin avec la modification du mode d'administration et de direction de la société approuvée lors de l'assemblée générale mixte du 28 mai 2014.

Modalités : Un montant de **10 800 euros** a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Grenoble et Roanne, le 9 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM – A2C


Thierry GENEVE
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

EXCO FIDOGEST


Jean-Michel LANNES
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

19.1.3 Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

TEOREM - A2C

30 – 32 avenue Félix Viallet

38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO FIDOGEST

4 place du Champ de Foire

42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 1 834 463 Euros

530 740 562 RCS Grenoble

Siège social : 12 rue Ampère – 38000 GRENOBLE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

- Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-38 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Procès verbal du Conseil de Surveillance du 8 avril 2013

① - Prestations de services

- Avec la société GERAS & Co

Actionnaire concerné : **Monsieur Joël DESMARIS**

Nature et objet : Une convention de prestations de services a été signée entre les sociétés GERAS & Co et UASCI en date du 1^{er} octobre 2012. Celle-ci avait pour but de définir les modalités des diverses prestations apportées par la société GERAS & Co moyennant une rémunération de 6 000 euros H.T. mensuel. Suite à la fusion des sociétés UASCI et DELTA DRONE, les sociétés GERAS & Co et DELTA DRONE ont décidé de poursuivre cette convention au bénéfice de la société DELTA DRONE. Autorisation d'un avenant à la convention initiale substituant la société DELTA DRONE à la société à UASCI en tant que bénéficiaire et fixant la rémunération, à compter du 1^{er} avril 2013, à 9 000 euros H.T. mensuel. Les autres clauses, charges et conditions de la convention initiale restent inchangées.

Modalités : Un montant de **96 000 euros H.T.** a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice au titre de cette convention.

② - Convention de prêt

- Avec la société J2E

Actionnaire concerné : **Monsieur Frédéric SERRE**

Nature et objet : Autorisation d'une convention de prêt octroyée pour une durée indéterminée, par la société DELTA DRONE à la société J2E. Cette convention a été signée en date du 4 février 2013. A cette date, la société DELTA DRONE était sous forme de SAS, et n'avait pas, de ce fait, l'obligation d'approuver les conventions. Cette convention a donc été autorisée par le Conseil de Surveillance du 8 avril 2013. Elle prévoit la mise à disposition par la société J2E à la société DELTA DRONE d'un montant de 880 K€, déposés sur un compte courant. La rémunération prévue est calculée au taux maximum des intérêts de compte courant d'associés fiscalement déductible. Cette convention a été résiliée durant l'exercice du fait de l'absorption par voie de fusion de la société J2E par la société DELTA DRONE en date du 30 septembre 2013.

Modalités : Aucun montant n'a été comptabilisé au cours de l'exercice au titre des intérêts durant la mise à disposition, eu égard à l'opération de fusion.

Procès verbal du Conseil de Surveillance du 23 juillet 2013

① - Prestations de services et de répartition de frais généraux

- Avec la société DRONE SERVICES

Actionnaire concerné : **Monsieur Frédéric SERRE**

Nature et objet : Autorisation d'une convention de prestations de services et de répartition de frais généraux, signée en date du 1^{er} mars 2013, entre la société DELTA DRONE et sa filiale la société DRONE SERVICES.
A cette date, la société DELTA DRONE était sous forme de SAS, et n'avait pas, de ce fait, l'obligation d'approuver les conventions.
Cette convention a donc été approuvée par le Conseil de Surveillance du 23 juillet 2013. Elle définit les modalités de prestations d'assistance en matière comptable, financière, informatique et administrative fournies par la société DELTA DRONE à la société DRONE SERVICES.
Les prestations sont rémunérées sur la base du coût complet outre une marge de 8 %.
La convention prend effet à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2013 et se renouvelle par tacite reconduction.

Modalités : Un montant de **27 672 euros** a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice à ce titre.

Procès verbal du Conseil de Surveillance du 22 octobre 2013

② - Prestations de services

Actionnaire concerné : **Monsieur Pierre TOURRETTE**

Nature et objet : Autorisation d'une convention de prestations de services, à durée indéterminée, entre la société DELTA DRONE et Monsieur Pierre TOURRETTE.
Cette convention, signée en date du 23 octobre 2013 définit les modalités de réalisation de prestations correspondant notamment à des missions d'assistance et de conseil en matière d'organisation des services, de développement et de positionnement commercial que la société DELTA DRONE pourrait confier à Monsieur Pierre TOURRETTE.
La rémunération de ces prestations, a été fixée à 1 500 euros H.T. par jour travaillé à la demande expresse de la société.

Modalités : Un montant de **27 000 euros** a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Conventions autorisées depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Procès verbal du Conseil de Surveillance du 25 février 2014

Mission confiée au Président du Conseil de Surveillance

Actionnaire concerné : **Monsieur Christian VIGUIE**

Nature et objet : Le Conseil de Surveillance a confié à Monsieur Christian VIGUIE, pour la période allant du 1^{er} mars 2014 au 31 décembre 2014, une mission exceptionnelle d'accompagnement sur les perspectives de développement de la société et de développement de partenariats. Cette mission inclurait l'identification de partenariats potentiels ainsi que leur négociation.
Le conseil a décidé d'allouer à Monsieur Christian VIGUIE, dans le cadre de cette mission, une rémunération exceptionnelle globale de 36 000 euros brut.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention de gestion de trésorerie

- Avec la société DRONE SERVICES

Actionnaire concerné : **Monsieur Frédéric SERRE**

Nature et objet : Une convention de gestion de trésorerie a été signée en date du 10 novembre 2012 entre les sociétés DELTA DRONE, UASCI et DRONE SERVICES. Suite à la fusion entre les sociétés DELTA DRONE et UASCI, la présente convention continue à s'appliquer entre les sociétés DELTA DRONE et DRONE SERVICES.

Les opérations de trésorerie constatées entre les deux entités et réalisées sous forme d'avances remboursables sont limitées à la somme de 1 000 000 d'euros et rémunérées au taux de 2,5 % l'an.

Modalités : Au 31 décembre 2013, l'avance en compte courant réalisée par la société DELTA DRONE au profit de la société DRONE SERVICES est de 20 380,82 euros. Un produit de **380,82 euros** a été comptabilisé au titre des intérêts.

A cette date, la société DELTA DRONE était sous forme de SAS, et n'avait pas, de ce fait, l'obligation d'approuver les conventions.

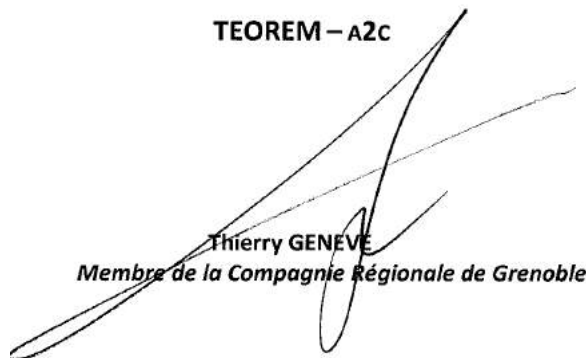
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Grenoble et Roanne, le 30 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM – A2C



Thierry GENEVE
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

EXCO FIDOGEST



Jean-Michel LANNES
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Comptes établis pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013

20.1.1 Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

AVERTISSEMENT

Les comptes consolidés ci-joint, présentent les caractéristiques en K€ suivantes :

Total Bilan : 13 263

Chiffre d'Affaires : 1 216

Résultat Net : (5 547)

Dardilly, le 29 février 2016

1 – BILAN EN K€

ACTIF

Valeurs Nettes	Notes 6.3	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
ACTIF IMMOBILISE			
Ecarts d'acquisition		4 631	610
Amortissements		-312	-122
Net		4 319	488
Immobilisations incorporelles		6 776	5 028
Amortissements et provisions		-5 935	-3 475
Net	(1)	841	1 553
Immobilisations corporelles		2 143	1 984
Amortissements et provisions		-1 168	-930
Net	(2)	975	1 054
Immobilisations financières		500	44
Provisions			
Net	(3)	500	44
Titres mis en équivalence			
Total de l'Actif Immobilisé		6 635	3 139
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	(4)	171	155
Avances et acomptes versés	(6)	1	1
Créances clients et avances versées	(5)	820	384
Autres créances	(6)	1 165	888
Impôts différés actifs	(6)	17	38
Compte de régularisation	(7)	55	42
Valeurs mobilières de placement	(8)	41	53
Disponibilités & Instruments de trésorerie		4 358	3 999
Total de l'Actif Circulant		6 628	5 560
Activités cédées actif			
TOTAL DE L'ACTIF		13 263	8 699

PASSIF

Valeurs Nettes	Notes 6.3	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital	(9)	3 963	2 626
Primes		25 089	12 393
Réserves légales et autres réserves		-15 273	-1 049
Résultat Net		-5 547	-12 248
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement			
Total des Capitaux Propres Part du Groupe		8 232	1 722
Intérêts Minoritaires		-37	
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		8 195	1 722
Autres Fonds Propres	(10)	1392	2675
Provisions	(11)	433	428
<i>Dont Ecart d'acquisition négatif</i>			
<i>Dont Prov.pr risques des ME</i>			
<i>Dont prov.pr impôts différés</i>			
<i>Dont avantages postérieurs à l'emploi</i>			
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	(12)	1 165	1 446
Concours bancaires – instru. financiers passifs		10	2
Dettes fournisseurs et avances reçues	(13)	1 200	1 136
Autres dettes	(13)	868	1 269
Comptes de régularisation	(13)		21
Activités cédés passif			
TOTAL DU PASSIF		13 263	8 699

2 – COMPTE DE RESULTAT EN K€

Valeurs Nettes	Notes 6.3	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Produits d'exploitation			
Chiffres d'affaires	(15)	1 216	939
Autres produits d'exploitation	(16)	121	721
Charges d'exploitation			
Achats et variation de stock	(17)	2 986	3 172
Impôts, taxes et versements assimilés	(17)	111	136
Charges de personnel	(17)	2 405	3 775
Dotations aux amortissements	(18)	1 478	1 900
Autres charges d'exploitation	(19)	5	2
RESULTAT D'EXPLOITATION		-5 648	-7325
Produits sur opérations en commun			
Charges sur opérations en commun			
Produits financiers	(20)	71	96
Charges financières	(20)	127	170
RESULTAT FINANCIER		-56	-74
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-5 704	-7 399
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(21)	1	-3 872
Impôt sur les bénéfices	(22)	282	283
Impôt différés	(22)		-1 138
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGRES		-5 421	-12 126
Quote-part dans les résultats des sociétés ME			
Dotations aux amort. des écarts d'acquisition		180	122
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-5 601	-12 248
Intérêts minoritaires		-54	
RESULTAT NET		-5 547	-12 248

3 – TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE EN K€

En K€	31.12.2015	31.12.2014
	12 mois	12 mois
Résultat net – Part groupe	(5 547)	(12 248)
Résultat net – Part minoritaires	(54)	
Dotation aux amortissements et provisions	1 344	4 874
Impôts différés		1 138
Produits et charges sans incidence sur la trésorerie	110	970
Capacité d'autofinancement	(4 147)	(5 266)
Variation des frais financiers	78	
Variation nette d'exploitation	(649)	(1 395)
Variation nette hors exploitation		
Variation du besoin en fond de roulement	(571)	(1 395)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(4 718)	(6 661)
OPERATION D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(40)	(667)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(610)	(1 185)
Acquisition d'immobilisations financières	(475)	(14)
Cessions d'immobilisations	52	1 765
Trésor.nette /acquisitions & cessions de filiales	150	38
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(923)	(63)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	7 920	6 345
Variation des autres fonds propres	(17)	1 925
Endettement financier		167
Désendettement financier	(1 923)	(597)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 980	7 840
Variation de la trésorerie	339	1 116
Trésorerie d'ouverture	4 050	2 934
Trésorerie de clôture	4 389	4 050

4 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES EN K€

En K€	Capital	Primes	Réserves Conso.	Résultat de la période	Total part du groupe	Intérêts Mino.	Total capitaux propres
Situation au 31.12.2013	1 817	6 946	369	(1 416)	7 716		7 716
Affectation du résultat			(1 416)	1 416			
Augmentation de capital	809	5 447			6 256		6 256
Variation de périmètre			(2)		(2)		(2)
Ecart de conversion							
Résultat de la période				(12 248)	(12 248)		(12 248)
Retraitements de consolidation							
Activation des déficits antérieurs							
Impact Changement de méthodes							
Distribution de dividendes							
Situation au 31.12.2014	2 626	12 393	(1 049)	(12 248)	1 722		1 722
Affectation du résultat			(12 248)	12 248			
Augmentation de capital	1 337	10 690			12 027		12 027
Variation de périmètre			(14)		(14)	12	(2)
Ecart de conversion			5		5	5	10
Résultat de la période				(5 547)	(5 547)	(54)	(5 601)
Retraitements de consolidation			39		39		39
Reclassement fonds de commerce		2 006	(2 006)				
Activation des déficits antérieurs							
Impact Changement de méthodes							
Distribution de dividendes							
Situation au 31.12.2015	3 963	25 089	(15 273)	(5 547)	8 232	(37)	8 195

5 – NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5 – 1 FAITS MARQUANTS

5-1-1 EVOLUTION DU GROUPE DELTA DRONE

La société Delta Drone est un acteur de premier plan du secteur émergent des drones civils à usage professionnel. Depuis sa création en mars 2011 et jusqu'à mi-2014, elle a consacré son activité au développement de prototypes et de solutions embarquées. Depuis mi-2014, elle complète son activité vers le déploiement d'une offre de solution métiers depuis l'acquisition jusqu'au traitement de l'analyse des données, tout en déployant progressivement une implantation internationale.

Cette évolution dans l'activité de la société et dans les marchés ciblés, a entraîné un certain nombre d'impacts comptables et d'évaluation des actifs de la société. Ainsi, depuis la clôture de l'exercice 2014, la Gouvernance de la société a pris un certain nombre d'options induisant la constitution de dépréciation visant à mettre en adéquation la valeur de ses actifs avec la stratégie initiée depuis juin 2014.

Il est rappelé que le changement de stratégie globale de la société s'est accompagné de l'adaptation de la structure des charges de Delta Drone, notamment en ce qui concerne la masse salariale. Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (P.S.E.), homologué en septembre 2014, a été mis en œuvre sur le dernier trimestre 2014, dont les impacts ont été observés sur les comptes 2015, tant en termes de réductions de coûts qu'en termes de prise en charge des impacts financiers liés à la réduction d'effectifs. Le P.S.E. a permis à la société de recouvrer une structure de coûts salariaux en adéquation avec la stratégie globale définie par la nouvelle Gouvernance.

Par ailleurs, la modification de la stratégie globale de la société a été également permise par la conclusion de deux contrats d'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription attachés (OCABSA) permettant à la société de reconstituer sa trésorerie et sa capacité à faire face à ses besoins de fonds de roulement.

Ainsi, une première émission d'OCABSA en décembre 2014 a concouru sur les comptes 2015 à la constatation d'une augmentation des fonds propres de la société de 812 496,25 € au niveau du capital social et de 5 793 529,90 € au niveau de la prime d'émission.

Fort de la réussite de cette opération, une seconde émission a été conclue en mai 2015. Les émissions d'OCABSA ont été partiellement réalisées sur l'exercice 2015, induisant à leur tour, une augmentation des fonds propres de la société de 137 233,50 € au niveau du capital social et de 987 155,56 € au niveau de la prime d'émission.

Ces deux opérations donnent lieu à une augmentation des capitaux propres de 7 932 488,21 € sur l'exercice 2015 et ont permis également de constituer un niveau de trésorerie suffisant pour garantir l'exploitation de Delta Drone pour les mois à venir.

Enfin, toujours dans la lignée de la nouvelle stratégie développée, un rapprochement a été initié sur le second semestre 2015 avec un acteur historique de la filière, se concrétisant sur fin novembre 2015 par l'intégration de FLY-N-SENSE au sein de Delta Drone.

Cette opération apporte au Groupe plusieurs atouts complémentaires participant à la construction du modèle Delta Drone, dans la mesure où elle apporte au Groupe des savoir-faire techniques.

5-1-2 IMPACTS DU CHANGEMENT DE GOUVERNANCE SUR LES COMPTES AU 31.12.2015

Le siège social a été transféré de Grenoble (38000), 12 rue Ampère, à Dardilly (69570), 8 chemin du Jubin, à compter du 30 novembre 2015.

Cette décision s'inscrit dans la politique organisationnelle forte impulsée par la Gouvernance, qui s'est structurée sur l'exercice 2015 afin d'accompagner au plus près les décisions stratégiques initiées sur la période

et de faciliter les liaisons inter-sites.

Parallèlement, deux structures de direction ont été constituées :

- Un Comité de Direction, composé de 4 personnes :

Le Président Directeur Général,
Le Directeur Général Adjoint,
Le Directeur Commercial et,
Le Directeur Général de la filiale MTSI HYDROGEOSPHERE.

- Un Comité de Pilotage, composé des 4 membres du Comité de Direction ainsi que des personnes suivantes :

Le Directeur du Customer Service,
Le Directeur Général de la filiale EFD,
Le Secrétaire Général de la filiale FLY-N-SENSE,
Le Directeur de l'activité HYDROGEOSPHERE et,
Le Directeur Technique de la filiale FLY-N-SENSE.

Ces deux comités se réunissent une fois par mois, y compris par téléconférence, et sont des rouages importants pour la mise en œuvre des développements stratégiques, en termes commerciaux, de croissance externe et de développement technique.

Frais de recherche et développement :

La société a poursuivi en 2015 ses efforts de Recherche & Développement, notamment dans la mise au point de capteurs embarqués et de solutions informatiques de traitements de données.

Concernant la valeur des immobilisations incorporelles figurant au bilan, un impairment test a été mis en place depuis 2014 afin de vérifier la pertinence de la valeur inscrite à l'actif. Cet impairment test est mis à jour tous les 6 mois, à l'occasion des comptes annuels et des comptes semestriels.

Cette analyse est basée sur l'appréhension des « business plans » établis par le Comité de Direction de la société et sur l'adéquation de ces derniers avec les développements commerciaux en cours de réalisation.

Les travaux ainsi réalisés permettent de valider la cohérence entre la valeur nette comptable des frais de recherche et développement et leur valeur de récupération, et ce, en tenant compte des dépréciations constatées en décembre 2015.

Filiales et participations :

Delta Drone a poursuivi sa politique d'accompagnement des sociétés faisant partie du réseau Delta Drone Network, qui s'est traduit par un renforcement du % de détention dans certaines sociétés.

A fin 2015, Delta Drone SA détient :

- 5% LogicDrone
- 5% SoluDrone
- 0.1% R-Drone
- 5% de Solution Drone SAS
- 5% de Phoenix Drone SAS
- 5% de RPL Vision SAS
- 5% de Huli SAS
- 5% de Drone Amplitude
- 5% de Drone AMS
- 5% de Drone Power
- 5% PoliDrone
- 0.2 % de Kapture

En outre, Delta Drone SA a procédé à plusieurs opérations de croissance externe :

- Acquisition de 50,1% du capital de la société CAP MINERALS AFRICA, société de droit Sud-Africain basée à Johannesburg (AFS). La société a pris pour dénomination sociale Delta Drone Africa en juin.
- Acquisition de 100% du capital de la société DRONEO, basée à Tarbes (65).
- Acquisition de 100% du capital de la société FLY-N-SENSE, basée à Mérignac (33).

Enfin, Delta Drone SA a poursuivi la structuration de son développement international en constituant trois sociétés aux Etats-Unis, toutes immatriculées dans l'Etat du Delaware :

- Delta Drone USA
- Delta Drone Invest
- Delta Drone America (cette dernière entité créée n'a pas encore fait l'objet au 31 décembre 2015 de versement de capital).

Fiscalité

Les sociétés Drone Safety & Legal et MTSI Hydrogéosphère ont rejoint le périmètre d'intégration fiscale de DELTA DRONE à compter du 1er janvier 2015.

5-1-4 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Au cours du mois de février 2016, Delta Drone a émis 300 nouvelles obligations convertibles d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune. Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat d'émission d'OCABSA de février 2015 et a permis à la société de bénéficier de 3 millions d'euros supplémentaires de trésorerie. Ces OCA ayant été immédiatement converties en actions, cette nouvelle opération conforte ainsi de manière significative la solidité du bilan et permet à Delta Drone de bénéficier d'une trésorerie lui permettant d'appréhender sereinement les mises en place stratégiques en cours, en garantissant sa continuité d'exploitation.

Le début de l'année 2016 a également été marqué par le lancement d'un nouveau site internet, en trois langues (français, anglais et italien), qui exprime la volonté de s'inscrire dans une dynamique de développement international.

Enfin, l'annonce de l'ouverture des bureaux de la filiale Delta Drone America à Denver (Colorado, USA) correspond à une première présence physique sur le territoire américain, prélude indispensable au démarrage imminent des premiers contrats commerciaux.

5 – 2 – PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

5 – 2 – 1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes sociaux des sociétés du groupe arrêtés au 31 décembre 2015. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE PRESENTATION

Pas de changement de présentation.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Delta Drone sont établis selon le référentiel français conformément aux règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvé par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable.

Les sociétés du groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'intégration globale revient à intégrer à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe. La méthode globale est appliquée aux états financiers des entreprises dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux mis en harmonie le cas échéant avec les principes comptables retenus par le Groupe. Les comptes sociaux des entreprises consolidées sont d'une durée de :

- DELTA DRONE :	12 mois
- ECOLE FRANCAISE DU DRONE :	12 mois
- MTSI :	12 mois
- DELTA DRONE MAROC :	12 mois
- DRONE SECURITY & LEGAL	12 mois
- DELTA DRONE USA	12 mois
- DELTA DRONE INVEST	12 mois
- DELTA DRONE AFRICA	9 mois
- DRONEO	6 mois
- FLY N SENSE	1 mois

RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

CONVERSION DES COMPTES ET DES FILIALES ETRANGERES ET DES ETABLISSEMENTS STABLES A L'ETRANGER

Les postes de bilan des filiales étrangères consolidées et des établissements stables sont convertis sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice.

Il en va ainsi des comptes de Delta Drone Maroc dont la devise est le Dirham Marocain, de DELTA DRONE USA et DELTA DRONE INVEST dont la devise est le dollar et de DELTA DRONE AFRICA dont la devise est le rand.

PRINCIPES COMPTABLES

Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Le Groupe effectue essentiellement des prestations de services dont la reconnaissance tant en termes de chiffres d'affaires qu'en termes de marge repose sur la facturation des dites prestations.

Les prestations à facturer sont évaluées aux prix de vente et représentent la part du chiffre d'affaires, non encore facturée selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement, lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Lorsque des avances et acomptes sont versés par les clients en contrepartie de l'avancement des travaux, ceux-ci figurent au passif du bilan et ne font pas l'objet de compensation avec les factures à établir qu'ils financent.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont constatés à l'actif lorsqu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- le projet en cause est nettement individualisé ;
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ;
- le coût du projet peut être distinctement établi.

L'ensemble des dépenses engagées constitue exclusivement des frais de développement par opposition aux frais de recherche fondamentale.

L'enregistrement des frais à l'actif se fait sur la base des coûts directs de chaque projet auxquels s'ajoute une quote-part de frais généraux évaluée comme le rapport entre les frais généraux et la somme des coûts de l'entreprise. Cette quote-part est calculée en fin d'année pour application sur l'exercice suivant.

Les frais de recherche et de développement sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans et font l'objet d'impairment tests semestriels.

Autres immobilisations incorporelles

Le fonds de commercial, correspondant au mali de fusion d'UASCI constaté en 2013, est déprécié à 100% depuis l'exercice 2014.

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'une prise de participation ou de contrôle (différence entre coût d'acquisition à la juste valeur des titres et la quote-part des justes valeurs des actifs et des passifs à la date d'acquisition) sont inscrits :

- Sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan lorsqu'ils sont positifs ;
- Sous la rubrique « provisions pour risques et charges » au passif du bilan, lorsqu'ils sont négatifs.

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif des sociétés MTSI et HYDOGEOSPHERE, un écart d'acquisition de 610 K€ a été déterminé et constaté à l'actif du bilan consolidé du groupe.

Suite aux acquisitions de l'année 2015, 2 nouveaux écarts d'acquisition ont été constatés sur DRONEO pour un montant de 18 K€ et sur FLY N SENSE pour un montant de 4 003 K€. Un écart d'acquisition négatif de 10 K€ enregistré sur Delta Drone Africa a été passé en déduction de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition.

Ces écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date d'acquisition. La dotation aux amortissements de la période s'élève à 180 K€ pour porter l'amortissement total à 312 K€.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10, notamment en ce qui concerne la décomposition des constructions selon une approche prospective. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des durées d'utilisations suivantes :

- Agencements, installations 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels 5 à 10 ans
- Matériel de transport 4 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau 5 à 10 ans
- Matériels informatiques 3 ans

Crédit-bail

Les biens acquis au moyen de contrats de crédit-bail sont enregistrés en immobilisations à leur valeur brute. Corrélativement, la dette financière qui en résulte est inscrite au passif.

Les contrats de crédit-bail sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les actifs sont immobilisés au prix d'achat du bien au commencement du contrat. Ils sont ensuite amortis suivant le mode linéaire sur la durée de la location.
- Les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.
- La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque exercice.
- Les montants correspondant à l'option d'achat sont inclus dans la dette financière relative au crédit-bail.

Immobilisation financières

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur valeur historique. Celles-ci sont dépréciées en cas de pertes de valeur durable.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. Plus spécifiquement, une analyse a été menée sur la rotation des différents articles stockés, de sorte d'appréhender le niveau de dépréciation à retenir dans les comptes 2015.

Au 31 décembre 2015, la valeur nette du stock est stable et s'élève à 171 K€.

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire fait apparaître des plus ou moins-values, les moins-values font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Lorsque la valeur d'inventaire des titres établie sur la base du dernier

cours constaté avant la clôture est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Provisions

Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions. Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans ce cadre, au regard des risques et litiges identifiés au 31 décembre 2015, des provisions pour risques et charges sont constatées au passif du bilan pour 433 K€.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires d'imposition, des retraitements de consolidation ou de la constatation des déficits reportables. L'enregistrement des impôts différés est constaté au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence.

Ainsi, les impôts différés actifs sur déficits reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur les bénéfices futurs est très probable.

Ils s'élèvent à 17 K€ fin 2015.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite figurent en provisions pour risques et charges au passif du bilan et concernent essentiellement les sociétés DELTA DRONE, FLY N SENSE, EFD et MTSI.

Les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ à la retraite sont estimés à partir d'un calcul actuariel conforme à la recommandation CNC 2003-R.01, prenant en compte un taux de turnover du personnel. Ils correspondent à la valeur probable de la dette de l'entreprise à l'égard de chacun de ses salariés. Le calcul des droits à la retraite acquis par les salariés est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur. Le Groupe n'a pas d'autres engagements significatifs en matière sociale.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Conversion des dettes et créances libellées en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

Les différences de change latentes résultant de cette conversion sont enregistrées en résultat consolidé.

5-2-2 – INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Méthode de Consolidation (*)		Pourcentage d'intérêt		Date d'entrée dans le périmètre
	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	
Delta Drone	Société Mère	Société Mère	100 %	100 %	-
Ecole Française du (ex Drone Service)	I.G	I.G	100 %	100 %	
MTSI	I.G	I.G	100 %	100 %	
Delta Drone Maroc	I.G	I.G	99.9 %	99.9 %	
DSL	I.G	I.G	100 %	100%	
Delta Drone USA	-	I.G	Entrante	100%	Mars 2015
Delta drone Invest	-	I.G	Entrante	100%	Mars 2015
Delta Drone Africa	-	I.G	Entrante	50,01%	Avril 2015
DRONEO	-	I.G	Entrante	100%	Juin 2015
FLY N SENSE	-	I.G	Entrante	100%	Décembre 2015

(*)-IG.: Intégration globale NIA: Non applicable

5-3 - NOTES SUR LE BILAN, LE COMPTE DE RÉSULTAT ET LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Soit le tableau de variation suivant:

En Keuros	Concessions et brevets	Frais d'établissement	Frais de développement	Fonds commercial	Immos. en cours	Autres Immo. Incorporelles	Total
Brut	183	0	4240		605		5 028
Amortissements cumulés	(109)		(3 276)		(90)		(3 475)
Valeur nette 31/12/2014	74		964		515		1 553
Variation de périmètre							
Variation de taux de change							
Juste valeur							
Acquisitions	40				10		50
Cessions	(40)						(40)
Reclassements	34						34
Dotations/Reprises (*)	(26)		(424)		(306)		(756)
Solde net à la clôture	82		540		219		841
Brut	191		5 724		861		6 776
Amortissements cumulés	-109		-5184		-642		(5 935)
Valeur nette 31/12/2015	82		540		219		841

Afin de conforter la valeur nette retenue pour les frais de recherche et de développement, un test de dépréciation a été réalisé par la Direction, sur la base de l'évolution prévisible de l'activité au cours des exercices à venir et du développement du réseau DELTA DRONE, et ce, au moyen d'une évaluation basée sur la méthode dite « discounted cash flows ».

Cette analyse a été réalisée en tenant compte du repositionnement stratégique insufflé par la nouvelle gouvernance de la société.

Tableau de répartition géographique :

En Keuros	France	Europe	USA	Russie	Amérique du Sud	Asie/Inde	Total
Valeur nette comptable							
Concessions et brevets	82						82
Frais d'établissement							-
Frais de développement	540						540
Fonds commercial							-
Immobilisations en-cours	219						219
Autres immos. Incorporelles							-
Valeur nette 31/12/2015	841						841

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Soit le tableau de variation suivant :

En Keuros	Terrains et Constructions	Installations Techniques	Matériel de transport	Mobilier et matériel de bureau	Immos. en cours	Autres Immo. Corporelles	Total
Brut		254	295	372		1063	1 984
Amortissements cumulés		(186)	(181)	(217)		(346)	(930)
Valeur nette 31/12/2014		68	114	155	-	717	1 054
Variation de périmètre		18		14			32
Variation de taux de change							
Juste valeur							
Acquisitions		286	1	48		266	601
Cessions		(54)	(230)	(103)		(172)	(559)
Reclassements			34				34
Sortie amortissements sur cessions		36	142	95		115	388
Dotations/Reprises(*)		(58)	(39)	(85)		(393)	(575)
Solde net à la clôture		296	22	124	-	533	975
Brut		533	100	354		1156	2 143
Amortissements cumulés		(237)	(78)	(230)		(623)	(1 168)
Valeur nette 31/12/2015		296	22	124		533	975

(*) - Par convention, les chiffres entre parenthèses sont les dotations et les autres sont les reprises. Les montants indiqués correspondent au « net » dotations moins reprises.

Les immobilisations corporelles intègrent pour les installations techniques et le matériel de transport, le retraitement des contrats de crédit-bail pour une valeur brute de 175 K€ (y compris les valeurs résiduelles) et un amortissement cumulé de 111 K€. L'impact du retraitement du crédit-bail sur le résultat de l'année 2015 s'élève à 4 K€.

Les autres immobilisations correspondent essentiellement au parc de drones en activité (y compris les prototypes fabriqués) ainsi que les agencements réalisés dans le cadre de l'implantation de la société dans ses nouveaux locaux à Grenoble et Dardilly.

Le parc de drones constaté à l'actif du bilan a fait l'objet d'une analyse pour apprécier les besoins du groupe dans le cadre de son redéploiement stratégique. Les matériels sans utilité ont donné lieu à une mise au rebut. Les drones conservés à l'actif du bilan sont amortis selon le mode linéaire et sur une durée de 3 ans.

Le parc de drones du groupe a vocation à être désormais utilisé par voie de mise à disposition, dans le cadre d'une offre complète, auprès des membres du réseau DELTA DRONE.

Tableau de répartition géographique suivant :

En Keuros	France	Europe	USA	Russie	Amérique du Sud	Asie/Inde	Total
Terrains et constructions							-
Installations techniques	296						296
Matériel de transport	22						22
Mobilier et matériel informatique	124						124
Autres immos. corporelles	-						-
Immobilisations en-cours	533						533
Valeur nette 31/12/2015	975	-	-	-	-	-	975

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En Keuros	Titres de participation	Titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Valeur nette 31/12/2014	0	0	44	44
Variation de périmètre			6	6
Variation de taux de change			8	8
Acquisitions	0		448	448
Cessions			-6	-6
Retraitements de consolidation (*)				0
Reclassements				0
Dotations/Reprises (**)				0
Solde net à la clôture	0	0	500	500
Brut	0		500	500
Dépréciations cumulés			0	0
Valeur nette 31/12/2015	0	0	500	500

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux titres ZOOOMEZ, société non consolidée détenue à 20% mais sur laquelle le groupe DELTA DRONE n'a aucune influence et ELISTAIR acquis par la filiale DELTA DRONE INVEST et à des dépôts et cautionnements versés dans le cadre des contrats de locations souscrits par les différentes entités du Groupe.

NOTE 4 – STOCKS ET EN-COURS

En Keuros	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières	275	410
En-cours de production	5	
Produits intermédiaires et semi-finis	114	204
Marchandises		
Autres approvisionnements		
Valeur brute	394	614
Provisions sur matières premières et marchandises	-149	-285
Provisions sur produits intermédiaires et semi-finis	-74	-174
Provisions sur autres approvisionnements		
Provisions pour dépréciation	-223	-459
Valeur nette au 31/12/2015	171	155

NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En Keuros	31/12/2015	31/12/2014
Clients et comptes rattachés	756	343
Factures à établir	81	43
Provisions	-17	-2
Valeur nette au 31/12/2015	820	384

NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET IMPÔT DIFFERE ACTIF

En Keuros	31/12/2015	31/12/2014
Avances et acomptes versés	1	
Avances et acomptes	1	0
Créances fiscales et sociales	294	433
Impôt sur les bénéfices	672	455
Autres créances d'exploitation	198	-
Impôts différés - Actif	17	38
Autres créances d'exploitation	1 181	926
Valeur nette au 31/12/2015	1 182	926

AUTRES CREANCES

Ce poste est essentiellement composé de créances fiscales et d'une subvention non encore versée.

CREANCES FISCALES ET SOCIALES

La variation des créances fiscales et sociales s'explique principalement par les comptes de TVA qui font régulièrement l'objet de remboursements. Le poste impôt sur les bénéfices correspond au crédit impôt recherche.

IMPOTS DIFFERES – ACTIF

La société a comptabilisé un impôt différé actif correspondant à la créance d'IS lié au CICE, aux frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission, à l'impact lié au retraitement des crédits baux et à la provision pour un départ en retraite.

Il est rappelé que la créance d'impôt différé liée au déficit reportable de 2013 a été dépréciée en totalité et qu'aucune créance d'impôt liée au déficit reportable de l'année 2015 n'a été constatée.

NOTE 7 – COMPTES DE REGULARISATION

En Keuros	31/12/2015	31/12/2014
Charges constatées d'avance	55	42
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au 31/12/2015	55	42

NOTE 8 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En Keuros	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs mobilières de placement	43	62
Provisions sur les valeurs mobilières de placement	(2)	(9)
Valeurs mobilières de placement nettes	41	53
Disponibilités	4 358	3 999
Trésorerie - Actif	4 358	3 999
Concours bancaires (cf.Note 12)	- 10	- 2
Trésorerie - Passif	- 10	- 2
Trésorerie nette au 31/12/2015	4 389	4 050

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de titres d'auto contrôle dont la moins-value latente est provisionnée à hauteur de 2 K€.

NOTE 9 – COMPOSITION DU CAPITAL

En euros	Nombre d'actions ordinaires	Valeur nominale des actions	Montant du capital social
Au 31/12/2013	7 269 176	0,25	1 817 294
Augmentation de capital	3 237 343	0,25	809 336
Réduction de capital			
Total des actions à 0,25 €	10 506 519	0,25	2 626 630
Au 31/12/2014	10 506 519	0,25	2 626 630
Augmentation de capital	5 345 901	0,25	1 336 475
Réduction de capital			
Au 31/12/2015	15 852 420	0,25	3 963 105

Au cours de l'année 2015, 22 augmentations de capital successives ont été réalisées accroissant le capital social de 1 336 475 € et le nombre d'actions de 5 345 901. Le nombre de créations nettes de titres sur la période s'élève à 5 345 901 actions ordinaires.

Lors des augmentations de capital successives, les frais d'opération ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 440 K€.

NOTE 10 – AUTRES FONDS PROPRES

En Keuros	Subventions d'investissement nettes	Avances conditionnées	Autres fonds propres
Au 31/12/2013		750	750
Augmentations		2 000	2 000
Diminutions		(75)	(75)
Au 31/12/2014		2675	2675
Augmentations		167	167
Diminutions		(1 450)	(1 450)
Au 31/12/2015		1392	1392

Les autres fonds propres correspondent aux avances conditionnées versées en 2012 et 2013 par OSEO et la Région Rhône-Alpes ainsi qu'à l'emprunt convertible qui sera obligatoirement converti en actions par YA sans possibilité d'en demander le remboursement.

Il est à noter que les avances perçues en 2012 et 2013 ont commencé à être remboursées à hauteur de 150 K€ en 2015.

NOTE 11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En Keuros	Ecart d'acquisition	Provision pour charges	Provision pour risques	Provision pour IDR	Total
Solde net au 31/12/2014		12	383	33	428
Différences de change					-
Variations du périmètre				14	14
Dotations			4	1	5
Reprises sur provisions utilisées					-
Reprises sur provisions non utilisées		- 12		- 2	- 14
Reclassements					-
Solde net au 31/12/2015	-	-	387	46	433

NOTE 12 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En Keuros	Emprunts auprès des Ets.de crédit	Crédit-bail	Emprunts obligataires	Dettes sur acquisitions de titres	Concours bancaires	total
Solde net au 31/12/2014	1 315	131	0	0	2	1 448
Différences de change						-
Variations du périmètre	23					23
Augmentations (*)	3	-			8	11
Diminutions	(249)	(58)				- 307
Autres mouvements						-
Actualisations						-
Solde net au 31/12/15	1 092	73	0	0	10	1 175

EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 150000 euros. L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- Emprunt LYONNAISE DE BANQUE d'un montant de 16000 euros L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- Emprunts CATERPILLAR - BPDA d'un montant de 100000 euros. L'objet du prêt est le financement de l'essor de la société et des embauches de personnel.
- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 50000 euros. L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- Emprunt OSEO d'un montant de 150 000 euros. L'objet du prêt est le financement partiel du programme d'innovation.
- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 950 000 €. L'objet du prêt est le financement du développement de la société.
- Emprunt CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES d'un montant de 252 000 €. L'objet du prêt est le financement du développement de la société.
- Emprunt CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES d'un montant de 100 000 €. L'objet du prêt est le financement de matériels.

Au 31 décembre 2015, les ratios mentionnés dans les contrats d'emprunt sont tous respectés.

DETTES DE CREDIT-BAIL

Les contrats de crédit-bail sont afférents au financement de véhicules, de matériel informatique et de matériels techniques d'une valeur restant à rembourser au 31/12/2015 de 73 K€.

CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires correspondent à des intérêts courus d'un montant de 10 K€.

ECHEANCIER DES EMPRUNTS

En Keuros	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts auprès des Ets. de crédit	112	980		1 092
Crédit-bail	40	33		73
Emprunts obligatoires				-
Dettes sur acquisitions de titres				
Dettes non courantes	152	1 013	-	1 165
Concours bancaires	10			10
Dettes courantes	10	-	-	10
Total des emprunts et dettes	162	1 013	-	1 175

NOTE 13 – DETTES FOURNISSEURS, AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

En Keuros	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs	1 200	1 132
Dettes sur acquisitions d'immobilisations		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200	1 132
Dettes fiscales	309	245
Dettes sociales	522	1 020
Dettes fiscales et sociales	831	1 265
Avances et acomptes reçus	1	4
Impôt sur les sociétés		
Autres dettes d'exploitation	36	4
Produits constatés d'avance		18
Impôts différés – Passif		
Autres dettes et comptes de régularisation	37	26
Total des dettes fournisseurs et autres dettes	2 068	2 423

NOTE 14 – ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES D'EXPLOITATION

En Keuros	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Avances et acomptes versés	1			1
Créances clients et assimilées	820			820
Autres créances	1 017		37	1 054
Créances d'exploitation	1 838	-	37	1 875
Dettes financières non courantes				-
Dettes financières courantes				-
Dettes fournisseurs et assimilées	1 200			1 200
Autres dettes	822	46		868
Dettes d'exploitation	2 022	46		2 068

NOTE 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET DONNÉES SECTORIELLES

Le chiffre d'affaires constaté dans les comptes consolidés du Groupe DELTA DRONE au 31 décembre 2015, correspond à une facturation de prestation de services « hors groupe » d'un montant de 1 216 K€.

Décomposition sectorielle du chiffre d'affaires :

En Keuros	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires Missions	1 139	733
Chiffre d'affaires formation	77	206
Chiffre d'affaires total	1 216	939

NOTE 16 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En Keuros	31/12/2015	31/12/2014
Production stockée	- 85	144
Production immobilisée	189	508
Subventions d'exploitation	- 16	9
Transferts de charges	31	53
Autres produits et reprises de provisions	2	7
Total des produits d'exploitation	121	721

NOTE 17 - ACHATS, IMPÔTS ET CHARGES DE PERSONNEL

En Keuros	31/12/2015	31/12/2014
Achats matières	113	1 185
Variations de stocks	179	27
Autres achats et charges externes	2 694	1 960
Achats et variations de stocks	2 986	3 172
Impôts, taxes et versements assimilés	111	136
Impôts, taxes et versements assimilés	111	136
Salaires et traitements	1 794	2 871
Charges sociales	611	904
Charges de personnel	2 405	3 775
Total des charges d'exploitation	5 502	7 083

NOTE 18 – AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En Keuros	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	- 897	- 2 907
Immobilisations corporelles	- 575	- 974
Dotations nettes des reprises	-1472	-3881
Actifs circulants	(7)	(466)
Risques et charges	1	-405
Ecarts d'acquisition	-180	-122
Dotations nettes des reprises	-186	-993
Total amortissements et provisions	-1658	-4874

NOTE 19 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Elles s'élèvent à 5 K€.

NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER

En Keuros	31/12/2015	31/12/2014
Produits des participations		13
Produits de cession de VMP		65
Autres intérêts et versements assimilés	61	15
Gains de change		1
Reprises de provisions financières	10	2
Total des produits financiers	71	96
Charges d'intérêts	(78)	(58)
Charges nettes sur cessions de VMP		(98)
Pertes de change	(10)	(5)
Dotations aux provisions financières	(3)	(9)
Autres charges financières	(36)	(0)
Total des charges financières	(127)	(170)
Résultat financier au 31/12/2015	(56)	(74)

NOTE 21 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Keuros	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations de gestion	79	66
Produits de capital		
Reprises de provisions exceptionnelles	750	
Total des produits exceptionnels	829	66
Charges sur opérations de gestion	(169)	(255)
Charges sur opérations de capital	(294)	(837)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(365)	(2 846)
Total des charges exceptionnelles	(828)	(3 938)
Résultat exceptionnel au 31/12/2015	1	(3 872)

NOTE 22 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

Impôt sur les bénéfices

Le produit d'impôt sur les bénéfices de 282 K€ est principalement composée du crédit d'impôt recherche généré par Delta Drone et par Fly N Sense partiellement compensé par la charge d'impôt dégagée par l'imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission.

Impôt différé

La charge d'impôt différé est nulle.

NOTE 23 - RÉSULTAT PAR ACTION

RÉSULTAT DE BASE

Le résultat de base par action est calculé selon le référentiel français. Il est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

En euros	31/12/2015	31/12/2014	Pro forma 2014
Bénéfice (déficit) de la période	(5 547 246)	(12 248 295)	(12 248 295)
Nombre d'actions à la clôture utilisé pour le résultat par action	15 852 420	10 506 519	15 852 420
Résultat par action	(0,35)	(1,17)	(0,77)

RESULTAT DILUE

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés, ajusté de l'impact maximal de l'exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises et des obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions émis fin 2014 et non encore exercés.

En euros	31/12/2015	31/12/2014	Pro forma 2014
Bénéfice (déficit) de la période	(5 547 246)	(12 248 295)	(12 248 295)
Nombre d'actions à la clôture utilisé pour le résultat dilué par action	18 147 721	13 148 516	18 147 721
Résultat par action	(0,31)	(0,93)	(0,67)

Il convient également de préciser les éléments suivants :

- L'assemblée générale du 30/11/2015 a prévu l'attribution conditionnelle de 1.585.243 actions (actions existantes ou à émettre).
- 3 tranches d'Obligations Convertibles en Actions émises en 2015 ont été souscrites le 18/02/2016 ce qui a engendré la création de 3.278.688 BSA.
- 5 tranches d'Obligations Convertibles en Actions émises en 2015 restent à souscrire (ou non) par YA. La dilution de ces 5 tranches est impossible à déterminer à l'avance car elle est liée à la valeur de marché au jour de l'exercice.

NOTE 24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Covenants:

La société DELTA DRONE a contracté des dettes dont le remboursement anticipé peut être exigé par les prêteurs en cas de non-respect de certains ratios. Comme indiqué en note 12, la société DELTA DRONE respecte ces ratios au 31 décembre 2015.

Effets escomptés non échus :

Aucun effet escompté non échus n'est constaté au 31 décembre 2015.

Autres engagements donnés ou reçus :

Dans le cadre de la souscription de deux emprunts bancaires auprès de la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, d'un montant facial de 150 K€ et de 950 K€, une garantie par nantissement de fonds de commerce a été donnée par la société.

Cette même garantie a aussi été donnée au profit du CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES pour les emprunts de 252 K€ et 100K€.

La société Delta Drone a par ailleurs reçu la garantie OSEO pour les emprunts de 950 K€, 252 K€ et 100K€ à hauteur de 60% des sommes dues.

NOTE 25 – HONORAIRES CAC

Sur DELTA DRONE SA, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 52 400 euros, dont 34 000 euros au titre du contrôle légal des comptes et 18 400 euros au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Sur ECOLE FRANCAISE DU DRONE SAS, les honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 2 980 euros au titre du contrôle légal des comptes.

Sur MTSI HYDOGEOSPHERE SAS, les honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 3 500 euros au titre du contrôle légal des comptes.

Sur DSL SAS, les honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 1 500 euros au titre du contrôle légal des comptes.

Ses informations sont données hors taxes.

20.1.2 Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

AVERTISSEMENT

Les comptes consolidés ci-joint, présentent les caractéristiques en K€ suivantes :

Total Bilan :	8 699
Chiffre d'Affaires :	939
Résultat Net :	(12 248)

Grenoble, le 9 février 2015

1 – BILAN EN K€

ACTIF

Valeurs Nettes	Notes 6.3	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
ACTIF IMMOBILISE			
Ecart d'acquisition		610	
Amortissements		-122	
Net		488	
Immobilisations incorporelles		5 028	4 366
Amortissements et provisions		-3 475	-555
Net	(1)	1 553	3 812
Immobilisations corporelles		1 984	2 567
Amortissements et provisions		-930	-603
Net	(2)	1 054	1 964
Immobilisations financières		44	37
Provisions			
Net	(3)	44	37
Titres mis en équivalence			
Total de l'Actif Immobilisé		3 139	5 813
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	(4)	155	479
Avances et acomptes versés	(6)	1	258
Créances clients et avances versées	(5)	384	234
Autres créances	(6)	888	811
Impôts différés actifs	(6)	38	1 176
Compte de régularisation	(7)	42	30
Valeurs mobilières de placement	(8)	53	65
Disponibilités & Instruments de trésorerie		3 999	2 869
Total de l'Actif Circulant		5 560	5 922
Activités cédées actif			
TOTAL DEL'ACTIF		8 699	11 735

PASSIF

Valeurs Nettes	Notes 6.3	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital	(9)	2 626	1 817
Primes		12 393	6 946
Réserves légales et autres réserves		-1 049	369
Résultat Net		-12 248	-1 416
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement			
Total des Capitaux Propres Part du Groupe		1 722	7 716
Intérêts Minoritaires		0	
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		1 722	7 716
Autres Fonds Propres	(10)	2675	750
Provisions	(11)	428	20
<i>Dont Ecart d'acquisition négatif</i>			
<i>Dont Prov.pr risques des ME</i>			
<i>Dont prov.pr impôts différés</i>			
<i>Dont avantages postérieurs à l'emploi</i>			
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	(12)	1 446	1 876
Concours bancaires – instru. financiers passifs		2	
Dettes fournisseurs et avances reçues	(13)	1 136	880
Autres dettes	(13)	1 269	485
Comptes de régularisation	(13)	21	7
Activités cédés passif			
TOTAL DU PASSIF		8 699	11 735

2 – COMPTE DE RESULTAT EN K€

Valeurs Nettes	Notes 6.3	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
Produits d'exploitation			
Chiffres d'affaires	(15)	939	342
Autres produits d'exploitation	(16)	721	3300
Charges d'exploitation			
Achats et variation de stock	(17)	3 172	2795
Impôts, taxes et versements assimilés	(17)	136	100
Charges de personnel	(17)	3 775	2563
Dotations aux amortissements	(18)	1 900	960
Autres charges d'exploitation	(19)	2	49
RESULTAT D'EXPLOITATION		-7 325	-2825
Produits sur opérations en commun			
Charges sur opérations en commun			
Produits financiers	(20)	96	47
Charges financières	(20)	170	78
RESULTAT FINANCIER		-74	-31
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-7 399	-2 856
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(21)	-3 872	4
Impôt sur les bénéfices	(22)	283	-339
Impôt différés	(22)	-1 138	-1096
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGRES		-12 126	-1 416
Quote-part dans les résultats des sociétés ME			
Dotations aux amorts. des écarts d'acquisition		122	
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-12 248	-1 416
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET		-12 248	-1 416

3 – TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE EN K€

En K€	31.12.2014	31.12.2013
	12 mois	12 mois
Résultat net – Part groupe	(12 248)	(1 416)
Résultat net – Part minoritaires		
Dotations aux amortissements et provisions	4 874	975
Impôts différés	1 138	(1 096)
Produits et charges sans incidence sur la trésorerie	970	(20)
Capacité d'autofinancement	(5 266)	(1 557)
Variation des frais financiers		1
Variation nette d'exploitation	(1 395)	(576)
Variation nette hors exploitation		(266)
Variation du besoin en fond de roulement	(1 395)	(841)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(6 661)	(2 398)
OPERATION D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(667)	(2 206)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 185)	(1 463)
Acquisition d'immobilisations financières	(14)	(16)
Cessions d'immobilisations	1 765	136
Trésorerie nette / acquisitions & cessions de filiales	38	(163)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(63)	(3 713)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	6 345	7 572
Variation des autres fonds propres	1 925	150
Endettement financier	167	1 385
Désendettement financier	(597)	(331)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	7 840	8 776
Variation de la trésorerie	1 116	2 665
Trésorerie d'ouverture	2 934	269
Trésorerie de clôture	4 050	2 934

4 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES EN K€

En K€	Capital	Primes	Réserves Conso.	Résultat de la période	Total part du groupe	Intérêts Mino.	Total capitaux propres
Situation au 31.12.2012	1 023	169	457	(449)	1 200	478	1 679
Affectation du résultat			(449)	449			
Augmentation de capital	794	6 777			7 572		7 572
Variation de périmètre			315		315	(478)	(163)
Ecart de conversion							
Résultat de la période				(1 416)	(1 416)		(1 416)
Activation des déficits antérieurs			66		66		66
Impact Changement de méthodes			(22)		(22)		(22)
Distribution de dividendes							
Situation au 31.12.2013	1 817	6 946	369	(1 416)	7 716		7 716
Affectation du résultat			(1 416)	1 416			
Augmentation de capital	809	5 447			6 256		6 256
Variation de périmètre			(2)		(2)		(2)
Ecart de conversion							
Résultat de la période				(12 248)	(12 248)		(12 248)
Retraitements de consolidation							
Activation des déficits antérieurs							
Impact Changement de méthodes							
Distribution de dividendes							
Situation au 31.12.2014	2 626	12 393	(1 050)	(12 248)	1 722		1 722

5 – NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DELTA DRONE constitue un groupe français de premier plan au sein du secteur émergeant des drones civils à usage professionnel. L'activité du groupe consiste à déployer une offre de solutions métiers depuis l'acquisition jusqu'au traitement et à l'analyse des données. L'offre la plus aboutie concerne aujourd'hui le secteur des Mines & Carrières, grâce à l'expertise de la filiale MTSI Hydrogéosphère. En appui de cette activité commerciale, le groupe développe deux services associés liés à la réglementation en vigueur et à la priorité donnée au respect de la sécurité des personnes et des biens. Le premier concerne la formation des télépilotes, cette activité étant opérée par la filiale EFD – Ecole Française du Drone. Le second a trait aux autorisations administratives nécessaires pour effectuer des missions en toute sécurité, il est opéré au sein de DELTA DRONE par le Service Autorisations et Réglementation, service filialisé en fin d'année 2014 au sein de la société DRONE SECURITY & LEGAL (DSL). Cette société est consolidée depuis le 1^{er} octobre 2014 au sein du périmètre de DELTA DRONE.

5 – 1 FAITS MARQUANTS

5-1-1 EVOLUTION DU GROUPE DELTA DRONE

Delta Drone, créée en février 2011 et détenue à l'origine par la SARL J2E, contrôlait quatre filiales au 31 décembre 2012 :

- **Drone Services**, constituée en 2012 accueille l'Ecole Française du Drone et qui assure la formation des télépilotes de drones DELTA DRONE. En Mars 2013 la société Delta Drone a augmenté sa participation de 70% à 100% par rachat de titres. Au 31 décembre 2013 cette société est contrôlée à hauteur de 100% du capital et des droits de vote. Drone Services prend la dénomination sociale Ecole Française du Drone.
- **UAS Civil International**, créée en 2012 pour coordonner l'ensemble des activités commerciales du Groupe. Cette société était contrôlée à hauteur de 50.15% du capital et des droits de vote. Après les opérations de TUP réalisées, la société a fusionné avec Delta Drone.

- **3D Loisirs – Delta Drone Distribution Loisirs** – créée en 2012 est en charge du développement commercial des applications dans le domaine des loisirs. Cette société a fait l’objet d’une TUP en date du 15 janvier 2013 avec la Société UAS Civil International.
- **Data Drone**, créée en 2012 est en charge du développement commercial des applications dans le domaine de la montagne. Cette société a fait l’objet d’une TUP en date du 15 janvier 2013 avec la Société UAS Civil International.

Au cours de l’exercice 2013, les opérations de restructuration suivantes ont été opérées :

- Le 15 janvier 2013, dissolution sans liquidation des filiales **Data Drone et 3D loisirs** par transmission universelle de patrimoine à la société UAS Civil International.
- Le 27 février 2013, Delta Drone acquiert 100% de sa filiale **Drone Services**
- Le 8 avril 2013, fusion absorption de la société **UAS Civil International** par Delta Drone.
- Le 8 avril 2013, transformation de la société **Delta Drone** en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.
- Le 28 juin 2013, inscription de la société **Delta Drone** à la cote du marché ALTERNEXT d’EURONEXT suite à la finalisation d’une opération d’augmentation de capital par placement privé en date du 25 juin 2013.
- Le 30 septembre 2013, fusion absorption de la société **J2E** par Delta Drone.

Depuis sa création, Delta Drone a consacré son activité au développement de prototypes et de solutions embarquées et oriente désormais son activité vers le déploiement d'une offre de solution métiers depuis l'acquisition jusqu'au traitement de l'analyse des données. Cette évolution stratégique a conduit le groupe à prendre des décisions importantes en 2014.

Au cours de l’année 2014, les opérations de restructuration suivantes ont été opérées :

- Le 31 janvier 2014, par décision de l’Assemblée Générale mixte, Delta Drone a finalisé une opération d’échange de titres avec les associés des sociétés MTSI et HYDROGEOSPHERE. Cette opération a donné lieu à une augmentation de capital de 17 169 € et à la constatation d’une prime d’apport de 727 831 €. Les deux sociétés, MTSI et HYDROGEOSPHERE ont fusionné courant juillet avec un effet rétroactif au 1er janvier 2014.
- Le 28 mai 2014, l’Assemblée Générale a entériné la transformation de la société en société anonyme à Conseil d’Administration en lieu et place de la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
- Une augmentation de capital a été réalisée le 27 mai 2014 de 10.260 €
- Une augmentation de capital a été réalisée le 2 octobre 2014 de 318.001 €
- Une augmentation de capital a été réalisée le 11 décembre 2014 de 272 920 €
- Une augmentation de capital a été réalisée le 22 décembre 2014 de 190.985 €.

Conformément à la stratégie insufflée par la nouvelle gouvernance, DELTA DRONE a poursuivi ses prises de participations minoritaires afin de constituer son réseau. Ce dernier est fort de 12 partenaires à fin janvier 2015 et devient ainsi l’axe stratégique du développement commercial du groupe. Il devrait donner lieu à l’avenir à une filialisation en prenant le nom de DELTA DRONE NETWORK.

5-1-2 IMPACTS DU CHANGEMENT DE GOUVERNANCE SUR LES COMPTES AU 31.12.2014

A la suite du changement de gouvernance intervenu fin mai, la société a entamé une profonde réorganisation interne ainsi qu’un repositionnement stratégique, dictés par la volonté de la nouvelle direction de restaurer la structure financière du Groupe, ajuster au mieux ses coûts fixes à l’incertitude du rythme de développement du marché, et enfin créer les conditions d’une amélioration sensible du niveau de résultat dès l’exercice 2015. La réorganisation interne s’est traduite durant l’été par un arrêt de nombreux contrats de prestations externes et par un strict plafonnement des dépenses. Elle a également conduit à mettre en œuvre un plan de réduction des effectifs portant sur 34 postes supprimés.

En parallèle, la société a revu sa politique d’activation des frais de recherche et développement et déprécié son parc de drones immobilisés et son stock, de manière à présenter une valeur d’actif immobilisé plus conforme à la réalité de la situation. Afin de conforter la valeur nette ainsi retenue pour les actifs du groupe, des tests de dépréciation ont été réalisés par la Direction, sur la base de l’évolution prévisible de l’activité au

cours des exercices à venir, et ce, au moyen d'une évaluation basée sur la méthode dite « discounted cash flows ».

Cette analyse a été réalisée en tenant compte du repositionnement stratégique insufflé par la nouvelle gouvernance de la société, qui repose notamment sur le développement du réseau DELTA DRONE. Dans ce cadre, la créance d'impôt liée au déficit reportable de 2013 a été également dépréciée en totalité sur l'exercice 2014, compte tenu d'une faible probabilité d'imputation de cette dernière à court terme.

Les conséquences sur les comptes de l'année 2014 sont les suivantes :

- Non activation des frais de R&D 2014 (1.5 M€)
- Dépréciation exceptionnelle des frais de R&D antérieurs (1.9 M€)
- Dépréciation du stock (0,5 M€)
- Dépréciation de la créance d'impôt liée au déficit reportable de 2013 (1.2M€)
- Non activation de la créance d'impôt liée au déficit reportable de l'année 2014 (4.1 M€)

5-1-3 AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Evènement	Date	Nombre d'actions	Valeur nominale	Flux	Capital social
	31/12/2012	1 022 956	1,00	1 022 956,00	1 022 956,00
Fusion UASCI	08/04/2013	510 232	1,00	510 232,00	1 533 188,00
Division du nominal	08/04/2013	6 132 752	0,25	1 533 188,00	1 533 188,00
Introduction Altemext	25/06/2013	603 272	0,25	150 818,00	1 684 006,00
Fusion J2E	30/09/2013	2 518 061	0,25	629 515,25	2 313 521,25
Annulation Titres auto détenus	30/09/2013	-2 395 008	0,25	-598 752,00	1 714 769,25
Augmentation Capital	29/10/2013	410 099	0,25	102 524,75	1 817 294,00
	31/12/2013	7 269 176	0,25	1 817 294,00	1 817 294,00
	31/12/2013	7 269 176	0,25	1 817 294,00	1 817 294,00
Acquisition MTSI Hydrogeosphere	31/01/2014	68 676	0,25	17 169,00	1 834 463,00
Augmentation Capital	27/05/2014	41 040	0,25	10 260,00	1 844 723,00
Augmentation Capital	02/10/2014	1 272 005	0,25	318 001,25	2 162 724,25
Augmentation Capital	11/12/2014	1 091 681	0,25	272 920,25	2 435 644,50
Augmentation Capital	22/12/2014	763 941	0,25	190 985,25	2 626 629,75
	31/12/2014	10 506 519,00	0,25	2 626 629,75	2 626 629,75

Au 31 décembre 2014, le capital de la société est composé de 10 506 519 actions de 0.25 € de valeur nominale. Soit un capital social de 2 626 629,75 €.

5-1-4 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Dans le cadre du contrat d'émission d'OCABSA votée lors de l'AGE du 22 décembre 2014 avec la société d'investissement YORKVILLE ADVISORS, cette dernière a souscrit à la troisième tranche d'OCABSA, exercé l'intégralité des BSA associés au trois premières tranches OC prévues au contrat et procédé à la conversion en actions de la première tranche d'OCA. Ces dernières évolutions correspondent à un apport en capital de 3,5 M€ et à 1 M€ de capitaux permanents supplémentaires sous forme d'OC.

Par ailleurs, un avenant au contrat d'émission d'OCABSA stipule que les 3 premières tranches d'obligations convertibles émises pour 2 M€ en 2014 (valeurs inscrites au bilan) et pour 1 M€ début d'année seront obligatoirement converties en actions par YA, sans possibilité d'en demander le remboursement. Compte tenu de cet avenant au contrat d'émission d'OCABSA, les deux tranches émises pour 2 M€ en 2014 ont été présentées dans les comptes, sous la rubrique « Autres fonds propres » - Note 10.

Conformément à son plan stratégique de développement, DELTA DRONE a acquis 50,1% de la société sud-africaine CAP MINERALS AFRICA, spécialisée dans la distribution d'équipements et d'offres de services auprès du secteur minier en Afrique australe.

Enfin, la poursuite de l'ajustement de la structure du Groupe a conduit à la suppression de 5 postes supplémentaires sur le site de DELTA DRONE à Grenoble.

5 – 2 – PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

5 – 2 – 1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes sociaux des sociétés du groupe arrêtés au 31 décembre 2014. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE PRESENTATION

Pas de changement de présentation.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Delta Drone sont établis selon le référentiel français conformément aux règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvé par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Règlementation Comptable.

Les sociétés du groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'intégration globale revient à intégrer à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe. La méthode globale est appliquée aux états financiers des entreprises dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux mis en harmonie le cas échéant avec les principes comptables retenus par le Groupe. Les comptes sociaux des entreprises consolidées sont d'une durée de :

- DELTA DRONE :	12 mois
- ECOLE FRANCAISE DU DRONE :	12 mois
- MTSI :	12 mois
- DELTA DRONE MAROC :	11 mois société créée en février 2014
- DRONE SECURITY & LEGAL	3 mois société créée octobre 2014

RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

CONVERSION DES COMPTES ET DES FILIALES ETRANGERES ET DES ETABLISSEMENTS STABLES A L'ETRANGER

Les postes de bilan des filiales étrangères consolidées et des établissements stables sont convertis sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice.

Il en va ainsi des comptes de Delta Drone Maroc (société aujourd'hui en sommeil) dont la devise de comptabilité est le Dirham Marocain.

PRINCIPES COMPTABLES

Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Le Groupe effectue essentiellement des prestations de services dont la reconnaissance tant en termes de chiffres d'affaires qu'en termes de marge repose sur la facturation des dites prestations.

Les prestations à facturer sont évaluées aux prix de vente et représentent la part du chiffre d'affaires, non encore facturée selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement, lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Lorsque des avances et acomptes sont versés par les clients en contrepartie de l'avancement des travaux, ceux-ci figurent au passif du bilan et ne font pas l'objet de compensation avec les factures à établir qu'ils financent.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont constatés à l'actif lorsqu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- le projet en cause est nettement individualisé ;
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ;
- le coût du projet peut être distinctement établi.

L'ensemble des dépenses engagées constitue exclusivement des frais de développement par opposition aux frais de recherche fondamentale.

L'enregistrement des frais à l'actif se fait sur la base des coûts directs de chaque projet auxquels s'ajoute une quote-part de frais généraux évaluée comme le rapport entre les frais généraux et la somme des coûts de l'entreprise. Cette quote-part est calculée en fin d'année pour application sur l'exercice suivant.

Les frais de recherche et de développement sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans. Cette durée d'amortissement est susceptible d'être revue et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective.

A la suite du changement de gouvernance intervenu fin mai, la société a entamé un profond repositionnement stratégique et, en parallèle, la société a revu sa politique d'activation des frais de recherche et développement eu égard au développement des marchés cibles plus long qu'initialement prévu et induisant un changement d'estimation. Seuls ont été conservés les frais de R&D qui seront utilisés et serviront de base au développement de « Delta Drone Réseau ».

Les conséquences sur les comptes 2014 sont les suivantes :

- Non activation des frais de R&D 2014 (1.465 K€)
- Dépréciation exceptionnelle des frais de R&D antérieurs (1.900K€)

Autres immobilisations incorporelles

Compte tenu du repositionnement stratégique de la société Delta Drone suite à la mise en place de la nouvelle direction, les orientations qui sous-tendaient l'activation du fonds de commerce correspondant au mali de fusion technique ont été abandonnées. En conséquence, le mali technique de fusion a été intégralement déprécié pour 2.006K€.

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'une prise de participation ou de contrôle (différence entre coût d'acquisition à la juste valeur des titres et la quote-part des justes valeurs des actifs et des passifs à la date d'acquisition) sont inscrits :

- Sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan lorsqu'ils sont positifs ;
- Sous la rubrique « provisions pour risques et charges » au passif du bilan, lorsqu'ils sont négatifs.

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif des sociétés MTSI et HYDOGEOSPHERE, un écart d'acquisition de 610 K€ a été déterminé et constaté à l'actif du bilan consolidé du groupe.

Cet écart est amorti sur une durée de 5 ans. La dotation aux amortissements de la période s'élève quant à elle à 122 K€.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10, notamment en ce qui concerne la décomposition des constructions selon une approche prospective. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des durées d'utilisations suivantes :

- Agencements, installations 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels 5 à 10 ans
- Matériel de transport 4 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau 5 à 10 ans
- Matériels informatiques 3 ans

Crédit-bail

Les biens acquis au moyen de contrats de crédit-bail sont enregistrés en immobilisations à leur valeur brute. Corrélativement, la dette financière qui en résulte est inscrite au passif.

Les contrats de crédit-bail sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les actifs sont immobilisés au prix d'achat du bien au commencement du contrat. Ils sont ensuite amortis suivant le mode linéaire sur la durée de la location.
- Les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.
- La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque exercice.
- Les montants correspondant à l'option d'achat sont inclus dans la dette financière relative au crédit-bail. A titre d'information, ils s'élèvent à 16 K€ au 31 décembre 2014.

Immobilisation financières

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur valeur historique. Celles-ci sont dépréciées en cas de pertes de valeur durable.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Au 31 décembre 2014, l'intégralité des stocks de pièces, produits semi-intermédiaires de Drone Delta H a été intégralement dépréciée, la dépréciation s'élève à 459K€ sur 614K€ de stock total.

En effet, compte tenu des nouvelles orientations stratégiques, les drones actuellement portés à l'actif de Delta Drone seront mis à disposition du réseau Delta Drone afin d'opérer les mesures. Les stocks de pièces actuelles ne serviront qu'à la maintenance desdits drones et n'apporteront pas de valeur supplémentaire. C'est à ce titre que les pièces des Drone Delta H sont intégralement dépréciées, la société n'ayant pas vocation à poursuivre la fabrication de ce modèle

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire fait apparaître des plus ou moins-values, les moins-values font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Lorsque la valeur d'inventaire des titres établie sur la base du dernier cours constaté avant la clôture est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Provisions

Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions. Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans ce cadre, au regard des risques et litiges identifiés au 31 décembre 2014, des provisions pour risques et charges sont constatées au passif du bilan pour 428 K€.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires d'imposition, des retraitements de consolidation ou de la constatation des déficits reportables. L'enregistrement des impôts différés est constaté au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence.

Ainsi, les impôts différés actifs sur déficits reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur les bénéfices futurs est très probable.

Pour rappel, suite au repositionnement stratégique insufflé par la nouvelle gouvernance de la société, la créance d'impôt différé constatée au 31/12/2013 sur le résultat courant pour 1.150 K€ a été totalement dépréciée dès le 30 juin 2014 et seuls les impôts différés sur le crédit-bail et la provision pour indemnité de départ à la retraite ont été constatés au titre de l'année 2014 pour 38 K€.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite figurent en provisions pour risques et charges au passif du bilan et concernent la société DELTA DRONE.

Les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ à la retraite sont estimés à partir d'un calcul actuariel conforme à la recommandation CNC 2003-R.01, prenant en compte un taux de turnover du personnel. Ils correspondent à la valeur probable de la dette de l'entreprise à l'égard de chacun de ses salariés. Le calcul des droits à la retraite acquis par les salariés est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur. Le Groupe n'a pas d'autres engagements significatifs en matière sociale.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Comptabilisation des instruments de couverture de change

Lorsque le Groupe est amené à réaliser des affaires dites « multidevises » l'exposant au risque de fluctuation des devises, il est susceptible de se couvrir en recourant à des achats ou des ventes à terme de devises. Il applique dès lors une comptabilité de couverture.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée par le Groupe au 31 décembre 2014.

Conversion des dettes et créances libellées en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

Les différences de change latentes résultant de cette conversion sont enregistrées en résultat consolidé.

5-2-2 – INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Méthode de Consolidation (*)		Pourcentage d'intérêt		Date d'entrée dans le périmètre
	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	
Delta Drone	Société Mère	Société Mère	100 %	100 %	-
Ecole Française du (ex Drone Service)	I.G	I.G	100 %	100 %	Nov.2012
MTSI	N/A	I.G	N/A	100 %	Janv.2014
Delta Drone Maroc	N/A	I.G	N/A	99.9 %	Fév.2014
DSL	N/A	I.G	N/A	100%	Oct.2014

(*)-IG.: Intégration globale N/A: Non applicable

5-3 - NOTES SUR LE BILAN, LE COMPTE DE RÉSULTAT ET LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Soit le tableau de variation suivant:

En Keuros	Concessions et brevets	Frais d'établissement	Frais de développement	Fonds commercial	Immos. en cours	Autres Immo. Incorporelles	Total
Brut	121	5	4 240				4 366
Amortissements cumulés	(25)	(3)	(526)				(555)
Valeur nette 31/12/2013	96	2	3 714				3 812
Variation de périmètre	5						5
Variation de taux de change							
Juste valeur							
Acquisitions	38				605		643
Cessions		(5)					(5)
Reclassements							
Dotations/Reprises (*)	(65)	(2)	(2 750)		(90)		(2 907)
Solde net à la clôture	74		964		515		1 553
Brut	183		4 240		605		5 028
Amortissements cumulés	(109)		(3 276)		(90)		(3 475)
Valeur nette 31/12/2014	74		964		515		1 553

Il est rappelé que les coûts de R&D de l'année 2014 n'ont pas été activés soit un produit non constaté de 1.5 M€ et que les coûts de R&D antérieurs ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation complémentaire à hauteur de 1.9 M€ à laquelle s'ajoutent les amortissements ordinaires.

Afin de conforter la valeur nette ainsi retenue pour les frais de recherche et de développement, un test de dépréciation a été réalisé par la Direction, sur la base de l'évolution prévisible de l'activité au cours des exercices à venir et du développement du réseau DELTA DRONE, et ce, au moyen d'une évaluation basée sur la méthode dite « discounted cash flows ».

Cette analyse a été réalisée en tenant compte du repositionnement stratégique insufflé par la nouvelle gouvernance de la société. Dans ce cadre, la créance d'impôt liée au déficit reportable de 2013 a été également dépréciée en totalité sur l'exercice 2014, compte tenu d'une faible probabilité d'imputation de cette dernière à court terme.

Tableau de répartition géographique :

En Keuros	France	Europe	USA	Russie	Amérique du Sud	Asie/Inde	Total
Valeur nette comptable							
Concessions et brevets	74						74
Frais d'établissement							-
Frais de développement	964						964
Fonds commercial							-
Immobilisations en-cours	515						515
Autres immos. Incorporelles							-
Valeur nette 31/12/2014	1 553						1 553

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Soit le tableau de variation suivant :

En Keuros	Terrains et Constructions	Installations Techniques	Matériel de transport	Mobilier et matériel de bureau	Immos. en cours	Autres Immo. Corporelles	Total
Brut		225	426	115		1802	2 567
Amortissements cumulés		(79)	(175)	(32)		(318)	(603)
Valeur nette 31/12/2013		146	251	83	-	1 484	1 964
Variation de périmètre		62	9	23	0	0	94
Variation de taux de change							
Juste valeur							
Acquisitions		20	162	54		690	926
Cessions		(32)	(259)			(1 430)	(1 721)
Reclassements		(96)		96			
Sortie amortissements sur cessions		16	109			640	765
Dotations/Reprises(*)		(48)	(158)	(101)		(667)	(974)
Solde net à la clôture		68	114	155	-	717	1 054
Brut		254	295	372		1063	1 984
Amortissements cumulés		(186)	(181)	(217)		(346)	(930)
Valeur nette 31/12/2014		68	114	155		717	1 054

(*) - Par convention, les chiffres entre parenthèses sont les dotations et les autres sont les reprises. Les montants indiqués correspondent au « net » dotations moins reprises.

Les immobilisations corporelles intègrent pour les installations techniques et le matériel de transport, le retraitement des contrats de crédit-bail pour une valeur brute de 427 K€ (y compris les valeurs résiduelles) et un amortissement cumulé de 287 K€. L'impact du retraitement du crédit-bail sur le résultat de l'année 2014 s'élève à 24 K€.

Les autres immobilisations correspondent essentiellement au parc de drones en activité (y compris les prototypes fabriqués) ainsi que les agencements réalisés dans le cadre de l'implantation de la société dans ses nouveaux locaux à Grenoble et Dardilly.

Le parc de drones constaté à l'actif du bilan a fait l'objet d'une analyse pour apprécier les besoins du groupe dans le cadre de son redéploiement stratégique. Les matériels sans utilité ont donné lieu à une mise au rebut. Les drones conservés à l'actif du bilan sont amortis selon le mode linéaire et sur une durée de 3 ans.

Le parc de drones du groupe a vocation à être désormais utilisé par voie de mise à disposition, dans le cadre d'une offre complète, auprès des membres du réseau DELTA DRONE.

Tableau de répartition géographique suivant :

En Keuros	France	Europe	USA	Russie	Amérique du Sud	Asie/Inde	Total
Terrains et constructions							-
Installations techniques	- 16		84				68
Matériel de transport	114						114
Mobilier et matériel informatique	155						155
Autres immos. corporelles	-						-
Immobilisations en-cours	717						717
Valeur nette 31/12/2014	970	-	84	-	-	-	1 054

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En Keuros	Titres de participation	Titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Valeur nette 31/12/2013	0	0	37	37
Variation de périmètre				0
Variation de taux de change				0
Acquisitions	0		13	13
Cessions			-7	-7
Retraitements de consolidation (*)				0
Reclassements				0
Dotations/Reprises (**)				0
Solde net à la clôture	0	0	44	44
Brut	0		44	44
Dépréciations cumulés			0	0
Valeur nette 31/12/2014	0	0	44	44

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés dans le cadre des contrats de locations souscrits par les différentes entités du Groupe.

NOTE 4 – STOCKS ET EN-COURS

En Keuros	31/12/2014	31/12/2013
Matières premières	410	437
En-cours de production		
Produits intermédiaires et semi-finis	204	42
Marchandises		
Autres approvisionnements		
Valeur brute	614	479
Provisions sur matières premières et marchandises	-285	
Provisions sur produits intermédiaires et semi-finis	-174	
Provisions sur autres approvisionnements		
Provisions pour dépréciation	-459	
Valeur nette au 31/12/2014	155	479

NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En Keuros	31/12/2014	31/12/2013
Clients et comptes rattachés	343	233
Factures à établir	43	1
Provisions	-2	
Valeur nette au 31/12/2014	384	234

NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET IMPÔT DIFFERE ACTIF

En Keuros	31/12/2014	31/12/2013
Avances et acomptes versés	-	258
Avances et acomptes	-	258
Créances fiscales et sociales	433	293
Impôt sur les bénéfices	455	509
Autres créances d'exploitation	-	9
Impôts différés - Actif	38	1 176
Autres créances d'exploitation	926	1 987
Valeur nette au 31/12/2014	926	2 245

AUTRES CREANCES

Ce poste est essentiellement composé des avances et acomptes versés aux fournisseurs.

CREANCES FISCALES ET SOCIALES

La variation des créances fiscales et sociales s'explique principalement par les comptes de TVA qui font régulièrement l'objet de remboursements. Le poste impôt sur les bénéfices correspond au crédit impôt recherche.

IMPOTS DIFFERES – ACTIF

La société a comptabilisé un impôt différé actif correspondant à la créance d'IS lié au CICE, aux frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission, à l'impact lié au retraitement des crédits baux et à la provision pour un départ en retraite.

Il est rappelé que la créance d'impôt différé liée au déficit reportable de 2013 a été dépréciée en totalité et qu'aucune créance d'impôt liée au déficit reportable de l'année 2014 n'a été constatée.

NOTE 7 – COMPTES DE REGULARISATION

En Keuros	31/12/2014	31/12/2013
Charges constatées d'avance	42	30
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au 31/12/2014	42	30

NOTE 8 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En Keuros	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs mobilières de placement	62	67
Provisions sur les valeurs mobilières de placement	(9)	(2)
Valeurs mobilières de placement nettes	53	65
Disponibilités	3 999	2 869
Trésorerie - Actif	3 999	2 869
Concours bancaires (cf.Note 12)	- 2	
Trésorerie - Passif	- 2	
Trésorerie nette au 31/12/2014	4 050	2 934

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de titres d'auto contrôle dont la moins-value latente est provisionnée à hauteur de 9 K€.

NOTE 9 – COMPOSITION DU CAPITAL

En euros	Nombre d'actions ordinaires	Valeur nominale des actions	Montant du capital social
Au 31/12/2012	1 022 956	1	1 022 956
Augmentation de capital	510 232	1	510 232
Réduction de capital			
Total des actions à 1€	1 533 188	1	1 533 188
Total des actions à 0,25 €	6 132 752	0,25	1 533 188
Augmentation de capital	3 531 432	0,25	882 858
Réduction de capital	(2 395 008)	0,25	-598 752
Au 31/12/2013	7 269 176	0,25	1 817 294
Augmentation de capital	3 237 343	0,25	809 336
Réduction de capital			
Au 31/12/2014	10 506 519	0,25	2 626 630

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 31 janvier 2014 entérinant la prise de contrôle des sociétés MTSI et Hydrogeosphère par échange de titres, le capital a été augmenté de 17.169,00 € par création de 68.676 nouvelles actions à 0,25 €.

Par ailleurs sur délégation de l'Assemblée générale du 8 avril 2013, le Directoire a constaté en date du 27 mai 2014 une augmentation de capital par création de 41.040 nouvelles actions Delta Drone à 0,25 €.

Sur le quatrième trimestre 2014, 3 augmentations de capital successives ont été réalisées accroissant le capital social de 781 907 € et le nombre d'actions de 3 127 628.

Le nombre de créations nettes de titres sur la période s'élève à 3 237 343 actions ordinaires.

Lors des augmentations de capital successives, les frais d'opération ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 295 K€.

BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEURS D'ENTREPRISES (BSPCE)

En mai 2012, DELTA DRONE a mis en place un plan de 41 250 BSPCE réservés aux salariés de l'entreprise. L'AGE du 25 avril 2012 a délégué au Président sa compétence à l'effet d'émettre et d'attribuer à titre gratuit 41 250 BSPCE, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la société d'une valeur nominale de 1 euro (représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 41250 euros). Usant de sa délégation le Président a attribué l'ensemble des BSPCE le 29 juin 2012 et le 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, les BSPCE ont été intégralement attribués. Ces BSPCE pourront être exercés du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016.

Avec la division par quatre du nominal des actions, le nombre de BSPCE attribués en 2012 s'élève à 165 000 bons.

Le 30 septembre 2013, l'AGE a délégué au Directoire sa compétence à l'effet d'émettre et attribuer à titre gratuit 172 500 BSPCE, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la société d'une valeur nominale de 0.25 euro (représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 43 125 euros). Usant de sa délégation le Directoire a attribué 82 000 BSPCE le 30 septembre 2013, puis 42 000 BSPCE le 28 octobre 2013 et enfin 17 000 BSPCE le 9 décembre 2013. Ces BSPCE pourront être exercés du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

La somme des BSPCE au 31 décembre 2014 s'élève alors à 209 000. La baisse du nombre de BSPCE qui s'élevaient à 306000 au 30 juin 2014 est due à l'annulation des bons de souscription détenus par les personnes concernées par le plan social d'entreprise mis en œuvre dans le cadre de la nouvelle gouvernance.

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS :

Dans le cadre du contrat d'émission d'OCABSA votée lors de l'AGE du 22 décembre 2014 avec la société d'investissement YORKVILLE ADVISORS, cette dernière a souscrit à deux tranches d'OCABSA. Si les BSA ont été détachés et exercés en ce qui concerne la première tranche, il reste 763 941 BSA à exercer au titre de la seconde tranche. Il est indiqué que ces BSA ont été exercés en totalité sur 2015.

NOTE 10 – AUTRES FONDS PROPRES

En Keuros	Subventions Subventions d'investissement nettes	Avances conditionnées	Montant des Autres fonds propres
Au 31/12/2012		600	600
Augmentations		150	150
Diminutions			
Au 31/12/2013		750	750
Augmentations		2 000	2 000
Diminutions		(75)	(75)
Au 31/12/2014		2675	2675

Les autres fonds propres correspondent aux avances conditionnées versées en 2012 et 2013 par OSEO et la Région Rhône-Alpes ainsi qu'à l'emprunt convertible qui sera obligatoirement converti en actions par YA sans possibilité d'en demander le remboursement.

Il est à noter que les avances perçues en 2012 et 2013 ont commencé à être remboursées sur l'exercice 2014, et ce, à hauteur de 75 K€.

NOTE 11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En Keuros	Ecart d'acquisition	Provision pour charges	Provision pour risques	Provision pour IDR	Total
Solde net au 31/12/2013				20	20
Différences de change					-
Variations du périmètre					-
Dotations		12	383	13	408
Reprises sur provisions utilisées					-
Reprises sur provisions non utilisées					-
Reclassements					-
Solde net au 31/12/14	-	12	383	33	428

NOTE 12 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En Keuros	Emprunts auprès des Ets.de crédit	Crédit-bail	Emprunts obligataires	Dettes sur acquisitions de titres	Concours bancaires	total
Solde net au 31/12/2013	1 471	405	0	0	0	1 876
Différences de change						-
Variations du périmètre	63					63
Augmentations (*)	104	-			2	106
Diminutions	(323)	(274)				- 597
Autres mouvements						-
Actualisations						-
Solde net au 31/12/14	1 315	131	0	0	2	1 448

EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 150000 euros. L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- Emprunt LYONNAISE DE BANQUE d'un montant de 16000 euros L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- Emprunts CATERPILLAR - BPDA d'un montant de 100000 euros. L'objet du prêt est le financement de l'essor de la société et des embauches de personnel.
- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 50000 euros. L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- Emprunt OSEO d'un montant de 150 000 euros. L'objet du prêt est le financement partiel du programme d'innovation.
- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 950 000 €. L'objet du prêt est le financement du développement de la société.
- Emprunt CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES d'un montant de 252 000 €. L'objet du prêt est le financement du développement de la société.
- Emprunt CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES d'un montant de 100 000 €. L'objet du prêt est le financement de matériels.

Au 31 décembre 2014, les ratios mentionnés dans les contrats d'emprunt sont tous respectés.

DETTES DE CREDIT-BAIL

Les contrats de crédit-bail sont afférents au financement de véhicules, de matériel informatique et de matériels techniques d'une valeur restant à rembourser au 31/12/2014 de 131 K€.

CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires correspondent à des intérêts courus d'un montant de 2 K€.

ECHEANCIER DES EMPRUNTS

En Keuros	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts auprès des Ets. de crédit	350	919	46	1 315
Crédit-bail	69	62		131
Emprunts obligatoires				-
Dettes sur acquisitions de titres				
Dettes non courantes	419	981	46	1 446
Concours bancaires	2			2
Dettes courantes	2	-	-	2
Total des emprunts et dettes	421	981	46	1 448

NOTE 13 – DETTES FOURNISSEURS, AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

En Keuros	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fournisseurs	1 132	880
Dettes sur acquisitions d'immobilisations		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 132	880
Dettes fiscales	245	72
Dettes sociales	1 020	401
Dettes fiscales et sociales	1 265	473
Avances et acomptes reçus	4	
Impôt sur les sociétés		11
Autres dettes d'exploitation	4	1
Produits constatés d'avance	18	7
Impôts différés – Passif		
Autres dettes et comptes de régularisation	26	19
Total des dettes fournisseurs et autres dettes	2 423	1 372

NOTE 14 – ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES D'EXPLOITATION

En Keuros	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Avances et acomptes versés				
Créances clients et assimilées	384			384
Autres créances	888			888
Créances d'exploitation	1 272			1 272
Dettes financières non courantes				-
Dettes financières courantes				-
Dettes fournisseurs et assimilées	1 136			1 136
Autres dettes	977	292		1 269
Dettes d'exploitation	2 113	292		2 405

NOTE 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET DONNÉES SECTORIELLES

Le chiffre d'affaires constaté dans les comptes consolidés du Groupe DELTA DRONE au 31 décembre 2014, correspond à une facturation de prestation de services « hors groupe » d'un montant de 939 K€.

Décomposition sectorielle du chiffre d'affaires :

En Keuros	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires Missions	733	232
Chiffre d'affaires formation	206	110
Chiffre d'affaires total	939	342

NOTE 16 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En Keuros	31/12/2014	31/12/2013
Production stockée	144	42
Production immobilisée	508	3 137
Subventions d'exploitation	9	64
Transferts de charges	53	35
Autres produits et reprises de provisions	7	23
Total des produits d'exploitation	721	3 300

La baisse important de la production immobilisée s'explique par la décision de ne pas inscrire à l'actif du bilan, les coûts de R&D 2014. Pour information, ceux-ci auraient représenté un produit complémentaire de 1.5M€.

NOTE 17 - ACHATS, IMPÔTS ET CHARGES DE PERSONNEL

En Keuros	31/12/2014	31/12/2013
Achats matières	1 185	1 111
Variations de stocks	27	(352)
Autres achats et charges externes	1 960	2 036
Achats et variations de stocks	3 172	2 795
Impôts, taxes et versements assimilés	136	100
Impôts, taxes et versements assimilés	136	100
Salaires et traitements	2 871	2 003
Charges sociales	904	560
Charges de personnel	3 775	2 563
Total des charges d'exploitation	7 083	5 458

NOTE 18 – AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En Keuros	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	- 2 907	450
Immobilisations corporelles	- 974	510
Dotations nettes des reprises	-3881	960
Actifs circulants	(466)	
Risques et charges	-405	
Ecarts d'acquisition	-122	
Dotations nettes des reprises	-993	0
Total amortissements et provisions	-4874	960

NOTE 19 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Elles s'élèvent à 2 K€.

NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER

En Keuros	31/12/2014	31/12/2013
Produits des participations	13	
Produits de cession de VMP	65	27
Autres intérêts et versements assimilés	15	6
Gains de change	1	13
Reprises de provisions financières	2	
Total des produits financiers	96	47
Charges d'intérêts	(58)	(57)
Charges nettes sur cessions de VMP	(98)	(18)
Pertes de change	(5)	(1)
Dotations aux provisions financières	(9)	(2)
Autres charges financières	(0)	(1)
Total des charges financières	(170)	(78)
Résultat financier au 31/12/2014	(74)	(31)

NOTE 21 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Keuros	31/12/2014	31/12/2013
Produits sur opérations de gestion	66	
Produits de capital		106
Reprises de provisions exceptionnelles		
Total des produits exceptionnels	66	106
Charges sur opérations de gestion	(255)	(0)
Charges sur opérations de capital	(837)	(86)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(2 846)	(15)
Total des charges exceptionnelles	(3 938)	(102)
Résultat exceptionnel au 31/12/2014	(3 872)	4

NOTE 22 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

Impôt sur les bénéfices

Le produit d'impôt sur les bénéfices (283 K€) est principalement composée du crédit d'impôt recherche généré par Delta Drone partiellement compensé par la charge d'impôt dérogée par l'imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission.

Impôt différé

La charge d'impôt s'explique essentiellement par la dépréciation de la créance d'impôt différé actif constatée fin 2013 pour un montant de 1150 K€.

NOTE 23 - RÉSULTAT PAR ACTION

RÉSULTAT DE BASE

Le résultat de base par action est calculé selon le référentiel français. Il est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

En euros	31/12/2014	31/12/2013	Pro forma 2013
Bénéfice (déficit) de la période	(12 248 295)	(1 416 431)	(1 416 431)
Nombre d'actions à la clôture utilisé pour le résultat dilué par action	10 506 519	7 269 176	10 506 519
Résultat par action	(1,17)	(0,19)	(0,13)

RESULTAT DILUE

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés, ajusté de l'impact maximal de l'exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises et des obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions émis fin 2014 et non encore exercés.

En euros	31/12/2014	31/12/2013	Pro forma 2013
Bénéfice (déficit) de la période	(12 248 295)	(1 416 431)	(1 416 431)
Nombre d'actions à la clôture utilisé pour le résultat dilué par action	13 148 516	7 575 176	13 148 516
Résultat par action	(0,93)	(0,19)	(0,11)

NOTE 24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Covenants:

La société DELTA DRONE a contracté des dettes dont le remboursement anticipé peut être exigé par les prêteurs en cas de non-respect de certains ratios. Comme indiqué en note 12, la société DELTA DRONE respecte ces ratios au 31 décembre 2014.

Effets escomptés non échus :

Aucun effet escompté non échus n'est constaté au 31 décembre 2014.

Autres engagements donnés ou reçus :

Dans le cadre de la souscription de deux emprunts bancaires auprès de la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, d'un montant facial de 150 K€ et de 950 K€, une garantie par nantissement de fonds de commerce a été donnée par la société.

Cette même garantie a aussi été donnée au profit du CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES pour les emprunts de 252 K€ et 100K€.

La société Delta Drone a par ailleurs reçu la garantie OSEO pour les emprunts de 950 K€, 252 K€ et 100K€ à hauteur de 60% des sommes dues.

NOTE 25 – HONORAIRES CAC

Sur DELTA DRONE SA, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 59 829 euros, dont 30 000 euros au titre du contrôle légal des comptes et 29 829 euros au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Sur ECOLE FRANCAISE DU DRONE SAS, les honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 3 000 euros au titre du contrôle légal des comptes.

Sur MTSI HYDOGEOSPHERE SAS, les honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 3 000 euros au titre du contrôle légal des comptes.

Sur DSL SAS, les honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 1 000 euros au titre du contrôle légal des comptes.

Ses informations sont données hors taxes.

20.1.3 Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

AVERTISSEMENT

Les comptes consolidés ci- joint, présentent les caractéristiques en K€ suivantes :

Total Bilan :	11 735
Chiffre d'Affaires :	342
Résultat Net :	(1 416)

Seyssinet le 28 mars 2014

ACTIF

Valeurs Nettes	Notes 6.3	Au 31.12.2013	Au 31.12.2012
ACTIF IMMOBILISE			
Ecarts d'acquisition			
Amortissements			
Net			
Immobilisations incorporelles		4 366	2 160
Amortissements et provisions		-555	-104
Net	(1)	3 812	2 056
Immobilisations corporelles		2 567	1 190
Amortissements et provisions		-603	-93
Net	(2)	1 964	1 096
Immobilisations financières		37	51
Provisions			
Net	(3)	37	51
Titres mis en équivalence			
Total de l'Actif Immobilisé		5 813	3 203
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	(4)	479	85
Avances et acomptes versés	(6)	258	84
Créances clients et avances versées	(5)	234	
Autres créances	(6)	811	1 331
Impôts différés actifs	(6)	1 176	
Compte de régularisation	(7)	30	82
Valeurs mobilières de placement	(8)	65	20
Disponibilités & Instruments de trésorerie		2 869	249
Total de l'Actif Circulant		5 922	1 851
Activités cédées actif			
TOTAL DEL'ACTIF		11 735	5 054

PASSIF

Valeurs Nettes	Notes 63	Au 31.12.2013	Au 31.12.2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital	(9)	1 817	1 023
Primes		6 946	169
Réserves légales et autres réserves		369	457
Résultat Net		-1 416	-449
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement			
Total des Capitaux Propres Part du Groupe		7 716	1 200
Intérêts Minoritaires			478
CAPITAUX PROPRES DEL'ENSEMBLE		7 716	1 679
Autres Fonds Propres	(10)	750	600
Provisions	(11)	20	5
<i>Dont Ecart d'acquisition négatif</i>			
<i>Dont Prov pr risques des ME</i>			
<i>Dont prov pr impôts différés</i>			
<i>Dont avantages postérieurs à l'emploi</i>			
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	(12)	1 876	786
Concours bancaires – instru. financiers passifs			
Dettes fournisseurs et avances reçues	(13)	880	1 027
Autres dettes	(13)	485	957
Comptes de régularisation	(13)	7	
Activités cédés passif			
TOTAL DU PASSIF		11 735	5 054

2 – COMPTE DE RESULTAT EN K€

Valeurs Nettes	Notes 6.3	Au 31.12.2013	Au 31.12.2012
Produits d'exploitation			
Chiffres d'affaires	(15)	342	6
Autres produits d'exploitation	(16)	3 300	2 134
Charges d'exploitation			
Achats et variation de stock	(17)	2 795	1 725
Impôts, taxes et versements assimilés	(17)	100	33
Charges de personnel	(17)	2 563	864
Dotations aux amortissements	(18)	960	204
Autres charges d'exploitation	(19)	49	42
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 825	-728
Produits sur opérations en commun			
Charges sur opérations en commun			
Produits financiers	(20)	47	1
Charges financières	(20)	78	16
RESULTAT FINANCIER		-31	-15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-2 856	-744
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(21)	4	-6
Impôt sur les bénéfices	(22)	-339	-268
Impôt différés	(22)	-1 096	
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGRES		-1 416	-482
Quote-part dans les résultats des sociétés ME			
Dotations aux amort. des écarts d'acquisition			
RESULTAT DEL'ENSEMBLE CONSOLIDE		-1 416	-482
Intérêts minoritaires			-33
RESULTAT NET		-1 416	-449

3 – TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE EN K€

En K€	31.12.2013	31.12.2012
	12 mois	12 mois
Résultat net – Part groupe	(1 416)	(449)
Résultat net – Part minoritaires		(33)
Dotation aux amortissements et provisions	975	141
Impôts différés	(1 096)	
Produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(20)	
Capacité d'autofinancement	(1 557)	(341)
Variation des frais financiers	1	
Variation nette d'exploitation	(576)	583
Variation nette hors exploitation	(266)	(278)
Variation du besoin en fond de roulement	(841)	305
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(2 398)	(36)
OPERATION D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(2 206)	(1 654)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 463)	(818)
Acquisition d'immobilisations financières	(16)	(425)
Cessions d'immobilisations	136	43
Trésorerie nette / acquisitions & cessions de filiales	(163)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(3 713)	(2 854)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	7 572	2 039
Variation des autres fonds propres	150	600
Endettement financier	1 385	466
Désendettement financier	(331)	(14)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	8 776	3 091
Variation de la trésorerie	2 665	201
Trésorerie d'ouverture	269	69
Trésorerie de clôture	2 934	269

4 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES EN K€

En K€	Capital	Primes	Réserves Conso.	Résultat de la période	Total part du groupe	Intérêts Mino.	Total capitaux propres
Situation au 31.12.2012	1 023	169	457	(449)	1 200	478	1 679
Affectation du résultat			(449)	449			
Augmentation de capital	794	6 777			7 572		7 572
Variation de périmètre			315		315	(478)	(163)
Ecart de conversion							
Résultat de la période				(1 416)	(1 416)		(1 416)
Activation des déficits antérieurs			66		66		66
Impact Changement de méthodes			(22)		(22)		(22)
Distribution de dividendes							
Situation au 31.12.2013	1 817	6 946	369	(1 416)	7 716		7 716

5 – COMPTES PRO FORMA

Par décision de l'Assemblée Générale mixte du 31 janvier 2014, l'acquisition intégrale des sociétés MTSI et HYDROGEOSPHERE a été constatée.

Les apports de titres des filiales ont été rémunérés par l'attribution de 68 676 nouvelles actions DELTA DRONE. Le capital social est alors composé de 7 337 852 actions de 0,25 euro de valeur nominale. Soit un capital social de 1 834 463 euros au 31 janvier 2014.

Les comptes pro forma ci-dessous ont été établis selon les mêmes principes que ceux adoptés par le groupe Delta Drone. Néanmoins la filiale MTSI ayant clôturé le 30 septembre 2013 et ses comptes n'ayant pas évolués de façon significative entre les exercices 2012 et 2013, la situation au 31 décembre 2013 de la société a été établie par substitution des opérations du quatrième trimestre 2013 aux opérations de la même période de l'exercice précédent.

En suite les principaux retraitements ont été les suivants :

- Retraitement des indemnités de départ à la retraite selon les mêmes modalités que pour Delta Drone.
- Elimination des flux inter-compagnies.
- Absence de retraitement du crédit-bail jugé non significatif (redevance annuelle 2 k€).
- Traitement de l'écart d'acquisition calculé au 31 décembre 2013 sur la base de la valorisation des titres et des capitaux propres retraités à la même date. L'écart n'a pas été amorti sur l'exercice.

Ces comptes n'ont pas été audités.

Bilan actif consolidé pro forma (K€)

Valeurs Nettes	Au 31.12.2013	Valeurs Nettes	Au 31.12.2013
ACTIF IMMOBILISE		CAPITAUX PROPRES	
Ecarts d'acquisition	612	Capital	1 834
Amortissements		Primes	7 674
Net	612	Réserves légales et autres réserves	326
Immobilisations incorporelles	4 391	Résultat Net	-1 374
Amortissements et provisions	-576	Provisions réglementées	
Net	3 815	Subventions d'investissement	
Immobilisations corporelles	2 826	Total des Capitaux Propres Part du Groupe	8 461
Amortissements et provisions	-768	Intérêts Minoritaires	
Net	2 058	CAPITAUX PROPRES DEL'ENSEMBLE	8 461
Immobilisations financières	37	Autres Fonds Propres	750
Provisions		Provisions	23
Net	37	<i>Dont Ecart d'acquisition négatif</i>	
Titres mis en équivalence		<i>Dont Prov.pr risques des ME</i>	
Total de l'Actif Immobilisé	6 523	<i>Dont prov.pr impôts différés</i>	
ACTIF CIRCULANT		<i>Dont avantages postérieurs à l'emploi</i>	
Stocks et en-cours	498	DETTES	
Avances et acomptes versés	260	Emprunts obligataires	
Créances clients et avances versées	350	Autres emprunts et dettes financières	1 939
Autres créances	821	Concours bancaires – instru. financiers passifs	
Impôts différés actifs	1 177	Dettes fournisseurs et avances reçues	871
Compte de régularisation	30	Autres dettes	581
Valeurs mobilières de placement	70	Comptes de régularisation	7
Disponibilités & Instruments de trésorerie	2 902	Activités cédés passif	
Total de l'Actif Circulant	6 109		
Activités cédées actif			
TOTAL DEL'ACTIF	12 632	TOTAL DUPASSIF	12 632

Compte de résultat consolidé pro forma (K€)

Valeurs Nettes	Au 31.12.2013
Produits d'exploitation	
Chiffres d'affaires	696
Autres produits d'exploitation	3 327
Charges d'exploitation	
Achats et variation de stock	2 889
Impôts, taxes et versements assimilés	106
Charges de personnel	2 738
Dotations aux amortissements	1 010
Autres charges d'exploitation	50
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 769
Produits sur opérations en commun	
Charges sur opérations en commun	
Produits financiers	47
Charges financières	81
RESULTAT FINANCIER	-34
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-2 803
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4
Impôt sur les bénéfices	-330
Impôt différés	-1 096
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGRES	-1 374
Quote-part dans les résultats des sociétés ME	
Dotations aux amort. des écarts d'acquisition	
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-1 374
Intérêts minoritaires	
RESULTAT NET	-1 374

6 – NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DELTA DRONE constitue le premier groupe français totalement intégré du secteur des drones civils à usage professionnel en France. L'activité du groupe consiste à :

- concevoir des drones, développer les capteurs à usage professionnels et les applicatifs permettant leur utilisation dans les secteurs d'activité visés par la société,
- fabriquer les drones et les composants pour chacune des applications visées,
- mettre les drones à disposition des clients par le biais de contrats adaptés à leurs besoins,
- traiter les données brutes collectées par les drones pour restituer aux clients des informations directement exploitables.

Le Groupe Delta Drone focalise son offre sur 6 secteurs d'activité : carrières & géomètres, agriculture, sports & loisirs, énergie & réseaux, inspection industrielle, montagne.

6 – 1 FAITS MARQUANTS

EVOLUTION DU GROUPE DELTA DRONE

Delta Drone, créée en février 2011 et détenue par la SARL J2E, contrôlait quatre filiales au 31 décembre 2012 :

- Drone Services, constituée en 2012 accueille l'Ecole Française du Drone et qui assure la formation des télépilotes de drones DELTA DRONE. En Mars 2013 la société Delta Drone a augmenté sa participation de 70% à 100% par rachat de titres. Au 31 décembre 2013 cette société est contrôlée à hauteur de 100% du capital et des droits de vote.
- UAS Civil International, créée en 2012 pour coordonner l'ensemble des activités commerciales du Groupe. Cette société était contrôlée à hauteur de 50.15% du capital et des droits de vote. Après les opérations de TUP, la société a fusionné avec Delta Drone.
- 3D Loisirs – Delta Drone Distribution Loisirs – créée en 2012 est en charge du développement commercial des applications dans le domaine des loisirs. Cette société a fait l'objet d'une TUP en date du 15 janvier 2013 avec la Société UAS Civil International.
- Data Drone, créée en 2012 est en charge du développement commercial des applications dans le domaine de la montagne. Cette société a fait l'objet d'une TUP en date du 15 janvier 2013 avec la Société UAS Civil International.

Au cours de l'exercice 2013, les opérations de restructuration suivantes ont été opérées :

- Le 15 janvier 2013, dissolution sans liquidation des filiales Data Drone et 3D loisirs par transmission universelle de patrimoine à la société UAS Civil International.
- Le 27 février 2013, Delta Drone acquiert 100% de sa filiale Drone Services
- Le 8 avril 2013, fusion absorption de la société UAS Civil International par Delta Drone.
- Le 8 avril 2013, transformation de la société Delta Drone en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.
- Le 28 juin 2013, inscription de la société Delta Drone à la cote du marché ALTERNEXT suite à la finalisation de l'opération juridique d'augmentation de capital du 25 juin 2013.
- Le 30 septembre 2013, fusion absorption de la société J2E par Delta Drone.

Ainsi au 31 décembre 2013 le groupe est constitué des Sociétés Delta Drone et de sa filiale Drone Service détenue intégralement.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Evènement	Date	Nombre d'actions	Valeur nominale	Flux	Capital social
	31/12/2012	1 022 956	1,00	1 022 956,00	1 022 956,00
Fusion UASCI	08/04/2013	510 232	1,00	510 232,00	1 533 188,00
Division du nominal	08/04/2013	6 132 752	0,25	1 533 188,00	1 533 188,00
Introduction Altemext	25/06/2013	603 272	0,25	150 818,00	1 684 006,00
Fusion J2E	30/09/2013	2 518 061	0,25	629 515,25	2 313 521,25
Annulation Titres auto détenus	30/09/2013	-2 395 008	0,25	-598 752,00	1 714 769,25
Augmentation Capital	29/10/2013	410 099	0,25	102 524,75	1 817 294,00
	31/12/2013	7 269 176	0,25	1 817 294,00	1 817 294,00

Au 31 décembre 2013, le capital de la société est composé de 7 269 176 actions de 0.25 € de valeur nominale. Soit un capital social de 1 817 294 €.

6 – 2 – PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

6 – 2 – 1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes sociaux des sociétés du groupe arrêtés au 31 décembre 2013. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des couts historiques.

CHANGEMENT DE PRESENTATION

Pas de changement de présentation.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Delta Drone sont établis selon le référentiel français conformément aux règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvé par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Règlementation Comptable.

Les sociétés du groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'intégration globale revient à intégrer à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe. La méthode globale est appliquée aux états financiers des entreprises dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux mis en harmonie le cas échéant avec les principes comptables retenus par le Groupe. Les comptes sociaux des entreprises consolidées sont d'une durée de :

- DELTA DRONE : 12 mois
- DRONE SERVICES : 12 mois

RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

CONVERSION DES COMPTES ET DES FILIALES ETRANGERES ET DES ETABLISSEMENTS STABLES A L'ETRANGER

Les postes de bilan des filiales étrangères consolidées et des établissements stables sont convertis sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice.

Le groupe ne dispose ni de filiales, ni d'établissements stables à l'étranger au 31 décembre 2013.

PRINCIPES COMPTABLES

Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Le Groupe effectue essentiellement des prestations de services dont la reconnaissance tant en termes de chiffres d'affaires qu'en termes de marge repose sur la facturation des dites prestations.

Les prestations à facturer sont évaluées aux prix de vente et représentent la part du chiffre d'affaires, non encore facturée selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement, lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Lorsque des avances et acomptes sont versés par les clients en contrepartie de l'avancement des travaux, ceux-ci figurent au passif du bilan et ne font pas l'objet de compensation avec les factures à établir qu'ils financent.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont constatés à l'actif lorsqu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- le projet en cause est nettement individualisé ;
- le projet a de sérieuses chances de réussites technique et de rentabilité commerciale ;
- le coût du projet peut être distinctement établi.

L'ensemble des dépenses engagées constituent exclusivement des frais de développement par opposition aux frais de recherche fondamentale.

L'enregistrement des frais à l'actif se fait sur la base des coûts directs de chaque projet auxquels s'ajoute une quote-part de frais généraux évaluée comme le rapport entre les frais généraux et la somme des coûts de l'entreprise. Cette quote-part est calculée en fin d'année pour application sur l'exercice suivant. Une régularisation est opérée sur l'exercice de calcul si l'écart entre le taux provisoire et le taux définitif est supérieur à 5 points.

Au titre de l'exercice 2013, le taux provisoire était de 46% et le taux définitif de 43%. En conséquence aucune régularisation n'a été effectuée. Le taux provisoire pour l'exercice 2014 sera de 43%.

Les frais de recherche et de développement sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans. Cette durée d'amortissement est susceptible d'être revue et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective.

Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'une prise de participation ou de contrôle (différence entre coût d'acquisition à la juste valeur des titres et la quote-part des justes valeurs des actifs et des passifs à la date d'acquisition) sont inscrits :

- Sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan lorsqu'ils sont positifs ;
- Sous la rubrique « provisions pour risques et charges » au passif du bilan, lorsqu'ils sont négatifs.

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 15 à 20 ans.

Aucun écart d'acquisition, positif ou négatif, n'a été constaté par le Groupe au 31 décembre 2013.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10, notamment en ce qui concerne la décomposition des constructions selon une approche prospective.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des durées d'utilisations suivantes :

- Agencements, installations 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels 5 à 10 ans
- Matériel de transport 4 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau 5 à 10 ans
- Matériels informatiques 3 ans

Crédit-bail

Les biens acquis au moyen de contrats de crédit-bail sont enregistrés en immobilisations à leur valeur brute.

Corrélativement, la dette financière qui en résulte est inscrite au passif.

Les contrats de crédit-bail sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les actifs sont immobilisés au prix d'achat du bien au commencement du contrat. Ils sont ensuite amortis suivant le mode linéaire sur la durée de la location.
- Les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.
- La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque exercice.
- Les montants correspondant à l'option d'achat sont inclus dans la dette financière relative au crédit-bail.

A titre d'information, ils s'élèvent à 52 k€ au 31 décembre 2013.

Immobilisation financières

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur valeur historique. Celles-ci sont dépréciées en cas de pertes de valeur durable.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire fait apparaître des plus ou moins values, les moins values font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Lorsque la valeur d'inventaire des titres établie sur la base du dernier cours constaté avant la clôture est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Provisions

Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions. Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires d'imposition, des retraitements de consolidation ou de la constatation des déficits reportables. L'enregistrement des impôts différés est constaté au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence.

Ainsi, les impôts différés actifs sur déficits reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur les bénéfices futurs est très probable.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite figurent en provisions pour risques et charges au passif du bilan et concernent la société DELTA DRONE.

Les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ à la retraite sont estimés à partir d'un calcul actuariel conforme à la recommandation CNC 2003-R.01, prenant en compte un taux de turnover du personnel.

Ils correspondent à la valeur probable de la dette de l'entreprise à l'égard de chacun de ses salariés. Le calcul des droits à la retraite acquis par les salariés est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur.

Le Groupe n'a pas d'autres engagements significatifs en matière sociale.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Comptabilisation des instruments de couverture de change

Lorsque le Groupe est amené à réaliser des affaires dites « multidevises » l'exposant au risque de fluctuation des devises, il est susceptible de se couvrir en recourant à des achats ou des ventes à terme de devises. Il applique dès lors une comptabilité de couverture.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée par le Groupe au 31 décembre 2013.

Conversion des dettes et créances libellées en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

Les différences de change latentes résultant de cette conversion

6-2-2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes:

Société	Méthode de Consolidation (*)		Pourcentage d'intérêt		Date d'entrée dans le périmètre
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	
Delta Drone	Société Mère	Société Mère	100 %	100 %	
Drone Service	I.G	I.G	100 %	70 %	Nov.2012

(*)-I.G.: Intégration globale MIA: Non applicable

6-3 - NOTES SUR LE BILAN, LE COMPTE DE RÉSULTAT ET LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Soit le tableau de variation suivant:

En Keuros	Concessions et brevets	Frais d'établissement	Frais de développement	Fonds commercial	Immos. en cours	Autres Immo. incorporelles	Total
Brut	38	5	2 117				2 160
Amortissements cumulés	(1)	(1)	(101)				(104)
Valeur nette 31/12/2012	36	4	2 015				2 055
Variation de périmètre							
Variation de taux de change							
Juste valeur							
Acquisitions	84		2 123				2 206
Cessions							
Reclassements							
Dotations/Reprises (*)	(24)	(2)	(425)				(450)
Solde net à la clôture	96	2	3 714				3 812
Brut	121	5	4 240				4 366
Amortissements cumulés	(25)	(3)	(526)				(555)
Valeur nette 31/12/2013	96	2	3 714				3 812

Il est rappelé que les frais de recherche et développement engagés font l'objet d'une constatation à l'actif incorporel de la société.

Ne disposant pas d'une visibilité suffisante en termes de traduction comptable des négociations commerciales en cours, ni d'une appréciation du chiffre d'affaires pouvant ainsi être généré au titre de ces dernières sur l'exercice à venir, l'établissement d'un « business plan » n'a pu être effectué avec assez de certitude pour la période 2014 à 2018.

Dès lors, la réalisation d'un test de dépréciation des frais de recherche et développement constatés à l'actif du bilan, au moyen d'une évaluation basée sur la méthode dite « discounted cash flows », n'a pas été réalisée.

Toutefois, au stade de développement de la société, aucun élément tendant à justifier une dépréciation des actifs incorporels n'est à appréhender à la date d'arrêt des comptes. Ainsi, il n'a pas été considéré nécessaire d'intégrer une éventuelle provision dans les comptes de la société au 31 décembre 2013 au titre des frais de recherche et développement.

Tableau de répartition géographique :

En Keuros	France	Europe	USA	Russie	Amérique du Sud	Asie/l'ade	Total
Terminés et constructions							-
Installations techniques	146						146
Matériel de transport	251						251
Mobilier et matériel informatique	83						83
Autres immos. corporelles	-						-
Immobilisations en-cours	1 484						1 484
Valeur nette 31/12/2013	1 964						1 964

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En Keuros	Titres de participation	Titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Brut	30		21	51
Dépréciations cumulés				0
Valeur nette 31/12/2012	30	0	21	51
Variation de périmètre				0
Variation de taux de change				0
Acquisitions			16	16
Cessions	-30			-30
Retraitements de consolidation (*)				0
Reclassements				0
Dotations/Reprises (**)				0
Solde net à la clôture	0	0	37	37
Brut	0		37	37
Dépréciations cumulés				0

Les 30 K€ de titres de participation correspondaient à la participation détenue par la filiale UASCI dans la société mère J2E.

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés dans le cadre des contrats de locations souscrits par les différentes entités du Groupe.

NOTE 4 – STOCKS ET EN-COURS

En Keuros	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières	437	85
En-cours de production		
Produits intermédiaires et semi-finis	42	
Marchandises		
Autres approvisionnements		
Valeur brute	479	85
Provisions sur matières premières et marchandises		
Provisions sur produits intermédiaires et semi-finis		
Provisions sur autres approvisionnements		
Provisions pour dépréciation		
Valeur nette au 31/12/2013	479	85

NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En Keuros	31/12/2013	31/12/2012
Clients et comptes rattachés	233	0
Factures à établir	1	
Provisions		
Valeur nette au 31/12/2013	234	0

NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET IMPÔT DIFFERE ACTIF

AUTRES CREANCES

En Keuros	31/12/2013	31/12/2012
Avances et acomptes versés	258	84
Avances et acomptes	258	84
Créances fiscales et sociales	293	1 050
Impôt sur les bénéfices	509	269
Autres créances d'exploitation	9	12
Impôts différés - Actif	1 176	
Autres créances d'exploitation	1 987	1 331
Valeur nette au 31/12/2013	2 245	1 415

CREANCES FISCALES ET SOCIALES

La forte variation à la baisse des créances fiscales et sociales, provient essentiellement du remboursement des créances de la société DELTA DRONE en matière de TVA. Le poste impôt sur les bénéfices correspond au crédit impôts recherche.

IMPOTS DIFFERES – ACTIF

La société a comptabilisé un impôt différé actif correspondant à la créance d'IS lié au résultat courant (y compris le CICE), aux frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission, à l'impact lié au retraitement des crédits baux et à la provision pour un départ en retraite.

NOTE 7 – COMPTES DE REGULARISATION

En Keuros	31/12/2013	31/12/2012
Charges constatées d'avance	30	82
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au 31/12/2013	30	82

NOTE 8 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En Keuros	31/12/2013	31/12/2012
Valeurs mobilières de placement	67	20
Provisions sur les valeurs mobilières de placement	(2)	
Valeurs mobilières de placement nettes	65	20
Disponibilités	2 869	249
Trésorerie - Actif	2 869	249
Concours bancaires (cf.Note 12)		
Trésorerie - Passif		
Trésorerie nette au 31/12/2013	2 934	269

Les valeurs mobilières de placement sont composées d'un compte à terme pour 20K€ et de 47K€ de titres d'auto contrôle.

NOTE 9 – COMPOSITION DU CAPITAL

En euros	Nombre d'actions ordinaires	Valeur nominale des actions	Montant du capital social
Au 31/12/2012	1 022 956	1	1 022 956
Augmentation de capital	510 232	1	510 232
Réduction de capital			
Total des actions à 1€	1 533 188	1	1 533 188
Total des actions à 0,25 €	6 132 752	0,25	1 533 188
Augmentation de capital	3 531 432	0,25	882 858
Réduction de capital	(2 395 008)	0,25	-598 752
Au 31/12/2013	7 269 176	0,25	1 817 294

Par décision de l'AG du 8 avril 2013, la valeur nominale des actions a été portée de 1 € à 0.25€, induisant un nombre de titres émis au titre de la fusion avec UASCI de 2 040 928 titres (510 232 x 4) auxquels se sont ajoutés les 603 272 titres émis lors du placement privé du 25 juin 2013, les 2 518 061 titres émis lors de la fusion avec la société J2E moins les 2 395 008 titres annulés lors de cette même opération, plus les 410 099 titres émis lors de la dernière augmentation de capital du 31 octobre 2013.

Le nombre de créations nettes de titres sur la période s'élève à 3 177 352 actions ordinaires.

Lors des augmentations de capital successives, les frais d'opération ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 315K€.

BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEURS D'ENTREPRISES (BSPCE)

En mai 2012, DELTA DRONE a mis en place un plan de 41 250 BSPCE réservés aux premiers salariés de l'entreprise.

L'AGE du 25 avril 2012 a délégué au Président sa compétence à l'effet d'émettre et d'attribuer à titre gratuit 41 250 BSPCE, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la société d'une valeur nominale de 1 euro (représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 41250 euros). Usant de sa délégation le Président a attribué l'ensemble des BSPCE le 29 juin 2012 et le 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, les BSPCE ont été intégralement attribués. Ces BSPCE pourront être exercés du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016.

Avec la division par quatre du nominal des actions, le nombre de BSPCE attribués en 2012 s'élève à 165 000 bons.

Le 30 septembre 2013, l'AGE a délégué au Directoire sa compétence à l'effet d'émettre et attribuer à titre gratuit 172 500 BSPCE, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la société d'une valeur nominale de 0.25 euro (représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 43 125 euros). Usant de sa délégation le Directoire a attribué 82 000 BSPCE le 30 septembre 2013, puis 42 000 BSPCE le 28 octobre 2013 et enfin 17 000 BSPCE le 9 décembre 2013. Ces BSPCE pourront être exercés du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

La somme des BSPCE au 31 décembre 2013 s'élève alors à 306 000.

Il reste 31 500 BSPCE à attribuer au 31 décembre 2013 sur les 172 500 émis sur l'exercice.

NOTE 10 – AUTRES FONDS PROPRES

En Keuros	Subventions d'investissement nettes	Avances conditionnées	Autres fonds propres
Au 31/12/2012		600	600
Augmentations		150	150
Diminutions			
Au 31/12/2013		750	750

Les autres fonds propres correspondent aux avances conditionnées versées en 2012 par OSEO et la Région Rhône-Alpes. L'augmentation de 150 K € en 2013 correspond au versement du solde.

NOTE 11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En Keuros	Ecart d'acquisition	Provision pour charges	Provision pour risques	Provision pour IDR	Total
Solde net au 31/12/2012				5	5
Différences de change					-
Variations du périmètre					-
Dotations				15	15
Reprises sur provisions utilisées					-
Reprises sur provisions non utilisées					-
Reclassements					-
Solde net au 31/12/2013	-	-	-	20	20

NOTE 12 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En Keuros	Emprunts auprès des Ets.de crédit	Crédit-bail	Emprunts obligataires	Dettes sur acquisitions de titres	Concours bancaires	total
Solde net au 31/12/2012	453	333				786
Différences de change						
Variations du périmètre						
Augmentations (*)	1 204	218			0	1 422
Diminutions	(185)	(146)				(331)
Actualisations						
Solde net au 31/12/2013	1 471	405	0	0	0	1 876

(*) dont 2 K€ d'intérêts courus

EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 150000 euros. L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- Emprunt LYONNAISE DE BANQUE d'un montant de 16000 euros L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- Emprunts CATERPILLAR - BPDA d'un montant de 100000 euros. L'objet du prêt est le financement de l'essor de la société et des embauches de personnel.
- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 50000 euros. L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- Emprunt OSEO d'un montant de 150 000 euros. L'objet du prêt est le financement partiel du programme d'innovation.
- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 950 000 €. L'objet du prêt est le financement du développement de la société.
- Emprunt CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES d'un montant de 252 000 €. L'objet du prêt est le financement du développement de la société.

DETTES DE CREDIT-BAIL

Les contrats de crédit-bail sont afférents au financement de véhicules, de matériel informatique et de matériels techniques une valeur totale initiale de 591 K€.

CONCOURS BANCAIRES

Néant

ECHEANCIER DES EMPRUNTS

En Keuros	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts auprès des Ets. de crédit	280	1 078	113	1 471
Crédit-bail	183	222		405
Emprunts obligataires				
Dettes sur acquisitions de titres				
Dettes non courantes	463	1 300	113	1 876
Concours bancaires	0			
Dettes courantes	0	-	-	-
Total des emprunts et dettes	463	1 300	113	1 876

Au 31 décembre 2013, les ratios mentionnés dans les contrats d'emprunt sont tous respectés.

NOTE 13 – DETTES FOURNISSEURS, AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

En Keuros	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fournisseurs	880	1 027
Dettes sur acquisitions d'immobilisations		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	880	1 027
Dettes fiscales	72	617
Dettes sociales	401	240
Dettes fiscales et sociales	473	857
Avances et acomptes reçus		
Impôt sur les sociétés	11	
Autres dettes d'exploitation	1	100
Produits constatés d'avance	7	
Impôts différés – Passif		
Autres dettes et comptes de régularisation	19	100
Total des dettes fournisseurs et autres dettes	1 372	1 985

NOTE 14 – ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES D'EXPLOITATION

En Keuros	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Avances et acomptes versés				
Créances clients et assimilées	234			234
Autres créances	811			811
Créances d'exploitation	1 045			1 045
Dettes financières non courantes				-
Dettes financières courantes				-
Dettes fournisseurs et assimilées	880			880
Autres dettes	485			485
Dettes d'exploitation	1 365			1 365

NOTE 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET DONNÉES SECTORIELLES

Le chiffre d'affaires constaté dans les comptes consolidés du Groupe DELTA DRONE au 31 décembre 2013, correspond à une facturation de prestation de services « hors groupe » d'un montant de 342 K€. Il est rappelé que le Groupe est en phase de développement et de mise au point de ses productions et que l'activité commerciale effective a démarré fin du premier semestre 2013.

Décomposition sectorielle du chiffre d'affaires :

En Keuros	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires Missions	232	6
Chiffre d'affaires formation	110	-
Chiffre d'affaires total	342	6

NOTE 16 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En Keuros	31/12/2013	31/12/2012
Production stockée	42	
Production immobilisée	3 137	2 079
Subventions d'exploitation	64	30
Transferts de charges	35	16
Autres produits et reprises de provisions	23	9
Total des produits d'exploitation	3 300	2 134

La production immobilisée concerne principalement pour 2 123K€ l'activation des frais de recherche et développement et pour 1 014K€ l'activation des systèmes de drones utilisés en exploitation.

NOTE 17 - ACHATS, IMPÔTS ET CHARGES DE PERSONNEL

En Keuros	31/12/2013	31/12/2012
Achats matières	1 111	257
Variations de stocks	(352)	(85)
Autres achats et charges externes	2 036	1 553
Achats et variations de stocks	2 795	1 725
Impôts, taxes et versements assimilés	100	33
Impôts, taxes et versements assimilés	100	33
Salaires et traitements	2 003	714
Charges sociales	560	150
Charges de personnel	2 563	864
Total des charges	5 458	2 622

NOTE 18 – AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En Keuros	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations incorporelles	450	104
Immobilisations corporelles	510	89
Dotations nettes des reprises	960	193
Actifs circulants		11
Risques et charges		
Ecart d'acquisition		
Dotations nettes des reprises	0	11
Total amortissement et provisions	960	204

NOTE 19 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Elles s'élèvent à 49 K€ et correspondent en grande partie à des régularisations de comptes de tiers.

NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER

En Keuros	31/12/2013	31/12/2012
Produits des participations		
Produits de cession de VMP	27	
Autres intérêts et versements assimilés	6	1
Gains de change	13	
Reprises de provisions financières		
Total des produits financiers	47	1
Charges d'intérêts	(57)	(16)
Charges nettes sur cessions de VMP	(18)	
Pertes de change	(1)	
Dotation aux provisions financières	(2)	
Autres charges financières	(1)	
Total des charges financières	(78)	16
Résultat financier au 31/12/2013	(31)	(15)

NOTE 21 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Keuros	31/12/2013	31/12/2012
Produits sur opérations de gestion		2
Produits de capital	106	43
Reprises de provisions exceptionnelles		
Total des produits exceptionnels	106	45
Charges sur opérations de gestion	0	(2)
Charges sur opérations de capital	(86)	(43)
Dotation aux provisions exceptionnelles	(15)	(5)
Total des charges exceptionnelles	(102)	(50)
Résultat exceptionnel au 31/12/2013	4	(6)

NOTE 22 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

La société DRONE SERVICES a réalisé un bénéfice générant ainsi un impôt sur les sociétés de 11 K€. De son côté, la société DELTA DRONE bénéficiant notamment du Crédit d'Impôt Recherche pour 508K€, a constaté un crédit d'impôt de 350 K€
La société a par ailleurs constaté un impôt différé actif de 1 096K€ (cf. point 6-2-1).

NOTE 23 - RÉSULTAT PAR ACTION

RÉSULTAT DE BASE

Le résultat de base par action est calculé selon le référentiel français. Il est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

En euros	31/12/2013	31/12/2012
Bénéfice (déficit) de la période	(1 416 431)	(481 544)
Nombre d'actions à la clôture utilisé pour le résultat dilué par action	7 269 176	1 022 956
Résultat par action	(0,19)	(0,47)

RESULTAT DILUE

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés, ajusté de l'impact maximal de l'exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises et des bons de souscription d'actions non encore exercés.

En euros	31/12/2013	31/12/2012
Bénéfice (déficit) de la période	(1 416 431)	(481 544)
Nombre d'actions à la clôture utilisé pour le résultat dilué par action	7 575 176	1 064 206
Résultat par action	(0,19)	(0,45)

NOTE 24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Covenants:

La société DELTA DRONE a contracté des dettes dont le remboursement anticipé peut être exigé par les prêteurs en cas de non respect de certains ratios. Comme indiqué en note 12, la société DELTA DRONE respecte ces ratios au 31 décembre 2013.

Effets escomptés non échus :

Aucun effet escompté non échu n'est constaté au 31 décembre 2013.

Autres engagements donnés ou reçus :

Dans le cadre de la souscription de deux emprunts bancaires auprès de la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, d'un montant facial de 150 K€ et de 950 K€, une garantie par nantissement de fonds de commerce a été donnée par la société.

Cette même garantie a aussi été donnée au profit du CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES pour l'emprunt de 252 K€.

La société Delta Drone a par ailleurs reçu la garantie OSEO pour les emprunts de 950 K€ et 252 K€ à hauteur de 60% des sommes dues.

Enfin la société a nanti un compte à terme de 20 K€ en garantie de l'emprunt CATERPILLAR.

20.2 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.2.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

TEOREM - A2C

29 avenue Félix Viallet

38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO FIDOGEST

4 place du Champ de Foire

42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 5 544 812,25 Euros

530 740 562 RCS Lyon

Siège social : 8, Chemin du Jubin – 69570 DARDILLY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 10 juin 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société DELTA DRONE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par Le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 5-1-1 et 5-1-2 de l'annexe aux comptes consolidés intitulées « Evolution du groupe DELTA DRONE » et « Impacts du changement de gouvernance sur les comptes au 31.12.2015 » décrivent les conséquences sur les comptes consolidés de l'exercice 2015 de décisions prises tant en termes d'évolution stratégique et organisationnelle de la société, qu'en termes de croissance externe et qu'en termes des opérations de financement au travers de l'émission d'obligations convertibles. Nos travaux ont consisté à vérifier que cette note fournit une information appropriée.
- La note 5-2-1 de l'annexe aux comptes consolidés intitulée « Principes comptables » décrit les différents principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés du groupe DELTA DRONE. Ainsi, le paragraphe ayant trait aux écarts d'acquisition précise les modalités de prise en compte de ces derniers ainsi que leur impact en termes de dotations aux amortissements, notamment en ce qui concerne les prises de contrôle réalisées sur l'exercice 2015.

Par ailleurs, la Direction de DELTA DRONE précise que la reconnaissance des actifs d'impôts différés liés aux déficits reportables n'est comptabilisée que lorsque leur imputation sur les bénéfices futurs est très probable.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la Direction de DELTA DRONE, sur lesquelles se fondent les traitements comptables appliqués aux comptes consolidés 2015 et nous nous sommes assurés que l'information communiquée dans les notes des états financiers consolidés est appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à GRENOBLE & ROANNE, le 13 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM – A2C

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

EXCO FIDOGEST

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

›

Frédéric CHEVALLIER

Jean-Mic LANNES

20.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

TEOREM - A2C

29 avenue Félix Viallet

38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO FIDOGEST

4 place du Champ de Foire

42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 3 173 827,25 Euros

530 740 562 RCS Grenoble

Siège social : 12 rue Ampère – 38000 GRENOBLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 avril 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2014, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société DELTA DRONE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par Le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe suivantes :

- La note 5-1-2 de l'annexe intitulée « Impacts du changement de gouvernance sur les comptes au 31.12.2014 » concernant les conséquences sur les comptes consolidés de l'exercice 2014 de la réorganisation interne mise en œuvre.
- La note 5-2-1 de l'annexe intitulée « Principes comptables et méthodes d'évaluation » concernant les différents principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés du groupe DELTA DRONE.

II – JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 5-1-2 de l'annexe aux comptes consolidés intitulée « Impacts du changement de gouvernance sur les comptes au 31.12.2014 » décrit les conséquences sur les comptes consolidés de l'exercice 2014 de la réorganisation interne mise en œuvre et en tenant compte du repositionnement stratégique initié sur la période. Nos travaux ont consisté à vérifier que cette note fournit une information appropriée.
- La note 5-2-1 de l'annexe aux comptes consolidés intitulée « Principes comptables et méthodes d'évaluation » décrit les différents principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés du groupe DELTA DRONE. Ainsi, le paragraphe ayant trait aux frais de recherche et de développement précise la révision de la politique appliquée par la Direction en la matière et en détaille les conséquences sur les comptes consolidés.

Par ailleurs, la Direction de DELTA DRONE précise que la reconnaissance des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé avait donné lieu à la constatation d'une dépréciation intégrale de la créance d'impôt différé constatée au 31 décembre 2013, compte tenu du repositionnement stratégique insufflé en 2014 et de la faible probabilité d'imputation de cette dernière à court terme.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la Direction de DELTA DRONE, sur lesquelles se fondent les traitements comptables appliqués aux comptes consolidés 2014 et nous nous sommes assurés que l'information communiquée dans les notes des états financiers consolidés est appropriée.

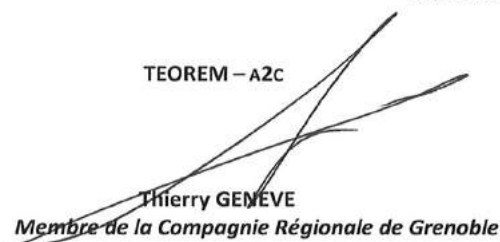
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Grenoble et Roanne, le 9 avril 2015
Les Commissaires aux Comptes

TEOREM – A2c

Thierry GENEVE
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

EXCO FIDOGEST

Jean-Michel LANNES
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

20.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

TEOREM - A2C

30 – 32 avenue Félix Viallet

38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO FIDOGEST

4 place du Champ de Foire

42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 1 834 463 Euros

530 740 562 RCS Grenoble

Siège social : 12 rue Ampère – 38000 GRENOBLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

- Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2013, sur :

- ◆ Le contrôle des comptes consolidés de la société DELTA DRONE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ La justification de nos appréciations ;
- ◆ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par Le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 du paragraphe 6.3 des notes aux états financiers indiquant l'impossibilité de réaliser un test de dépréciation dans le cadre de l'appréciation de la valeur des frais de recherche et de développement constatée à l'actif incorporel du bilan.

II – JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans une note liminaire, la Direction de DELTA DRONE a souhaité présenter des comptes pro forma intégrant au titre de l'exercice 2013, les comptes des sociétés MTSI et HYDROGEOSPHERE dont l'acquisition intégrale a été décidée par l'Assemblée générale mixte du 31 janvier 2014. Nous avons examiné les modalités de reprise des éléments chiffrés dans les comptes pro forma et nous avons également vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée quant aux principes comptables appliqués. Nous précisons que les comptes de l'exercice 2013 des sociétés MTSI et HYDROGEOSPHERE n'ont pas fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

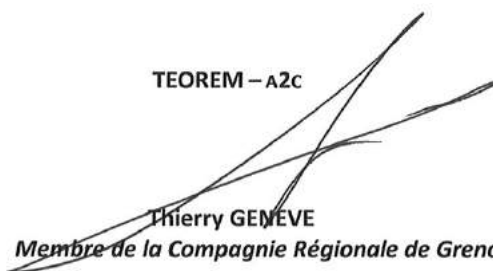
III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Grenoble et Roanne, le 30 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM – A2c

Thierry GENEVE
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

EXCO FIDOGEST

Jean-Michel LANNES
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

20.3 Date des dernières informations financières

30 juin 2016.

20.4 Informations financières intermédiaires consolidées au 30 juin 2016 et rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information semestrielle

TEOREM - A2C
29 avenue Félix Viallet
38000 GRENOBLE

EXCO FIDOGEST
4 place du Champ de Foire
42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 6 120 598,25 Euros

530 740 562 RCS Lyon

Siège social : 8, Chemin du Jubin – 69 570 DARDILLY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE

Au Conseil d'Administration,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DELTA DRONE SA et en réponse à la demande du Président du Conseil d'administration dans le cadre de la publication semestrielle du Groupe, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés de celle-ci, relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre examen limité, d'exprimer une conclusion sur ces comptes consolidés semestriels.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à nous entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenues dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables Français, le fait que les comptes consolidés semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du Groupe au 30 juin 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

.../...

SA DELTA DRONE
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU 1^{er} JANVIER 2016 AU 30 JUIN 2016

.../...

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport d'activité commentant les comptes intermédiaires consolidés relatifs à la période du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016 et établi sous la responsabilité du Conseil d'administration.

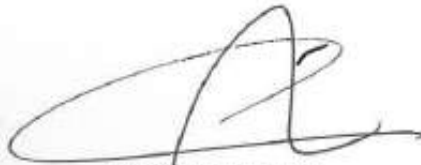
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes ci-joints.

Grenoble et Roanne, le 13 octobre 2016

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM – A2C

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble



Frédéric CHEVALLIER

EXCO FIDOGEST

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon



Jean-Michel LANNES

COMPTES CONSOLIDES
Au 30 juin 2016

Groupe Delta Drone

AVERTISSEMENT

Les comptes consolidés ci-joint, présentent les caractéristiques en K€ suivantes :

Total Bilan :	15 410
Chiffre d'Affaires :	498
Résultat Net :	(4 763)

Dardilly, le 28 septembre 2016

1 - BILAN EN K€
ACTIF

Valeurs Nettes	Notes 6.3	Au 30.06.2016	Au 30.06.2015	Au 31.12.2015
ACTIF IMMOBILISE				
Ecart d'acquisition		4 631	610	4 631
Amortissements		-776	-182	-312
Net		3 855	428	4 319
Immobilisations incorporelles		7 284	5 044	6 776
Amortissements et provisions		-6 691	-3 907	-5 935
Net	(1)	593	1 137	841
Immobilisations corporelles		2 232	2 147	2 143
Amortissements et provisions		-1 384	-1 141	-1 168
Net	(2)	848	1 006	975
Immobilisations financières		813	100	500
Provisions				
Net	(3)	813	100	500
Titres mis en équivalence				
Total de l'Actif Immobilisé		6 109	2 671	6 635
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	(4)	133	128	171
Avances et acomptes versés	(6)		7	1
Créances clients et avances versées	(5)	370	386	820
Autres créances	(6)	1 457	1 055	1 165
Impôts différés actifs	(6)	13	38	17
Compte de régularisation	(7)	142	99	55
Valeurs mobilières de placement	(8)	72	29	41
Disponibilités & Instruments de trésorerie		7 114	5 618	4 358
Total de l'Actif Circulant		9 301	7 360	6 628
Activités cédées actif				
TOTAL DEL'ACTIF		15 410	10 031	13 263

PASSIF

Valeurs Nettes	Notes 6.3	Au 30.06.2016	Au 30.06.2015	Au 31.12.2015
CAPITAUX PROPRES				
Capital	(9)	5 776	3 391	3 963
Primes		29 743	17 830	25 089
Réserves légales et autres réserves		-20 822	-13 232	-15 273
Résultat Net		-4 763	-2 924	-5 547
Provisions réglementées				
Subventions d'investissement				
Total des Capitaux Propres Part du Groupe		9 934	5 065	8 232
Intérêts Minoritaires		-76	-8	-37
CAPITAUX PROPRES DEL'ENSEMBLE		9 858	5 057	8 195
Autres Fonds Propres	(10)	1636	1100	1392
Provisions	(11)	705	420	433
<i>Dont Ecart d'acquisition négatif</i>				
<i>Dont Prov pr risques des ME</i>				
<i>Dont prov pr impôts différés</i>				
<i>Dont avantages postérieurs à l'emploi</i>				
DETTES				
Emprunts obligataires				
Autres emprunts et dettes financières	(12)	1 086	1 255	1 165
Concours bancaires – instru. financiers passifs		79	1	10
Dettes fournisseurs et avances reçues	(13)	1 049	1 064	1 200
Autres dettes	(13)	997	1 127	868
Comptes de régularisation	(13)		7	
Activités cédés passif				
TOTAL DU PASSIF		15 410	10 031	13 263

2 – COMPTE DE RESULTAT EN K€

Valeurs Nettes	Notes 6.3	Au 30.06.2016	Au 30.06.2015	Au 31.12.2015
Produits d'exploitation				
Chiffres d'affaires	(15)	498	400	1 216
Autres produits d'exploitation	(16)	571	187	121
Charges d'exploitation				
Achats et variation de stock	(17)	1 961	1 308	2 986
Impôts, taxes et versements assimilés	(17)	70	36	111
Charges de personnel	(17)	1 842	1 153	2 405
Dotations aux amortissements	(18)	1 133	731	1 478
Autres charges d'exploitation	(19)		2	5
RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 937	-2 643	-5 648
Produits sur opérations en commun				
Charges sur opérations en commun				
Produits financiers	(20)	34	43	71
Charges financières	(20)	55	91	127
RESULTAT FINANCIER		-21	-48	-56
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-3 958	-2 691	-5 704
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(21)	-315	-192	1
Impôt sur les bénéfices	(22)	-64		282
Impôt différés	(22)		-2	
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGRES		-4 337	-2 885	-5 421
Quote-part dans les résultats des sociétés ME				
Dotations aux amorts. des écarts d'acquisition		463	61	180
RESULTAT DEL'ENSEMBLE CONSOLIDE		-4 800	-2 946	-5 601
Intérêts minoritaires		-37	-22	-54
RESULTAT NET		-4 763	-2 924	-5 547

3 – TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE EN K€

En K€	30.06.2016	30.06.2015	31.12.2015
	6 mois	6 mois	12 mois
Résultat net – Part groupe	(4 763)	(2 924)	(5 547)
Résultat net – Part minoritaires	(37)	(22)	(54)
Dotations aux amortissements et provisions	1 873	764	1 344
Impôts différés	64		
Produits et charges sans incidence sur la trésorerie	58	50	110
Capacité d'autofinancement	(2 805)	(2 132)	(4 147)
Variation des frais financiers			78
Variation nette d'exploitation	75	(447)	(649)
Variation nette hors exploitation			
Variation du besoin en fond de roulement	75	(447)	(571)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(2 730)	(2 579)	(4 718)
OPERATION D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(552)	(28)	(40)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(266)	(261)	(610)
Acquisition d'immobilisations financières	(321)	(54)	(475)
Cessions d'immobilisations		31	52
Trésorerie nette / acquisitions & cessions de filiales		102	150
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 139)	(210)	(923)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports	6 467	6 200	7 920
Variation des autres fonds propres			(17)
Endettement financier	331	(4)	
Désendettement financier	(211)	(1 807)	(1 923)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	6 587	4 389	5 980
Variation de la trésorerie	2 718	1 600	339
Trésorerie d'ouverture	4 389	4 050	4 050
Trésorerie de clôture	7 107	5 650	4 389

4 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES EN K€

En K€	Capital	Primes	Réserves Conso.	Résultat de la période	Total part du groupe	Intérêts Mino.	Total capitaux propres
Situation au 31.12.2015	3 963	25 089	(15 273)	(5 547)	8 232	(37)	8 195
Affectation du résultat			(5 547)	5 547			
Augmentation de capital	1 813	4 654					6 467
Variation de périmètre							
Ecart de conversion			(2)			(2)	(4)
Résultat de la période				(4 763)		(37)	(4 800)
Activation des déficits antérieurs							
Retraitements de consolidation							
Distribution de dividendes							
Situation au 30.06.2016	5 776	29 743	(20 822)	(4 763)	9 934	(76)	9 858

5 – NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5 – 1 FAITS MARQUANTS

5-1-1 EVOLUTION DU GROUPE DELTA DRONE

Le changement de gouvernance intervenu le 28 mai 2014 avait ouvert une période 2014 – 2016, au cours de laquelle il avait été prévu, compte tenu d'une situation globale très dégradée, de procéder, dans un premier temps à une phase de réorganisation et de restauration des équilibres financiers, dans un second temps à une phase de refondation, de nature à créer une base saine et solide pour envisager l'expansion future.

Ce plan de marche a été bien respecté, et tous les éléments sont aujourd'hui en place pour engager une période de croissance forte, résolument axée sur un développement international, et articulée autour de la monétisation d'une chaîne de valeur complète, sans équivalent sur le marché émergent des drones civils à usage professionnel.

Le semestre qui vient de s'achever sera ainsi le dernier au cours duquel le chiffre d'affaires consolidé est inférieur à 1 M€ sur 6 mois, une page est donc en train de se tourner.

Mieux, DELTA DRONE est aujourd'hui en mesure de se fixer un objectif de 7 M€ de chiffre d'affaires consolidé pour 2017, réparti de la manière suivante : agriculture & sylviculture (37%), inspection industrielle (23%), Mining Topographic Survey & Imaging (17%), visites virtuelles (3%), hydrologie (8%) et ventes hardware (12%). Ce chiffre d'affaires devrait provenir à plus de 30% des activités internationales (principalement Etats-Unis et Afrique du Sud).

La fixation de cet objectif quantifié et précis par secteurs d'activité résulte de la combinaison d'une croissance organique qui s'accélère et de l'impact d'opérations de croissance externe, réalisées ou programmées à brève échéance. S'il est atteint, il positionnera DELTA DRONE parmi les entreprises leader au plan mondial sur le marché des drones civils à usage professionnel, alors qu'aucun acteur dans le monde ne réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires significatif, sauf à commercialiser ou distribuer des drones.

Dans tous les secteurs visés, la clientèle sur laquelle se fonde cet objectif est constituée pour l'essentiel de grands comptes, ce qui permet d'anticiper une pénétration de plus en plus forte des solutions « vues du ciel » dans leurs méthodes de travail.

La construction d'un groupe international dans le secteur des drones civils à usage professionnel nécessite des moyens financiers suffisants, car le secteur est en réalité très capitalistique, comme en témoigne la situation actuelle de nombre d'acteurs pionniers du secteur qui arrivent au bout de leurs ressources et donc de leur capacité de financement.

A cet égard, depuis le 22 décembre 2014, DELTA DRONE a signé avec le fond d'investissement américain YORKVILLE ADVISORS deux contrats successifs d'OCABSA, représentant potentiellement 30 M€ de ressources additionnelles.

A ce jour, 18 M€ ont été effectivement comptabilisés au bilan du Groupe, dont 8 M€ au cours du 1er semestre 2016. Ces ressources financières importantes permettent :

- de financer l'évolution des charges de fonctionnement et le BFR, en liaison avec :

- o les premières opérations de croissance externe (acquisition de la société FLY N'SENSE fin 2015, renommée DELTA DRONE ENGINEERING depuis mai 2016), qui a permis la mise au point en un temps record d'un nouveau multicopter, le Delta X, doté de nombreuses fonctionnalités innovantes,
- o les implantations de filiales commerciales à l'étranger (ouverture du bureau de Boulder (Colorado) aux Etats-Unis en février 2016),
- o l'ouverture effective d'un centre de post-traitement et de développement IT à Casablanca, au sein de la filiale DELTA DRONE MAROC (7 salariés embauchés).

- de prendre des participations stratégiques dans des sociétés dont l'expertise sera progressivement utilisée dans la chaîne de valeur et dans les solutions métiers (prises de participation dans ELISTAIR et dans ZOOOMEZ en 2015),

- de poursuivre une politique ciblée d'opérations de croissance externe (annonce de l'acquisition de ROCKETMINE PTY LTD en Afrique du Sud)

- de maintenir en permanence un niveau de trésorerie convenable : il s'établit à 7,2 M€ au 30 juin 2016.

- de préserver une structure bilancielle extrêmement saine et solide : au 30 juin 2016, la trésorerie représente 46,8% du total de l'actif du bilan et les fonds propres et assimilés représentent 74,9% du total du passif.

A contrario, le mécanisme des OCABSA entraîne un accroissement important du nombre d'actions en circulation, et donc une dilution significative. Celle-ci pèse évidemment sur l'investissement de tous les actionnaires de la société, mais le véritable enjeu demeure que la dilution sera à terme largement compensée par la création de valeur. Ce défi est aujourd'hui largement intégré dans l'esprit de tous les managers du Groupe et constitue pour eux l'un des principaux challenges à vaincre.

L'activité réalisée au cours du 1er semestre 2016, ne reflète que partiellement le rythme de développement du Groupe :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 498 K€, exprimant à la fois une saisonnalité de la facturation et masquant la montée en puissance de tous les secteurs adressés : ainsi le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre s'établit à 393 K€,

- Le résultat d'exploitation est une perte de 3 937 K€, contre une perte de 2 643 K€ au 30 juin 2015, soit une augmentation des charges de 1 294 K€ qui se décompose comme suit :

- o Un accroissement de 653 K€ des achats et charges externes, correspondant pour une bonne part aux coûts liés au démarrage de DELTA DRONE AMERICA aux Etats-Unis et de DELTA DRONE MAROC à Casablanca,
- o Un accroissement de 689 K€ des frais de personnel, résultant de l'entrée de FLY N' SENSE dans le périmètre de consolidation et des embauches réalisées aux Etats-Unis, en Afrique du Sud et au Maroc,
- o Un accroissement de 402 K€ des dotations aux amortissements.

- Le résultat net est une perte de 4 763 K€, contre une perte de 2 924 K€ au 30 juin 2015, soit un écart de 1 839 K€ : il traduit d'une part l'évolution du résultat d'exploitation, d'autre part la prise en compte de l'amortissement de l'écart d'acquisition issu de l'opération FLY N' SENSE.

Compte tenu du niveau de carnet de commandes et des opérations de croissance externe, finalisées ou en voie de l'être, l'ensemble de l'exercice 2016 devrait présenter un tout autre profil :

- Le chiffre d'affaires consolidé pro-forma devrait dépasser les 3 M€, avec une part significative réalisée hors de France,

- Le carnet de commandes devrait également progresser,

- Le résultat d'exploitation devrait demeurer négatif, sans toutefois de dégradation hors de contrôle.

Enfin, les procédures opposant la société à certains des salariés ayant fait l'objet du PSE engagé sur le site de Grenoble, ont été partiellement examinées par le Conseil des Prud'hommes de Grenoble. Les provisions afférentes aux procédures jugées ont été reprises comptablement, compensant ainsi les conséquences financières des jugements. Les autres procédures en cours devraient être jugées sur le second semestre 2016, induisant, au titre du principe de prudence, la conservation des provisions antérieurement constituées et ce, indépendamment des premiers jugements déjà rendus.

Il a été décidé d'adopter une nouvelle dénomination sociale, Delta Drone Engineering, en lieu et place de Fly-n-Sense en date du 31 mai 2016.

Fiscalité

Les sociétés Droneo et Delta Drone Engineering ont rejoint le périmètre d'intégration fiscale de DELTA DRONE à compter du 1er janvier 2016.

5-1-2 EVENEMENTS POST-CLOTURE

- Au 1^{er} juillet 2016, la société MTSI-Hydrogéosphère a cédé sa branche d'activité d'hydrogéologie, d'hydrologie, de topographie d'environnement et de mesures environnementales à la société Dronéo pour un montant de 318 000 euros.

- Le 8 août : annonce de la signature d'un accord pour la reprise des actifs de NM LLC aux Etats-Unis. Cette opération est soumise à deux conditions suspensives : le résultat des due diligence en cours et la validation des valeurs d'actif par un expert indépendant d'une part, le vote favorable d'une prochaine AGE, l'opération devant être financée par créations d'actions nouvelles. L'intérêt de l'opération se situe à plusieurs niveaux :

- o Acquisition de technologies pouvant servir à améliorer la sécurité et la traçabilité des missions drones.

- o Acquisition d'un portefeuille de clients US grands comptes, potentiels utilisateurs à l'avenir de la solution d'inventaire en entrepôts actuellement développée en collaboration avec GEODIS.

- Au cours du mois de septembre 2016, DELTA DRONE a émis 100 nouvelles obligations convertibles d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune. Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat d'émission d'OCABSA de février 2015 et a permis à la société de bénéficier de 1 million d'euros supplémentaires de trésorerie. 50% de ces OCA ont été immédiatement converties en actions, cette nouvelle opération conforte ainsi de manière significative la structure bilancielle de la société et lui permet de bénéficier du niveau de trésorerie nécessaire pour appréhender sereinement les mises en place stratégiques en cours, tout en garantissant sa continuité d'exploitation.

- Le 19 septembre : signature de l'accord définitif pour l'acquisition de 100% de ROCKETMINE PTY Ltd, société sud-africaine leader sur son marché, plus spécialement présente dans le secteur des mines et des carrières.

- Le 30 septembre : obtention de la certification du drone « Delta X » par la DGAC. Ce drone de nouvelle génération, d'une masse à vide de 6 kg, représente un système professionnel doté de nombreuses innovations technologiques, notamment en matière de sécurité et de traçabilité.

- Le 11 octobre : Prise de participation de 16,67% dans DONECLE via DDRONE INVEST, filiale américaine de DELTA DRONE. La société développe des systèmes de drones autonomes capables d'inspecter de grandes structures 20 fois plus rapidement que les méthodes actuelles. La société vise en priorité le marché aéronautique. Ainsi, DONECLE propose une solution d'inspection 100% automatique utilisant un essaim de drones pour scanner la surface de l'avion et répertorier en temps réel les défauts ou impacts présents sur la carlingue. L'inspection est réalisée en 20 minutes, faisant gagner aux compagnies aériennes l'équivalent de quatre vols Paris-Toulouse, ce à chaque inspection.

5 – 2 – PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

5 – 2 – 1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes sociaux des sociétés du groupe arrêtés au 30 juin 2016. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2016 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE PRESENTATION

Pas de changement de présentation.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Delta Drone sont établis selon le référentiel français conformément aux règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvé par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Règlementation Comptable.

Les sociétés du groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'intégration globale revient à intégrer à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe. La méthode globale est appliquée aux états financiers des entreprises dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux mis en harmonie le cas échéant avec les principes comptables retenus par le Groupe. Les comptes sociaux arrêtés au 30 juin 2016 des entreprises consolidées, portent sur une durée de 6 mois.

Le détail du périmètre de consolidation est présenté à la note 5-2) du présent document.

RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

CONVERSION DES COMPTES ET DES FILIALES ETRANGERES ET DES ETABLISSEMENTS STABLES A L'ETRANGER

Les postes de bilan des filiales étrangères consolidées et des établissements stables sont convertis sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice.

Il en va ainsi des comptes de Delta Drone Maroc dont la devise est le Dirham Marocain, de DELTA DRONE USA, DDRONE INVEST et DELTA DRONE AMERICA dont la devise est le dollar et de DELTA DRONE AFRICA dont la devise est le rand.

PRINCIPES COMPTABLES

Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Le Groupe effectue essentiellement des prestations de services dont la reconnaissance tant en termes de chiffres d'affaires qu'en termes de marge repose sur la facturation des dites prestations.

Les prestations à facturer sont évaluées aux prix de vente et représentent la part du chiffre d'affaires, non encore facturée selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement, lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Lorsque des avances et acomptes sont versés par les clients en contrepartie de l'avancement des travaux, ceux-ci figurent au passif du bilan et ne font pas l'objet de compensation avec les factures à établir qu'ils financent.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont constatés à l'actif lorsqu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des projets en vue de leur mise en service ;
- L'intention d'achever les projets concernés en vue de leur utilisation ;
- La capacité à utiliser les projets développés ;
- Les projets en cause sont nettement individualisés ;
- Les projets ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, en générant des avantages économiques futurs probables ;
- La société dispose de la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables aux projets en cours de développement.

L'ensemble des dépenses engagées constitue exclusivement des frais de développement par opposition aux frais de recherche fondamentale.

L'enregistrement des frais à l'actif se fait sur la base des coûts directs de chaque projet auxquels s'ajoute une quote-part de frais généraux évaluée comme le rapport entre les frais généraux et la somme des coûts de l'entreprise. Cette quote-part est calculée en fin d'année pour application sur l'exercice suivant.

Les frais de recherche et de développement sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

Au 30 juin 2016, l'ensemble des opérations de recherche et de développement du groupe sont centralisées au sein de la structure DELTA DRONE ENGINEERING. Les frais de recherche et de développement activés par le passé sur DELTA DRONE, ont été ramenés à une valeur nette immobilisée égale à 0, l'ensemble des conditions cumulatives justifiant leur activation n'étant plus réuni.

Par ailleurs, dans les comptes de la société DELTA DRONE ENGINEERING, les frais de recherche et développement présentant une valeur nette comptable supérieure à 0, concernent le projet de mise au point du vecteur aérien DELTA X. Les frais engagés sur le premier semestre s'élèvent à 529 K€ et ont permis de déboucher sur la certification de ce nouveau drone par la DGAC en date du 30 septembre 2016.

Autres immobilisations incorporelles

Le fonds de commercial, correspondant au mali de fusion d'UASCI constaté en 2013, est déprécié à 100% depuis l'exercice 2014.

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'une prise de participation ou de contrôle (différence entre coût d'acquisition à la juste valeur des titres et la quote-part des justes valeurs des actifs et des passifs à la date d'acquisition) sont inscrits :

- Sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan lorsqu'ils sont positifs ;
- Sous la rubrique « provisions pour risques et charges » au passif du bilan, lorsqu'ils sont négatifs.

Sont constatés dans les comptes consolidés au 30 juin 2016, les écarts acquisitions afférents aux filiales :

En K€	Valeur brute des écarts d'acquisition constatés au 30 juin 2016	Amortissements pratiqués au 30 juin 2016	Valeur nette des écarts d'acquisition constatés au 30 juin 2016
MTSI	610	305	305
DRONEO	18	4	14
DELTA DRONE ENGINEERING	4 003	467	3 536
TOTAL	4 631	776	3 856

Les écarts d'acquisition sont tous amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de comptabilisation. Au 30/06/2016, la dotation aux amortissements afférente aux écarts d'acquisition s'élève à 463 K€.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10, notamment en ce qui concerne la décomposition des constructions selon une approche prospective. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des durées d'utilisations suivantes :

- Agencements, installations 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels 5 à 10 ans
- Matériel de transport 4 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau 5 à 10 ans
- Matériels informatiques 3 ans

Crédit-bail

Les biens acquis au moyen de contrats de crédit-bail sont enregistrés en immobilisations à leur valeur brute. Corrélativement, la dette financière qui en résulte est inscrite au passif.

Les contrats de crédit-bail sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les actifs sont immobilisés au prix d'achat du bien au commencement du contrat. Ils sont ensuite amortis suivant le mode linéaire sur la durée de la location.
- Les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.
- La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque exercice.
- Les montants correspondant à l'option d'achat sont inclus dans la dette financière relative au crédit-bail.

Immobilisation financières

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur valeur historique. Celles-ci sont dépréciées en cas de pertes de valeur durable.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. Plus spécifiquement, une analyse a été menée sur la rotation des différents articles stockés, de sorte d'appréhender le niveau de dépréciation à retenir dans les comptes 2016.

Au 30 juin 2016, la valeur nette du stock est stable et s'élève à 133 K€.

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire fait apparaître des plus ou moins-values, les moins-values font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Lorsque la valeur d'inventaire des titres établie sur la base du dernier cours constaté avant la clôture est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Au 30/06/2016, les VMP sont composées entre autre d'actions propres détenues pour les besoins de la cotation, pour un montant de 25 K€.

Provisions

Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions. Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans ce cadre, au regard des risques et litiges identifiés au 30 juin 2016, des provisions pour risques et charges sont constatées au passif du bilan pour 705 K€.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires d'imposition, des retraitements de consolidation ou de la constatation des déficits reportables. L'enregistrement des impôts différés est constaté au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence.

Ainsi, les impôts différés actifs sur déficits reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur les bénéfices futurs est très probable.

Ils s'élèvent à 13 K€ au 30 juin 2016.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ à la retraite sont estimés à partir d'un calcul actuariel conforme à la recommandation CNC 2003-R.01, prenant en compte un taux de turnover du personnel. Ils correspondent à la valeur probable de la dette de l'entreprise à l'égard de chacun de ses salariés. Le calcul des droits à la retraite acquis par les salariés est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur. Le Groupe n'a pas d'autres engagements significatifs en matière sociale.

Compte tenu de l'absence d'impact significatif quant à l'évolution des engagements en matières d'indemnités de départ à la retraite entre le 31/12/2015 et le 30/06/2016, la provision afférente n'a pas été mise à jour dans les comptes consolidés semestriels du groupe établis au 30/06/2016. Une mise à jour des calculs actuariels sera réalisée à l'occasion de la consolidation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2016. Le montant de la provision constatée dans les comptes consolidés semestriels 2016 est de 45 K€.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Conversion des dettes et créances libellées en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.
 Les différences de change latentes résultant de cette conversion sont enregistrées en résultat consolidé.

5-2-2 – INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Méthode de Consolidation (*)		Pourcentage d'intérêt		Date d'entrée dans le périmètre
	31/12/2015	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2016	
Delta Drone	Société Mère	Société Mère	100 %	100 %	-
Ecole Française du Drone	I.G	I.G	100 %	100 %	
MTSI	I.G	I.G	100 %	100 %	
Delta Drone Maroc	I.G	I.G	99,9 %	99,9 %	
DSL	I.G	I.G	100 %	100%	
Delta Drone USA	I.G	I.G	100 %	100%	
DDrone Invest	I.G	I.G	100 %	100%	
Delta Drone America	I.G	I.G	100 %	100 %	
Delta Drone Africa	I.G	I.G	50,1%	50,1%	
DRONEO	I.G	I.G	100 %	100%	
Delta Drone Engineering	I.G	I.G	100 %	100%	

(*)-I.G.: Intégration globale NIA: Non applicable

Sociétés exclues dans le périmètre de consolidation :

Sont exclues dans le périmètre de consolidation au 30/06/2016 :

- Les sociétés faisant partie du réseau DELTA DRONE NETWORK :

DELTA DRONE a poursuivi sa politique d'accompagnement des sociétés faisant partie du réseau DELTA DRONE NETWORK, se traduisant par un renforcement de son pourcentage de détention capitalistique dans certaines des sociétés.

Ces opérations d'investissement ont été réalisées à l'occasion de la tenue des assemblées générales annuelles des entités concernées, au cours du mois de juin 2016.

Compte tenu de la date des dites assemblées et donc de la réalisation effective des augmentations de capital réalisées, l'intégration des sociétés concernées dans le périmètre de consolidation du 30/06/2016 n'a pas été considérée comme étant significative.

Les pourcentages de détention au 30 juin 2016 de DELTA DRONE dans le capital des différentes entités du réseau DELTA DRONE NETWORK sont les suivants :

- 10,16% de LOGIC DRONE
- 26,11% de SOLUDRONE
- 0,1% de R-DRONE
- 30,72% de SOLUTION DRONE
- 32,15% de PHOENIX DRONE
- 24,43% de RPL VISION
- 30,72% de HULI
- 32,13% de DRONE AMPLITUDE
- 24,94% de DRONE AMS
- 27,71% de DRONE POWER
- 5% de POLIDRONE
- 0,2 % de KAPTURE

Par ailleurs, le réseau DELTA DRONE NETWORK, est scindé en différentes catégories d'intervenants : les distributeurs (au nombre de 5, dont 4 agissent également en tant qu'opérateurs), les opérateurs (au nombre de 4) et un instructeur de formation et d'encadrement.

- Les filiales de la société DDRONE INVEST :

La société DDRONE INVEST détient des participations minoritaires au sein des sociétés ZOOOMEZ et ELISTAIR, à hauteur respectivement de 20 % et 15 % du capital social des entités.

Les investissements réalisés n'ayant qu'une vocation de placement et de sécurisation de l'accès à une technologie en synergie avec les besoins de DELTA DRONE pour son développement, aucune influence notable n'est exercée par le groupe sur ces deux entités.

5-3 - NOTES SUR LE BILAN, LE COMPTE DE RÉSULTAT ET LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Soit le tableau de variation suivant:

En Keuros	Concessions et brevets	Frais d'établissement	Frais de développement	Fonds commercial	Immos. en cours	Autres Immo. Incorporelles	Total
Brut	199		4 240		605		5 044
Amortissements cumulés	(130)		(3 414)		(363)		(3 907)
Valeur nette 30/06/2015	69		826		242		1 137
Brut	191		5 724		861		6 776
Amortissements cumulés	-109		-5184		-642		(5 935)
Valeur nette 31/12/2015	82		540		219		841
Variation de périmètre							
Variation de taux de change							
Juste valeur							
Acquisitions	23		529				552
Cessions							
Reclassements	(22)				22		
Dotations/Reprises (*)	(19)		(540)		(241)		(800)
Solde net à la clôture	64		529				593
Brut	170		6 253		861		7 284
Amortissements cumulés	(106)		(5 724)		(861)		(6 691)
Valeur nette 30/06/2016	64		529				593

Les immobilisations incorporelles, exclusion faite des écarts d'acquisition, du groupe DELTA DRONE sont composées en grande partie, au 30/06/2016, des frais de recherche et de développement engagés pour la mise au point du vecteur aérien DELTA X.

Tableau de répartition géographique :

Valeur nette comptable	France	Europe	USA	Afrique	Amérique du Sud	Asie/Inde	Total
Concessions et brevets	64						64
Frais d'établissement							-
Frais de développement	529						529
Fonds commercial							-
Immobilisations en-cours							-
Autres immos. Incorporelles							-
Valeur nette 30/06/2016	593						593

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Soit le tableau de variation suivant :

En Keuros	Terrains et Constructions	Installations Techniques	Matériel de transport	Mobilier et matériel de bureau	Immos. en cours	Autres Immo. Corporelles	Total
Brut		258	220	392		1277	2147
Amortissements cumulés		(189)	(169)	(242)		(541)	(1 141)
Valeur nette 30/06/2015		69	51	150	-	736	1 006
Brut		533	100	354		1156	2 143
Amortissements cumulés		(237)	(78)	(230)		(623)	(1 168)
Valeur nette 31/12/2015		296	22	124	-	533	975
Variation de périmètre					0	0	
Variation de taux de change							
Juste valeur							
Acquisitions		20		68		179	267
Cessions		(33)	(25)	(19)		(100)	(177)
Reclassements							
Sortie amortissements sur cessions		24	22	14		59	119
Dotations/Reprises(*)		(50)	(13)	(47)		(226)	(336)
Solde net à la clôture		257	6	140	-	445	848
Brut		520	75	403		1234	2 232
Amortissements cumulés		(263)	(69)	(263)		(789)	(1 384)
Valeur nette 30/06/2016		257	6	140		445	848

(*) - Par convention, les chiffres entre parenthèses sont les dotations et les autres sont les reprises. Les montants indiqués correspondent au « net » dotations moins reprises.

Les immobilisations corporelles intègrent pour les installations techniques et le matériel de transport, le retraitement des contrats de crédit-bail pour une valeur brute de 150 K€ (y compris les valeurs résiduelles) et un amortissement cumulé de 112 K€. L'impact du retraitement du crédit-bail sur le résultat du 30 juin 2016 s'élève à 3 K€.

Les autres immobilisations correspondent essentiellement au parc de drones en activité ainsi que les agencements réalisés dans le cadre de l'implantation de la société dans ses nouveaux locaux à Grenoble et Dardilly.

Le parc de drones constaté à l'actif du bilan a fait l'objet d'une analyse pour apprécier les besoins du groupe dans le cadre de son redéploiement stratégique. Les matériels sans utilité ont donné lieu, soit à une mise au rebut, soit à la prise en compte d'une dépréciation à 100% des actifs devenus obsolètes (notamment les prototypes de vecteurs aériens développés dans le passé).

Le parc de drones du groupe a vocation à être désormais utilisé par voie de mise à disposition, dans le cadre d'une offre complète, auprès des membres du réseau DELTA DRONE.

Tableau de répartition géographique suivant :

En Keuros	France	Europe	USA	Afrique	Amérique du Sud	Asie/Inde	Total
Terrains et constructions							-
Installations techniques	257						257
Matériel de transport	6						6
Mobilier et matériel informatique	132			8			140
Autres immos. corporelles	440			5			445
Immobilisations en-cours							-
Valeur nette 30/06/2016	835	-	-	13	-	-	848

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En Keuros	Titres de participation	Titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Brut	50		50	100
Dépréciations cumulés			0	0
Valeur nette 30/06/2015	50	0	50	100
Brut	0		500	500
Dépréciations cumulés			0	0
Valeur nette 31/12/2015	0	0	500	500
Variation de périmètre				0
Variation de taux de change			-8	-8
Acquisitions			321	321
Cessions				0
Retraitements de consolidation (*)				0
Reclassements				0
Dotations/Reprises (**)				0
Solde net à la clôture	0	0	813	813
Brut			813	813
Dépréciations cumulés			0	0
Valeur nette 30/06/2016	0	0	813	813

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux participations non consolidées, détenues dans les sociétés membres du RESEAU DELTA DRONE NETWORK et celles détenues par la filiale DDRONE INVEST (cf. point 5-2-2 du présent document) et à des dépôts et cautionnements versés dans le cadre des contrats de locations souscrits par les différentes entités du Groupe.

NOTE 4 – STOCKS ET EN-COURS

En Keuros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Matières premières	223	390	275
En-cours de production			5
Produits intermédiaires et semi-finis	59	198	114
Marchandises			
Autres approvisionnements			
Valeur brute	282	588	394
Provisions sur matières premières et marchandises	-119	-285	-149
Provisions sur produits intermédiaires et semi-finis	-30	-174	-74
Provisions sur autres approvisionnements			
Provisions pour dépréciation	-149	-459	-223
Valeur nette	133	129	171

NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En Keuros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Clients et comptes rattachés	331	327	756
Factures à établir	61	66	81
Provisions	-22	-7	-17
Valeur nette	370	386	820

NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET IMPÔT DIFFERE ACTIF

En Keuros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Avances et acomptes versés		7	1
Avances et acomptes	-	7	1
Créances fiscales et sociales	481	452	294
Impôt sur les bénéfices	755	603	672
Autres créances d'exploitation	221	-	198
Impôts différés - Actif	13	38	17
Autres créances d'exploitation	1 470	1 093	1 181
Valeur nette	1 470	1 100	1 182

AUTRES CREANCES

Ce poste est essentiellement composé de créances fiscales dont 428 K€ de CIR au titre de l'année 2015.

CREANCES FISCALES ET SOCIALES

La variation des créances fiscales et sociales s'explique principalement par les comptes de TVA qui font régulièrement l'objet de remboursements. Le poste impôt sur les bénéfices correspond au crédit impôt recherche.

IMPOTS DIFFERES – ACTIF

La société a comptabilisé un impôt différé actif correspondant à la créance d'IS lié au CICE, aux frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission, à l'impact lié au retraitement des crédits baux et à la provision pour un départ en retraite.

Il est rappelé que le groupe DELTA DRONE ne disposant pas de la capacité à déterminer de façon précise le calendrier dans lequel les déficits fiscaux antérieurement générés, pourraient être utilisés, aucune créance d'impôt liée à ces déficits n'est activée dans les comptes du groupe au 30/06/2016.

NOTE 7 – COMPTES DE REGULARISATION

En Keuros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Charges constatées d'avance	142	99	55
Autres comptes de régularisation			
Valeur nette	142	99	55

NOTE 8 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En Keuros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Valeurs mobilières de placement	75	33	43
Provisions sur les valeurs mobilières de placement	(4)	(4)	(2)
Valeurs mobilières de placement nettes	71	29	41
Disponibilités	7 114	5 618	4 358
Trésorerie - Actif	7 114	5 618	4 358
Concours bancaires (cf.Note 12)	- 79	- 1	- 10
Trésorerie - Passif	- 79	- 1	- 10
Trésorerie nette	7 106	5 646	4 389

Les valeurs mobilières de placement sont partiellement composées de titres d'auto contrôle dont la moins-value latente est provisionnée à hauteur de 4 K€.

NOTE 9 – COMPOSITION DU CAPITAL

En euros	Nombre d'actions ordinaires	Valeur nominale des actions	Montant du capital social
Au 30/06/2015	13 563 096	0,25	3 390 774
	2 289 325	0,25	572 331
Au 31/12/2015	15 852 421	0,25	3 963 105
Augmentation de capital	7 253 080	0,25	1 813 270
Au 30/06/2016	23 105 501		5 776 375

Au cours de l'année 2016, des augmentations de capital successives ont été réalisées accroissant le capital social de 1 813 270 € et le nombre d'actions de 7 253 080.

Lors des augmentations de capital successives, les frais d'opération ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 325 K€.

NOTE 10 – AUTRES FONDS PROPRES

En Keuros	Subventions d'investissement nettes	Avances conditionnées	Montant des Autres fonds propres
Au 30/06/2015		1100	1100
Augmentations		292	292
Diminutions			
Au 31/12/2015		1392	1392
Augmentations		329	329
Diminutions		(85)	(85)
Au 30/06/2016		1636	1636

Les autres fonds propres correspondent aux avances conditionnées obtenues par les sociétés DELTA DRONE et DELTA DRONE ENGINEERING ainsi qu'à l'emprunt convertible qui sera obligatoirement converti en actions par YORKVILLE ADVISORS sans possibilité d'en demander le remboursement. Il est à noter que les avances perçues en 2012 et 2013 par DELTA DRONE ont été remboursées à hauteur de 75 K€ au 30/06/2016, tandis que DELTA DRONE

ENGINEERING a remboursé 10 K€ sur le prêt participatif accordé par OSEO et qu'une avance remboursable COFACE a été obtenue à hauteur de 29 K€

NOTE 11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En Keuros	Ecart d'acquisition	Provision pour charges	Provision pour risques	Provision pour IDR	Total
Solde net au 30/06/2015			387	33	420
Augmentations				15	15
Diminutions				- 2	-2
Solde net au 31/12/2015			387	46	433
Différences de change					0
Variations du périmètre					0
Dotations			347		347
Reprises sur provisions utilisées			-75		-75
Reprises sur provisions non utilisées					0
Reclassements					0
Solde net au 30/06/16	0	0	659	46	705

NOTE 12 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En Keuros	Emprunts auprès des Ets. de crédit	Crédit-bail	Emprunts obligataires	Dettes sur acquisitions de titres	Concours bancaires	Total
Solde net au 30/06/2015	1 170	85	0	0	1	1 256
Solde net au 31/12/2015	1 092	73	0	0	10	1 175
Différences de change						-
Variations du périmètre						-
Augmentations (*)	8				79	87
Diminutions	(51)	(30)			(10)	- 91
Autres mouvements	(6)					- 6
Actualisations						-
Solde net au 30/06/16	1 043	43	0	0	79	1 165

EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 150000 euros. L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- Emprunt LYONNAISE DE BANQUE d'un montant de 16000 euros L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- Emprunts CATERPILLAR - BPDA d'un montant de 100000 euros. L'objet du prêt est le financement de l'essor de la société et des embauches de personnel.
- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 50000 euros. L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- Emprunt OSEO d'un montant de 150 000 euros. L'objet du prêt est le financement partiel du programme d'innovation.
- Emprunt CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES d'un montant de 950 000 € L'objet du prêt est le financement du développement de la société.

- Emprunt CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES d'un montant de 252 000 € L'objet du prêt est le financement du développement de la société.

- Emprunt CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES d'un montant de 100 000 € L'objet du prêt est le financement de matériels.

Au 30 juin 2016, les ratios mentionnés dans les contrats des emprunts CATERPILLAR – BPDA sont respectés.

DETTES DE CREDIT-BAIL

Les contrats de crédit-bail sont afférents au financement de véhicules et de matériel informatique d'une valeur restant à rembourser au 30/06/2016 de 43 K€

CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires correspondent à des intérêts courus d'un montant de 79 K€

ECHEANCIER DES EMPRUNTS

En Keuros	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts auprès des Ets. de crédit	79	964		1 043
Crédit-bail	34	9		43
Emprunts obligatoires				-
Dettes sur acquisitions de titres				
Dettes non courantes	113	973	-	1 086
Concours bancaires	79			79
Dettes courantes	79	-	-	79
Total des emprunts et dettes	192	973	-	1 165

NOTE 13 – DETTES FOURNISSEURS, AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

En Keuros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dettes fournisseurs	1 046	1 064	1 200
Dettes sur acquisitions d'immobilisations			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 046	1 064	1 200
Dettes fiscales	326	193	309
Dettes sociales	624	854	522
Dettes fiscales et sociales	950	1 047	831
Avances et acomptes reçus	3	22	1
Impôt sur les sociétés			
Autres dettes d'exploitation	47	58	36
Produits constatés d'avance		7	
Impôts différés – Passif			
Autres dettes et comptes de régularisation	50	87	37
Total des dettes fournisseurs et autres dettes	2 046	2 198	2 068

NOTE 14 – ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES D'EXPLOITATION

En Keuros	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Avances et acomptes versés				
Créances clients et assimilées	370			370
Autres créances	1 457			1 457
Créances d'exploitation	1 827			1 827
Dettes financières non courantes				
Dettes financières courantes				-
Dettes fournisseurs et assimilées	1 049			1 049
Autres dettes	997			997
Dettes d'exploitation	2 046	-		2 046

NOTE 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET DONNÉES SECTORIELLES

Le chiffre d'affaires constaté dans les comptes consolidés du Groupe DELTA DRONE au 30 juin 2016, correspond à une facturation de prestation de services « hors groupe » d'un montant de 498 K€

Décomposition sectorielle du chiffre d'affaires :

En Keuros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Chiffre d'affaires Missions	486	352	1 139
Chiffre d'affaires formation	12	48	77
Chiffre d'affaires total	498	400	1 216

NOTE 16 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En Keuros	30/06/2016		30/06/2015		31/12/2015	
Production stockée	-	60	-	6	-	85
Production immobilisée		630		188		189
Subventions d'exploitation	-	20	-	15	-	16
Transferts de charges		19		19		31
Autres produits et reprises de provisions		2		1		2
Total des produits d'exploitation		571		187		121

NOTE 17 - ACHATS, IMPÔTS ET CHARGES DE PERSONNEL

En Keuros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Achats matières	8	68	113
Variations de stocks	52	20	179
Autres achats et charges externes	1 901	1 220	2 694
Achats et variations de stocks	1 961	1 308	2 986
Impôts, taxes et versements assimilés	70	36	111
Impôts, taxes et versements assimilés	70	36	111
Salaires et traitements	1 333	858	1 794
Charges sociales	509	295	611
Charges de personnel	1 842	1 153	2 405
Autres charges d'exploitation		2	5 502
Total des charges d'exploitation	3 873	2 499	5 502

NOTE 18 – AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En Keuros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	- 834	- 453	- 897
Immobilisations corporelles	- 294	- 273	- 575
Dotations nettes des reprises	-1128	-726	-1472
Actifs circulants	- 5	- 5	(7)
Risques et charges			1
Ecarts d'acquisition	-463	-60	-180
Dotations nettes des reprises	-468	-65	-186
Total amortissements et provisions	-1596	-791	-1658

NOTE 19 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Elles sont nulles.

NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER

En Keuros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Produits des participations			
Produits de cession de VMP		2	
Autres intérêts et versements assimilés	31	34	61
Gains de change	1		
Reprises de provisions financières	2	5	10
Total des produits financiers	34	41	71
Charges d'intérêts	(31)	(51)	(78)
Charges nettes sur cessions de VMP			
Pertes de change	(2)	(11)	(10)
Dotation aux provisions financières	(3)		(3)
Autres charges financières	(19)	(27)	(36)
Total des charges financières	(55)	(89)	(127)
Résultat financier	(21)	(48)	(56)

NOTE 21 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Keuros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Produits sur opérations de gestion		31	79
Produits de capital			
Reprises de provisions exceptionnelles	583	294	750
Total des produits exceptionnels	583	325	829
Charges sur opérations de gestion	(61)	(62)	(169)
Charges sur opérations de capital	(47)	(178)	(294)
Dotation aux provisions exceptionnelles	(790)	(277)	(365)
Total des charges exceptionnelles	(898)	(517)	(828)
Résultat exceptionnel	(315)	(192)	1

NOTE 22 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS
Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt de 64 K€ prend en compte le crédit d'impôt recherche généré par Delta Drone Engineering d'un montant de 104 K€.

Impôt différé

La charge d'impôt différé est nulle.

NOTE 23 - RÉSULTAT PAR ACTION
RÉSULTAT DE BASE

Le résultat de base par action est calculé selon le référentiel français. Il est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

En euros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Bénéfice (déficit) de la période	(4 763 253)	(2 926 044)	(5 547 246)
Nombre d'actions à la clôture utilisé pour le résultat dilué par action	23 105 501	13 563 096	15 852 421
Résultat par action	(0,21)	(0,22)	(0,35)

RESULTAT DILUE

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés, ajusté de l'impact maximal de l'exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises et des obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions émis dans le cadre des contrats d'émission d'OCABSA, en 2014 et 2015, et non encore exercés.

En euros	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Bénéfice (déficit) de la période	(4 763 253)	(2 926 044)	(5 547 246)
Nombre d'actions à la clôture utilisé pour le résultat dilué par action	27 157 306	14 244 485	18 147 721
Résultat par action	(0,18)	(0,21)	(0,31)

Il convient également de préciser les éléments suivants :

- Dans le cadre de la délégation de pouvoirs de l'assemblée générale du 30/11/2015, le Conseil d'administration a prévu l'attribution conditionnelle de 2 310 550 actions gratuites (actions existantes ou à émettre).
- Suivi du contrat d'émission OCABSA 2015 postérieurement au 30 juin 2016 :
 - La 7^{ème} tranche d'Obligations Convertibles en Actions émises en juin 2016, a été convertie sur le mois d'août 2016, donnant lieu à la création de 909 309 actions ;
 - La 8^{ème} tranche d'Obligations Convertibles en Actions a été émise en septembre 2016. A cette occasion 777 604 BSA ont été créés et sont non encore utilisés. Courant septembre 2016, 50 Obligations Convertibles en Actions ont été converties, donnant lieu à la création de 467 583 actions ;
 - Outre, les 50 Obligations Convertibles en Actions afférentes à la 8^{ème} tranche restant à convertir, il reste deux tranches de 100 Obligations Convertibles en Actions à souscrire (ou non) par YORKVILLE ADVISORS. La dilution de ces dernières est impossible à déterminer à l'avance car elle est liée à la valeur de marché de l'action DELTA DRONE lors de la conversion des obligations en actions.

NOTE 24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Covenants:

La société DELTA DRONE a contracté des dettes dont le remboursement anticipé peut être exigé par les prêteurs en cas de non-respect de certains ratios. Seuls deux emprunts (CATERPILLAR – BPDA, dont le montant initialement prêté est de 100 K€) sont concernées et comme indiqué en note 12, les ratios sont respectés au 30 juin 2016.

Effets escomptés non échus :

Aucun effet escompté non échue n'est constaté au 30 juin 2016.

Autres engagements donnés ou reçus :

Dans le cadre de la souscription de deux emprunts bancaires auprès de la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, d'un montant initialement prêté de 150 K€ et de 950 K€, une garantie par nantissement de fonds de commerce a été donnée par la société.

Cette même garantie a aussi été donnée au profit du CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES pour les emprunts de 252 K€ et 100K€.

La société Delta Drone a par ailleurs reçu la garantie OSEO pour les emprunts de 950 K€, 252 K€ et 100K€ à hauteur de 60% des sommes restant dues.

NOTE 25 – HONORAIRES CAC

Sur DELTA DRONE SA, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 40 126 euros au titre du contrôle légal des comptes.

Sur ECOLE FRANCAISE DU DRONE SAS, les honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 2 250 euros au titre du contrôle légal des comptes.

Sur MTSI HYDOGEOSPHERE SAS, les honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 1 750 euros au titre du contrôle légal des comptes.



Sur DELTA DRONE ENGINEERING, les honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 8 500 euros au titre du contrôle légal des comptes.

Sur DRONEO SARL, les honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 3 000 euros au titre du contrôle légal des comptes.

Sur DSL SAS, les honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 750 euros au titre du contrôle légal des comptes.

Ces informations sont données hors taxes.

20.5 Politique de distribution de dividendes

20.5.1 Dividendes versés au cours des 5 derniers exercices

Néant.

20.5.2 Politique de distribution de dividendes

Aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

A ce jour, la Société n'envisage pas la mise en œuvre d'une politique de versement de dividendes.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Risques liés à la procédure AMF en cours concernant le différé d'information privilégiée par la société Delta Drone :

Il existe une procédure AMF en cours relative à l'information financière et au marché du titre Delta Drone. En date du 10 août 2016, l'AMF a notifié à la Société Delta Drone et à plusieurs de ses dirigeants et actionnaires, des griefs relatifs au traitement de l'information privilégiée au sens de l'ancien article 621-1 du Règlement Général AMF.

Il est difficile d'estimer à ce jour le résultat de cette procédure dont l'issue est inconnue à ce jour.

Risque lié au contrôle fiscal en cours au sein de la société DELTA DRONE :

Il existe un contrôle fiscal en cours, suite à notification en date du 12/10/2016, au sein de la société Delta Drone portant sur l'ensemble des déclarations fiscales et sur les opérations susceptibles d'être examinées pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2015. A la date du prospectus, nul ne peut présager des incidences financières qui pourraient être à supporter par la Société en cas d'éventuelles remises en cause notifiées à l'issue du contrôle.

20.7 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Néant

21. Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

A la date du présent Prospectus, le capital social s'élève à **6.127.082,75 euros**, divisé en **24.508.331** actions d'une valeur nominale de 0,25 euros intégralement libérées.

Des titres donnant accès au capital et des délégations de compétence ou de pouvoirs consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale sont décrits aux paragraphes 21.1.4 et 21.1.5 ci-dessous.

Aucune autre délégation de compétence ou de pouvoirs n'est en vigueur à la date du présent Prospectus.

Il est rappelé que le nombre d'actions composant le capital social de Delta Drone est passé de 10.506.519 au 1^{er} janvier 2015 à 15.852.421 au 31 décembre 2015.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Un contrat de liquidité a été signé avec Louis Capital et est évoqué dans la 2^{ème} partie du Présent Prospectus « 6.4 CONTRAT DE LIQUIDITE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE » page 311.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2016, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'AMF, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : ADLR / FR0011522168.

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2016.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant), soit à titre indicatif, au 30 juin 2016, 2.310.550 actions.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital et que, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Prix maximum d'achat : dix euros (10,00€).

Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme : vingt-trois millions cent cinq mille cinq cents euros (23.105.500,00€).

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;

Modalité de rachat : l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), par le recours à des contrats financiers ou à des bons de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles (pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre), ou par l'émission de valeurs mobilières donnant par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière à des actions de la Société détenues par cette dernière, et ce aux époques que le Conseil d'administration appréciera, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur, ces opérations pourront intervenir à tout moment.

Durée du programme : à compter du jour de la publication du présent « descriptif de programme » et jusqu'au 29 décembre 2017, soit 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2016.

Faisant usage du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2016, le conseil d'administration dans sa réunion en date du 5 juillet 2016 a procédé à l'acquisition hors marché, de 445 000 actions auprès de la société C2P France, au prix de un euro et vingt-sept centimes (1,27€), effectuée par ordre de mouvement et virement bancaire.

La valeur comptable des titres auto détenus au 30/09/2016 est de 28.455,27 euros.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

La Société a émis des OCABSA, des BSPCE et des AGA selon les modalités évoquées ci-après :

- OCABSA :

Conformément à la délégation de compétence en matière d'augmentation de capital accordée au conseil par l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2014, aux fins d'autoriser l'émission d'obligations convertibles en action (les « OCA ») assorties de bons de souscriptions d'actions (les « BSA ») (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), pour un montant nominal de 5 M€, réparti en 5 tranches de 1 M€, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de YA Global Master SPV LTD (l'« Investisseur »), un fonds d'investissement géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors.

Fort du succès de cette opération de renforcement des fonds propres, la Société a décidé de procéder une seconde émission réservée d'OCABSA, conformément à la délégation de compétence en matière d'augmentation de capital accordée au conseil par l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2015, aux fins d'autoriser l'émission d'OCA assorties de BSA, pour un montant nominal maximal de 10 M€, réparti en 10 tranches de 1 M€, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de YA Global Master SPV LTD, un fonds d'investissement géré par la société de gestion américain Yorkville Advisors.

Les contrats d'émission des OCABSA sont détaillés au paragraphe « 22. Contrats importants » page 288 en fin de Prospectus.

Le tableau suivant récapitule, pour l'ensemble OCABSA émis, le nombre d'actions créées et le solde d'OCABSA en circulation au 30 novembre 2016:

Date autorisation AG	Bénéficiaire	Date Conseil d'Administration	Intitulé	OCABSA émis			OCABSA exercés		Nombre d'actions nouvelles émises	Solde OCABSA en circulation	
				Montant émis (€)	Nombre de BSA émis	Nombre d'OCA émis	Exercice des BSA	Exercice des OCA		Solde de BSA	Solde de OCA
22 décembre 2014 montant nominal maximal de 5M€ répartis en 5 tranches de 1M€	YA Global Master SPV LTD	CA du 22/12/2014	T1	1 000 000 €	763 941	100	763 941	100	1 065 646	0	0
		CA du 22/12/2014	T2	1 000 000 €	763 941	100	763 941	100	1 050 704	0	0
		CA du 19/01/2015	T3	1 000 000 €	763 941	100	763 941	100	1 136 549	0	0
		CA du 09/04/2015	T4	1 000 000 €	253 228	100	0	100	394 321	253 228	0
		CA du 27/04/2015	T5	1 000 000 €	277 161	100	0	100	366 706	277 161	0
21 mai 2015 montant nominal maximum de 10M€ répartis en 10 tranches de 1M€		CA du 31/08/2015	T1	1 000 000 €	359 841	100	0	100	420 476	359 841	0
		CA du 26/11/2015	T2	1 000 000 €	361 794	100	0	100	761 734	361 794	0
		CA du 18/02/2016	T3	1 000 000 €	3 278 688	300	2 278 688	300	5 693 552	1 000 000	0
			T4	1 000 000 €							
			T5	1 000 000 €							
	CA du 03/06/2016	T6	1 000 000 €	1 436 781	200	0	200	1 835 561	1 436 781	0	
		T7	1 000 000 €								
	CA du 08/09/2016	T8	1 000 000 €	777 604	100	0	50	467 583	777 604	50	
	N/A	T9	- €	-	-	-	-	-	-	-	
	N/A	T10	- €	-	-	-	-	-	-	-	
Total				13 000 000 €	9 036 920	1 300	4 570 511	1 250	13 192 832	4 466 409	50

A la date du 30 novembre 2016, les programmes d'émission d'OCABSA peuvent être distingués comme suit:

- les OCABSA souscrits et exercés: ces OCABSA ont entraîné l'émission de 13.192.832 actions nouvelles, représentant 53,8% du capital social à la date du présent Prospectus.
- les OCABSA souscrits mais non exercés: 4.466.409 BSA et 50 OCA n'avaient pas été exercés au 30 novembre 2016. Sur la base théorique d'une conversion des 4.466.409 BSA et des 50 OCA restant en circulation à la date du présent Prospectus, et sur la base, s'agissant des OCA, d'hypothétiques conditions de conversion identiques à celles des T6/7 émises par le CA du 03/06/2016, 4.925.299 actions nouvelles pourraient être créées et représenter 16,7% du capital social (calcul effectué sur la base d'un capital social composé de 29.433.630 actions soit le nombre d'actions actuelles augmenté des 4.925.299 actions théoriquement ainsi émises).
- les OCABSA non souscrits: 2 tranches d'OCABSA émises en 2015 (d'un montant de 1M€ chacune) peuvent encore être souscrites par YA Global Master SPV LTD. La dilution

A la date du présent prospectus, il reste non plus d'OCA en circulation puisque 599.348 actions nouvelles ont été émises, les 1^{er}, 6 et 8 décembre 2016, à la suite de la conversion de 50 OCA :

- 118.986 actions nouvelles ont été émises le 1er décembre (conversion de 10 OCA) ; puis,
- 240.718 actions nouvelles ont été émises le 6 décembre (conversion de 20 OCA) ; puis,
- 239.644 actions nouvelles ont été émises le 8 décembre (conversion de 20 OCA).

Ces émissions d'actions nouvelles n'ont pas été constatées par le Conseil d'Administration de Delta Drone. Ces 599.348 actions nouvelles vont représenter 2,39 % du capital social (sur la base d'un capital social qui sera composé de 25.107.679 actions).

Le tableau relatif à l'évolution du capital social présenté au paragraphe « 21.1.7 Historique du capital social » page 275 récapitule l'ensemble des opérations sur le capital de la Société résultant de ces émissions d'OCABSA, jusqu'au 20 septembre 2016.

- BSPCE:

. PLAN BSPCE 2012 :

En mai 2012, DELTA DRONE a mis en place un plan de 41 250 BSPCE réservés aux salariés de l'entreprise.

L'Assemblée Générale des actionnaires en date du 25 avril 2012 a, en vertu de sa troisième résolution, délégué sa compétence au Président à l'effet d'émettre et d'attribuer à titre gratuit un nombre maximum de 41 250 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (ci-après, les « **BSPCE 2012**»), incessible et donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société au profit des salariés de la Société en fonction à la date d'attribution des BSPCE 2012 pour un prix de souscription de 3,69€.

Faisant usage de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2012, le Président a, en date du 29 juin 2012, procédé à l'attribution de 22.000 BSPCE 2012 et le 31 décembre 2012 à 19.250 BSPCE 2012 permettant de souscrire chacun à une action de la Société au prix de 3,69€, la souscription devant intervenir entre le 1^{er} juillet 2016 et le 31 décembre 2016.

Le Directoire de la Société a opéré le 8 avril 2013 à la division par 4 de la valeur nominale de l'action Delta Drone et décidé en conséquence d'attribuer quatre (4) BSPCE 2012 nouveaux par l'échange d'un (1) BSPCE 2012 ancien et de diviser par 4 le prix de souscription de l'action auquel chacun des BSPCE 2012 nouveaux donne droit. Avec la division par quatre du nominal de l'action, le nombre des BSPCE attribués en 2012 s'élève à 165 000 bons.

La réorganisation du Groupe engagée à partir de juin 2014 a entraîné la mise en œuvre de plusieurs PSE (Plan de Sauvegarde pour l'Emploi) qui ont pour effet de rendre caducs les BSPCE 2012 attribués aux personnes ayant quitté l'entreprise.

Compte tenu de l'exercice de 22.000 BSPCE en octobre 2016, le nombre de BSPCE attribués en 2012 et toujours existants s'élève à 11.000 bons.

Date d'attribution	Bénéficiaire	Nombre de BSPCE	Parité d'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice	Nombre d'actions potentielles
29/06/2012	Dominique LAVALT	11 000	1,179	0,78€ par action	1er juillet 2016 et le 31 décembre 2016	12 969
		11 000				12 969

. PLAN BSPCE 2013

L'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 septembre 2013 a, en vertu de sa huitième résolution, délégué sa compétence au Directoire à l'effet d'émettre et d'attribuer à titre gratuit un nombre maximum de 172 500 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (ci-après, les « **BSPCE 2013** »), incessible et donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société au profit des salariés de la Société en fonction à la date d'attribution des BSPCE 2013 pour un prix de souscription de 4,89€.

Faisant usage de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2013, le Directoire a :

- au cours de sa réunion en date du 30 septembre 2013, procédé à l'attribution de 82 000 BSPCE 2013 permettant de souscrire chacun à une action de la Société au prix de un prix de souscription de 4,89€, la souscription devant intervenir entre le 1^{er} juillet 2017 et le 31 décembre 2017 ; puis,
- au cours de sa réunion en date du 28 octobre 2013, procédé à l'attribution de 42 000 BSPCE 2013 supplémentaires et selon les mêmes modalités de souscription ; puis,
- au cours de sa réunion en date du 9 décembre 2013, procédé à l'attribution de 17.000 BSPCE 2013 supplémentaires et selon les mêmes modalités de souscription.

Le nombre des BSPCE ainsi attribués en 2013 s'élève à 141 000 bons.

Les Assemblées Générales des actionnaires en date du 8 avril 2013 et du 28 mai 2014, ont délégué au conseil d'administration leur compétence afin de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Faisant usage de ces délégations de compétence, le conseil d'administration a, au cours de sa réunion en date du 4 août 2014, décidé d'augmenter le capital de la Société en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription par l'émission de 868 108 actions ordinaires, représentant une augmentation de capital nominale de 212.027€, soit une augmentation de capital global, prime d'émission incluse de 2.343.891,60€, le prix par action étant de 2,70€ prime d'émission incluse.

Le conseil d'administration, après avoir constaté l'échec de l'augmentation de capital décidée lors de sa réunion du 4 août 2014, a, au cours de sa réunion en date du 4 septembre 2014, décidé de procéder à une nouvelle augmentation de capital en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par création de 1 475 778 actions ordinaires nouvelles, représentant une augmentation de capital nominale de 368.944,50€, soit une augmentation de capital globale de 2.346.487,02€ prime d'émission incluse ; le prix d'émission étant de 1,59€ par action prime d'émission incluse.

Le conseil d'administration, après avoir constaté les souscriptions s'élevant à 2.022.487,95 euros comprenant 318.001,25€ de valeur nominale et 1.704.486,70€ de prime d'émission, et leurs libérations à due concurrence, a, au cours de sa réunion en date du 2 octobre 2014, décidé de limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues et constaté la réalisation définitive de l'émission de 1.272.005 actions ordinaires nouvelles au prix de 1,59€ par action, prime d'émission incluse.

Conséquence prise de cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et conformément aux dispositions des articles L. 228-98 et L. 228-99 du Code de commerce, le conseil d'administration a, au cours de sa réunion en date du 16 décembre 2015, pris acte de l'obligation de mettre en place une mesure protectrice des titulaires de BSPCE 2012 et de BSPCE 2013 et a décidé de modifier :

- Le prix de souscription des actions sur exercice des BSPCE 2012 non encore souscrits qui seraient issus du plan BSPCE 2012 en date du 8 avril 2013 pour le porter de 0,92 euro à 0,78 euro ;
- Le prix de souscription des actions sur exercice des BSPCE 2013 non encore souscrits qui seraient issus du plan BSPCE 2013 en date du 30 septembre 2013 pour le porter de 4,89 euros à 4,17 euros ;
- La parité d'exercice des BSPCE 2012 issus du Plan BSPCE 2012 en date du 8 avril 2013 pour la porter de 1 action à 1,179 action ;
- la parité d'exercice des BSPCE 2013 issus du Plan BSPCE 2013 en date du 30 septembre 2013 pour le porter de 1 action à 1,173 action.

La réorganisation du Groupe engagée à partir de juin 2014 a entraîné la mise en œuvre de plusieurs PSE (Plan de Sauvegarde pour l'Emploi) qui ont pour effet de rendre caducs les BSPCE 2013 attribués aux personnes ayant quitté l'entreprise.

De ce fait, sur les 141.000 BSPCE attribués en 2013, 58.000 BSPCE existent à la date du Prospectus.

Date d'attribution	Bénéficiaire	Nombre de BSPCE	Parité d'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice	Nombre d'actions potentielles
09/12/2013	Vincent CADENE	12 000	1,173	4,17€ par action	1er juillet 2017 et le 31 décembre 2017	14 076
	Serge MOURGUIART	12 000				14 076
	Catherine SALAUN	12 000				14 076
	Stéphane MANDON	12 000				14 076
	Alexandre CHARDON	4 000				4 692
	François CHEMARIN	4 000				4 692
	Adrien FAURE	1 000				1 173
	Aurélien GUILLARD	1 000				1 173
Total		58 000				68 034

. PLAN BSPCE 2015

L'Assemblée Générale des actionnaires en date du 30 novembre 2015 a, en vertu de sa sixième résolution, délégué sa compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer à titre gratuit un nombre maximum de trois cent mille (300.000) bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (ci-après, les « **BSPCE 2015** »), incessibles et donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société au profit des salariés et mandataires de la Société et de ses filiales existantes ou à venir en fonction de la date d'attribution des BSPCE 2015 pour un prix déterminé par le Conseil d'administration qui sera au moins égal au prix des émissions de la dernière augmentation de capital si cette dernière a moins de six mois au moment de l'attribution, ou à la moyenne des vingt derniers cours de Bourse à la date d'attribution des BSPCE 2015 par le Conseil d'administration avec une décote maximum de dix pour cent (10,00%).

Faisant usage de la cette délégation de compétence, le Conseil d'administration de la Société a au cours de sa réunion en date du 16 décembre 2015 décidé d'émettre et d'attribuer les BSPCE 2015 et d'arrêter les conditions d'exercice et les modalités définitive des BSPCE 2015, en ce inclus le calendrier d'exercice. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a attribué les BSPCE 2015aux bénéficiaires et dans les quantités suivantes mentionnées dans le tableau ci-après.

Chaque bon est incessible et donne droit à souscrire à une action de la Société au prix de deux euros et trente-quatre centimes (2,34 €) pendant une durée de six (6) mois à compter du 1er juillet 2019, soit jusqu'au 31 décembre 2019 inclus, sous la condition expresse que chaque bénéficiaire ait la qualité de salarié ou mandataire de la Société ou de ses filiales existantes ou à venir au jour de l'exercice des BSPCE, étant précisé qu'ils devront, chacun en ce qui les concerne, avoir conservé cette qualité de manière ininterrompue.

Le nombre des BSPCE attribués en 2015 s'élève à 300 000 bons.

Le nombre de BSPCE attribués en 2015 et toujours existants s'élève à 239. 000 bons.

Date d'attribution	Bénéficiaire	Parité d'exercice	Nombre de BSPCE attribués et d'actions potentielles	Prix d'exercice	Période d'exercice
16-déc-15	David MORIO	1	12.000	2,34€ par action	1er juillet 2019 et le 31 décembre 2019
	Christophe YZIQUEL		12.000		
	Xavier PERROT		12.000		
	Fabien LEVARD		12.000		
	Thierry DECAMPS		12.000		
	Nicolas SATIE		10.500		
	Eric FRANCE		10.500		
	Odile CONSTANCE		7.000		
	Anne-Laure SANTERNE		7.000		
	Philippe LACROIX		7.000		
	Jérôme BALTANAS		7.000		
	Adrien FAURE		6.000		
	Julien GRAVE		7.000		
	Raphaël MIRAUT		7.000		
	Jérôme SCHILK		7.000		
	Julien METGE		7.000		
	Augustin BOISVERT		7.000		
	Jean-Daniel BROSSILON		7.000		
	Thierry MARION		7.000		
	Alexandre DECAMP		7.000		
	Chloé PERROT		7.000		
	Aude ARGENCE		7.000		
	Céline LEROI		7.000		
	Alexandre CHARDON		3.000		
	Nathalie BETHANCOURT		7.000		
	Pierre-Antoine DEBILLON		7.000		
	Auréliе GUILLARD		6.000		
	Ingrid LEVASSEUR		7.000		
	François CHEMARIN		3.000		
	Sandra HONEL		7.000		
Total		232.000			

Ces trois plans de BSPCE représentent potentiellement **313.003** actions nouvelles (soit 1,29% du capital au 18 octobre 2016⁸) et concernent la totalité des salariés de Delta Drone et de ses filiales détenues à 100% (MTSI Hydrogéosphère, EFD - Ecole Française du Drone, DSL - Drone Safety & Legal, Droneo, Fly-n-Sense).

Date d'attribution	Bénéficiaire	Nombre de BSPCE	Parité d'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice	Nombre d'actions potentielles
29/06/2012	Dominique LAVALT	11 000	1,179	0,78€ par action	1er juillet 2016 et le 31 décembre 2016	12 969
09/12/2013	Vincent CADENE	12 000	1,173	4,17€ par action	1er juillet 2017 et le 31 décembre 2017	14 076
	Serge MOURGUIART	12 000				14 076
	Catherine SALAUN	12 000				14 076
	Stéphane MANDON	12 000				14 076
	Alexandre CHARDON	4 000				4 692
	François CHEMARIN	4 000				4 692
	Adrien FAURE	1 000				1 173
	Aurélien GUILLARD	1 000				1 173
16/12/2015	David MORIO	12 000	1	2,34€ par action	1er juillet 2019 et le 31 décembre 2019	12 000
	Christophe YZIQUEL	12 000				12 000
	Xavier PERROT	12 000				12 000
	Fabien LEVARD	12 000				12 000
	Thierry DECAMPS	12 000				12 000
	Nicolas SATIE	10 500				10 500
	Eric FRANCE	10 500				10 500
	Odile CONSTANCE	7 000				7 000
	Anne-Laure SANTERNE	7 000				7 000
	Philippe LACROIX	7 000				7 000
	Jérôme BALTANAS	7 000				7 000
	Adrien FAURE	6 000				6 000
	Julien GRAVE	7 000				7 000
	Raphaël MIRAULT	7 000				7 000
	Jérôme SCHILK	7 000				7 000
	Julien METGE	7 000				7 000
	Augustin BOISVERT	7 000				7 000
	Jean-Daniel BROSSILON	7 000				7 000
	Thierry MARION	7 000				7 000
	Alexandre DECAMP	7 000				7 000
	Chloé PERROT	7 000				7 000
	Aude ARGENCE	7 000				7 000
	Céline LEROI	7 000				7 000
	Alexandre CHARDON	3 000				3 000
	Nathalie BETHANCOURT	7 000				7 000
	Pierre-Antoine DEBILLON	7 000				7 000
	Aurélien GUILLARD	6 000				6 000
	Ingrid LEVASSEUR	7 000				7 000
	François CHEMARIN	3 000				3 000
	Sandra HONEL	7 000				7 000
Total		301 000				313 003

⁸ Sur la base des 24.508.331 actions existantes à cette date augmentées des 313.003 actions nouvelles émises du fait de l'exercice de l'intégralité des BSPCE existants à la date du présent Prospectus.

- Attribution Gratuite d'Actions « AGA » :

L'assemblée générale des actionnaires en date du 30 novembre 2015 a, en vertu de sa septième résolution, délégué au Conseil d'administration sa compétence afin de procéder en une ou plusieurs fois, et pour une période de 38 mois, à l'attribution maximale de dix pour cent (10%) du capital social de la Société au profit des mandataires et salariés de la Société ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Conformément à la délégation de compétence mise en place par l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2015, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un (1) an. A l'expiration de cette période d'acquisition, les bénéficiaires devront conserver les titres attribués pendant une période d'un an (1) minimum.

Faisant usage de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration de la Société a, au cours de ses réunions en date du 16 décembre 2015, 30 juin 2016 et 12 octobre 2016 et après avoir vérifié la qualité des bénéficiaires, décidé à l'unanimité l'attribution d'actions gratuites aux personnes suivantes :

Date d'attribution	Bénéficiaire	Qualité	Nombre d'actions	Date d'acquisition	Engagement de conservation
16-déc-15	Christian VIGUIE	Président du Conseil d'administration, Directeur Général	1 395 013	16-déc-16	279 002
30-juin-16			635 537	30-juin-17	145 061
12-oct-16			140 283	12-oct-17	10 103
16-déc-15	David MORIO	Salarié: Directeur Général Adjoint "Commercial"	63 410	16-déc-16	Non concerné
30-juin-16			6 590	30-juin-17	Non concerné
16-déc-15	Serge MOURGUIART	Salarié: Directeur Commercial	63 410	16-déc-16	Non concerné
30-juin-16			6 590	30-juin-17	Non concerné
16-déc-15	Xavier PERROT	Salarié : Directeur Général MTSI et Hydrogéosphère	63 410	16-déc-16	Non concerné
30-juin-16			6 590	30-juin-17	Non concerné
30-juin-16	Valery BROYER	Salarié : Directeur Général Adjoint	70 000	30-juin-17	Non concerné
Total			2 450 833		434 166

- BSA attachés aux actions émises en rémunération de l'apport en nature des titres FLY N SENSE :

L'Assemblée générale extraordinaires des actionnaires a, en date du 30 novembre 2015, approuvé l'apport en nature de 100% des titres de la société FLY-N-SENSE consenti à la Société et a conséquemment augmenté le capital social de 386 745,75€. L'apport de titres a été rémunéré par l'émission de 1 546 983 actions nouvelles à bons de souscriptions (ci-après « BSA ») attachés de 0,25 euro de valeur nominale. Un BSA est attaché à chaque action émise. Un BSA donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société. La durée du BSA est de 24 mois à compter de l'augmentation de capital en date du 30 novembre 2015, soit jusqu'au 29 novembre 2017. Pendant cette période d'exercice les BSA sont exerçables à tout moment.

Le prix de souscription, prime d'émission incluse, des actions nouvelles à émettre sur exercice des BSA est de 2,67 euros. Les BSA sont incessibles.

Bénéficiaires	Nombre de BSA attribués et d'actions potentielles actions	Parité d'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice		
Christophe Mazel	67 303	1	2,67 €	30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
Raphael Mirault	817			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
Augustin Boisvert	817			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
Jean Damien Brossilon	817			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
Nicolas Cortez	1 185			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
SECAPEM	40 840			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
FM Gestion	17 807			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
Vincent Feller	4 607			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
Véronique Feller	2 974			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
Odette Pasqualini	1 781			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
François Baldeschi	1 471			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
Jean François Pasqualini	295			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
Marie Josèphe Pasqualini	295			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
Emmanuel Pasqualini	1 471			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
Michel Trilhat	2 451			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
Christophe Fremont	2 043			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
Holding Groupe Viva Santé	1 400 009			30 novembre 2015 au 29 novembre 2017		
TOTAL	1 546 983					

21.1.5 Capital autorisé

Délégation au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par :	Date d'autorisation / Date d'échéance	Montant ou quantité autorisés	Date d'utilisation par le Conseil d'Administration	Utilisation	Autorisation résiduelle
Attribution gratuite d'actions	30 novembre 2015 / Durée 38 mois	10% du capital social au jour du Conseil d'Administration	16 décembre 2015 30 juin 2016 12 octobre 2016		10% du capital social au jour du Conseil d'Administration
Emission de BSPCE	30 novembre 2015 / Durée 18 mois	300 000 BSPCE	16 décembre 2015	300 000 BSPCE	0
Emission d'OCABSA	21 mai 2015 / Durée 18 mois	10.000.000€	31 août 2015 26 novembre 2015 18 février 2016 03 juin 2016 08 septembre 2016	8.000.000€ (8 tranches émises)	2.000.000€ (2 tranches)
Augmentation du capital par voie d'offre au public	28 avril 2015 / 26 mois	800.000€, dans la limite de la fraction non utilisée d'un plafond global de 1.000.000€	Néant	0	800.000€, dans la limite de la fraction non utilisée d'un plafond global de 1.000.000€
Augmentation du capital par voie de placement privé (article L225-136.3 du code de commerce)	28 avril 2015 / 26 mois	20% du capital social sur 12 mois, dans la limite de la fraction non utilisée d'un plafond global de 1.000.000€	Néant	0	20% du capital social sur 12 mois, dans la limite de la fraction non utilisée d'un plafond global de 1.000.000€
Augmentation du capital par voie de placement privé avec suppression du DPS au bénéfice de sociétés et fonds d'investissement	28 avril 2015 / 26 mois	800.000€, dans la limite de la fraction non utilisée d'un plafond global de 1.000.000€	Néant	0	800.000€, dans la limite de la fraction non utilisée d'un plafond global de 1.000.000€
Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission avec maintien du DPS	28 avril 2015 / 26 mois	800.000€, dans la limite de la fraction non utilisée d'un plafond global de 1.000.000€	Néant	0	800.000€, dans la limite de la fraction non utilisée d'un plafond global de 1.000.000€
Augmentation du nombre de titres émis en cas de demandes excédentaires	28 avril 2015 / 26 mois	15% du montant de l'émission initiale	Néant	0	15% du montant de l'émission initiale
Augmentation du capital réservée aux salariés adhérents à un PEE avec suppression du DPS	28 avril 2015 / 26 mois		Néant	0	
Mise en place d'un programme de rachat d'actions		10% du capital social	Néant	0	

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

21.1.7 Historique du capital social

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social depuis la création de la Société, en 2011:

Date	Type d'opération	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions après opération	Augmentation du capital globale	Capital social après opération
25/02/2011	Création de la société - Apport en numéraire	28 000	28 000	28 000,00 €	28 000,00 €
25/03/2011	Apport en numéraire	4 903	32 903	4 903,00 €	32 903,00 €
25/07/2011	Apport en numéraire	4 113	37 016	4 113,00 €	37 016,00 €
24/01/2012	Apport en numéraire	1 973	38 989	1 973,00 €	38 989,00 €
31/03/2012	Apport en numéraire	5 329	44 318	5 329,00 €	44 318,00 €
31/03/2012	Exercice de BSA	2 180	46 498	2 180,00 €	46 498,00 €
25/04/2012	Apport en numéraire	976 458	1 022 956	976 458,00 €	1 022 956,00 €
08/04/2013	Absorption de la société UAS Civil International	510 232	1 533 188	510 232,00 €	1 533 188,00 €
08/04/2013	Division de la valeur nominale par 4	0	6 132 752	0,00 €	1 533 188,00 €
24/06/2013	Apport en numéraire	603 272	6 736 024	150 818,00 €	1 684 006,00 €
30/09/2013	Absorption de la société J2E et déduction du capital par annulation de 2.395.008 actions	123 053	6 859 077	30 763,25 €	1 714 769,25 €
08/11/2013	Apport en numéraire	410 099	7 269 176	102 524,75 €	1 817 294,00 €
31/01/2014	Apport de parts sociales Hydrogéosphère et MTSI	68 676	7 337 852	17 169,00 €	1 834 463,00 €
27/05/2014	Apport en numéraire	41 040	7 378 892	10 260,00 €	1 844 723,00 €
02/10/2014	Apport en numéraire	1 272 005	8 650 897	318 001,25 €	2 162 714,25 €
11/12/2014	Apport en numéraire	1 091 681	9 742 578	272 920,25 €	2 435 644,50 €
25/09/2015	Conversions OCA et exercice BSA	4 180 272	13 922 850	1 045 068,00 €	3 480 712,50 €
30/11/2015	Apport des titres FLY N SENSE	1 546 983	15 469 833	386 745,75 €	3 867 458,25 €
30/06/2016	Conversions OCA et exercice BSA	7 635 668	23 105 501	1 908 917,00 €	5 776 375,25 €
12/10/2016	Conversions OCA et exercice BSA	1 376 892	24 482 393	344 223,00 €	6 120 598,25 €
	Exercice BSPCE	25 938	24 508 331	6 484,50 €	6 127 082,75 €

S'agissant des exercices de BSPCE, BSA et conversion des OCA évoquées au paragraphe « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » page 264:

Date	Type d'opération	Nombre d'actions nouvelles		Augmentation du capital au nominal	Prime d'émission	Capital social après opération
		Exercice des BSA et BSPCE	Conversion des OCA			
22/12/2014						2 435 644,50 €
22/12/2014	Exercice BSA T1	381 971		95 492,75 €	404 507,29 €	2 531 137,25 €
30/12/2014	Exercice BSA T1	381 970		95 492,50 €	404 506,23 €	2 626 629,75 €
09/01/2015	Exercice BSA T2	381 971		95 492,75 €	404 507,29 €	2 722 122,50 €
14/01/2015	Exercice BSA T2	381 970		95 492,50 €	404 506,23 €	2 817 615,00 €
15/01/2015	Conversion OCA T1		301 705	75 426,25 €	928 050,97 €	2 893 041,25 €
20/01/2015	Exercice BSA T3	381 971		95 492,75 €	404 507,29 €	2 988 534,00 €
03/02/2015	Exercice BSA T3	381 970		95 492,50 €	404 506,23 €	3 084 026,50 €
18/02/2015	Conversion OCA T2		142 703	35 675,75 €	468 352,03 €	3 119 702,25 €
20/02/2015	Conversion OCA T2		71 371	17 842,75 €	234 240,58 €	3 137 545,00 €
09/03/2015	Conversion OCA T2		72 689	18 172,25 €	234 570,81 €	3 155 717,25 €
11/03/2015	Conversion OCA T3		72 480	18 120,00 €	233 755,00 €	3 173 837,25 €
01/04/2015	Conversion OCA T3		300 128	75 032,00 €	683 093,00 €	3 248 869,25 €
09/04/2014	Conversion OCA T4		394 321	98 580,25 €	901 419,75 €	3 347 449,50 €
21/05/2015	Conversion OCA T5		82 754	20 688,50 €	230 387,89 €	3 368 138,00 €
25/06/2015	Conversion OCA T5		90 544	22 636,00 €	229 620,94 €	3 390 774,00 €
13/07/2015	Conversion OCA T5		193 408	48 352,00 €	457 411,89 €	3 439 126,00 €
03/09/2015	Conversion OCA T1		60 910	15 227,50 €	134 855,83 €	3 454 353,50 €
23/09/2015	Conversion OCA T1		105 436	26 359,00 €	224 474,33 €	3 480 712,50 €
07/10/2015	Conversion OCA T1		126 875	31 718,75 €	269 864,58 €	3 512 431,25 €
22/10/2015	Conversion OCA T1		84 192	21 048,00 €	180 424,22 €	3 533 479,25 €
10/11/2015	Conversion OCA T1		38 730	9 682,50 €	81 217,50 €	3 543 161,75 €
30/11/2015	Conversion OCA T1		4 333	1 083,25 €	9 043,15 €	3 544 245,00 €
30/11/2015	Conversion OCA T2		128 458	32 114,50 €	268 093,83 €	3 576 359,50 €
30/11/2015	Apport FLY N SENSE			386 745,75 €	3 743 254,25 €	3 963 105,25 €
11/01/2016	Conversion OCA T2		103 166	25 791,50 €	175 486,28 €	3 988 896,75 €
01/02/2016	Conversion OCA T2		206 149	51 537,25 €	200 789,14 €	4 040 434,00 €
16/02/2016	Conversion OCA T2		300 930	75 232,50 €	157 386,94 €	4 115 666,50 €
22/02/2016	Conversion OCA T2		23 031	5 757,75 €	14 486,70 €	4 121 424,25 €
16/03/2016	Exercice BSA T3/4/5	1 000 000		250 000,00 €	665 000 €	4 371 424,25 €
28/04/2016	Exercice BSA T3/4/5	1 278 688		319 672,00 €	850 327,52 €	4 691 096,25 €
22/02/2016	Conversion OCA T3/4/5		1 138 288	284 572,00 €	715 983,56 €	4 975 668,25 €
23/02/2016	Conversion OCA T3/4/5		2 276 576	569 144,00 €	1 431 967,11 €	5 544 812,25 €
08/06/2016	Conversion OCA T6/7		297 613	74 403,25 €	275 888,42 €	5 619 215,50 €
30/06/2016	Conversion OCA T6/7		628 639	157 159,75 €	495 368,03 €	5 776 375,25 €
08/08/2016	Conversion OCA T6/7		451 730	112 932,50 €	391 650,83 €	5 889 307,75 €
23/08/2016	Conversion OCA T6/7		457 579	114 394,75 €	391 230,25 €	6 003 702,50 €
09/09/2016	Conversion OCA T8		276 243	69 060,75 €	230 939,25 €	6 072 763,25 €
20/09/2016	Conversion OCA T8		191 340	47 835,00 €	152 498,33 €	6 120 598,25 €
12/10/2016	Exercice BSPCE	25 938		6 484,50 €	2 095,50 €	6 127 082,75 €

A la date du présent prospectus, il reste non plus d'OCA en circulation puisque 599.348 actions nouvelles ont été émises, les 1^{er}, 6 et 8 décembre 2016, à la suite de la conversion de 50 OCA :

- 118.986 actions nouvelles ont été émises le 1er décembre (conversion de 10 OCA) ; puis,
- 240.718 actions nouvelles ont été émises le 6 décembre (conversion de 20 OCA) ; puis,
- 239.644 actions nouvelles ont été émises le 8 décembre (conversion de 20 OCA).

Ces émissions d'actions nouvelles n'ont pas été constatées par le Conseil d'Administration de Delta Drone et ne sont pas évoquées dans le tableau ci-dessus.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2)

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

Toutes activités d'études techniques, de conseil, d'assistance, de maîtrise d'œuvre, de fabrication, de distribution et de commercialisation, sous toutes formes, de tous systèmes téléopérés et services associés et notamment de drone à usage civil ; la conception et la fabrication de tous matériels électronique, de toutes pièces en matériaux composites, et plus généralement de toutes pièces mécanique ;

Toutes activités de prestation de services auprès de toutes entreprises, notamment toutes prestation d'ingénierie ;

L'achat, la vente et plus généralement la distribution ou le négoce, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, de tous produits (et/ou services) en relation avec la microélectronique, la microinformatique, la visualisation et le modélisme ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

Pour réaliser l'objet ci-dessus, la société peut :

Créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesses de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;

Obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;

Agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes physiques ou morales, et réaliser, directement ou indirectement en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet social ;

Prendre, sous toutes ses formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés, groupements ou entreprises françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction (articles 14 à 20)

- Conseil d'Administration :

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de cinq (5) ans ; elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Exceptionnellement, la durée des fonctions des premiers administrateurs, nommés à l'issue de l'adoption du mode d'administration et de direction de la société par l'instauration d'un conseil d'administration, sera de quatre (4) années.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze (75) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur et sauf le cas où le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent être ou non actionnaires de la société.

- Organisation du Conseil - censeurs

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération et ses éventuels avantages.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé président s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. Si le président en fonction vient à dépasser cet âge, le président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Le conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du président, la séance du conseil est présidée par un membre du conseil, désigné à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Un ou deux censeurs, personne physique ou morale, peuvent être désignés par le conseil d'administration pour une durée de cinq (5) ans renouvelable. Les censeurs remplissent un rôle purement consultatif.

Les censeurs seront invités à participer aux réunions du conseil d'administration et seront convoqués dans le même délai et selon la même forme que les membres du conseil d'administration. Les censeurs pourront

participer à toutes les réunions du conseil d'administration et disposeront des mêmes informations que les membres du conseil d'administration. En toute hypothèse, les censeurs ne disposeront pas de droit de vote et, à ce titre, ne participeront pas au vote des décisions du conseil d'administration et leur présence ne sera pas prise en compte dans le calcul du quorum.

- Délibérations du Conseil :

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société (ou de ses filiales) l'exige, sur la convocation de son président. En outre, le directeur général, ou, lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers au moins de ses membres, peuvent demander au président, qui est lié par cette demande, de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, moyennant un préavis de sept (7) jours, sauf cas d'urgence.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les administrateurs peuvent se faire représenter aux réunions du conseil dans les conditions légales et réglementaires, mais les administrateurs représentés ne sont pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Si un règlement intérieur établi par le conseil d'administration le prévoit, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur, étant précisé que cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes : nomination, rémunération, révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués, arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

En outre, deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité d'entreprise dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président du conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

- Pouvoirs du Conseil d'Administration

Outre les pouvoirs propres qui lui sont réservés par la loi, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

Le conseil d'administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples. Il peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans le délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités.

- Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration :

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Direction Générale :

Modalités d'exercice

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration fixe la durée de l'option, la décision du conseil sur ce point restant, en tout état de cause, valable jusqu'à décision contraire. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Directeur général

Le directeur général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du directeur général est déterminée par le conseil au moment de la nomination. Cependant, si le directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. Lorsque le directeur général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Le conseil d'administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq (5).

La limite d'âge est fixée à soixante-quinze (75) ans. Lorsqu'un directeur général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général.

- Rémunération des dirigeants :

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du président du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou variables.

Le conseil d'administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

- Cumul des mandats :

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de membre du directoire ou de directeur général unique de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf dérogation prévue par la loi.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf dérogation prévue par la loi.

Sans préjudice des dispositions précédentes, une même personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français. Par dérogation à ces dispositions, ne sont pas pris en compte pour le calcul de ce plafond les mandats d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance exercés par cette personne dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la société dont elle est directeur général, membre du directoire, directeur général unique, administrateur ou membre du conseil de surveillance. Pour l'application de ces dispositions, l'exercice de la direction générale par un administrateur est décompté pour un seul mandat.

Toute personne physique qui se trouve en infraction avec les dispositions relatives au cumul doit se démettre de l'un de ses mandats dans les trois mois de sa nomination, ou du mandat en cause dans les trois mois de l'événement ayant entraîné la disparition de l'une des conditions fixées par la loi en cas de dérogation. A l'expiration de ce délai, la personne est démise d'office et doit restituer les rémunérations perçues, sans que soit remise en cause la validité des délibérations auxquelles elle a pris part.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (articles 10 à 12 et article 30.2)

- Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires.

Elles donnent lieu à une inscription à un compte individuel au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société est en droit de demander à tout moment, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. La société, après avoir suivi la procédure décrite ci-dessus et au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2 du Code de commerce, aux personnes figurant sur cette liste et dont la société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres prévues ci-dessus. Les renseignements obtenus par la société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine de sanctions pénales.

- Transmission, location des actions :

1 - Les actions sont librement négociables. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation définitive de celle-ci.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la société jusqu'à la clôture de la liquidation.

Les mouvements de titres non libérés des versements exigibles ne sont pas autorisés.

2 - La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires sur les registres tenus à cet effet par la société ou par des intermédiaires financiers habilités.

3 – Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société sont librement cessibles.

Les actions inscrites en compte se transmettent librement par virement de compte à compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

4 - La location des actions est interdite.

- Droits et obligations attachés aux actions – franchissements de seuil :

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires.

3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

4 - Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

La personne physique ou morale concernée informe également l'Autorité des Marchés Financiers, dans un délai et selon les modalités fixées par son règlement général, à compter du franchissement des seuils de participation de la moitié ou des dix-neuf vingtièmes du capital. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

- Droit de vote :

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins.

21.2.4 Assemblées générales d'actionnaires (articles 24 à 33)

- Assemblées Générales :

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions ou de valeurs mobilières d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions ou valeurs mobilières de cette catégorie.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

- Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales :

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente-cinq (35) jours avant la réunion de l'assemblée générale, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée.

La convocation est effectuée quinze (15) jours avant la date de l'assemblée par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six (6) jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique de la société à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

- Ordre du jour :

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant une fraction du capital social prévue par la loi et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions.

Les auteurs de la demande transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte.

L'examen de la résolution est subordonné à la transmission d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du conseil d'administration et procéder à leur remplacement.

Tout actionnaire peut adresser au conseil d'administration des questions écrites. Ces questions écrites sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du conseil d'administration ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse indiquée dans la convocation au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration répond aux questions écrites au cours de l'assemblée générale. Il peut leur apporter une réponse commune dès lors qu'elles présentent le même contenu. La réponse à une question écrite est cependant réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions réponses.

- Accès aux assemblées – pouvoirs :

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R. 225-85, II du Code de commerce.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, son partenaire pacsé ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

- Droit de communication des actionnaires :

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

- Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux :

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du conseil d'administration ou par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée désigne elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

- Quorum – majorité :

1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et ayant le droit de vote, sauf dans les assemblées spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout après déduction des actions privées du droit de vote en application des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires dûment complétés et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins.

- Assemblée Générale Ordinaire :

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

- Assemblée Générale Extraordinaire :

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

- Assemblées spéciales :

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

21.2.5 Franchissements de seuils statutaires (article 12.4)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

La personne physique ou morale concernée informe également l'Autorité des Marchés Financiers, dans un délai et selon les modalités fixées par son règlement général, à compter du franchissement des seuils de participation de la moitié ou des dix-neuf vingtièmes du capital. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Compte tenu de l'importance du nombre de titres au porteur composant le capital de la Société, cette dernière procède au moins une fois par an à des relevés de titres aux porteurs identifiés (TPI) et ce conformément aux dispositions statutaires applicables en la matière, afin d'avoir une meilleure lisibilité de la répartition de son capital social et des potentiels franchissements de seuils.

Par courriers reçus les 26 février 2016, 4 mars 2016 et 17 mars 2016, la société YA Global Master SPV Ltd a notifié à la société Delta Drone les franchissements de seuils suivants :

- Courrier reçu en date du 26 février 2016 :
 - . le 22 février 2016, à la suite de conversion d'OCA, la société YA Global Master SPV Ltd a franchi à la hausse les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de Delta Drone. La société YA Global Master SPV Ltd détenait à cette date 2 914 646 actions et droits de vote représentant 14,65% du capital et 14,15% des droits de vote théoriques de Delta Drone.

- Courrier reçu en date du 4 mars 2016 :
 - . le 2 mars 2016, à la suite des ventes d'actions, la société YA Global Master SPV Ltd a franchi à la baisse le seuil de 10% des droits de vote de Delta Drone. La société YA Global Master SPV Ltd détenait à cette date 2 49 319 actions et droits de vote représentant 10,30% du capital et 9,95% des droits de vote théoriques de Delta Drone.
 - . le 3 mars 2016, à la suite de ventes d'actions, la société YA Global Master SPV Ltd a franchi à la baisse le seuil de 10% du capital de Delta Drone. La société YA Global Master SPV Ltd détenait à cette date 1 637 877 actions et droits de vote représentant 8,23% du capital et 7,95% des droits de vote théoriques de Delta Drone.
- Courrier reçu en date du 17 mars 2016 :
 - . le 15 mars 2016, à la suite de ventes d'actions, la société YA Global Master SPV Ltd a franchi à la baisse le seuil de 5% du capital et des droits de vote de Delta Drone. La société YA Global Master SPV Ltd détenait à cette date 749 809 actions et droits de vote représentant 3,76% du capital et 3,63% des droits de vote théoriques de Delta Drone.
 - . le 16 mars 2016, à la suite de l'exercice de 1 000 000 de BSA de la 3^e tranche de la deuxième opération d'OCABSA de mai 2015, la société YA Global Master SPV Ltd a franchi à la hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote de Delta Drone. La société YA Global Master SPV Ltd détenait à cette date 1 712 788 actions et droits de vote représentant 8,19% du capital et 7,93% des droits de vote théoriques de Delta Drone.

21.2.6 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Néant

22. Contrats importants

A l'exception du contrats décrit ci-après, la Société n'a pas conclu, au cours de la dernière année, de contrats significatifs autres que ceux évoqués au paragraphe « 19.1.1 Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 » page 141 et que ceux conclus dans le cadre normal des affaires :

- les contrats OCABSA 1 et 2:

Signés le 22 décembre 2014 avec la société Yorkville Global Master SPV Ltd - un fonds d'investissement géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors – les contrats OCABSA présentent les caractéristiques suivantes :

	OCABSA 1
Prise d'effet	AGE du 22 décembre 2014
Montant potentiel de l'opération	10 M€
Apport en fonds propres	- 5 M€ en cas de conversion de la totalité des OCA en actions, - 5 M€ d'exercice de la totalité des BSA attachés.
Caractéristiques des OCA	<ul style="list-style-type: none"> - Les OCA seront émises en 5 tranches, chacune d'un montant d'1 M€, directement ou sur exercice de bons émis gratuitement qui obligent ensuite leur porteur, sur demande de l'émetteur et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions, à souscrire une tranche d'OCABSA (les « Bons d'Emission »). - Les OCA seront émises au pair, soit 10.000 € par OCA. - Les OCA ont une maturité de 6 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OCA non converties devront être remboursées par l'émetteur. - Les OCA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris et ne seront par conséquent pas cotées. - Les OCA pourront être converties en actions, à tout moment à la demande du porteur, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après : $N = V_n / P$ <p>Avec : « N » : le nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ; « V_n » : la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA en tenant compte, le cas échéant, des intérêts correspondants) ; « P » : 93% du plus bas des 5 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée, sans pouvoir cependant être inférieur à 0,25 €.</p>
Caractéristiques des BSA	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque tranche d'émission d'OCABSA sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal à un montant proche d'1M€, tout en lui restant inférieur. - Les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris et ne seront par conséquent pas cotés. <p>Les BSA pourront être exercés pendant une période de 36 mois à compter de leur émission (la « Période d'Exercice »).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque BSA donnera droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice, de souscrire 1 action nouvelle de la Société. - Le prix de souscription des actions ordinaires nouvelles sur exercice des BSA sera égal à 110 % du cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société le jour de bourse précédant la demande d'exercice des Bons d'Emission ayant conduit à l'émission des OCABSA desquelles les BSA sont détachés. <p>Dans le cas des BSA détachés de la première tranche d'OCABSA, ledit prix de souscription des actions ordinaires nouvelles sera égal à 110 % du moins élevé entre (i) le cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société le jour de bourse précédant l'émission de la première tranche des OCABSA desquelles les BSA sont détachés et (ii) le cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société le 4 novembre 2014.</p>

	OCABSA 2
Prise d'effet	AGE du 21 mai 2015
Montant potentiel de l'opération	20 M€
Apport en fonds propres	- 10 M€ en cas de conversion de la totalité des OCA en actions, - 10 M€ d'exercice de la totalité des BSA attachés.
Caractéristiques des OCA	<ul style="list-style-type: none"> - Les OCA seront émises en 10 tranches, chacune d'un montant d'1 M€, sur exercice de bons émis gratuitement qui obligent ensuite leur porteur à souscrire une tranche sur demande de l'émetteur, sous réserve de satisfaction de certaines conditions, et qui permettent également à leur porteur de souscrire une tranche d'OCABSA à sa seule et unique discrétion (les « Bons d'Emission »). - Les OCA seront émises au pair, soit 10.000 € par OCA. - Les OCA ont une maturité de 6 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OCA non converties devront être remboursées par l'émetteur. - Les OCA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris et ne seront par conséquent pas cotées. - Les OCA pourront être converties en actions, à tout moment à la demande du porteur, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après : $N = V_n / P$ <p>Avec : « N » : le nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ; « V_n » : la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA en tenant compte, le cas échéant, des intérêts correspondants) ; « P » : 93 % du plus bas des 5 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société (tels que publiés par Bloomberg) (la « Période de Fixation du Prix ») précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée, sans pouvoir cependant être inférieur à 0,25 €.</p>
Caractéristiques des BSA	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque tranche d'émission d'OCABSA sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal à un montant proche d'1M€, tout en lui restant inférieur. - Les BSA pourront faire l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris, surdemande formulée par l'Investisseur auprès de la Société – Delta Drone ayant contracté à ce titre une obligation de moyens. - Les BSA pourront être exercés jusqu'au 30 avril 2019 (la « Période d'Exercice »). Chaque BSA donnera droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice, de souscrire 1 action nouvelle de la Société. - Le prix de souscription des actions ordinaires nouvelles sur exercice des BSA sera égal à cent dix pour cent (110 %) du moins élevé entre (i) le moins élevé des cinq (5) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société (la « Période de Fixation des Prix ») précédant immédiatement la date d'exercice du Bon d'Emission donnant lieu à l'émission de la tranche des OCABSA desquelles les BSA sont détachés et (ii) le cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société le 23 janvier 2015. - Si les BSA attachés à une tranche n'ont pas exactement le même prix d'exercice que des BSA existants, et afin de permettre la fongibilité d'un nombre maximum de BSA qui seraient émis et admis aux négociations sur le marché Alternext Paris suite à la demande de l'Investisseur, ce dernier aura l'option, lors de l'exercice de chaque bon d'émission d'OCABSA, de fixer le prix d'exercice des BSA, pour tout ou partie des BSA attachés à cette tranche, au même prix d'exercice que des BSA déjà émis et admis aux négociations sur le marché Alternext Paris dont le prix d'exercice serait plus élevé tout en restant proche du prix d'exercice des BSA attachés à cette tranche tel que calculé selon la méthode mentionnée au paragraphe ci-dessus. <p>Modification des caractéristiques des OCA et des BSA en date du 19 Février 2016 : En cas de demande de conversion d'OCA et en cas de tirage d'une tranche d'OCABSA à l'initiative de l'investisseur, la « Période de Fixation du Prix » (telle que définie dans les sections ci-dessus) correspondra, à compter de ce jour, aux jours de bourse au cours desquels le porteur n'aura pas vendu d'actions de la Société parmi les cinq jours de bourse consécutifs précédents immédiatement la date concernée.</p>

- Les conventions de gestion de trésorerie signées entre Delta Drone et des filiales :

- Une convention de gestion de trésorerie a été signée le 1^{er} janvier 2015 entre Delta Drone et Delta Drone Maroc.
- Une convention de gestion de trésorerie a été signée le 29 mai 2015 entre Delta Drone et Delta Drone Africa.
- Une convention de gestion de trésorerie a été signée le 10 novembre 2012 entre Delta Drone et l'Ecole Française du Drone.

- Une convention de prestations de services et répartition de frais généraux signée le 1^{er} mars 2013 entre Delta Drone et l'Ecole Française du Drone.

- Un mandat d'assistance et conseil en vue de la recherche d'investisseurs a été mis en place entre Delta Drone et C2P France, société par actions simplifiée Présidée par Monsieur Christian Viguié et détenue alors à 33% du capital et des droits de vote par ce dernier, les 1er juin 2014 et 22 mai 2015.

Dans la mesure où ces sociétés ont Christian Viguié comme dirigeant commun, ces conventions ont été autorisées par les conseils d'administration de Delta Drone réunis respectivement sur ce sujet les 30 mai 2014 et 21 mai 2015.

Monsieur Christian Viguié étant devenu associé unique de la société C2P France en juillet 2016, cette convention n'a pas été renouvelée à compter du 1^{er} juillet 2016.

Les contrats évoqués aux 3 derniers points sont des conventions règlementées évoquées au paragraphe « 16.2 Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société » page 129 et ayant fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes (cf. paragraphe « 19.1.1 Rapport spécial établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 » page 141).

23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant

24. Documents accessibles au public

Des exemplaires du présent Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 8 chemin du jubin 69570 Dardilly, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.deltadrone.com).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de l'émetteur devant être mis à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires peuvent être consultés sans frais au siège social de la Société.

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext Paris, l'information périodique et permanente au sens des dispositions du règlement général de l'AMF sera disponible sur le site Internet de la Société (www.deltadrone.com).

25. Informations sur les participations

Toutes les participations de la Société sont présentées au chapitre 7 « Organigramme ».

PARTIE 2 : INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS

Christian VIGUIE, Président Directeur Général
8 chemin du Jubin – 69570 Dardilly
Téléphone : +33 4 27 46 51 07

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS

Cf. paragraphe « 1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE » page 20 de la 1^{ère} partie du prospectus.

1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Christian VIGUIE, Président Directeur Général
8 chemin du Jubin – 69570 Dardilly
Téléphone : +33 4 27 46 51 07

1.4 ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE

Conformément aux règles d'Alternext Paris, la Société s'engage à :

1) à assurer la diffusion sur son site Internet et sur le site d'Alternext en français ou en anglais dans les conditions définies ci-après (et à les maintenir en ligne pendant au moins deux ans) les informations suivantes :

- dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, ses comptes annuels, le rapport de gestion, le cas échéant les comptes consolidés et le rapport de gestion du groupe ainsi que les rapports des contrôleurs légaux (Article 4.2 des Règles d'Alternext Paris) ;
- dans les quatre mois après la fin du deuxième trimestre, un rapport semestriel couvrant les six premiers mois de l'exercice (Article 4.2 des Règles d'Alternext Paris) ;
- sans délai, la convocation aux Assemblées Générales et tout document transmis aux actionnaires (Article 4.4 des Règles d'Alternext Paris),

2) à rendre public (sans préjudice des obligations du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :

- toute information précise le concernant qui est susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres, étant précisé que la Société pourra sous sa propre responsabilité différer la publication de ladite information afin de ne pas porter atteinte à ses intérêts légitimes, sous réserve que cette omission ne risque pas d'induire les intervenants en erreur et que la Société soit en mesure d'assurer la confidentialité de ladite information (Article 4.3 des Règles d'Alternext Paris) ;
 - le franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50 % ou 95 % de son capital ou de ses droits de vote, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance ; - les opérations réalisées par ses dirigeants au sens des Règles d'Alternext Paris, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance, dès lors que ces opérations excèdent un montant cumulé de 20.000 euros, calculé par dirigeant sur l'année civile.
- La Société s'engage également à assurer, sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel elle procédera.

La Société s'engage en outre à respecter ses obligations conformément au Règlement général de l'Autorité des

marchés financiers et, notamment, celles relatives à :

- l'information permanente (Articles 223-1 A à 223-10-1 du Règlement général),
- les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (Articles 223-22 A à 223-26 du Règlement général),
- le communiqué de mise à disposition du Prospectus (Articles 221-1 et 223-21 du Règlement général).

Les engagements susvisés sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation applicable (en particulier, des Règles d'Alternext Paris et du Règlement général de l'AMF).

Calendrier indicatif de communication financière :

Mars 2017 : Comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2016
Réunion SFAF

Mai 2017 : AGO d'approbation des comptes 2016

Septembre 2017 : Comptes semestriels au 30 juin 2017
Réunion SFAF

1.5 LISTING SPONSOR

Aélian Finance
93 rue des chantiers
78 000 Versailles
Tel : 09.66.86.13.84
aelian@aelianfinance.fr

Obligations permanentes du listing sponsor :

Conformément aux règles de marché Alternext, les obligations permanentes du Listing Sponsor sont les suivantes:

- Le Listing Sponsor constitue l'interlocuteur premier de l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente en ce qui concerne les Emetteurs pour lesquels il agit comme Listing Sponsor et doit être disponible durant les heures normales d'activité pour répondre à toute demande de l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente relative aux Emetteurs dont il a la charge.
- Le Listing Sponsor doit conseiller l'Emetteur qu'il a introduit pour une période minimale d'un an à compter de l'admission sur un Marché Alternext de l'Emetteur. Le conseil porte sur les obligations légales et réglementaires ainsi que contractuelles résultant de la première admission aux négociations, notamment la publication de l'information privilégiée.
- Le Listing Sponsor informe sans délai l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente s'il a mis fin à ses obligations prévues à l'article 2.7.2 ou si ses obligations ont été transférées à un nouveau Listing Sponsor avec l'accord de l'Emetteur.
- En cas de manquement par l'Emetteur à ses obligations au titre des présentes Règles ou à ses obligations légales et réglementaires résultant de la première admission aux négociations, Le Listing Sponsor est tenu de le rappeler à ses obligations et de lui fournir le conseil nécessaire pour remédier au manquement. Le Listing Sponsor signale parallèlement sans délai à l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente la nature du manquement et les démarches entreprises en réaction. Les pièces attestant son action de conseil ou de rappel à l'ordre sont tenues à la disposition de l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente à première demande pendant cinq ans.
- Le Listing Sponsor fournit sur demande de l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente tous rapports, informations ou détails que l'Entreprise de Marché d'Euronext Compétente peut raisonnablement requérir afin de juger que chaque Emetteur pour lequel il agit comme Listing Sponsor s'est conformé aux présentes Règles.

Attestation du listing sponsor:

Aelian Finance confirme avoir effectué, en vue du transfert des actions Delta Drone sur le groupe de cotation « Offre au public » du marché Alternext Paris, les diligences professionnelles d'usage. Ces diligences ont notamment pris la forme de vérification de documents produits par Delta Drone ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de Delta Drone, conformément au Code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Bancaire Française et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type de Euronext pour Alternext Paris.

Aelian Finance atteste, conformément à l'article 212-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et aux Règles d'Alternext Paris, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du Prospectus aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement. Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par Delta Drone à Aelian Finance ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation d'Aelian Finance de souscrire aux actions Delta Drone, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par Delta Drone et ses commissaires aux comptes.

Fait à Paris, le 9 décembre 2016

Aelian Finance
Bertrand BUGUET
Président

2 FACTEURS DE RISQUES LIES A L'OFFRE

En complément des facteurs de risque décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la 1^{ère} partie du présent Prospectus, l'investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risques suivants et des autres informations contenues dans le présent Prospectus avant de décider d'investir dans les actions de la Société. Un investissement dans les actions de la Société implique des risques. Les risques significatifs que la Société a identifiés à la date du présent Prospectus sont décrits dans sa 1^{ère} partie telle que complétée par les informations ci-dessous.

Si l'un des risques suivants ou l'un des risques décrits dans la présente section ou dans la 2^{ème} partie du présent Prospectus venait à se concrétiser, les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe pourraient en souffrir. Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société et des valeurs mobilières émises par elle pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans ces valeurs mobilières.

2.1 FACTEURS DE RISQUES LIES AUX ACTIONS

2.1.1 Volatilité du prix de marché des actions de la Société

Les prix de marché des valeurs mobilières de la Société pourraient être affectés de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales et le secteur des drones civils à usage professionnel. Les prix de marché des valeurs mobilières de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives du Groupe ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle de ces sociétés ;
- des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable dans les pays ou les marchés propres au secteur d'activité du Groupe ou au Groupe lui-même Cf. Paragraphe « 6.4 Le cadre réglementaire » page 78 de la 1^{ère} partie du Prospectus ;
- des modifications de l'actionnariat de la Société ou de son équipe dirigeante ; et
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cessions, etc.).

Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les valeurs mobilières sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des valeurs mobilières de la Société.

2.1.2 Risque lié à l'éventualité de cessions significatives d'actions Delta Drone

Les actions Delta Drone sont admises sur le groupe de cotation E1 du marché Alternext Paris. Ce groupe de cotation est réservé aux investisseurs qualifiés. Dès l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le présent Prospectus, les actions de la Société seront transférées sur le groupe de cotation E2, c'est-à-dire le groupe de cotation des sociétés ayant fait une offre au public et cotées en continu. Ce changement de groupe de cotation pourrait engendrer un accroissement de la liquidité de l'action. Il se pourrait que des actionnaires présents au capital de la Société profitent de cette augmentation des volumes pour procéder à des cessions significatives sur le marché.

Ceci pourrait avoir un impact négatif sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

2.1.3 Risque lié à de futures opérations financières sur le capital de Delta Drone

Delta Drone pourrait prochainement lever des fonds afin de mettre en œuvre ses projets de développements. Toute levée de fonds entraînant une émission de nouvelles actions entraînerait une dilution supplémentaire, pour les actionnaires de la Société.

A ce jour, les programmes d'émission d'OCABSA détaillés dans la section 21.1.4 ont causé une dilution significative des actionnaires. En conséquence, le flottant correspond actuellement à 95,6% du capital de la Société.

2.1.4 Absence des garanties associées aux marchés réglementés

Le marché Alternext Paris ne constitue pas un marché réglementé. Les détenteurs de valeurs mobilières de la Société ne pourront donc pas bénéficier des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont mentionnées aux paragraphes « 7.3 ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DES TITRES » et « 4.10 REGLEMENTATION FRANÇAISE EN MATIERE D'OFFRES PUBLIQUES » pages 312 et 305 de la 2^{ème} partie du présent Prospectus.

De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'offre au public de titres financiers.

2.1.5 Risques d'absence de liquidité du titre

La Société ne peut garantir que les valeurs mobilières admises aux négociations sur le marché Alternext Paris seront l'objet de négociations par la voie d'un carnet d'ordre central et que les conditions du marché de ses titres offriront une liquidité suffisante et selon des modalités satisfaisantes.

2.1.6 Risques liés aux engagements de conservation

Au-delà des obligations de conservation liées au mécanisme spécifique des bénéficiaires des AGA à compter du terme de la période d'acquisition, à la date du présent Prospectus, il existe un engagement de conservation spécifique de Monsieur Christian Viguié à hauteur de 434 166 actions attribuées gratuitement par les Conseils d'Administration des 12 octobre 2016, 30 juin 2016 et 16 décembre 2015, et ce pendant toute la durée de son mandat de Président directeur général au sein de la Société.

Cf. 2^{ème} partie du prospectus paragraphe « 7.3 Engagements de conservation des titres » page 312 et 1^{ère} partie du prospectus paragraphe « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » page 264.

Toutefois et à la date du présent prospectus, ces actions sont en période d'acquisition.

Des cessions sont donc susceptibles d'être réalisées par les actionnaires existants.

2.2 RISQUES LIES AUX OCABSA, BSPCE, BSA et AGA EMIS

2.2.1 Risques de dilution importante

Les actionnaires ne détenant ni BSPCE, ni AGA, ni BSA, ni OCABSA peuvent être dilués de façon importante du fait de l'exercice, par leurs détenteurs, des BSPCE et/ou BSA attachés aux actions émises en rémunération de l'apport en nature des titres de la société FLY-N-SENSE et/ou OCABSA, ou de l'arrivée du terme de la période d'acquisition pour les bénéficiaires d'AGA.

Egalement, dans la mesure où les détenteurs n'exercent pas leur OCABSA ou BSPCE ou BSA attachés aux actions émises en rémunération de l'apport en nature des titres de la société FLY-N-SENSE leur pourcentage de participation dans le capital et les droits de vote de Delta Drone sera diminué en cas d'exercice des OCABSA ou BSPCE ou BSA attachés aux actions émises en rémunération de l'apport en nature des titres de la société FLY-N-SENSE par les autres détenteurs.

Delta Drone a également attribué des 2.450.833 actions gratuites à certains dirigeants. 1.585.243 de ces actions gratuites seront acquises le 16 décembre 2016, 725.307 actions le 30 juin 2017 et les 140.283 actions restantes le 12 octobre 2017.

En cas d'exercice de la totalité des OCABSA, BSPCE ou BSA attachés aux actions émises en rémunération de l'apport en nature des titres de la société FLY-N-SENSE, et d'acquisition définitive des actions gratuites attribuées, 9.236.118 actions seront créées (2.450.833 actions gratuites + 4.925.299 actions issues de l'exercice des OCABSA en circulation* + 313.003 actions issues de l'exercice BSPCE + 1.546.983 actions issues de l'exercice des BSA attachés aux actions émises en rémunération de l'apport en nature des titres de la société FLY-N-SENSE : cf. 1^{ère} partie du Prospectus paragraphes « 18.1 Répartition du capital et des droits de vote » page 138138 et « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » page 264). Ces actions pourront représenter 27,37% du capital (sur la base d'un nombre d'actions post dilution de 33.744.449 actions). Ces actions pourront représenter 27,37% du capital (sur la base d'un nombre d'actions post dilution de 33.744.449 actions).

Ces calculs ne tiennent pas compte :

- de la dilution potentielle issue des deux dernières tranches (T9/10) d'OCABSA dont le calcul ne peut être réalisé à défaut de tirage de ces tranches.
- des 599.348 actions nouvelles émises, les 1^{er}, 6 et 8 décembre 2016, à la suite de la conversion de 50 OCA : 118.986 actions nouvelles ont été émises le 1er décembre (conversion de 10 OCA), 240.718 actions nouvelles ont été émises le 6 décembre (conversion de 20 OCA) et 239.644 actions nouvelles ont été émises le 8 décembre (conversion de 20 OCA). A la date du Présent Prospectus, ces émissions d'actions nouvelles n'ont pas été constatées par le Conseil d'Administration de Delta Drone. Ces 599.348 actions nouvelles représenteront alors 2,39% du capital social (sur la base d'un capital social qui sera composé de 25.107.679 actions).

*sur la base théorique de l'exercice des 4.466.409 BSA et de la conversion des 50 OCA, restant en circulation au 30 novembre 2016 dans les mêmes conditions de conversion, s'agissant des OCA, que les actions émises par le CA du 03/06/2016 sur conversion des OCA T6/7.

2.2.2 Possible modification des modalités des OCABSA, BSPCE ou AGA

Non concerné

3 INFORMATIONS DE BASE

3.1 DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET

La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net de la Société, est suffisant, au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date de visa de l'AMF du Prospectus.

3.2 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Capitaux propres et endettements (données consolidées) En €	30 septembre 2016
Total des dettes financières courantes	1 055 560
- Faisant l'objet de garanties	-
- Faisant l'objet de nantissements	868 254
- Sans garantie ni nantissement	187 306
Total des dettes financières non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	1 133 295
- Faisant l'objet de garanties	-
- Faisant l'objet de nantissements	-
- Sans garantie ni nantissement	1 133 295
Capitaux propres (hors résultat depuis le 1^{er} janvier 2016)	16 164 057
- Capital social	6 120 599
- Réserves légales	102 296
- Autres réserves	9 941 162

	Endettement financier net au 30 septembre 2016	En K€
A	Trésorerie	6 326
B	Equivalent de trésorerie*	28
C	Titres de placement	50
D	Liquidités A + B + C	6 404
E	Créances financières court terme	0
F	Dettes bancaires court terme	0
G	Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	311
H	Autres dettes financières à court terme	20
I	Dettes financières courantes à court terme F + G + H	331
J	Endettement financier net à court terme I - E - D	-6 073
K	Emprunts bancaires à plus d'un an	746
L	Obligations émises	500
M	Autres emprunts à plus d'un an	612
N	Endettement financier net à moyen et long terme K + L + M	1 857
O	Endettement financier net J + N	-4 216

* les équivalents de trésorerie sont afférents aux actions auto détenues, indiquées en valeur historique comptable (et non en valeur liquidative).

Il n'existe aucune dette indirecte ou conditionnelle.

3.3 INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Néant.

3.4 RAISONS DU TRANSFERT DES ACTIONS DELTA DRONE DU GROUPE DE COTATION EI AU GROUPE DE COTATION E2

Delta Drone a réalisé son admission sur le marché Alternext Paris le 28 juin 2013 par Placement Privé.

Le transfert des **24.508.331** actions de la Société du groupe de cotation EI (Placement Privé) à E2 (sociétés ayant fait une offre au public) du marché Alternext Paris a pour but :

- d'accroître la notoriété de la Société ;
- de gérer sa politique de financement afin d'assurer le développement du Groupe.

Dans le cadre du transfert des actions de la Société du groupe de cotation EI à E2, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.

4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE TRANSFEREES DU GROUPE DE COTATION EI AU GROUPE DE COTATION E2 D'ALTERNEXT

4.1 NATURE ET CATEGORIE DES VALEURS MOBILIERES

Les **24.508.331** actions existantes composant le capital émis de la Société à la date du présent Prospectus sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.

Les actions de la Société sont négociées sous le code ISIN : **FR0011522168**.

Le mnémonique des actions de la Société est : **ALDR**.

4.2 DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les actions de la Société sont émises dans le cadre de la législation française. Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, lorsque la Société est demanderesse, sauf disposition contraire du Code de Procédure Civile.

4.3 FORME ET MODE D'INSCRIPTION EN COMPTE DES ACTIONS

Les actions de la Société peuvent revêtir la forme au porteur ou nominative, au choix des actionnaires, et dans ce dernier cas, au gré de l'actionnaire concerné, soit au nominatif pur soit au nominatif administré.

Les statuts de la Société prévoient la possibilité de recourir à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des titres, à la procédure d'identification des titres au porteur prévue par l'article L228-2 et suivants du Code de commerce. Ainsi, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres sont frappés.

En application des dispositions de l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, les actions de la Société, quelle que soit leur forme, sont dématérialisées et seront, en conséquence, obligatoirement inscrites en comptes tenus, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité. Les droits des titulaires des actions sont représentés par une inscription à leur nom chez :

- CM-CIC Market Solutions (6 avenue de Provence 75441 Paris Cedex 09), mandaté par la Société pour les titres inscrits au nominatif pur ;
- Un intermédiaire habilité de leur choix et CM-CIC Market Solution mandaté par la Société pour les titres inscrits au nominatif administré ;
- Un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres au porteur.

4.4 MONNAIE D'EMISSION DES VALEURS MOBILIERES

Euros.

4.5 DROITS ET RESTRICTIONS ATTACHES AUX VALEURS MOBILIERES TRANSFEREES

Les principaux droits attachés aux actions de la Société sont décrits au paragraphe « 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (articles 10 à 12 et article 30.2) » page 281 de la 1^{ère} partie du présent Prospectus.

Egalement et s'agissant de la politique de distribution de dividendes de Delta Drone:
Aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.
A ce jour, la Société n'envisage pas la mise en œuvre d'une politique de versement de dividendes.

4.6 ELEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX OCABSA, BSPCE ET AGA

A la date du présent Prospectus, la Société a signé trois contrats d'émission de bons d'émission (les « **Bons d'Emission** » ou « **BEOCABSA** ») d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles (les « **OCA** ») assorties de bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») (les OCA et les BSA ensemble, les « **OCABSA** ») avec le fonds d'investissement américain Yorkville Advisors :

- 1^{er} contrat d'émission de BEOCABSA en date du 16 novembre 2014 : l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a, le 22 décembre 2014, délégué sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'autoriser l'émission de BEOCABSA, pour un montant nominal maximal de 5M€, réparti en 5 tranches de 1M€. A ce jour, l'intégralité des 500 OCA a été convertie et 2.291.823 BSA ont été exercés sur les 2.822.212 émis. En conséquence 4.013.926 actions ont été créées et demeurent en circulation 530.389 BSA.
- 2^e contrat d'émission de BEOCABSA en date du 13 février 2015 : l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a, le 21 mai 2015, délégué sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'autoriser l'émission de BEOCABSA, pour un montant nominal maximal de 10M€, réparti en 10 tranches de 1M€. A ce jour, l'intégralité des 700 OCA des 7 premières tranches et des 50 OCA de la 8^e tranche a été convertie et 2.278.688 BSA ont été exercés sur les 6.214.708 BSA émis. En conséquence, 9.178.906 actions ont été créées ; demeurent en circulation 3.936.020 BSA et 50 OCA de la 8^e tranche. En outre deux derniers BEOCABSA peuvent encore être exercés.
- 3^e Contrat d'émission de BEOCABSA en date du 27 octobre 2016 : ce contrat d'émission, sous conditions suspensives notamment du transfert de compartiments des titres de la Société (objet du présent Prospectus) et de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires convoquée le 7 décembre 2016, porte sur l'émission de BEOCABSA, pour un montant nominal maximal de 25M€, réparti en plusieurs tranches d'un montant nominal égal à 2M€ et en plusieurs tranches successives d'un montant nominal égal à 10 fois la moyenne quotidienne des volumes échangés des actions de la Société sur le marché en euro précédant immédiatement la réception d'une notice d'exercice de Bons d'Emission.

En outre, à la date du présent Prospectus, les Assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société, en date du 25 avril 2012, 30 septembre 2013 et 30 novembre 2015, ont décidé de déléguer leur compétence à l'effet d'émettre et d'attribuer à titre gratuit un certain nombre de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (ci-après les « **BSPCE₂₀₁₂** », « **BSPCE₂₀₁₃** » et « **BSPCE₂₀₁₅** » selon la date de l'assemblée générale des actionnaires ayant délégué sa compétence). A la date du présent Prospectus, demeurent en circulation :

- Plan BSPCE₂₀₁₂ : 11.000 BSPCE₂₀₁₂, permettant leur porteur sur exercice du bon de souscrire à 1,179 action au prix de 0,78€.
- Plan BSPCE₂₀₁₃ : 58.000 BSPCE₂₀₁₃, permettant leur porteur sur exercice du bon de souscrire à 1,173 action au prix de 4,17€.
- Plan BSPCE₂₀₁₅ : 300.000 BSPCE₂₀₁₅, permettant leur porteur sur exercice du bon de souscrire à 1 action au prix de 2,34€.

Enfin, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a, en date du 30 novembre 2015, délégué sa compétence au Conseil d'administration afin de procéder en une ou plusieurs fois, et pour une période de 38 mois, à l'attribution maximale de 10% du capital social de la Société au profit des mandataires et salariés de la Société ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce. A la date du présent Prospectus, il a été attribué gratuitement, un nombre d'actions gratuites aux bénéficiaires suivants :

- Monsieur Christian Viguié, Président du Conseil d'administration et Directeur Général : 2.170.833 actions ;
- Monsieur David Morio, Directeur Général Adjoint « Commercial » : 70.000 actions ;

- Monsieur Serge MOURGUIART, Directeur Commercial : 70.000 actions ;
- Monsieur Xavier PERROT, Directeur Général MTSI et Hydrogéosphère : 70.000 actions ;
- Monsieur Valéry BROYER, Directeur Général Adjoint : 70.000 actions.

Enfin, l'Assemblée générale extraordinaires des actionnaires a, en date du 30 novembre 2015, approuvé l'apport en nature de 100% des titres de la société FLY-N-SENSE consenti à la Société. L'apport de titres a été rémunéré par l'émission de 1 546 893 actions nouvelles à bons de souscriptions (ci-après « BSA ») attachés de 0,25 euro de valeur nominale. Un BSA est attaché à chaque action émise. Un BSA donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société. La durée du BSA est de 24 mois à compter de l'augmentation de capital en date du 30 novembre 2015, soit jusqu'au 29 novembre 2017. Pendant cette période d'exercice les BSA sont exerçables à tout moment.

Le prix de souscription, prime d'émission incluse, des actions nouvelles à émettre sur exercice des BSA est de 2,67 euros. Les BSA sont incessibles.

L'effet dilutif maximum sur l'actionnariat actuel de ces valeurs mobilières est présenté dans le tableau à la section 18.1 « Répartition du capital et des droits de vote » page 138.

Pour plus de précisions, Cf. 1^{ère} partie du présent Prospectus, paragraphes « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » page 264 et « 22. Contrats importants » page 288.

4.7 AUTORISATIONS

Le Conseil d'Administration du 12 octobre 2016 a autorisé et décidé du transfert des actions Delta Drone sur le compartiment Offre au public d'Alternext Paris dans les termes suivants :

« Le Président rappelle aux membres du Conseil que l'Autorité des marchés financiers, dans sa recommandation n°2012-08 – Information du marché lors de la mise en place et l'exécution d'un programme d'Equity Line ou PACEO mise à jour en date du 10 février 2016, recommande aux émetteurs dont les actions sont inscrites sur le compartiment placement privé d'Alternext et dont les programmes visent à opérer un financement s'effectuant in fine par cession sur le marché à transférer l'admission de leur titre sur le compartiment offre au public de ce marché.

Le Président expose aux membres du Conseil que le transfert du compartiment E1 (placement privé) vers le compartiment E2 (offre au public) sur le marché Alternext Paris requiert l'établissement d'un Prospectus au sens de la directive prospectus 2003/71/CE du 4 novembre 2003.

Le Président rappelle que la Société a fait appel à des augmentations de capital réservée par voie d'émission d'obligations convertibles avec bons de souscription d'actions attachés (« OCABSA ») dont la logique porte sur un financement s'effectuant également par le marché in fine.

Conséquence prise de ce qui précède et par anticipation des besoins potentiels futurs de la Société en matière de financement, le Président propose aux membres du Conseil de transférer les actions Delta Drone du compartiment E1 (placement privé) vers le compartiment E2 (offre au public) sur le marché Alternext Paris et donc d'établir un Prospectus dans cet objectif et conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Une discussion s'instaure entre les membres du Conseil.

Plus personne ne demandant la parole, le Conseil statue dans les conditions suivantes :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide :

- de transférer les actions Delta Drone du compartiment E1 (placement privé) vers le compartiment E2 (offre au public) sur le marché Alternext Paris ;
- de donner tous pouvoirs au Président en vue d'établir un Prospectus à cet effet ;

- et, plus généralement pour ce dernier, de prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin du transfert envisagé, faire procéder à toutes formalités utiles au transfert, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions de la Société aux négociations sur le compartiment E2 (offre au public), à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente décision. »

4.8 DATE PREVUE POUR L'ADMISSION

14 décembre 2016

4.9 RESTRICTIONS A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES ACTIONS

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société. Jusqu'à la date du transfert des actions Delta Drone sur le groupe de cotation des sociétés ayant fait une offre au public, l'acquisition ou la vente de titres Delta Drone ne sont autorisées que par et pour les gestionnaires de portefeuille pour comptes de tiers et les investisseurs qualifiés dans les conditions fixées par les articles L.411-2, D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code Monétaire et Financier. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des actions Delta Drone ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code Monétaire et Financier.

4.10 REGLEMENTATION FRANÇAISE EN MATIERE D'OFFRES PUBLIQUES

4.10.1 Offre publique obligatoire

Aux termes de la réglementation française, un projet d'offre publique doit être déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers lorsque toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce vient à détenir, directement ou indirectement, plus des cinq dixièmes du capital ou des droits de vote d'une société dont le siège social est établi en France et dont les actions sont admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers ne constituant pas un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, lorsque la personne qui gère ce marché en fait la demande auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

4.10.2 Offre publique de retrait et retrait obligatoire

L'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et les articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) et 237-14 et suivants (retrait obligatoire à l'issue de toute offre publique) du Règlement général de l'AMF prévoient les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

4.11 OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT LANCEE PAR DES TIERS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE DURANT LE DERNIER EXERCICE ET L'EXERCICE EN COURS

A la date du présent Prospectus, aucune offre publique d'achat émanant de tiers n'a été lancée sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours.

4.12 REGIME FISCAL / RETENUE A LA SOURCE SUR LES REVENUS DES ACTIONS DE LA SOCIETE

4.12.1 Retenue à la source sur les dividendes

La présente section constitue un résumé du régime fiscal qui est susceptible de s'appliquer en matière de retenue à la source sur les dividendes versés par la Société, en l'état actuel de la législation fiscale française et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales. Elles s'appliquent aux actionnaires qui détiennent des actions de la Société autrement que par l'intermédiaire d'une base fixe en France ou d'un établissement stable en France. Les règles dont il est fait mention ci-après sont susceptibles d'être affectées par d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires (assorties le cas échéant d'un effet rétroactif), ou par un changement de leur interprétation par l'administration fiscale française. En tout état de cause, ces informations n'ont pas vocation à constituer une analyse complète de l'ensemble des effets fiscaux susceptibles de s'appliquer aux actionnaires. Ceux-ci doivent s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

- Actionnaires dont la résidence fiscale est située en France

La présente sous-section décrit le régime fiscal susceptible de s'appliquer en matière de retenue à la source sur les dividendes versés par la Société aux résidents fiscaux de France. Ces informations n'ont pas vocation à constituer une analyse complète de l'ensemble des effets fiscaux susceptibles de s'appliquer aux actionnaires résidents fiscaux de France. Ceux-ci doivent s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

a) Actionnaires personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France

Les paragraphes suivants décrivent le régime fiscal susceptible de s'appliquer en matière de retenue à la source sur les dividendes versés par la Société aux personnes physiques, résidents fiscaux de France au sens de l'article 4 B du Code général des impôts, détenant les actions de la Société dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé en dehors du cadre d'un plan d'épargne en actions et ne réalisant pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant à titre professionnel à ce type d'opérations.

Retenues à la source

En application de l'article 117 quater du Code général des impôts (le « CGI »), les dividendes versés directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'une société de personnes exerçant une activité civile et relevant des dispositions de l'article 8 du CGI) aux personnes physiques domiciliées en France sont soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu de 21% assis sur le montant brut des revenus distribués, sous réserve de certaines exceptions.

Ce prélèvement forfaitaire non libératoire est effectué par l'établissement payeur des dividendes s'il est établi en France.

Les dividendes versés par la Société sont déclarés et le prélèvement correspondant payé, dans les 15 premiers jours du mois qui suit celui du paiement des dividendes.

Ce prélèvement forfaitaire non libératoire constitue un acompte d'impôt sur le revenu et s'impute sur l'impôt sur le revenu au barème progressif dû au titre de l'année au cours de laquelle il est opéré, l'excédent étant restitué.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 du CGI, est inférieur à 50.000€ (euros) pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75.000€ (euros) pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement sous certaines conditions.

En application de l'article 119 bis 2 et 187, 2° du CGI, indépendamment du lieu de résidence et du statut du bénéficiaire, si les dividendes sont payés hors de France dans un Etat ou territoire non-coopératif au sens de l'article 238-0 A du CGI (« ETNC »), les dividendes versés par la Société font l'objet d'une retenue à la source de 75% du montant brut des revenus distribués. La liste des ETNC est publiée par arrêté ministériel et mise à jour annuellement.

Prélèvements sociaux

Le montant brut des dividendes distribués par la Société est également soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 15,5%, répartis comme suit :

- la contribution sociale généralisée (« CSG ») au taux de 8,2% (dont 5,1% déductibles fiscalement) ;
- la contribution pour le remboursement de la dette sociale (« CRDS »), au taux de 0,5% ;
- le prélèvement social au taux de 4,5% ;
- la contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 0,3% ; et

- le prélèvement de solidarité prévu à l'article L. 136-6 du Code de la sécurité sociale, au taux de 2%.

Ces prélèvements sociaux sont recouverts de la même manière et dans les mêmes délais que le prélèvement forfaitaire non libératoire de 21%.

b) Actionnaires personnes morales dont la résidence fiscale est située en France

Les dividendes versés par la Société aux personnes morales résidentes de France ne sont, en principe, pas soumis à retenue à la source à l'exception des dividendes distribués à des personnes physiques par l'intermédiaire d'une société de personnes exerçant une activité civile et relevant des dispositions de l'article 8 du CGI.

Toutefois, si les dividendes versés par la Société sont payés hors de France dans un ETNC au sens de l'article 238-0 A du CGI, les dividendes distribués par la Société feront l'objet d'une retenue à la source au taux de 75%.

c) Autres actionnaires

Les actionnaires de la Société soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-avant, notamment les personnes physiques dont les opérations portant sur des valeurs mobilières dépassent la simple gestion de portefeuille ou qui ont inscrit leurs actions à l'actif de leur bilan commercial, devront s'informer du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier auprès de leur conseiller fiscal habituel.

- Actionnaires dont la résidence fiscale est située hors de France

En l'état actuel de la législation fiscale française et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales, la présente sous-section décrit le régime fiscal susceptible de s'appliquer en matière de retenue à la source aux actionnaires, personnes physiques ou morales, qui ne sont pas résidents fiscaux de France, et qui recevront des dividendes à raison des actions de la Société qu'ils détiendront autrement que par l'intermédiaire d'une base fixe ou d'un établissement stable en France. Ces informations n'ont pas vocation à constituer une analyse complète de l'ensemble des effets fiscaux susceptibles de s'appliquer aux actionnaires dont la résidence fiscale est située hors de France. Ceux-ci doivent s'assurer auprès de leur conseiller fiscal habituel de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

Les dividendes distribués par la Société font, en principe, l'objet d'une retenue à la source, prélevée par l'établissement payeur des dividendes, lorsque le domicile fiscal ou le siège social du bénéficiaire effectif est situé hors de France, sauf s'ils bénéficient à des organismes de placement collectif constitués sur le fondement d'un droit étranger situés dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et qui satisfont aux deux conditions suivantes : (i) lever des capitaux auprès d'un certain nombre d'investisseurs en vue de les investir, conformément à une politique d'investissement définie, dans l'intérêt de ces investisseurs et (ii) présenter des caractéristiques similaires à celles d'organismes de placement collectif de droit français relevant de la section 1, des paragraphes 1, 2, 3, 5 et 6 de la sous-section 2, de la sous-section 3, ou de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du Code monétaire et financier (Bulletin officiel des Finances Publiques-Impôts, BOI-RPPM-RCM-30-30-20-70-20130812), étant précisé que les stipulations de la convention d'assistance administrative et leur mise en oeuvre doivent effectivement permettre à l'administration fiscale d'obtenir des autorités de l'Etat dans lequel l'organisme de placement collectif constitué sur le fondement d'un droit étranger est situé les informations nécessaires à la vérification du respect par cet organisme des deux conditions visées ci-dessus.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, le taux de cette retenue à la source est fixé, en vertu de l'article 187 du CGI, à :

(i) 21% lorsque les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2^o du 3 de l'article 158 du CGI et que le bénéficiaire est une personne physique dont le domicile fiscal est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ,

(ii) 15% lorsque le bénéficiaire est un organisme sans but lucratif qui a son siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein et qui serait imposé, s'il avait son siège en France, dans les conditions prévues au 5 de l'article 206 du CGI et à

(iii) 30% dans les autres cas.

Toutefois, indépendamment de la localisation du domicile fiscal ou du siège social du bénéficiaire, s'ils sont payés hors de France dans un ETNC au sens de l'article 238-0 A du CGI, les dividendes distribués par la Société font l'objet d'une retenue à la source au taux de 75%. La liste des ETNC au sens de l'article 238-0 A du CGI est publiée par arrêté ministériel et mise à jour annuellement.

La retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, notamment (i) en vertu de l'article 119 ter du CGI applicable sous certaines conditions aux actionnaires personnes morales ayant leur siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales (Islande, Norvège ou Liechtenstein), détenant au moins 10% du capital de la Société et remplissant toutes les autres conditions de l'article 119 ter du CGI (Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts BOI-RPPM-RCM-30-30-20-10-20140725), ou (ii) par application de la Doctrine administrative tirant les conséquences de la jurisprudence communautaire (aff. C-170/05 du 14/12/2006) (BOI-RPPM-RCM-30-30-20-40-20150401) qui concerne les sociétés ou autres organismes qui remplissent les conditions auxquelles est subordonnée l'application du régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du CGI (et qui ne peuvent pas imputer la retenue à la source française dans leur Etat de résidence, ou (iii) en vertu des conventions fiscales internationales applicables le cas échéant.

Il appartient aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer notamment s'ils sont susceptibles (i) de se voir appliquer la législation relative aux ETNC et/ou (ii) de bénéficier d'une réduction ou d'une exonération de la retenue à la source en vertu des règles décrites ci dessus ou des dispositions des conventions fiscales internationales, et afin de vérifier les modalités pratiques d'application des conventions fiscales internationales applicables le cas échéant telles que notamment prévues par le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts sous la référence BOI-INT-DG-20-20-20-20-20120912 relatif à la procédure dite « normale » ou dite « simplifiée » de réduction ou d'exonération de la retenue à la source.

Les actionnaires dont la résidence fiscale est située hors de France doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence au titre des dividendes distribués par la Société, telle qu'éventuellement modifiée par la convention fiscale internationale signée entre la France et cet Etat.

4.12.2 Régime spécial des plans d'épargne en actions (« PEA »)

Pour les actionnaires personnes physiques qui sont des résidents fiscaux français, les actions ordinaires de la Société devraient constituer des actifs éligibles au PEA. Le plafond des versements dans un PEA est de 150.000 euros (300.000 euros pour un couple).

Sous certaines conditions, et dans certaines limites, le PEA ouvre droit :

- pendant la durée du PEA, à une exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux à raison des plus-values nettes, des dividendes et des autres produits générés par les placements effectués dans le cadre du PEA, à condition notamment que ces plus-values et produits soient réinvestis dans le PEA, et
- au moment de la clôture du PEA (si elle intervient plus de cinq ans après la date d'ouverture du PEA) ou lors d'un retrait partiel (s'il intervient plus de huit ans après la date d'ouverture du PEA), à une exonération d'impôt sur le revenu à raison du gain net réalisé depuis l'ouverture du plan. Cependant, ces plus-values et produits restent soumis au prélèvement social, aux contributions additionnelles à ce prélèvement, à la CSG et à la CRDS au taux global de 15,5 %.

Les moins-values réalisées sur des actions détenues dans le cadre du PEA ne sont en principe imputables que sur des plus-values réalisées dans le même cadre (des règles spécifiques s'appliquent toutefois à certains cas de clôture du PEA). Les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal sur cette question.

A défaut de respecter les conditions de l'exonération, les plus-values de cession réalisées sur les placements effectués dans le cadre d'un PEA sont imposables

(i) lorsque la cession intervient dans les deux ans de son ouverture, au taux de 22,5% (article 200 A du Code général des impôts), ou

(ii) lorsque la cession intervient entre deux et cinq ans à compter de l'ouverture du PEA, au taux de 19%, auxquels s'ajoutent, en toute hypothèse, les prélèvements sociaux décrits ci-dessus au taux global de 15,5%.

Il est à noter que la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 a créé une nouvelle catégorie de PEA dite « PME-ETI », qui bénéficie des mêmes avantages fiscaux que le PEA.

Les titres éligibles doivent notamment avoir été émis :

- soit par une entreprise qui, d'une part, occupe moins de 5 000 personnes et qui, d'autre part, a un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Les conditions dans lesquelles sont appréciés le nombre de salariés, le chiffre d'affaires et le total de bilan sont fixées par décret ;

- soit par une entreprise dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation et qui respecte cumulativement les critères suivants :

- sa capitalisation boursière est inférieure à un milliard d'euros ;

- aucune personne morale ne détient plus de 25 % de son capital ;
- elle occupe moins de 5 000 personnes et a un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Ces seuils sont appréciés sur la base des comptes consolidés de la société émettrice des titres concernés et, le cas échéant, de ceux de ses filiales.

Le plafond des versements est fixé à 75.000 euros (150.000 euros pour un couple).

Chaque contribuable peut détenir à la fois un PEA « classique » et un PEA « PME-ETI » mais ne peut être titulaire que d'un plan de chaque type.

Les actions de la Société constituent des actifs éligibles au PEA « PME-ETI ».

L'attention des actionnaires potentiels est attirée sur le fait que ces règles sont susceptibles d'être affectées par d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires, assorties le cas échéant d'un effet rétroactif, ou par un changement de leur interprétation par l'administration fiscale française.

5 CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1 CONDITIONS DE L'OFFRE, CALENDRIER PREVISIONNEL ET MODALITES DE SOUSCRIPTION

Non applicable

5.2 PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES VALEURS MOBILIERES

Non applicable

5.3 FIXATION DU PRIX

Non applicable

5.4 PLACEMENT ET PRISE FERME

Non applicable

5.5 SERVICE FINANCIER

CM-CIC Market Solutions - 6 avenue de Provence 75441 Paris Cedex 09.

Cf. paragraphe « 4.3 Forme et mode d'inscription en compte des actions » page 302 de la 2^{ème} partie du prospectus.

5.6 LISTING SPONSOR

Aélian Finance - 93 rue des chantiers 78 000 Versailles

Cf. paragraphe 1.5 « Listing Sponsor » page 295 de la 2^{ème} partie du prospectus.

6 ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1 INSCRIPTION AUX NEGOCIATIONS

Les actions existantes composant le capital de la Société à la date du présent Prospectus ont fait l'objet d'une demande de changement de groupe de cotation du groupe E1 au groupe E2 du marché Alternext Paris.

6.2 PLACES DE COTATION

A la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, les actions de la Société sont inscrites sur le marché Alternext Paris (compartiment Placement Privé).

6.3 OFFRES CONCOMITANTES D' ACTIONS

Néant

6.4 CONTRAT DE LIQUIDITE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des transactions, la Société a conclu un contrat de liquidité avec Louis Capital Market. Ce contrat est entré en vigueur le 2 mai 2016.

Auparavant, un contrat avait été conclu avec Oddo Corporate Finance.

Ce contrat est conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI).

6.5 STABILISATION

Non applicable

7 DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

7.1 IDENTIFICATION DES PERSONNES OU ENTITES AYANT L'INTENTION DE VENDRE

La Société n'a pas connaissance d'intention de cession de titres de la part de ses actionnaires historiques.

7.2 NOMBRE ET CATEGORIE DES VALEURS MOBILIERES OFFERTES PAR LES DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

Non applicable

7.3 ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DES TITRES

Monsieur Christian Viguié, en sa qualité de bénéficiaire mandataire social de deux attributions d'actions gratuites, s'est engagé à conserver au nominatif 20% des actions ainsi attribuées (Conseils d'Administration des 12 octobre 2016, 30 juin 2016 et 16 décembre 2015) jusqu'à la cessation de ses fonctions, soit : 434.166 actions. Enfin, le fonds d'investissement américain Yorkville Advisors n'a jamais eu d'engagement de conservation de titres de capital convertis ou exercés en vertu des contrats d'investissement signés avec la Société.

Cf. paragraphe 4.6 « ELEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX OCABSA, BSPCE, BSA ET AGA » page 303 et 1^{ère} partie du prospectus paragraphe « 21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » page 264.

8 DEPENSES LIEES A L'OFFRE

La rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs liés au changement de groupe de cotation sur Alternext Paris sont estimés à 100K€.

9 DILUTION

9.1 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Non applicable

9.2 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

Non applicable

10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1 CONSEILLERS AYANT UN LIEN AVEC L'OPERATION

Non applicable

10.2 AUTRES INFORMATIONS VERIFIEES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Néant

10.3 RAPPORT D'EXPERT

Non applicable

10.4 INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PROSPECTUS PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE

Néant

GLOSSAIRE

ADCP	Acoustic Doppler Current Profiler
AGA	Attribution Gratuite d'Actions
BSPCE	Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise
CIR	Crédit Impôt Recherche
CIS	Cloud Information System
DGAC	Direction Générale de l'Aviation Civile
DIRRECTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DSL	Drone Safety & Legal
EFD	Ecole Française du Drone
EPI	Equipements de protection individuelle
FAA	Federal Aviation Association
FCPI	Fonds commun de placement dans l'innovation
JEI	Jeune Entreprise Innovante
LIDAR	Laser Imaging Detection And Ranging
LSPIV	Large Scale Particle Image Velocimetry
MTSI	Mining Topographic Survey and Imaging
OCABSA	Obligations Convertibles en Actions avec Bons de Souscription d'Actions
R&D	Recherche et développement
RFID	Radio Frequency Identification
RPAS	Remotely Piloted Aircraft Systems
SACAA	South African Civil Aviation Authority
SAM	Salon de l'Aménagement de la Montagne
UASCI	UAS Civil International
VTOL	Vertical Take Off Landing